Niveau(x) d'enseignement : 0 Numéro EDUQ : 9270402
Centre d'intérêt : 070

Québec (Province). Groupe de travail pour les jeunes.

Un Québec fou de ses enfants : rapport / du Groupe de travail pour les jeunes. -- [Québec] : Ministère de la santé et des services sociaux, Direction des communications, [1991?].
179 p. : ill. ; 27 cm.

ISBN 2-550-22598-8

Vedette(s)-secondaire(s) : Québec (Province). Ministère de la santé et des services sociaux. Direction des communications.

Descripteur(s) : Enfant * Jeune * Développement de l'enfant * Développement de l'adolescent * Problème de la jeunesse * Protection de la jeunesse * Pauvreté * Intégration sociale * Rôle des parents * Violence * Relations parents-enfants * Prévention * Rôle de l'école * Abandon scolaire * Politique gouvernementale

Le Groupe de travail a voulu rappeler aux adultes du Québec à quel point il est important que chaque enfant trouve dans son entourage un adulte attentif, aimant et "fou" de lui. Il a cherché à identifier les meilleurs moyens de prévenir le fait que des enfants se retrouvent sans adultes capables de leur offrir affection et sécurité et qui connaissent alors des difficultés graves d'adaptation et de comportement. Le rapport énonce d'abord les difficultés majeures des jeunes et les menaces à leur développement. Il propose ensuite des moyens pour prévenir les mauvais traitements et la mise à l'écart des jeunes et pour préparer leur intégration sociale dès le plus bas âge. Il fait des suggestions pour aider les jeunes à profiter au maximum des endroits où ils passent une grande partie de leur temps comme l'école. Finalement, il fait part des actions ministérielles pour promouvoir la concertation des différents intervenants auprès des jeunes.

Type de document :

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL POUR LES JEUNES

# UN QUÉBEC FOU DE SES

1270402

Québec

9270412

CENTRE DE DOCUMENTATION
1940, BOUL. HENRI-BOURASSA EST
MONTREAL

# UN QUÉBEC FOU DE SES *enfants*

## RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL POUR LES JEUNES

Gouvernement du Québec
Ministère de la Santé et des Services sociaux
**Direction des communications**

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
4e trimestre 1991
ISBN 2-550-22598-8

Le masculin est utilisé dans ce document uniquement dans le but d'alléger le texte et il désigne aussi bien le féminin.

# SOMMAIRE


- *Lettre-dédicace aux enfants et aux jeunes du Québec*
- *Mémo au Ministre* 8
- *Les jeunes nous ont écrit* 12
- Des principes fondamentaux 16
- Un portrait des jeunes et de leurs familles 22
- Les difficultés majeures des jeunes : ampleur et méconnaissance 28
- Les menaces au développement des enfants 38
- Prévenir les mauvais traitements et la mise à l'écart des enfants et des jeunes 48
- Prévenir : éléments de réussite 56
- Une absolue nécessité : réduire la pauvreté 64
- De la grossesse à 2 ans : éveiller les tout-petits, entourer les mères, convaincre les pères 76
- Entre 2 et 4 ans : préparer la réussite et l'intégration sociale 92
- De 5 à 11 ans : entourer les enfants d'adultes bienveillants, promouvoir les conduites pacifiques 104
- De 12 à 17 ans : améliorer l'école de nos jeunes, leur offrir des rôles sociaux valorisants 120
- À n'importe quel âge : respecter les enfants 142
- Prévenir le sur-place 148
- Conclusion : par où commencer? 160
- Après coup : ne pas les lâcher ! 166
- *Des contributions indispensables* 177

# Lettre-dédicace aux enfants et aux jeunes du Québec

**Québec, le 15 octobre 1991**

Eric Erickson, ça vous dit quelque chose? Non, ce n'est pas un joueur de hockey. Un chanteur populaire? Non plus...! C'est un éducateur. Il a écrit des choses très importantes à propos du développement des enfants. Il a surtout tenté de décrire ce qui peut aider les enfants à grandir, à se développer à leurs pleines capacités.

Dans ses livres, on apprend que même les tout-petits peuvent sentir s'il leur est possible de faire confiance aux personnes qui les entourent. S'ils n'arrivent pas à se sentir en confiance avec les autres, ils ont plus de difficulté à développer la confiance envers eux-mêmes. Et ça, c'est fichument embêtant parce qu'on a besoin d'avoir confiance en soi, de savoir ce qu'on vaut et d'en être fier pour affronter les défis et les crises qui se présentent dans le cours de notre vie.

Et, pour arriver à ce qu'un enfant soit fier de lui-même, il y a un truc formidable : il faut qu'il puisse compter sur au moins un adulte qui l'accepte tel qu'il est, avec ses qualités et ses défauts. Souvent, il suffit qu'une seule personne montre à l'enfant qu'elle est « folle » de lui.

C'est pour cette raison que les membres du Groupe de travail pour les jeunes ont choisi d'intituler leur rapport : *Un Québec fou de ses enfants*. C'est pour rappeler à tous les adultes du Québec jusqu'à quel point il est important que chaque enfant et chaque jeune puisse compter sur la présence d'un adulte attentif, aimant et « fou » de lui.

Lorsqu'on parle d'un adulte, on pense bien sûr aux parents, mais aussi à toutes les personnes qui vivent et travaillent dans les endroits où on retrouve les enfants : garderies, écoles, commerces, centres de loisirs, hôpitaux, transports publics, cliniques, tribunaux... Cela peut représenter pas mal de monde et plusieurs manières de se montrer fou d'un enfant!

Les personnes qui ont travaillé à écrire ce rapport ont cherché à identifier les meilleurs moyens de prévenir que des enfants se retrouvent sans adultes bienveillants et loin des personnes capables de leur offrir affection et sécurité. Elles ont commencé par se dire qu'il était important d'aider les parents à se sentir « fous » de leur enfant dès la grossesse et dès la naissance... On pense souvent que c'est facile pour un parent d'aimer son enfant. Mais ce n'est pas facile tous les jours. C'est exigeant, le métier de parents; il faut être endurant et patient et porter beaucoup d'attention aux besoins du bébé et de l'enfant qui commence à grandir. Les parents ont besoin de beaucoup d'aide, de la part des membres de leur famille, des gens du voisinage ou encore de personnes qui travaillent dans les endroits où on retrouve les enfants! Et pas seulement quand les enfants sont tout petits!

Les membres du Groupe de travail ont aussi pensé aux enfants qui vont bientôt fréquenter l'école, à ceux des écoles primaires et aux grands des écoles secondaires. Ils proposent toutes sortes de moyens pour aider les enfants à profiter aux maximum des endroits où ils passent une grande partie de leur temps. Ils souhaitent que les enfants et que les adultes qui les accompagnent puissent ensemble améliorer ces endroits.

Les membres du Groupe de travail pour les jeunes veulent offrir et dédicacer ce rapport à tous les enfants et à tous les jeunes du Québec. Voilà pourquoi chacun et chacune a tenu à signer personnellement cette lettre. Les membres du Groupe espèrent de tout cœur que leur travail pourra aider toutes les personnes qui contribuent et veulent contribuer à ***Un Québec fou de ses enfants***.

**Camil Bouchard**, Président

Psychologue, directeur du Laboratoire de recherche en écologie humaine et sociale (LAREHS), Université du Québec à Montréal

**Daniel Côté**

Directeur des services professionnels, Centre d'accueil Mont d'Youville, Beauport

**Aldéo Daigle**

Chef du service enfance-famille, Centre local de services communautaires (CLSC) Le Moulin, Gatineau

**Jean Désy**

Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ), région du Bas-Saint-Laurent

**Jean-Pierre Duplantie**

Directeur général, Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS) de l'Estrie

**Lise Lavoie-Gauthier**

Directrice, École Notre-Dame de la Défense (primaire), Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM)

**Michel Guimont**

Chef du Service des politiques et plans socio-sanitaires, Direction générale de la planification et de l'évaluation, ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

**Bertrand Laforest**

Juge à la Cour du Québec (Chambre de la jeunesse), Région du Bas-Saint-Laurent

**Diane Lemieux**

Porte-parole et coordonnatrice du Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS), Sherbrooke

**Suzanne Lemire**

Directrice de la protection de la jeunesse (DPJ), Région de Trois-Rivières

**Hélène Manseau**

Professeure au Département de sexologie, Université du Québec à Montréal

**Nancy Moreau**

Substitut en chef adjoint du Procureur général, Chambre de la jeunesse, Montréal

**Odette Ouellet**

Directrice générale, Centre Mariebourg, Montréal

**Colette Roberge**

Pédopsychiatre, Centre hospitalier de l'Université Laval (CHUL), Sainte-Foy

**René Rouleau**

Chef du Service des programmes à la jeunesse, Direction générale de la prévention et des services communautaires, ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

**Sylvie Thibaudeau**

Psycho-éducatrice, coordonnatrice à la Maison des jeunes de Beauport

**Richard E. Trembley**

Directeur, Groupe de recherche en inadaptation psychosociale chez l'enfant, École de psycho-éducation, Université de Montréal

**Alain Trudel**

Travailleur social, lieutenant au Service de protection publique, Beauport

# MÉMO AU MINISTRE

**De :** ***Camil Bouchard, président***
**Groupe de travail pour les jeunes**

**À :** ***Monsieur Marc-Yvan Côté, Ministre***
**Ministère de la Santé et des Services sociaux**

**Objet :** ***Le mandat que vous avez confié à notre Groupe***

C'est en février dernier que vous nous avez confié le mandat d'identifier et de vous proposer des moyens permettant de prévenir l'apparition de problèmes graves chez les jeunes. Vous nous demandiez de tracer un portrait de l'ampleur des situations d'abus et de négligence dont les enfants sont victimes et des problèmes de mésadaptation chez les jeunes. Vous étiez aussi intéressé à connaître l'ensemble des causes ou des facteurs de risques associés à ces problèmes. Mais, vous nous avez surtout fait état de votre souhait que nous puissions identifier les actions propres à prévenir ces problèmes ou à en diminuer l'ampleur de façon significative. Nous vous transmettons, à vous mais aussi à plusieurs de vos collègues ministres et à l'ensemble de la société québécoise, un agenda d'actions qui nous mènera, au tournant du siècle, à une diminution significative des détresses vécues par nos enfants et nos jeunes.

C'était un très gros mandat, mais ce fut un travail fascinant du début à la fin.

Les personnes que vous avez nommées à ce Groupe avaient une chose en commun : leur volonté de placer les enfants et les jeunes au centre de leurs préoccupations. Cette volonté a permis au Groupe d'en arriver à un consensus complet malgré les questionnements, les tiraillements, les tensions et la fatigue qu'un tel exercice ne manque pas de provoquer. À titre de président, je ne peux qu'exprimer ma très profonde gratitude et mon admiration envers les membres de ce Groupe. Il y avait parmi eux des parents, des grands-parents. Ils venaient d'une grande diversité d'horizons professionnels : administrateurs, avocats, directrice d'école, ingénieur, intervenants communautaires, juge, policier, psychiatre, psycho-éducateurs, psychologues, récréologue, sexologue, travailleurs sociaux. Ils se sont acharnés à la tâche, ont travaillé rigoureusement à analyser les situations et à identifier les pistes de solution. Ils ont sacrifié beaucoup de leurs intérêts personnels à la réalisation de ce travail, sauf un : le développement des enfants. Par dessus tout, ils ont prêté leurs compétences et mis leur coeur à l'écoute des enfants, des jeunes et des adultes qui les entourent.

Et il y avait beaucoup à entendre. Des dizaines d'organismes nous ont fait parvenir des avis et sont venus discuter avec nous des questions soulevées par notre mandat. Des centaines de jeunes ont répondu à notre invitation et nous ont écrit, exprimant ce qu'ils feraient s'ils étaient ministre... (et, à cet égard, je peux vous assurer qu'il y a d'excellents candidats! ). D'autres, comme les jeunes de la Maison des jeunes de Beauport ou du Café l'Archipel d'Entraide de Québec, ont formé

des groupes de discussion et nous ont servi de points de repère dans notre cheminement. Des centaines d'adultes se sont déplacés en région pour venir, à l'invitation des conseils régionaux de la santé et des services sociaux (CRSSS), exprimer leurs souhaits et faire part de leurs attentes en matière de prévention des problèmes vécus par les enfants et par les jeunes. Plusieurs autres personnes ont accepté de venir faire état de leur projet de prévention devant le Groupe réuni en plénière ou lors de séances de travail des sous-groupes d'analyse auxquels les membres étaient inscrits. Une quinzaine de chercheurs québécois, canadiens et américains ont produit de très riches documents et ont contribué à une démarche appuyée sur les connaissances les plus récentes et les plus fouillées. Toutes ces personnes ont largement contribué, de par leur ferveur, leur obstination, leur ouverture, leur rigueur et parfois leur candeur, à maintenir les membres du Groupe solidement ancrés aux besoins des enfants et fermement convaincus de la pertinence de leur démarche.

Et cette démarche, nous l'avons faite en resituant et en suivant les enfants et les jeunes dans les étapes de leur développement et dans leurs milieux de vie. Nous sommes partis des problèmes graves que certains d'entre eux vivent pour nous pencher sur ce qui, à partir de la grossesse jusqu'à la fin du secondaire, aide les enfants à se développer à leur plein potentiel et sur ce qui, au contraire, peut entraver leur cheminement. Si bien que, selon vos attentes sans doute, nous sommes arrivés à identifier des actions de prévention qui s'attaqueraient non pas spécifiquement à un problème ou à un autre, mais à l'ensemble des conditions qui nuisent au développement des enfants, qui menacent leur sécurité ou leur équilibre psychologique et qui ultimement les placent à l'écart de leurs familles, de leur communauté ou... d'eux-mêmes.

Vous vous en doutiez bien, l'ensemble de ces conditions touche à une multitude de dimensions de la vie des enfants et des jeunes. Ces dimensions sont de l'ordre des valeurs, de l'économique, de la vie communautaire, de l'organisation des services de santé, sociaux, scolaires, de loisirs; elles touchent aussi à la vie familiale et aux caractéristiques personnelles des enfants. Elles rejoignent les enfants de tous les âges et dans tous les environnements qu'ils fréquentent. Bien sûr, certains de ces environnements sont plus importants que d'autres, notamment en raison de leur insuffisance ou encore à cause de l'empreinte qu'ils laissent toute la vie durant. Je pense ici au travail des parents, à la famille des enfants ou à leur école. D'autres, apparemment plus marginaux, comme la télévision par exemple, représentent tout de même des éléments majeurs dans la poursuite des objectifs. Mais l'ensemble de ces lieux et de ces conditions place la réalisation de l'agenda que nous proposons hors de la portée d'un seul ministre.

C'est l'ensemble de la société québécoise qui est invitée à replacer les enfants au centre de sa vie collective. Ce sont toutes les localités, toutes les communautés, tous les voisinages, les familles et les individus qui sont appelés à réserver une vraie place à leurs enfants et à leurs jeunes. C'est l'ensemble des organisations patronales, syndicales ou gouvernementales qui est convié à un effort concerté pour assurer à tous les enfants les conditions indispensables à leur épanouissement.

Par conséquent, ce n'est donc pas vous seul que ce rapport invite à l'action préventive et promotionnelle envers nos enfants et nos jeunes; c'est l'ensemble du gouvernement qui est interpellé. Vous nous avez confié un « mandat » qui nous a conduits bien au-delà des limites sectorielles de votre ministère. À leur tour, les membres du Groupe de travail pour les jeunes vous confient un « mandat ». Nous vous demandons d'impliquer vos collègues du Cabinet des ministres dans la plus importante mission de leur carrière politique : la prévention des difficultés graves vécues par les enfants et les jeunes du Québec.

Vous constaterez, à la lecture de ce rapport, que cette mission passe par des actions qui demandent souvent des changements importants dans notre façon d'envisager les problèmes et leurs solutions. Notamment, nous sommes convaincus, avec recherches à l'appui, qu'il nous faut réduire la pauvreté des jeunes familles et des familles monoparentales féminines si nous voulons, dès maintenant, rétrécir la marge des risques dans laquelle sont stationnés des milliers de nos enfants. Ces enfants portent perdants...! et leurs parents aussi. Il leur en coûte des échecs, des humiliations et des futurs bloqués. Il nous en coûte des angoisses, des découragements, des peines et des fortunes. La pauvreté est une hypothèque que nous n'avons pas les moyens de rembourser.

Nous vous demandons aussi d'intensifier le soutien aux jeunes parents dès avant la naissance et pendant plusieurs mois après, de convaincre les pères de l'importance de leur présence et de leur implication auprès des tout-petits. Nous pensons que l'on peut prévenir la délinquance et l'abandon scolaire et que l'on doit préparer la réussite scolaire et l'intégration sociale des enfants dès le plus jeune âge. Nous proposons à cet effet de créer des programmes de stimulation infantile pour les enfants de 2 à 4 ans accompagnés de leurs parents.

On peut également arriver à prévenir bon nombre d'épisodes de négligence, de violence et d'expériences de marginalisation en entourant les enfants de 5 à 11 ans d'adultes bienveillants et en les soutenant dans leurs efforts de résolution des problèmes. Nous suggérons des actions qui renforcent la sécurité des enfants et les intègrent dans des milieux et des projets capables de stimuler leurs compétences et de susciter leur coopération.

Pour les jeunes de 12 à 17 ans, nous demandons un temps de réflexion de manière à impliquer l'ensemble des communautés dans une amélioration de l'école comme milieu de vie pour nos jeunes. Nous proposons aussi des actions concrètes pour aider les plus vulnérables à poursuivre leurs études et pour rapprocher parents, éducateurs et jeunes. Nous soumettons également l'idée de reconnaître la contribution des jeunes à leur communauté dans des rôles d'aide valorisants pour eux et pour les personnes qui les entourent. Enfin, nous pensons qu'il est temps d'examiner la façon dont nous informons et formons les jeunes à propos de leur vie sexuelle et parentale.

Par ailleurs, vous le savez bien monsieur le Ministre, tous les obstacles au développement ne s'inscrivent pas nécessairement selon des étapes prévisibles. Aussi, il nous a paru nécessaire de rappeler l'urgence de l'établissement de services de médiation auprès des couples de parents en litige. Nous avons aussi formulé des recommandations concernant la responsabilité des producteurs et des diffuseurs de télévision en regard des difficultés vécues par les jeunes et de leur participation aux solutions envisagées. Nous lançons surtout un cri d'alarme aux parents et aux adultes significatifs concernant les abus de langage envers les enfants. Des milliers d'enfants sont régulièrement l'objet d'humiliations et de menaces; ils en sortent psychologiquement aplatis ou terrorisés. Cela conduit à des formes de victimisation et de marginalisation discrètes mais douloureuses.

La dernière partie de notre rapport n'est pas... la dernière. En effet, une fois nos recommandations complétées concernant la mise en action de l'agenda que nous vous proposons, une fois nos exhortations faites pour une plus grande concertation, pour une évaluation plus rigoureuse de nos actions et pour un financement plus adéquat et plus mobilisateur de tous les acteurs, il nous restait comme une impression de non-dit et d'incomplet. Nous n'avons pas été capables de nous en tenir strictement à la définition de notre mandat et nous vous avons exprimé nos souhaits vis-à-vis des enfants et des jeunes déjà aux prises avec des difficultés graves, qui sont connus des services ou qui se retrouvent dans des zones de très grande vulnérabilité. Vous trouverez dans une après-dernière section des recommandations à l'égard des enfants victimes et des jeunes en voie de marginalisation. Nous espérons qu'elles pourront vous être utiles, mais surtout nous voulons indiquer que l'accent préventif ne devrait pas nous faire oublier celles et ceux qui vivent des moments très durs et qui ont et auront encore besoin de services spécialisés.

Tout au long de leur mandat, les membres du Groupe de travail pour les jeunes ont pu compter sur l'inlassable soutien de personnes oeuvrant au sein du Service des programmes à la jeunesse et du Service des politiques et plans socio-sanitaires de votre ministère. Ces personnes ont accompli un travail formidable et colossal autant sur le plan de la recherche que sur celui de la logistique. Je souhaite que vous puissiez leur faire part de notre reconnaissance. Je me chargerai personnellement de remercier les membres de ma famille, du Laboratoire de recherche en écologie humaine et sociale et du Conseil d'administration de l'Université du Québec à Montréal, qui m'ont permis de fréquenter le personnel de votre ministère aussi assidûment.

Une dernière chose. Le titre de notre rapport. ***Un Québec fou de ses enfants!*** Vous l'aimez?

Camil Bouchard
Le 15 octobre 1991.

# LES JEUNES NOUS ONT

Si vous étiez le ministre responsable, que feriez-vous pour empêcher que des enfants et des jeunes soient battus ou maltraités? Ou encore qu'ils consomment des drogues ou abusent de l'alcool? Et comment feriez-vous pour éviter qu'ils abandonnent l'école avant la fin de leur secondaire?

Telles sont les trois questions que nous avons pu poser à 3000 jeunes à travers le Québec grâce à la collaboration du Conseil québécois pour l'enfance et la jeunesse. Plus de 800 d'entre eux nous ont répondu! Certaines lettres très originales, d'autres bien amusantes... mais toutes fort émouvantes. Bref, il nous a été des plus difficile de sélectionner celles qui suivent.

### Les enfants battus ou maltraités

*Je voudrais que le monde comprenne que la vie s'est merveilleux qu'il faut pas la gaché. Battre des enfant c'est comme tuer des gens. On va toujour se sentir bloqué. Vous voulez plus de votre enfant pourquoi le foir souffrir. Faite le addopter comme sa il y auras des personnes qui vont l'aimer votre enfant. Une vie ca arrive qu'une fois gâché pas celle des autres.*

*Jean-François, 13 ans*

*Si je serait qu'il y as quelqu'un quelque part qui batterait sont enfant et que je serait le premier MINISTRE je vous le jure que c'ette personne ne serait pas en liberté. il serait en prison si l'enfant à 4 ans la personne resteras 4 ans en prison. et je lui ferait perde toute c'est chosse parce que un enfant c'est une vie et un vie ca reconstitue pas! et les enfants c'est les adultes de demain, si il ça fait battre il ne seront pas fort sur le futur.*

*Raymonde, 13 ans*

Bonjour,

*j'écris pour les enfants maltraités et battus. Moi, j'ai déjà vu une petite qui était battus. J'ai trouvé ca désastreux, donc j'ai décidé de faire quelque chose pour ce problème. J'ai décidé de les accueillir chez moi. Mes amis et moi allons nous occuper d'eux. Pour les personnes qui battent les enfants, ils auront comme punission d'aller séjourner en prison, cause de criminalité.*

*Geneviève, 12 ans*

*Moi si je serais le ministre j'autoriserais les écoles à parler au moin 7 fois par semaine des enfants maltraités et les enfants battus et les enfants serais peut-être moin troubler et il saurait peut-être moin gêner dans parler et on n'aurait moin d'enfant maltraité et Battus.*

*Karine, 13 ans*

*Si j'étais premier ministre j'inventerais un permis de responsabilité qu'il aurait que 20 points. Quand la personne fait un faut geste elles perds (1) point quand elles lève la main sur un enfant elles perds 5 points. Pendand un mois si la personne ne pas fait rien elles gagnent 2 points et quand ça fait 3 mois elles gagnent 5 points. Quand la personne perds sont permis de responsabilité elles doient donner 6 $ et en a un nouveaux.*

*Nancy, 11 ans*

*Je pense que la seule façon de vraiment sensibiliser tout les citoyens, c'est la télévision; il serait intéressant de faire des petits "flash" publicitaire (originals et intéressants) sur les problèmes vécus (ne pas trop dramatiser). De faire prendre conscience au gens que il y a de l'aide (au niveau des parents et des enfants) de faire comprendre au public qu'il a moyen d'aider...et écouter... (une bonne publicité vaut de l'or).. Des services publics de thérapies de groupes sur la violence physique et psychologique devraient être offert aux gens!!! Des services de garderies ou d'accueil pour les enfants qui aiderait lors de situations d'urgence les parent en difficultés.*

- *Une chose est importante plus de gens nous toucherons plus de chances nous auront d'aider des enfants maltraités et battus. Merci de nous avoir demander notre opinion... Sincèrement.*

*Myriam, 16 ans*

*Par la publicité, j'essayerais de convaincre les parents que ce n'est pas mal d'aller chercher de l'aide quand on est à bout. Peut-être bâtir plus de garderie, si le parent n'est plus capable d'endurer son enfant, il va le porte à la garderie au lieu de le battre. On devrait plus surveiller ça, car si quelqu'un est battu, ça lui apporte beaucoup d'autre problème. On devrait diminuer la violence montrer par la télévision et mettre plus d'immission d'amitié, d'amour et de partage. Surtout véhiculer des bonnes valeurs aux citoyens par la publicité.*

*Nadine, 15 ans*

*J'aurais en résumé 3 suggestion. 1) Améliorer le système d'aide aux parents. Je m'explique: si l'enfant devient un si gros boulet aux pieds de ses parents et que ça les obligent à tout le temps sur le stress (ex. «Vite, une gardienne, où va-tu manger, etc»), il y a des chances*

# ÉCRIT

*qu'ils pognent les nerfs. Mettre en place un système de garderie adéquat et bon marché, des cafétérias dans les écoles, etc... enlèverait aux parents un très gros poids de sur leurs épaules. 2) Expliquer à tous les gens c'est quoi un enfant battu et comment on peut intervenir. 3) Le père doit se sentir aussi proche de son enfant que la mère. Il ne faut plus que les gars soient des étrangers à la famille qui ne font que rapporter de l'argent à la maison et qui punissent les enfants. Cette mentalité-là, faut que ça cesse!*

*Steve, 16 ans*

*Je créerais des organismes qui feraient beaucoup de prévention, de publicité et de sensibilisation au public. Les personnes battues auraient recours à un numéro d'aide sans frais et à des établissements pour personnes battues. La cada peinal punirait et blâmerait très sévèrement les personnes qui battent leurs enfants. Les sentences seraient beaucoup plus sévères qu'ils le sont maintenant. Les prisonniers bénéficierait d'un aide psychiatrique pour qu'ils puissent un jour être normaux.*

*Dominic, 15 ans*

*Moi si j'étais le ministe, j'essayerais d'aménager des services de garderie un peu partout de façon à ce que le stress des parents soit diminuée, ce qui pourrait diminuer, peut être, le taux de violence. Je ferais aussi une campagne de sensibilisation non seulement pour les parents et les enfants concernés, mais aussi pour toute la société, dire aux monde qu'ils peuvent se mêler des affaires des autres quand ils sont témoin de scène violente. Qu'ils peuvent faire des plaintes pis que c'est un crime de pas en faire une.*

*Nadine, 16 ans*

*Les enfants battus sont en quelque sorte la plaie de notre société. Ils ont toujours existés et maintenant que le problème est mis au grand jour il ne reste plus qu'à l'éliminer. Des fois, les parents eux mêmes sont victimes de la société " On est stressé, énervé et on plus ont l'a dans les pattes. " Voilà les quelques raisons que vous diront les parents "battours". Les familles les moins nanties sont les plus touchées. Emplois précaires, drogues, alcool sont les causes premières de ces gestes et sont à éliminer.*

*En réalité, aiment-ils vraiment leurs enfants?*

*Geneviève, 12 ans*

*J'aime pas voir les enfants qui sont battus ou maltraités. Je trouve ça vraiment cruelle. Si les parents n'aime pas leurs enfants pourquoi ils en ont faient. Moi j'aime bien les enfants, si j'étais ministre je ferais tout pour que les enfants soient bien, et surtout bien nourrit, bien traités, et surtout pas battues. Parce que moi j'ai eu de l'aide parce que je ne pense pas que je m'en serais sortie toute seule. Il a les centres d'accueil qui peuvent nous accueil gentiment et avec un grand sourir.*

*Mélanie, 14 ans*

*Premièrement etre plus sévère avec les hommes ou les femmes qui battent ou qui maltraite les enfant, et il ny a pas assez de maison d'hebergement pour les jeunes victimes, et mieux informer les jeunes sur les organisme, il devrait les informer dans les écoles, il le sont déja mais pas assez et convaincre les jeunes de sourir avec les personnes diplomée, ce ne sont que quelques idées j'aurai pus remplir plusieur pages etans moins même une personne qui a été battu dans mon enfance...*

*Pascal, 17 ans*

*Faire plus d'enquete dans les familles pour voir la condition vie des enfants et parler avec des jeunes pour les mettre pour qu'ils puissent se confier plus facilement leur montrer des comportement de parent normaux et anormaux.*

*Hélène, 15 ans*

*Je ferais vérifié toute les maisons ou moins une fois par année par un groupe qu'il y aurait dans chaque paroisse pour que l'on puisse vérifié les cas qu'il y a dans les familles.*

*Je ferais une maison ou que l'on pourrait accueillir les enfants maltraités au lieu de les envoyer en famille d'accueil, pour qu'ils puissent être avec d'autre jeunes de son âge qui ont déjà vécu les mêmes choses que lui donc il pourrait régler ses problèmes avec eux pour ce soulager de tout ce qu'il aurait sur le coeur et il serait moin gêné d'en parler à quelqu'un qui aurait vécu la même chose que lui.*

*Karen, 15 ans*

*J'irais chez ces personnes et je dirais aux parents qui les battent que je suis un monsieur pour l'électricité et je mettrais un micro et une petite caméra pour voir et entendre ce qui leur font. Après s'ils les ont battus, j'irais les voir et leur montrer ce qu'ils ont fait à leur enfants. J'emmenerais les enfants dans une bonne famille qui veut prendre soins de ces enfants et leur expliqué pourquoi, ils ne vivent plus avec leur parents et je les aiderais.*

*Amélie, 12 ans*

*Faire passer des tests radiographique pour savoir si les jeunes sont battus ou maltraités par leurs parents.*

*– Former des groupes pour aider les personnes violentes.*

*– Améliorer la qualité de vie des gens sur la terre.*

*Marco, 16 ans*

### L'abus d'alcool ou de drogues

*Je ne suis premier ministre, mais à mon avis je pourrais donné mon idée. Je ferais faire plus de descente dans les bar. Apporter de l'aide aux familles désunis afin d'aider les jeunes à trouver des moyens autre que dans la drogue.*

*Jimmy, 13 ans*

*Premièrement je vais vous répondre en tes que jeune adolescent car je ne me voi pas du tout dans la peau d'un ministre. Ce que je ferai c'est d'essayé d'aider les jeunes qui sont dans la misère et même aidée ceux qui ne le sont pas. J'essayerait de leur trouvé des emplois avant qu'il soit dans la misère et qu'il se jette dans la drogue parceque seulement les aidée après c'est beaucoup plus dure tandisque avant si le gouvernement les aides à sa santé valorisé et qu'il se sente en securité il ne pensaront surement pas à la déception et de se joié ou se soulé pour tout oublier. Si avec les millon de dollars le gouvernement ne peut pas faire cela pour ses citoyen bien le gouvernement ne vaux pas grand chose. Qu'il fassent quelque chose pour une fois.*

*Charles, 16 ans*

*Si j'étais le ministre, je passerais sérieusement à régler les sérieux problèmes. Les jeunes utilisent ces effets à cause d'un manque d'appartenance, d'un besoin de liberté. Mais dans le fond après le fait de se sentir libre, les problèmes leur retombent sur le nez. Il faudrait faire des lois encore plus strictes sur l'usage de la drogue. Il faudrait aussi leur faire réaliser les conséquences, les sensibiliser ou plus profond d'eux-mêmes. Les personnes qui pourraient les aider, sont ceux qui ont vécu ces problèmes. Je trouve que c'est ces gens qui les aideront beaucoup. Nous, les jeunes avons besoin d'être aimés dans ce monde dont nous avons pas souvent de place!*

*Karine, 14 ans*

*Je ne croit pas que l'alcool et la drogue soient désastreuses pour les jeunes d'aujourd'hui. Ce qui peut être dangereux c'est l'abus comme vous dites. Maintenant, je crois que la drogue et la boissons sont devenus des étapes à traverser durant la jeunesse. Pour moi, c'est le même problème que dans les années soixante. Tout simplement une question de mode. Les vieilles années; l'alcool, les années 90; la drogue. Je ne trouve pas vraiment de raison à se problème, je ne vois que l'éducation préventive.*

*Jimmy, 16 ans*

*Un début que les adultes ont, c'est qu'ils ne veulent pas en parler avec les jeunes, car c'est beaucoup plus facile pour eux de fermer les yeux et de la réprimander que de voir la réalité. Il faudrait que les gens se sensibilisent face à la drogue et aux jeunes qui en consomme au lieu de s'en éloigner et de nous parler des jugements. Personnellement, si je serais le ministre je viendrais voir personnellement les jeunes dans ce problème et je ferais plus de reportages sur les jeunes qui consomme et peut être qu'un jour nous ne serons plus mis de côté.*

*Michel, 17 ans*

*Si les jeunes consomment des drogues ou abusent de l'alcool, c'est souvent parce qu'ils ont des problèmes à la maison, à l'école ou autre. Il faut les aider à régler leurs problèmes avant d'essayer de les aider à arrêter de boire. Parce que si leurs problèmes sont réglé alors ils réussirent à arrêter de consommer par eux -autre. Le dialogue est une bonne façon de les aider.*

*Julie, 16 ans*

*Tout simplement j'inventerais un système d'alarme à chaque intersection ou on peut dire stop où les passager en voiture, à pied ou à bicyclette s'arrêterais pour peser leur niveau d'alcool et de drogue. Si le passager ou la personne contien trop d'alcool ou de drogue le système d'alarme sonne et les policiers les embarque. A chaque intersection un policier ou plusieurs policier sont là. Alors Attention! Peut-Etre allez-vous vous faire prendre! Merci.*

*Marie-Eve, 11 ans*

*Si j'étais ministre, je ferais beaucoup de campagne publicitaire, afin de sensibiliser les jeunes à ce malheureux problème. De montrer la graduation de la dépendance à la drogue et l'alcool, les effets physiques et psychique. Le montrer carrément, "La destruction" de ces produits néfaste.*

*On y met le paquet pour les annonces de bière pourquoi ne pas y mettre le paquet sur les conséquences de l'alcool et drogue. Pas juste des thèmes comme "Nous on a pas besoin de drogue pour avoir du plaisir "mais plutôt "Regardez où la drogue me emmenne".*

*Yanick, 17 ans*

*Bonjour! cher jeune pourquoi prenez-vous de la drogue ou de l'alcool. Pour des problèmes de famille parce que vous êtes gêné(e) ce n'est pas une raison pour cela, la gêne ce n'est pas grave mais pour les problèmes de famille je suis sûr que vous serai capable de les régler.*

*Bonne chance!*

*Du ministre, Mathieu ....., qui vous aime bien. Salut*

*Mathieu, 12 ans.*

*Pourquoi consommez-tu? Pour faire comme les autres jeunes et pour imiter leur parents qui fument la cigarette, l'alcool et la drogue. Bien appliquer la loi qui*

*interdit de vendre de l'alcool aux moins de 18 ans.*

*Patrick, 15 ans*

*J'aiderais les jeunes en publiant plus les numéros de téléphone ou il peuvent avoir de l'aide ex: jeunesse j'écoute... J'avertirais les jeunes qui ont des problèmes d'en parler à des ami(e)s ou à une personne en qui ils ou elles ont confiance. Il faudrait aussi qu'on en parle plus, des inconvénients et à quoi cela pourrait l'embarquer, y penser.*

*Josianne, 11 ans*

*Si j'étais ministre, je m'occuperais plus des jeunes que ce que font les présents ministres. On devrait leurs expliquer au lieu d'interdire les drogues. Les vrais effets ne sont pas assez connus. On devrait, au lieu de ne faire payer qu'une caution, mettre une sentence, soit des travaux communautaires afin de sensibiliser les adolescents. Faire plus qu'interdire.*

*Cathy, 16 ans*

### Le décrochage scolaire

*Dans les écoles le gros problème est la drogue mais aussi que les écoles sont devenu trop sévère et trop enfermées. Les jeunes sont privés de la liberté dont ils ont besoin. Alors ils la prennent cette liberté. S'il y aurait plus d'activité et de libberté les jeunes resteront à l'école et finiraient leur secondaire.*

*Patrick, 18 ans*

*Ceux qui décrochent le plus souvent sont ceux qui ont le plus de misère à l'école, alors moi, j'inciterais les professeurs à suivre de près ces élèves et peut-être faire un programme plus intéressant qui attirerait l'attention de ces gens.*

*Je ferais une loi qui obligerait toute compagnie à engager des gens qui ont fini leur 5e secondaire. Et cela compte pour tous les métiers.*

*Marie-Claude, 16 ans*

*Je trouves que les jeunes de 16 ans se pence supérieure au s'adulte. Parce que il penne qui vont se trouvé un travail une maison, une voiture d'un coup.*

*SOLUTION : je ferais une sortie au début de l'année pour encouragé les élèves à partir dans l'année, une dans le milieux de l'année et une à la fin de la année. Je ferais une bourse de 1000 $ dolars a seu qui on 90 et plus en francais, mathématique et anglais; une bourse de 500 $ a seu qui n'ont pas été absent de l'année et 100 $ pour sont qui travail fact mois qui ont beaucoup de difficulté et leur donné beaucoup d'encouragement. Pour les chemisement particulié on ne devrais pas toujour les collés; se ne sont pas des débilles. Se sont des gents comme tout le monde ses parce-que il sont moins de fasilité à l'école. Arreté dont de les collé sans arrêté il sont bessoins dons courageument commencé il vont vouloir resté à l'école et il vont se trouvé un travaille et se ne parraitre replus à 20 ans quand vous aurè fait votre vie.*

*Patrick, 13 ans*

*Pour que les jeunes ne décroche pas il faudrait changé des réglements. Example laisser les jeunes manché de la gamme payer le diner pour ceux qui reste loin ne pas avoir de retenu le midi et le samedi et avoir des profs plus jeune parce que plus il sont jeune plus qu'on sentient avec et il nous compreine mieux.*

*Etienne, 14 ans*

*Je crois qu'à l'école on manque de stimulation. Il devrait y avoir dans chaque école secondaire une activité spéciale; Par example "concentration musique", "concentation sports" ...etc...etc... Les moins doués devraient aussi avoir une stimulation, un programme parsemé d'activités diverses, sorties, sports, ou des façons un peu différentes d'apprendre le français, les mathématiques. On pourrait par example faire des projets, petites pièces de théâtre ou petit voyage dans le cadre des sciences humaines.*

*Virginie, 12 ans*

*Je ferais en sorte que l'école ne soit pas si concentrée sur les sciences. Ca décourage les jeunes qui n'ont pas d'aptitudes dans ces matières parce qu'ils croient qu'il n'y a pas d'avenir ailleurs parce que si on ne passe pas les sciences, les maths on ne peut pas finir un secondaire. Mais on devrait pouvoir les diriger ailleurs en les encourageant, il n'y a pas de la place seulement pour les scientifiques. Et puis ce n'est pas celui qui a les meilleures notes qui est obligatoirement le meilleur travailleur.*

*Josée, 16 ans*

*Je les enverais sur le marché du travail quand il sont en 6e année pour leur montré qu'il n'a pas de bell job quand ont n'a pas beaucoup de scolarité et leur ferai avoyer un job ou il ne comprenerai même pas et il saurai maintenant que la scolarité on voi loin avec yes.*

*Patrick, 18 ans*

*Si j'étais le ministre, je ferais comprendre aux jeunes que si ils ne finissent pas leur secondaire, ils pourraient leur arriver de grave ennuis. Première rencontre: j'y ferais comprendre le goût des études, deuxième rencontre: expliquer la malheur de ne pas finir ses études et d'en parler avec ses parents. Si se là ne marche pas, je le ferais passer une semaine dans la vie du marcher du travaille sans connaissance.*

*Rosabelle, 12 ans*

*(1) Je ferais passer une loi qui exigerais un diplôme d'études au secondaire ou professionnel pour terminer l'école au lieu d'avoir 16 ans pour lâcher l'école.*
*(2) Sensibiliser les jeunes sur l'importance des études.*
*(3) Que les professeurs adiont une attitude plus positive vers les élèves et qu'ils soient plus dynamique dans leur cours. Qu'ils rendent les matières "banales" plus interessantes.*

*Isabelle, 16 ans*

# DES PRINCIPES FOND

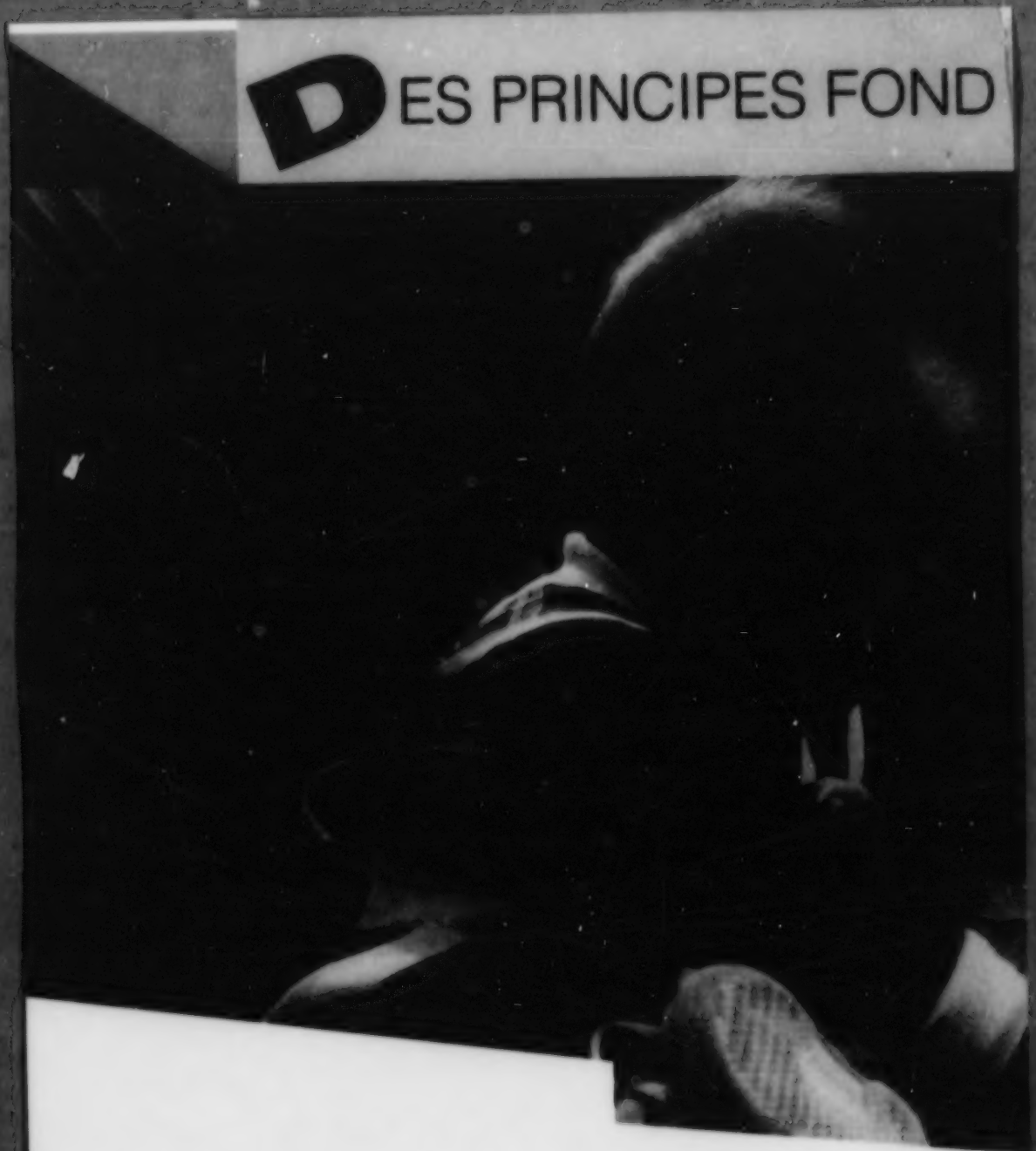

# AMENTAUX

## Un rapport inspiré...

février 1991, le ministre de la Santé et des Services sociaux formait le Groupe de travail pour les jeunes. Il l'appelait à identifier les actions capables, dans le cours des dix prochaines années, d'infléchir le nombre des enfants et des jeunes aux prises avec des difficultés graves. La négligence, le rejet, l'abandon, la sous-stimulation, la délinquance, la violence envers les autres, la toxicomanie, les troubles du comportement, le décrochage scolaire, l'itinérance, le suicide représentent des problèmes accablants pour les jeunes et pour notre société.

Après plusieurs mois d'analyse et de réflexion, les membres du Groupe de travail arrivent à la conclusion qu'on peut diminuer radicalement l'ampleur de ces problèmes pour autant qu'on reconnaît d'abord qu'ils sont des signes de manquements dans les conditions indispensables au développement optimal des enfants et des jeunes.

Ce rapport engage non seulement les services et les organismes spécifiquement mandatés, mais toute la population du Québec, à une démarche fondée sur l'équité, la générosité et la compassion, et sur les connaissances maintenant acquises en matière de prévention; il propose des mesures qui visent à corriger un certain nombre de situations critiques où enfants et jeunes sont menacés dans leur développement. Ce rapport nous invite à replacer les enfants et les jeunes au centre de nos vies familiales et communautaires.

## ...par le développement

***Donner à chaque enfant du Québec les conditions propres à assurer son développement à son plein potentiel, et ceci dès les tout premiers moments de sa vie, s'est imposé comme la façon la plus inspirante de prévenir les problèmes graves chez les jeunes.***

En effet, la seule référence aux problèmes vécus par les enfants et les jeunes ne peut pas et ne doit pas guider l'ensemble des actions proposées. Comme on convient désormais qu'on ne peut définir la santé uniquement par l'absence de maladies, on convient aussi qu'on ne peut définir le bien-être des enfants et des jeunes uniquement par l'absence de problèmes graves.

Le développement des enfants est un processus complexe et fascinant qui les mène vers une plus grande autonomie. À la naissance, les enfants sont totalement dépendants de leur entourage pour survivre et pour se développer. Cette dépendance s'atténue au fur et à mesure que les enfants font l'acquisition d'habiletés qui leur permettent de décoder leur environnement, d'en comprendre le fonctionnement, d'y évoluer et de contribuer à le modifier. Cette prise en main se fait cependant très graduellement et elle suppose que les enfants ont besoin, durant de nombreuses années, d'un entourage qui les soutient, les réconforte et les protège, mais aussi d'un entourage qui les place dans des situations de défi, d'apprentissage, de découverte de soi et des autres, de stimulation et de succès.

Ultimement, les enfants et les jeunes doivent acquérir la conviction qu'ils ont une grande valeur, qu'ils sont capables de résoudre des problèmes, de générer des solutions. Sans cette conviction solide et durable de leur compétence, les enfants et les jeunes sont amenés à douter d'eux-mêmes, à se retrancher, à abandonner, à se marginaliser et à renoncer à l'autonomie.

Pour établir des liens forts, durables et significatifs, pour acquérir le sentiment qu'ils sont compétents, capables de réussir, qu'ils méritent d'être aimés, et pour se préparer à fonctionner de façon autonome et à occuper dignement des rôles au sein de leur environnement social (rôles de fille ou de fils aimants, de pair respectueux des autres enfants, d'élève et d'étudiant impliqué et compétent, de travailleur consciencieux, de conjoint coopératif et pacifique, de parent attentif auprès de ses enfants), les enfants et les jeunes ont donc besoin :

- *de parents attentifs, disponibles, affectueux et responsables,*
- *d'éducateurs sensibles, impliqués et responsables,*
- *de liens fréquents et supervisés avec d'autres enfants,*
- *d'environnements stimulants et soutenants,*
- *d'informations à propos de leur propre développement,*
- *de services sensibles à leur vulnérabilité et à leurs capacités,*
- *d'expériences de réussite dès leur plus jeune âge,*
- *de messages clairs à l'effet qu'ils sont importants dans leur communauté.*

## Les parents, maîtres d'oeuvre...

***Après l'enfant lui-même, ce sont les parents qui sont les maîtres d'oeuvre de son développement. À ce titre, ils ont des responsabilités mais ils ont aussi besoin que la société les soutienne dans leur rôle.***

C'est avec eux que l'enfant tisse ses premiers liens significatifs d'attachement. Ces liens forment la base de sécurité nécessaire à l'établissement d'autres rapports affectifs et sociaux. Les enfants qui n'auront pas établi ces liens d'attachement avec un ou des adultes significatifs auront plus de difficulté à communiquer leurs besoins, à recevoir et à donner de l'affection. Ils n'auront pas acquis les habiletés et la confiance nécessaires pour combler leurs besoins en utilisant les ressources de leur entourage de façon appropriée.

Il est faux toutefois de prétendre que tout se joue dès les premiers mois ou dès les premières années. Si elles sont extrêmement importantes, les cinq ou six premières années sont loin d'englober toutes les étapes qui conduisent les enfants au seuil du fonctionnement autonome. La vie des enfants est jalonnée d'étapes successives, de transitions. L'enfant passe du ventre de sa mère à la famille, puis à la garderie ou à l'école primaire, à la communauté des loisirs, puis à l'école secondaire et à l'adolescence. Lors de ces transitions ou passages, les enfants et les jeunes ont besoin d'une ou de plusieurs personnes accompagnatrices en qui ils ont confiance et qui sont capables de leur apporter un soutien chaleureux et un encadrement ferme. La plupart du temps, ce sont les parents qui assurent cet accompagnement. Ils représentent une continuité dans la vie des enfants et des jeunes et leur permettent de se sentir confiants et compétents au moment des périodes de transition.

## ...mais pas seuls!

Cependant, les parents sont loin d'être les seuls en cause! De nombreuses autres personnes viennent s'associer à eux le long de ce parcours. Il s'agit des autres enfants, des adultes de la parenté ou encore de ceux du voisinage, des services de garde, des maternelles, des écoles, des organisations de loisirs. Ces partenaires font tous partie d'un même réseau : celui du développement de l'enfant. Ce réseau doit être

diversifié mais unanimement préoccupé du bien-être de l'enfant : il doit y avoir des liens entre les parents, l'école, la garderie, les amis de l'enfant, la famille élargie, les services sociaux et les services de santé, les lieux de rencontres et de loisirs. Ces liens entre les milieux de vie et les partenaires favorisent la continuité et contribuent à façonner un environnement cohérent dans lequel les enfants peuvent se reconnaître.

## Réduire les écarts économiques

***Les politiques gouvernementales doivent viser à réduire les inégalités sociales engendrées par la pauvreté et le manque de ressources. Mais elles doivent aller plus loin et engager le gouvernement et les grands partenaires socioéconomiques que sont les syndicats et l'entreprise, à réduire la pauvreté elle-même.***

Les politiques gouvernementales influencent énormément la qualité des environnements dans lesquels évoluent les jeunes et les adultes qui ont la responsabilité de les accompagner. Les personnes responsables des grandes orientations gouvernementales et sociales doivent se préoccuper d'assurer un revenu adéquat à tous les adultes entourant les enfants et les jeunes par la création d'emplois d'abord et par les programmes de transfert de revenus. Elles doivent se préoccuper de ce que tous les enfants disposent d'environnements sains qui leur renvoient une image de dignité et qui leur permettent de faire l'apprentissage de l'autonomie : habitations, voisinages, garderies, écoles et loisirs. Elles doivent éliminer ce qui dans les orientations, les lois, les programmes, les contrats sociaux, les conventions collectives, les institutions et les organisations, menace les enfants et les adultes qui les entourent, et tout ce qui favorise la discrimination, l'échec, le sentiment d'impuissance et de dépossession, et l'image négative de soi. En un mot, les responsables gouvernementaux et leurs partenaires doivent s'acharner à un idéal d'équité économique et sociale.

## La concertation

***La concertation entre toutes les ressources s'impose comme une condition indispensable de la diminution des problèmes graves vécus par les enfants et les jeunes.***

Les enfants vivent dans de nombreux contextes; leurs comportements, leurs compétences, mais aussi leur sécurité, sont influencés par chacun de ces contextes et par leur appartenance à un ensemble de milieux de vie. L'éparpillement des efforts, la « ghettoïsation » des institutions derrière des mandats étanches contribue aux problèmes des enfants. On y perd l'image de l'enfant dans la globalité de son fonctionnement et on le fractionne en autant de services et de spécialités. On risque alors de rompre les liens qu'il tisse laborieusement et de le placer dans des situations de grande vulnérabilité.

Il faut éviter que les enfants fassent les frais de nos manies institutionnelles et qu'ils soient privés de ressources du fait du manque de collaboration. Les gestionnaires du gouvernement, mais aussi ceux des services, des établissements, des réseaux, des regroupements et organismes communautaires, des corporations patronales, syndicales et municipales, sont invités à renforcer les liens entre les personnes qui entourent les enfants et les jeunes. Ils sont appelés à

s'associer aux personnes, y compris les simples citoyens, qui ne font pas partie de leur organisation. Ils doivent se préoccuper de contribuer à créer un mouvement social propre à assurer aux jeunes québécois et québécoises une place centrale dans les agendas des adultes, principalement dans les agendas de ceux et celles qui planifient, décident et entreprennent. Ils sont aussi conviés à encourager la participation massive des enfants et des jeunes à la définition et au fonctionnement de leurs propres milieux de vie.

## Appuyer la prévention

***Si elle doit compter sur un mouvement collectif et institutionnel, la prévention des difficultés graves vécues par les enfants du Québec doit également s'appuyer sur une volonté politique ferme d'investir désormais davantage de ressources dans les approches et les mesures préventives.***

On doit pouvoir compter sur cette volonté politique non seulement en ce qu'elle a de nécessaire pour assurer les budgets de soutien à la prévention, mais aussi en ce qu'elle peut indiquer une direction claire à tous les partenaires et à toutes les personnes intervenant auprès des enfants. Cette volonté doit se manifester sans équivoque dans l'engagement de soutenir les efforts de la communauté et des services consacrés à la promotion du développement des enfants, et à la prévention des problèmes d'adaptation. Elle doit dégager le financement nécessaire au développement, au maintien et à l'enrichissement des initiatives communautaires locales visant à soutenir les enfants et les adultes qui les entourent dans toutes les étapes de leur évolution. Elle doit reconnaître que les interventions dès le plus jeune âge, si elles sont les plus prometteuses, demandent autre chose que des mesures à rabais : l'intensité requise en matière de prévention demande des ressources importantes.

Un dollar investi en prévention peut en faire épargner de trois à sept plus tard; cependant, il faut d'abord se résoudre à investir ce dollar! La prévention des problèmes majeurs des enfants et des jeunes exige de nouveaux investissements et de nouvelles orientations dans la répartition et la gestion des enveloppes budgétaires.

## Une force du présent

***Nos enfants et nos jeunes vivent aujourd'hui. Ils comptent comme personnes à part entière. Ils doivent occuper maintenant une place centrale dans nos décisions.***

Contrairement aux slogans qui nous font oublier l'essentiel, les enfants et les jeunes ne sont ni une « richesse de demain » ni une « force d'avenir ». Nos enfants et nos jeunes sont une force du présent. Ils ne vivent pas les plaisirs, les tristesses, les caresses, les abus ou les négligences de demain. Ils vivent leurs réussites et leurs échecs d'aujourd'hui. Ils enrichissent ou appauvrissent notre société maintenant. C'est maintenant que l'on doit se montrer « fou » d'eux... même si cela demande un engagement autrement plus exigeant que l'espoir passif et futile qu'ils s'en sortiront bien un jour, eux aussi!

La promotion du bien-être des enfants et des jeunes, la prévention de leurs problèmes graves, ce n'est pas pour demain. Il faut s'en occuper dès maintenant, et résolument!

# UN PORTRAIT DES JEUNES

# ET DE LEURS FAMILLES

## Une culture et des familles modifiées

**Le rappel d'un certain nombre de changements survenus dans l'environnement des jeunes, des familles et de la collectivité québécoise s'impose si on veut s'assurer que les programmes et les mesures de prévention proposés soient bien adaptés à la diversité des situations. Il importe d'apprécier le plus exactement possible, en fonction de la disponibilité des données, les tendances qui concernent la natalité, les divorces, le nombre de jeunes et de familles, les familles monoparentales, l'accès des femmes au marché du travail, les rapports entre les hommes et les femmes, l'immigration et les communautés culturelles concentrées à Montréal.**

# Il y a moins d'enfants

De 3,8 au début des années soixante, le taux de fécondité atteignait en 1987 son niveau le plus faible (1,35) pour connaître récemment une légère remontée à 1,65 [1]. Le passage d'une surfécondité à une sous-fécondité a entraîné une modification profonde de la structure des âges. En 1961, les jeunes de moins de 15 ans représentaient 35,4 % de la population; ils comptent pour 20,2 % actuellement. On peut sérieusement s'inquiéter de ce que cette diminution du poids démographique des jeunes entraîne un allégement des services qui leur sont destinés et une indifférence secouée seulement à l'occasion de crises majeures et de drames médiatisés.

Mais les groupes ne se ressemblent pas tous! Les femmes nées à l'étranger sont plus fécondes (1,96 vs 1,38 pour les autres Québécoises). La fécondité des femmes nées en Amérique latine ou en Asie dépasse le seuil de 2,1 [2]. Par ailleurs, l'indice de fécondité de la population autochtone se situait à 2, pour la période 1985-1990. En 1986, près de 27,0 % de la population amérindienne québécoise était âgée de moins de 15 ans [3]. Près de 50 % de la population inuit était âgée de moins de 18 ans.

# Il y a tout de même 1 600 000 jeunes

Le Québec de 1991 compte plus de 1 600 000 jeunes répartis à peu près également en petits enfants, enfants et adolescents. Les parents de ces enfants et jeunes sont mariés dans 73,5 % des cas; 5,7 % des parents vivent en union de fait et 20,8 % des familles sont formées d'un seul parent [4]. De 1981 à 1986, le nombre de couples unis de fait est passé de 35 685 à 68 825 alors que le nombre de couples mariés diminuait.

# ...vivant dans des familles de petite taille

En 1986, le nombre d'enfants à la maison, par type de famille, se répartit de la façon suivante :

| | Couples mariés | Couples en union de fait | Familles monoparentales |
|---|---|---|---|
| Un enfant | 35,4 % | 57,9 % | 60,0 % |
| Deux enfants | 43,3 % | 30,9 % | 28,5 % |
| Trois enfants | 16,3 % | 8,6 % | 8,5 % |
| Quatre enfants ou plus | 5,0 % | 2,6 % | 3,0 % |

On constate une association étroite entre le nombre d'enfants et le type de famille; les couples en union de fait et les familles monoparentales ont beaucoup plus souvent un seul enfant.

1 Ces données proviennent du Bureau de la statistique du Québec et du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec.

2 Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (1990). Le rôle de l'immigration internationale et l'avenir démographique du Québec. (On s'appuie sur les études de [illegible], 1987, et de Gauthier, 1988, 1989.)

3 Larose, F. (1991). La situation de la jeunesse autochtone au Québec. Document inédit, Groupe de travail pour les jeunes, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec.

4 Duchesne, L. (1986). [illegible]. Recensement du Canada, catalogue 93-106.

# ... souvent avec un seul parent

Le phénomène des familles monoparentales formées à la suite d'une séparation ou d'un divorce est venu modifier très profondément la carte démographique du Québec ces dernières années. En 1969, on comptait 2947 divorces; en 1988, 19 825. Le taux de divorce est passé de 36,5 % en 1975 à 46,6 % actuellement. Il y avait, en 1986, 252 810 familles monoparentales au Québec; 83,0 % de ces familles étaient dirigées par un parent de sexe féminin. La durée moyenne de la monoparentalité des femmes s'établit ainsi : moins de 2 ans (24,0 %), de 2 à 4 ans (30,0 %) et 5 ans et plus (46,0 %) [5]. De façon générale, comme en font foi les données qui suivent, on peut constater que notre société ne s'est pas encore ajustée à cette nouvelle configuration de nos familles.

# ... pauvre

Les familles monoparentales sont pauvres. Alors que les familles biparentales peuvent compter sur un revenu moyen de 41 832 $, celui des familles monoparentales est deux fois moins élevé, soit 20 637 $ [6]. Les femmes déclarent un revenu de 17 856 $ tandis que celui des hommes s'élève a 30 187 $. Les mères de famille monoparentale de moins de 35 ans ont un revenu moyen qui les situe dans la très grande pauvreté : 10 139 $. Il y a deux fois plus de familles monoparentales que de familles biparentales inscrites à l'aide sociale. Quatre familles monoparentales sur dix, inscrites à l'aide de dernier recours, ont des enfants d'âge préscolaire. En 1990, selon les mêmes sources, seulement 16,0 % des familles monoparentales touchent une pension alimentaire. Le montant de cette pension s'élève à moins de 150 $ par mois dans près de la moitié des cas. Plus des deux tiers (68,7 %) des femmes responsables d'une famille sont locataires, tandis que 80,0 % des familles biparentales sont propriétaires de leur logement. Des milliers de dossiers de familles monoparentales sont en attente d'une « habitation sociale ».

5 Bellerose, C., Cadieux, E., Johnson, E. (1989) Les familles monoparentales, Enquête Santé Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec.

6 Gravel, R., Rousseau, C. (1991). Les risques de la monoparentalité. Document de travail interne. Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, Québec.

## Des femmes et des mères plus nombreuses sur le marché du travail

Le « taux d'activité » des femmes a augmenté régulièrement entre 1975 et 1989, passant de 40,1 % à 53,4 %. La croissance la plus marquée revient au groupe des 25-44 ans. Près de 67,0 % des mères d'enfants de moins de 16 ans sont maintenant sur le marché du travail. Ce sont les femmes avec des enfants de 2 ans ou moins qui ont le plus accru leur participation au marché du travail [7]. En 1990, 61,4 % des mères d'enfants d'âge préscolaire étaient sur le marché du travail comparativement à 30,0 % en 1976 [8].

## Des rôles sexuels moins nets

Traditionnellement, la division sociale du travail entre les hommes et les femmes reposait sur une séparation très marquée des rôles. Les femmes s'occupaient de la vie privée et du bien-être physique et affectif des membres de la famille. Les hommes évoluaient dans la sphère publique de la production des biens et de l'organisation politique.

La division sociale du travail entre les sexes est devenue un « lieu de tensions considérables entre les anciens modèles et l'existence changeante des hommes et surtout des femmes d'aujourd'hui » [9]. Et malgré une certaine évolution, les rapports hommes-femmes produisent encore de fortes inégalités sociales et économiques. Cela n'est sans doute pas étranger à la pauvreté qui accable un pourcentage important de mères de famille monoparentale.

7 Langlois, S. (1990). La société québécoise en tendances, 1960-1990, Institut québécois de recherche sur la culture, Québec.

8 Secrétariat à la famille (1991). Les orientations du deuxième plan d'action de la politique familiale, Québec.

9 Domingue, L. (1991). Implications des rapports hommes-femmes et des rapports qu'ils produisent en regard de la santé et du bien-être. Document inédit, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec.

## Une population plus diversifiée...

En 1951, on dénombrait 228 923 immigrants, soit 5,6 % de la population du Québec. Cette proportion est passée de 7,4 % en 1961 à 8,1 % en 1981 et à 8,2 % en 1986 [10]. La présence des familles et descendants immigrés est plus visible. On a pu observer, au cours des vingt dernières années, une diminution du nombre d'immigrants de langue maternelle anglaise et une augmentation du nombre des personnes d'origine asiatique ou sud-américaine : « Au début des années 70, environ 30 % des immigrants admis ne connaissaient ni le français, ni l'anglais; de 1986 à 1989, c'est près de 45 %... [11] » En 1986, la communauté noire du Québec regroupait 74 810 membres [12]. La plupart des familles immigrantes s'installent dans la région de Montréal. Près de 90 % des familles nouvellement arrivées y ont élu domicile.

## ...et regroupée en communautés culturelles

Au recensement de 1986, près de 16 % de la population québécoise s'est identifiée d'une origine autre que française, anglaise ou autochtone. Plus de 20 langues maternelles sont entendues dans les écoles du secteur français des commissions scolaires de l'île de Montréal. Dans les classes d'accueil et de francisation de la CECM, on retrouve des enfants venant de 107 pays. En 1985-1986, la proportion d'élèves venant des communautés culturelles atteignait 50 % ou plus dans 23 écoles de Montréal; c'était le cas de 36 écoles en 1990. Quatre commissions scolaires sur huit accueillent plus de 30 % d'enfants de communautés culturelles.

La scolarité des membres des communautés culturelles se rapproche de celle de l'ensemble de la population du Québec. On dénote toutefois une sous-scolarisation (0 à 6 ans de scolarité) très importante pour un certain nombre en provenance de quelques pays. On dénombre presque deux fois plus de chômeurs parmi les personnes qui sont arrivées récemment que dans l'ensemble de la population. On observe dans certains groupes ethniques un taux de chômage qui atteint presque 40,0 %.

## En résumé

Bref, les enfants et les jeunes du Québec d'aujourd'hui sont moins nombreux et vivent plus fréquemment des séparations, des divorces et des recompositions familiales que les enfants d'hier. La majorité vivent dans une famille dont le revenu est suffisant; cependant près de 20 % connaissent la pauvreté et près des deux tiers des enfants de familles monoparentales sont pauvres. Les enfants et les jeunes du Québec ont désormais accès à des modèles d'hommes et de femmes beaucoup plus diversifiés et moins nets. Ils viennent également d'horizons de plus en plus variés et constituent un groupe passablement hétérogène dans la région de Montréal.

Cependant, une chose ne semble pas avoir changé. Les Québécois et les Québécoises considèrent encore très largement que la famille est une valeur fondamentale dans leur vie [13].

10 Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (1990). Profil de la population immigrée recensée au Québec en 1986, Québec.

11 Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (1990). Le mouvement d'immigration, d'hier à aujourd'hui, Québec.

12 Rodrigue, J. « 75 000 Québécois de race noire », Le Devoir, 16 juillet 1991.

13 Secrétariat à la famille (1991). Les orientations du deuxième plan d'action de la politique familiale, Québec.

# LES DIFFICULTÉS MAJEURES

# DES JEUNES :

## Une question nécessaire...

Bonheurs de nos jeunes connaissent des difficultés graves. Certains sont victimes de la brutalité, de l'ignorance ou de l'indifférence des adultes ou des institutions; d'autres, généralement plus âgés, se rebellent, se montrent violents, transgressent les lois, abusent d'alcool et de drogues ou encore se prostituent. Certains abandonnent l'école très prématurément ou sont hantés par des idées suicidaires. D'autres errent dans les rues. Combien sont-ils? Quelle est l'ampleur des problèmes que nous évoquons?

## ... mais frustrante

Parmi les questions envisagées par le Groupe, c'est sans doute celle qui demeure la plus obscure et la plus frustrante. La définition des problèmes varie fréquemment d'un auteur, d'une analyse ou d'une institution à l'autre. Les données les plus solides sur l'ampleur des problèmes vécus par les jeunes proviennent des services qui sont appelés à intervenir en vertu d'une loi. Toutefois ces données ne rendent évidemment compte que d'une portion des jeunes aux prises avec des difficultés graves.

La connaissance la plus exacte et la plus valide possible de l'ampleur de ces problèmes est primordiale dans la démarche que nous proposons à l'ensemble de la société québécoise. Sans cette connaissance, il deviendra difficile de mesurer dans cinq ou dix ans les progrès ou les reculs engendrés par nos actions. Il est évidemment question ici d'une saine gestion des fonds publics mais aussi d'une préoccupation de rigueur, et de respect envers les enfants. La différence entre une approche rigoureuse, respectueuse du bien-être des enfants, et une approche d'apprentis-sorciers et d'aventuriers où enfants et parents serviraient de figurants dans une vaste opération d'essais et d'erreurs, repose en grande partie sur notre capacité à mesurer le chemin parcouru, à nous donner des objectifs évaluables. Dans ces conditions seulement on se met en position de modifier certaines approches, d'en éliminer d'autres et d'en introduire de nouvelles si nécessaire. Il nous faut pour cela connaître avec exactitude l'état de la situation présente. La chose n'est pas simple.

# TROIS TYPES DE PROBLÈMES

Nous avons, pour les fins de notre travail, divisé les difficultés graves vécues par les enfants et les jeunes en trois catégories. La première a trait aux conduites des parents ou des adultes qui menacent le développement des enfants[1] : il s'agit *de toutes les formes d'abus et de toutes les formes de négligence*. La seconde regroupe les conduites ou les comportements que les jeunes adoptent et qui transgressent les lois ou peuvent causer des dommages au ou tort à autrui (*problèmes d'externalisation*)[2] : *délinquance, violence envers autrui, troubles du comportement et toxicomanie*. La troisième catégorie porte sur les conduites de retrait que des jeunes adoptent devant les difficultés qu'ils rencontrent : *abandon scolaire très hâtif, itinérance et suicide*.

## Les enfants victimes

Les abus commis envers les enfants peuvent être de plusieurs ordres : abus physiques, abus sexuels et abus émotionnels. Les abus physiques comprennent les comportements de violence physique comme la raclée, la contention ou l'isolement excessif, les brûlures, les étouffements, l'utilisation d'une arme ou la menace d'en utiliser une, et d'autres formes de violence. Les abus sexuels font référence assez largement à un acte ou à un jeu sexuel, de nature hétéro ou homosexuelle, entre un enfant et une ou des personnes en situation de pouvoir, dans le but de procurer un plaisir sexuel à l'enfant ou aux adultes impliqués. Selon cette définition, il peut y avoir attouchement ou non. Les abus émotionnels ont trait à toutes les formes de rejet, d'humiliations, d'insultes, de cruautés psychologiques, qui dévalorisent les enfants et meurtrissent l'image qu'ils se font d'eux-mêmes. Les formes de négligence sont multiples : négligence affective, négligence alimentaire, vestimentaire, de soins, d'encadrement, de stimulation. Elles peuvent aller jusqu'à l'abandon, au rejet ou au refus de pourvoir aux besoins de l'enfant.

1 Ici, les enfants sont vus davantage comme les victimes ou les cibles de conduites inappropriées.

2 Ici, les enfants et les jeunes sont davantage les auteurs, les émetteurs de comportements inappropriés.

Au moment de finaliser nos travaux, il n'existait pas au Québec de statistiques uniformes reposant sur un recensement systématique et intégré de l'ensemble des dossiers de mauvais traitements. Ainsi, les dossiers des Directeurs de la protection de la jeunesse (DPJ) font l'objet d'une comptabilité indépendante de celle des dossiers des centres de services sociaux (CSS), des centres locaux de services communautaires (CLSC), des centres hospitaliers (CH), des centres de réadaptation (CR), des établissements d'éducation, des services de la justice et de la sécurité publique et des organismes communautaires. Quant aux études de type épidémiologique fondées sur des échantillons représentatifs qui pourraient nous informer sur le taux de prévalence des épisodes de mauvais traitements envers les enfants et sur le nombre d'enfants soumis à des abus de type plus discret, elles font encore défaut.

Les données disponibles dans les centres de services sociaux permettent d'établir qu'au 31 mars 1990, il y avait 9435 enfants pris en charge par les Directeurs de la protection de la jeunesse pour négligence, 1271 pour abus physique et 1550 pour abus sexuel. Il s'agit ici des enfants dont la situation a été signalée et prise en charge par les services sociaux. On ne parle pas des signalements non retenus, des enfants qui recourent aux services d'un CLSC ou d'un CH en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, non plus, bien évidemment, de tous les cas qui sont dépistés mais non déclarés. On est loin également des 34 % de filles et des 13 % de garçons qui, selon certaines études, seraient abusés sexuellement avant l'âge de 18 ans[3].

3 Tourigny, M. (1991). Rapport concernant la littérature scientifique sur l'incidence, les facteurs de risque et les programmes de prévention des abus sexuels envers les enfants. Document inédit, Groupe de travail pour les jeunes, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec.

4 Leblanc, M. (1991). La prévention de la délinquance chez les adolescents : une approche globale, intégrée et différentielle. Document inédit, Groupe de travail pour les jeunes, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec.

5 Ministère de la Sécurité publique (1986, 1989). Statistiques, Québec.

6 Ministère de la Santé et des Services sociaux (1990). Centres de services sociaux : état de la situation au 31 mars 1990. Données opérationnelles du 1er avril 1989 au 31 mars 1990, Québec.

7 Goyer, C. (1991). Violence envers autrui chez l'enfant et l'adolescent : définition, prévalence, facteurs de risque et prévention. Document inédit, Groupe de travail pour les jeunes, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec.

# Les problèmes d'externalisation

## Les jeunes délinquants

C'est pour les [illegible]mêmes où les jeunes sont davantage la[illegible]teurs et non les victimes de comportements déviants que l'on a le plus de difficulté à établir les taux de prévalence. Cela tient en grande partie au fait, comme nous le verrons, que les définitions se chevauchent, ne sont pas mutuellement exclusives.

Sont considérés comme délinquants les jeunes âgés de 12 à 17 ans appréhendés par suite d'un ou de plusieurs délits : vols, dommages à la propriété, blessures infligées à une personne, agressions sexuelles... Cette définition ne rend pas compte de toutes les situations de délinquance; bien au mal on, les études révèlent qu'environ 80 % des adolescents participent à au moins une activité répréhensible au sens de la loi...[4] Toutefois, malgré les limites des statistiques officielles, on peut arriver à une représentation approximative de l'ampleur de la délinquance sévère au Québec.

Le nombre total d'adolescents appréhendés en 1989-1990 a été de 25 325[5]. De ce nombre, 10 865 jeunes étaient pris en charge au 31 mars 1990[6].

## Les jeunes violents

On dit d'un jeune qu'il est violent lorsqu'il a recours à l'usage de la force pour arriver à ses fins, que cette force soit dirigée envers autrui ou ses biens. Il peut être cruel et méchant envers les autres, les attaquer physiquement, détruire leurs biens, s'adonner au vandalisme jusqu'à mettre le feu... Cette catégorie est souvent comprise dans les catégories plus larges de troubles du comportement ou de délinquance, ce qui en rend l'évaluation difficile.

La violence envers autrui commence tôt : chez les jeunes de 6 à 10 ans, 6 % à 10 % des garçons et 2 % à 3 % des filles y ont recours. Ces enfants malmènent les autres, se battent ou mordent et donnent des coups de pied pour arriver à leurs fins. Les adolescents et adolescentes ne sont pas en reste : 10 % pratiquent l'intimidation tandis que 25 % participent à des batailles[7]. Le nombre de voies de fait ou d'agressions sexuelles a augmenté du simple au double entre 1986 et 1989 (1896 vs 3517). Vue en fonction des statistiques évolutives des trente dernières années, cette hausse paraît importante et marque une caractéristique particulière de la délinquance contemporaine.

## Les jeunes, l'alcool et les drogues

On ne dispose pas au Québec d'études qui, à partir d'échantillons représentatifs des jeunes, indiqueraient leur niveau de consommation excessive d'alcool et de consommation de drogues illicites[8]. Le Rapport du Groupe de travail sur la lutte contre la drogue fait cependant état de l'inquiétude des jeunes eux-mêmes et des adultes qui les entourent en ce qui concerne l'attrait de l'alcool chez les adolescents. Selon ce rapport, de 70 % à 80 % des adolescents consommeraient de l'alcool. Ils s'y initieraient désormais plus tôt.

Les adolescents sont plus nombreux qu'avant à consommer des drogues illégales, et ils s'y adonneraient plus jeunes. Elles pourraient toucher, toujours selon ce rapport, 90 000 jeunes, soit 20 % à 23 % des jeunes des écoles secondaires. On estime qu'une partie (15 % ou 13 500) de ces consommateurs passent de l'usage occasionnel à la consommation régulière. En l'espace de 18 ans, le taux des jeunes usagers de 14 et 15 ans serait passé de 6 % à 21 % dans le milieu montréalais. Ce taux peut varier considérablement d'un groupe culturel à l'autre. Certaines études parlent d'une consommation générale, et possiblement davantage occasionnelle, plus importante chez les adolescents de milieux favorisés[9]. D'autres[10] affirment très catégoriquement que l'un des risques les plus fortement associés à la surconsommation (abus) des drogues est la pauvreté. Une chose ne fait pas de doute : l'usage abusif de l'alcool et des drogues est très fortement relié à la présence d'autres problèmes, comme en font foi les données concernant les jeunes des centres de réadaptation[11].

8 Dubois, P.L. (1991). Prevalence, Risk Factors and Prevention of Adolescent Substance Abuse. Document inédit. Groupe de travail pour les jeunes, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec.

9 Le Rapport du Groupe de travail sur la lutte contre la drogue cite la recherche de Laliberte et Tremblay à cet égard.

10 Dubois, P.L. (1991). Op. cit.

11 Brochu, S. (1990). La consommation des psychotropes chez les jeunes placés en centre d'accueil. École de criminologie, Université de Montréal, Montréal.

## Les troubles du comportement

La notion de « troubles du comportement » varie d'une organisation et d'une société à l'autre. Le ministère de l'Éducation les décrit comme « un déficit important de la capacité d'adaptation se manifestant par des difficultés significatives d'interaction avec un ou plusieurs éléments de l'environnement scolaire, social ou familial[13] ». Chez les tout-petits, on parle plutôt de conduites d'opposition.

Cette définition est large à souhait, suffisamment en tous les cas pour qu'on y retrouve de tout : colères excessives, contestation systématique, désirs de vengeance, manifestations de haine, langage ordurier ou obscène, fugues, vols, bris avec effractions, cruautés physiques, fréquentations indésirables. On peut constater la très forte redondance dans les concepts et, conséquemment, dans les indices de prévalence lorsqu'il s'agit de départager délinquance, violence, et troubles du comportement.

Au 31 mars 1990, les DPJ déclaraient avoir pris en charge 3823 enfants et adolescents pour troubles de comportement sérieux. Ces jeunes comptent pour 23 % de toutes les prises en charge. En milieu scolaire, 1,8 % des élèves présenteraient des troubles du comportement. Il s'agit de 21 309 enfants pour la seule année 1989-1990, dont 7886 au primaire, 8606 au secondaire et 4817 en cheminement particulier[14]. Les définitions variant d'un milieu à l'autre, notamment du scolaire aux services sociaux, il deviendra nécessaire de les harmoniser de façon à circonscrire plus nettement l'ampleur de ce type de problèmes.

## Les grossesses chez les adolescentes

Les grossesses chez les adolescentes apparaissent rarement dans la liste des problèmes d'externalisation ou dans la nomenclature habituelle des problèmes majeurs vécus par les jeunes. Cependant, il nous a semblé important d'y faire référence dans la mesure où devenir parent à l'adolescence place les jeunes, les filles et leurs enfants surtout, dans des perspectives souvent malheureuses. Bien que dans certaines circonstances ces jeunes mères réussissent à s'en tirer[15], elles ont tout de même plus tendance que les autres à abandonner l'école. Elles vivent plus fréquemment la solitude et la monoparentalité, doivent plus souvent s'inscrire à l'aide sociale et traverser des périodes de grande pauvreté. Les enfants de parents adolescents courent plus de risques de naître prématurément, de présenter un poids insuffisant à la naissance, d'être l'objet d'abus ou de négligence et plus tard de présenter des troubles du comportement.

En 1989, 2960 adolescentes de moins de 18 ans ont connu une grossesse. Un peu plus du tiers l'ont poursuivie[16]. Le taux de grossesses précoces est passé de 12,5 à 17,3 pour 1000 entre 1980 et 1989 chez les 14-17 ans. La situation demande que l'on fasse autre chose que de la déplorer !

13 Ministère de l'Éducation (1990). Les troubles du comportement : état des connaissances et perspectives d'intervention. Document de travail, Québec.

14 Ministère de l'Éducation (1990). Déclaration des clientèles scolaires 1989-1990. Québec.

15 Furstenberg, F.F. Jr., Brooks-Gunn, J., Morgan, S.P. (1987). Adolescent Mothers in Later Life. Cambridge University Press, Cambridge.

16 Ministère de la Santé et des Services sociaux (1991). Politique de périnatalité. Document de travail inédit, Québec.

# Les jeunes qui décrochent

## ...de l'école

Plusieurs chiffres circulent quant à l'ampleur réelle de l'abandon scolaire. Encore ici, bien des divergences existent autour de la notion d'« abandon ». Si on définit l'abandon à partir du fait que « le jeune est inscrit au secteur des jeunes au début de l'année scolaire, ne l'est plus l'année suivante, n'est pas titulaire d'un diplôme d'études secondaires et réside toujours au Québec l'année suivante[16] », on conclut que 33 600 jeunes ont abandonné l'école en 1991, dont 60 % de garçons. Selon cette définition, sur 100 jeunes qui s'inscrivent, 36 abandonneront avant la fin du secondaire. Par ailleurs, une étude longitudinale récente portant sur des cohortes réelles d'enfants montre que le taux d'abandon brut et cumulé (élèves sortis du secteur jeunes, sans diplôme et non inscrits au collégial après cinq années de cheminement[17]) est de 21,3 % pour les enfants inscrits en 1981, de 24,2 % pour ceux inscrits en 1982 et de 25,1 % pour ceux inscrits en 1983. Cette étude démontre que le taux d'abandon est plus faible chez les allophones et les anglophones, et dans les régions centrales du Québec. On sait également qu'il est beaucoup plus important chez les enfants de couches défavorisées. Par ailleurs, la situation de l'abandon est particulièrement dramatique chez les enfants amérindiens, chez les Inuit et chez les enfants des communautés noires[18].

Les élèves qui ont déjà accumulé un retard au primaire (qui s'inscrivent à 13 ans au secondaire), particulièrement ceux qui auront doublé une classe dès le premier cycle du primaire, montrent un taux d'abandon de plus de 56 %! Les retards scolaires au primaire sont plus nombreux qu'on pourrait l'imaginer : 27,7 % des garçons et 17,7 % des filles de 12 ans n'avaient pas encore terminé leur primaire en 1989-1990. Les retards au secondaire sont encore plus fréquents : 57,7 % des garçons et 42,2 % des filles... Ces retards sont un indicateur précieux, d'abord parce qu'ils peuvent refléter la capacité de nos écoles et de nos communautés à relever le défi de faire vivre le cheminement scolaire le plus harmonieux et le plus valorisant possible à nos jeunes, et aussi, parce qu'ils nous informent des risques de décrochage bien avant le fait : en effet, les retards accumulés au primaire sont de solides indicateurs de l'abandon au secondaire[19].

Dans le secteur de la formation professionnelle, la persévérance jusqu'au diplôme ne cesse de régresser, passant de 15 % en 1980-1981 à seulement 5 % en 1988-1989[20]. Ces dernières données sont particulièrement inquiétantes et révèlent une grave faiblesse de ce secteur d'enseignement et d'activités au Québec, secteur soumis à une réforme en profondeur depuis 1987.

## ...de leur famille et de leur communauté

Plusieurs enfants et jeunes ne vivent plus dans leur famille d'origine. On compte chaque année 10 000 jeunes en famille d'accueil alors que près de 3000 vivent en centre de réadaptation. On ne sait pas exactement combien de jeunes vivent sur la rue au Québec. Selon différents centres d'intervention de Montréal, il y en avait entre 5000 à 10 000 en 1985[21]. Selon une étude récente du CSSSRMM (1989)[22] il y aurait, en extrapolant à partir des nombres totaux connus, environ 7800 jeunes sans-abri de moins de 30 ans qui hanteraient les rues de Montréal. Ni la police ni les services sociaux ne sont en mesure de fournir une évaluation exacte du phénomène. Tous s'accordent toutefois pour le dire en évolution croissante. Beaucoup de ces jeunes ont été victimes de violence, d'abus sexuels, de rejet. Ils ont subi des pertes ou des échecs graves dans leur vie.

16 Ministère de l'Éducation (1991). Indicateurs sur la situation de l'enseignement primaire et secondaire 1991. Direction générale de la recherche et du développement, Québec.

17 Beaudoin, L. (1991). Les abandons au secondaire : profil sociodémographique. Direction des études économiques et démographiques, Ministère de l'Éducation, Québec.

18 Conseil des communautés culturelles et de l'immigration (1991). Avis soumis au Groupe de travail pour les jeunes, Québec.

19 Brais, T. (1991). Retard scolaire au primaire et risque d'abandon scolaire au secondaire. Direction générale de la recherche, Ministère de l'Éducation, Québec.

20 Ministère de l'Éducation (1991). Op. cit.

21 Côté, M.-M. (1991). Les jeunes de la rue à Montréal : état de la question et mesures préventives. Document inédit, Groupe de travail pour les jeunes, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec.

22 Fournier, L., Mercier, C. (1989). Étude spéciale sur Dernier Recours. Montréal, Tome I. Conseil de la santé et des services sociaux de la région du Montréal Métropolitain, Montréal.

**...ou de la vie**

Depuis la fin des années 1970, le Québec enregistre une progression marquée du suicide chez les 15 à 19 ans. Le taux pour 100 000 habitants est passé du simple au double (9,8 vs 17,9) tandis que le taux canadien se maintenait entre 12,0 et 12,8. En 1981-1982, 227 personnes de 19 ans ou moins ont été hospitalisées à la suite d'une tentative de suicide; en 1987-1988, elles étaient 289 dont 107 âgées de 10 à 14 ans[23]. Mais toutes les tentatives ne sont pas signalées aux hôpitaux. Une étude portant sur un échantillon de 2327 élèves du secondaire montre que 6,7 %, en majorité des filles, déclarent être déjà passés à l'acte. De plus, 6,5 % avouent être assaillis d'idéations suicidaires sérieuses[24].

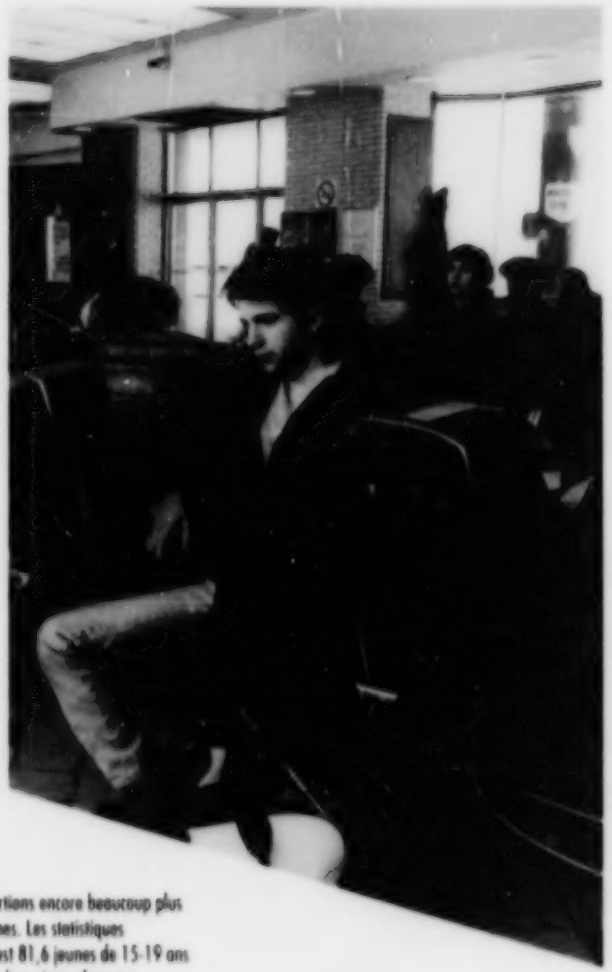

Le problème prend des proportions encore beaucoup plus alarmantes chez les autochtones. Les statistiques canadiennes indiquent que c'est 81,6 jeunes de 15-19 ans sur 100 000 qui mettent fin à leurs jours dans ces communautés. Chez les autochtones de 15 à 24 ans du Québec, le taux de suicide est de six fois supérieur à la moyenne nationale[25]. Nous ne disposons pas de données qui puissent éclairer la situation des communautés culturelles vis-à-vis de ce problème.

23 Association québécoise de suicidologie (1990). La prévention du suicide au Québec : vers un modèle intégré des services. Mémoire présenté au Ministre de la Santé et des Services sociaux, Québec.

24 Tousignant, M., Hamel, S., Bastien, H.-F. (1988). Structure familiale, relations parents-enfants et conduites suicidaires à l'école secondaire. Santé mentale au Québec, 13, 79-93.

25 Houde, G., Gauvin, L. (1991). Les communautés autochtones au nord du 55e parallèle. Document de travail inédit, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec.

## Combien sont-ils en tout?

L'examen des données disponibles révèle qu'il n'est pas possible pour le moment d'évaluer de façon précise, rapide et simple l'ampleur de l'ensemble des difficultés graves vécues par les enfants et les jeunes du Québec. Nous disposons de telles données à partir de bases institutionnelles (DPJ, écoles, coroners, police) pour certains problèmes (mauvais traitements, délinquance, troubles de conduite à l'école, retards scolaires, abandons), mais *nous manquons dramatiquement d'études épidémiologiques locales, régionales et nationales qui évalueraient systématiquement et périodiquement l'état de l'ensemble des problèmes des enfants et des jeunes.*

Par ailleurs, la définition de plusieurs des problèmes présente des faiblesses sur le plan de la clarté ou de la spécificité. Les définitions opérationnelles des troubles du comportement, de la violence envers autrui et de la délinquance se chevauchent. Il en va de même de la question de l'abandon scolaire, où l'ampleur du problème fluctue au gré de la définition que l'on retient. De plus, certaines des difficultés vécues par les jeunes posent de formidables problèmes de mesure : ce sont l'itinérance, la négligence affective, l'abus émotionnel et l'abus sexuel.

La complexité des opérations nécessaires pour retracer l'ensemble des données ou des indicateurs indispensables au suivi des mesures et des politiques en matière de promotion et de prévention enfance jeunesse ne peut que créer des retards réels et un certain anachronisme dans la diffusion des données auprès des intervenants. Les personnes engagées dans la planification et la mise en œuvre des programmes, les responsables municipaux, régionaux et communautaires associés aux démarches visant le mieux-être des enfants, sont du nombre. La rapidité d'accès aux données et leur pertinence aux niveaux local et régional apparaissent comme des atouts indispensables à tout plan d'action mobilisateur des énergies et des investissements des communautés.

L'imprécision des données actuelles empêche également de jauger la situation des jeunes du Québec par rapport à celle des jeunes d'autres communautés ou pays[26]. Cependant, ces difficultés ne devraient en aucune façon nous inciter à remettre à plus tard les actions nécessaires au redressement des situations que l'on sait par ailleurs préoccupantes. Ces obstacles devraient plutôt commander un certain nombre d'actions propres à enrichir les connaissances et à en faciliter la diffusion[27].

26. Selon des études épidémiologiques menées dans d'autres pays, le taux d'enfants et de jeunes présentant des problèmes d'ajustement majeurs oscillerait autour de 7 %. D'autres études utilisant des critères moins sévères établissent ce taux aux environs de 18 %.

27. Une proposition visant à mieux équiper les chercheurs et les décideurs dans le domaine du suivi des situations apparaît plus loin dans ce rapport.

# LES MENACES AU DÉVELOP

# PEMENT DES ENFANTS

## Qu'

### Pas une explication...

est-ce qui fait que la plupart des jeunes arrivent à se développer sans trop de problèmes alors que d'autres éprouvent des difficultés majeures? Pourquoi certains enfants sont-ils victimes d'abus physique, de négligence ou d'abus sexuel? Comment se fait-il que des jeunes deviennent délinquants, violents, toxicomanes ou posent des problèmes de conduite graves? Pourquoi certains jeunes quittent-ils leur école, leur maison, leur famille? Pourquoi plusieurs jeunes renoncent-ils à la vie?

### ... mais une description

Si on veut aller au-delà des réponses simples, blâmantes ou des clichés, il faut bien admettre que ces questions posent encore de formidables problèmes à la communauté scientifique et à l'ensemble des intervenants. Prétendre détenir une explication définitive pour chacun de ces problèmes, ce serait affirmer que non seulement nous connaissons chacun des facteurs qui contribuent à la vulnérabilité des enfants, mais que nous savons exactement comment ces facteurs interagissent pour aboutir à un acte délinquant, suicidaire ou violent. Cette question de l'interaction entre les facteurs n'intéresse les chercheurs que depuis peu. Il demeure encore très difficile d'expliquer pourquoi, parmi des enfants soumis à des conditions pourtant similaires, certains deviendront délinquants tandis que d'autres exprimeront leur détresse autrement, par le suicide par exemple.

Cependant, tout ne demeure pas inexpliqué. Nous sommes en mesure de reconnaître les caractéristiques qui, chez les enfants eux mêmes et leurs parents, au sein des institutions, des organisations et de la société dans son ensemble, sont associées aux problèmes graves vécus par certains enfants.

Plusieurs de ces caractéristiques sont communes à l'ensemble des problèmes. Ce sont ces facteurs qu'il nous est apparu important d'identifier. En les cernant, il devient possible de dégager ce qui menace les enfants dans leur développement. Il importe donc moins, pour les fins du présent rapport, de présenter les facteurs de risques spécifiquement associés à chacun des problèmes que de nommer ceux qui reviennent constamment d'un problème à l'autre.

Par ailleurs, il faut bien comprendre que *l'accumulation des facteurs de risques augmente la probabilité qu'un enfant connaisse un jour des difficultés majeures.* La présence d'un seul facteur ne peut constituer un indicateur très solide. Cependant, certains facteurs, comme l'extrême pauvreté ou la maternité en très bas âge, sont plus accablants, notamment parce qu'ils déterminent la présence subséquente de nombreux autres facteurs de risques.

## Des facteurs de risques personnels

### Les enfants qui présentent des problèmes

Les nouveau-nés et les enfants qui présentent des déficits physiques ou intellectuels risquent davantage d'être les cibles de mauvais traitements[1]. Ils exigent plus des adultes qui les entourent; ils demandent plus de soins et peuvent présenter un tempérament plus maussade. En soi, cela ne suffit pas à en faire des victimes; cependant, dans un contexte où les parents sont épuisés, mal soutenus ou mal informés, ces caractéristiques des enfants représentent une part de risque non négligeable. Cela est d'autant plus menaçant pour les enfants dont les problèmes physiques seraient reliés à la consommation de drogues, de tabac ou d'alcool durant la grossesse[2]. Ces abus sont aussi des indicateurs d'une parentalité mal assumée, mal informée ou mal soutenue dès avant la naissance.

### Conduites difficiles

Les enfants très impulsifs, colériques ou très agressifs dès leurs 3 ans se retrouvent davantage parmi les délinquants, les décrocheurs ou les suicidaires. Ils n'auront pas acquis, à moins d'une intervention dirigée à cet effet, les habiletés nécessaires pour solutionner les problèmes ou pour réagir à la frustration et à la détresse autrement que par la violence ou le rejet[3].

1 Le Groupe de travail pour les jeunes a fait effectuer quinze études dans le but de mettre à jour l'ensemble de ces facteurs de risques.

2 Blanc, R. (1991). *Violence physique et négligence physiquement : facteurs de risque et prévention*. Document inédit, Groupe de travail pour les jeunes, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec.

3 On pourrait en dire autant des bébés de petit poids. Toutefois, cette affirmation doit être nuancée du fait que les soins de ces enfants naissent de mères très jeunes, particulièrement mal préparées et mal soutenues dans leur rôle de mère.

4 Moyer, C.D. (1991). *Beyond Rhetoric : A New American Agenda for Children and Families*. Rapport final de la Commission nationale sur les enfants, Government Printing Office, Washington, D.C.

5 Tremblay, R., Zhou, H.M. (1991). *Le dépistage des difficultés d'adaptation sociale chez les garçons de milieux socio économiquement faibles : de la maternelle à la fin de l'école primaire*. Rapport de recherche au CQRS et au FCAR, Groupe de recherche sur l'inadaptation psychosociale chez les enfants, Université de Montréal, Montréal.

### Le doute appris

Certains enfants paraissent peu sûrs d'eux-mêmes; ils ont une faible estime d'eux-mêmes. Cette confiance, ce sentiment de compétence, cette estime que l'on se porte à soi-même, cette capacité que l'on se reconnaît d'agir sur son environnement ne sont pas donnés à la naissance... On les acquiert selon les expériences inscrites dès le tout jeune âge et durant toute la vie. L'image que les autres nous renvoient et les expériences de succès et d'échec dans nos tentatives de nous rapprocher des autres sont déterminantes à ce niveau. Les enfants qui se sentent moins compétents, qui connaissent, dès la fréquentation de leurs premiers groupes de pairs, plus que leur part d'échecs, souffrent davantage de solitude. Ils sont moins entourés d'amis ou d'adultes à qui ils pourraient se confier et décrochent plus facilement de l'école, de leur environnement social quand ce n'est pas de la vie elle-même[7].

## Des facteurs de risques familiaux

### Des parents dépassés, des relations à risques

La présence de parents dépressifs, peu impliqués, mal informés des besoins des enfants, qui manquent de sécurité, sont meurtris ou lourdement préoccupés, contribue aux problèmes de leurs enfants. Ils placent les enfants dans une relation à risque[8]. Ces caractéristiques personnelles des parents ou des adultes entourant l'enfant et la présence de telles relations à risque marquées du sceau de l'anxiété et de l'ambivalence sont fréquemment associées à l'abus ou à la négligence[9]. Ces parents ont eux-mêmes vécu la violence, le rejet ou des abus sexuels lorsqu'ils étaient jeunes, dans une proportion que l'on estime à 35 % environ. Ils sont moins compétents pour aider l'enfant à établir des liens d'attachement sur une base de sécurité. Les enfants manifestent alors de l'anxiété, de l'insécurité dans leurs réactions envers les parents. Selon les situations, ils peuvent se montrer ou bien hostiles ou, au contraire, très dépendants et exagérément obéissants dans la mesure où cela les protège de parents impulsifs ou violents.

Plusieurs de ces caractéristiques apparaissent également dans la liste des facteurs de risques liés à ce qu'on appelle les problèmes d'externalisation (toxicomanie, délinquance, troubles du comportement, violence envers autrui) ou encore liés aux problèmes de « retrait » (décrochage, itinérance,suicide). Par ailleurs, les parents de ces jeunes en difficulté sont plus nombreux à présenter des problèmes de toxicomanie, de criminalité. Ils sont, en moyenne, moins scolarisés.

### La violence familiale

Les familles où l'on retrouve de la violence, ou encore des formes pernicieuses d'hostilité entre les adultes, représentent un risque accru, surtout pour les enfants témoins de la violence ou pris en souricière entre des parents constamment en conflit. Non seulement les enfants de ces familles peuvent-ils eux-mêmes être l'objet de violence ou de négligence, mais ils se retrouvent plus fréquemment dans les services d'accueil ou les services judiciaires. Ils sont plus nombreux également à abandonner l'école, à se retrouver sur la rue ou à tenter de se suicider.

La violence physique dirigée vers les enfants ou dont les enfants sont témoins s'impose comme facteur de risque extrêmement puissant. Il en va de même pour la violence verbale, qui exprime le mépris, le rejet, l'humiliation. Les enfants qui en font les frais se retrouvent ensuite nombreux dans les agendas des travailleurs sociaux, des psycho-éducateurs, des policiers et des agents de probation, des juges et des psychiatres, quand on ne les retrouve pas tout simplement sur la rue.

6 Roy, G. (1991). L'abandon scolaire : clair de la situation, facteurs de risque et solutions de nature préventive. Document inédit, Groupe de travail pour les jeunes, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec.

7 Crittenden, P. (1988). Relationships at Risk. In: Jay Belsky et Tonnie Nezworski (Eds.). Clinical Implications of Attachment. Lawrence Erlbaum Associates, New Jersey.

8 Rivest, R. (1991). Op. cit.

## Les structures familiales

Les enfants de parents dont le divorce aura été une occasion de règlement de comptes par personne interposée souffrent énormément de ces tiraillements[9]. La qualité de la vie familiale durant la période entourant le divorce est un élément déterminant de l'ajustement psychologique des enfants à cet événement. L'absence de continuité, de cohérence et de stabilité dans les relations entre les parents et l'enfant, la prise en otage des enfants durant les périodes de tensions et de négociations peuvent engendrer, chez les filles notamment, des problèmes de retrait social et de dépression, et, chez les garçons surtout, de délinquance, de manque de concentration à la tâche, de troubles du comportement et de difficultés scolaires[10].

Les recompositions familiales, phénomène relativement nouveau dans notre société, représentent aussi un risque dans certains contextes, spécialement pour les filles menacées d'être écartées d'une relation privilégiée avec leur mère. La présence d'un père substitut augmente aussi les risques d'abus sexuels. Les pères substituts ont en commun, semble-t-il, avec les pères naturels impliqués dans des relations incestueuses le fait de ne pas avoir développé un lien d'attachement père-enfant suffisamment fort. Ce lien installe clairement les relations père-fille dans une dynamique de protection et de filiation, de reconnaissance de l'autre et de ses besoins infantiles et développementaux[11].

Contrairement à ce qui est souvent véhiculé à tort, *le fait pour un parent d'élever seul son enfant ne constitue pas en soi un facteur de risque très lourd*. À revenu économique égal, on constate que la monoparentalité pourrait même être un facteur de protection pour l'enfant[12]. Cependant, le parent seul est souvent placé dans des conditions de vie pénibles qui affectent sa disponibilité, sa patience et son endurance[13]. Le manque de revenus entraîne une mobilité excessive due à la recherche de logements moins onéreux et contribue à l'isolement consécutif à ces déménagements ou à la gênante indigence dont sont victimes les plus démunis. Dans un contexte où les services offerts aux parents et aux enfants sont insuffisants, la monoparentalité (de la mère dans plus de 80 % des cas) place alors les enfants dans des situations de risques plus élevés de négligence. Cette fragilité est encore plus évidente dans le cas de très jeunes mères. Non seulement elles sont souvent très démunies et sans l'appui d'un partenaire mais, fréquemment, elles n'ont pas la préparation et la maturité nécessaires pour assurer les soins et la stimulation que requiert un bébé.

## La pauvreté

Les conditions de vie des familles ont beaucoup d'incidence sur les difficultés éprouvées par les enfants. Lorsqu'elles sont déficientes, ces conditions minent la capacité des parents à remplir adéquatement leur rôle. Ainsi, la pauvreté des parents, surtout des jeunes et des mères de famille monoparentale, est-elle fortement associée à l'ensemble des problèmes graves vécus par les enfants[14]. La pauvreté détermine en grande partie la qualité du logement et du quartier. Elle accentue le *degré d'isolement et de dépendance des parents* vis-à-vis des ressources, qu'elles viennent à percevoir comme méprisantes, blâmantes ou humiliantes. Elle les empêche également d'utiliser certains services, comme les services de garde qui, même s'ils sont subventionnés, continuent de grever une part importante du budget de ces familles. La pauvreté affecte aussi leur santé et celle de leur enfant. Par exemple, elle augmente les risques d'anémie due à la mauvaise alimentation chez les enfants[15], une condition affectant fortement le rendement intellectuel[16].

9 Hetherington, E.M., Stanley-Hagan, M., Anderson, E.R. (1989). Marital transitions : A child's perspective. American Psychologist, 44, 303-312.

10 Bouchard, C., Drapeau, S. (1991). The psychological adjustment of children from separated families : the role of selected social support variables. Journal of Primary Prevention, 4, 259-275.

11 Tourigny, M. (1991). Op. cit.

12 Sedlak, A.J. (1991). National Prevalence of Child Abuse and Neglect. Conference on Child Welfare Reform Experiments, American Enterprise Institute, Washington, D.C. In Hayes, C. (1991). Op. cit.

13 Rollo, D. (1982). Lives in Stress : Women and Depression. Sage, Beverly Hills.

14 Bouchard, C. (1989). Lutter contre la pauvreté ou ses effets? Les programmes d'intervention précoce. Santé mentale au Québec, 14, 138-149.

15 Selon des études menées sur le territoire montréalais, 25 % à 40 % des enfants de quartiers défavorisés manifestaient des symptômes d'anémie par manque de fer. À cet égard, les programmes de soutien alimentaire dans les écoles, bien que fondés sur des données qui indiquent que les ventres creux occupent toute la capacité d'attention et de résistance des élèves, arrivent sans doute trop tard pour tout un nombre d'entre eux. Beaucoup de ces enfants auront déjà accumulé un retard important dans l'acquisition des compétences de base en lecture à l'âge préscolaire.

16 Lozoff, B. (1989). Perthologic issues in studying behavioral effects of infant iron deficiency anemia. American Journal of Clinical Nutrition, 50, 641-654.

On ne peut par ailleurs passer sous silence le parallélisme accablant établi entre l'évolution des taux de chômage des jeunes et celle des taux de suicide chez les 15-29 ans[17]. Sans prétendre que le seul facteur « chômage » puisse expliquer tout le phénomène, il contribue sans doute à la démoralisation des jeunes parents de ce groupe d'âge. C'est précisément dans ce groupe que l'on retrouve le plus de naissances annuellement; c'est également ce groupe qui compte le taux le plus élevé de familles pauvres.

## Des facteurs de risques institutionnels

Les études ne sont guère éloquentes au sujet des caractéristiques des milieux de vie autres que la famille qui viendraient ajouter aux risques développementaux des enfants et des jeunes. On dispose tout de même de certaines informations quant au rôle de l'école dans la genèse des échecs et du décrochage scolaire, informations auxquelles les gestionnaires du système scolaire ne sont pas insensibles et qui demandent une attention particulière.

### L'école

L'organisation de plusieurs de nos grandes polyvalentes a fréquemment fait l'objet d'intenses débats. Des études disponibles dès 1964[18] démontraient que ces grands ensembles défavorisaient la participation des jeunes aux activités de leur école. Ce type d'environnement tend à atténuer le sentiment important chez les jeunes d'appartenir à un groupe auquel ils s'identifient. La rigidité des normes et des règles, plus présentes dans des structures de grande taille, décourage la participation et l'intégration des jeunes dans les processus décisionnels. L'anonymat et la passivité sociale ainsi engendrés pourraient bien être en cause dans l'adoption de stratégies de retrait (décrochage, suicide) ou de rébellion par certains jeunes.

Il faut reconnaître également que le personnel enseignant vit, depuis quelques années, une situation qui n'est pas de tout repos. Le fait de se sentir débordés tant par les programmes et les structures que par les groupes d'enfants nombreux et disparates (troubles de conduite, élèves intégrés, difficultés linguistiques, cheminements particuliers, violence) a semblé contribuer à une certaine démoralisation des professeurs. Il pourrait bien en résulter un climat de fatalisme ou d'impuissance, notamment à l'égard des jeunes les plus à risques.

La distance qui s'est créée entre certaines écoles et les familles aboutit souvent au retrait des parents de la vie scolaire de leurs enfants. Cette situation a de quoi inquiéter lorsqu'on sait que les parents sont les acteurs les plus importants dans le maintien de la motivation vocationnelle et académique des enfants et des jeunes. Elle est particulièrement préoccupante dans les écoles de milieux populaires et dans celles qui accueillent de forts contingents de jeunes de familles immigrantes.

De même, il se pourrait que le manque de communication entre l'école et les milieux de travail ne soit pas de nature à maintenir la motivation académique de ceux qui, parmi les jeunes, sont plus intéressés par l'apprentissage d'un métier ou de compétences manuelles ou techniques que par l'apprentissage théorique. En outre, ce manque de complicité entre les écoles et les entreprises, associé à l'absence éloquente d'un cadre législatif clair concernant l'embauche des jeunes[19], encourage ces derniers à occuper un emploi sous payé qui, en plus, entre très souvent en compétition avec les exigences et l'horaire de l'école[20].

Outre ces considérations, de très nombreux témoignages et avis[21] adressés au Groupe posent un diagnostic d'urgence vis-à-vis de l'école québécoise, surtout au niveau secondaire. On n'y reconnaît plus un milieu ouvert aux multiples besoins des enfants, un milieu où les enfants acquièrent le sentiment de leurs compétences et un milieu connecté sur la communauté. Le consensus est désormais très fort : il nous faut intervenir sérieusement auprès de nos écoles, non pas pour leur en demander davantage mais pour mieux favoriser leur intégration dans chacune de nos communautés et pour mieux soutenir les personnes qui œuvrent auprès de nos enfants.

17 Legault, P. (1991). Les 15-29 ans : certains indicateurs sociaux pertinents. Document inédit, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec.

18 Barker, R.G., Gump, P.V. (1964). Big Schools, Small Schools, Stanford University Press, Stanford, California.

19 L'encadrement légal du travail des jeunes n'a pas fait l'objet de discussions dans notre Groupe. Cependant, le dossier qui nous a été soumis par la Centrale de l'enseignement du Québec illustre la complexité des règlements actuels, qui varient d'un domaine d'activité économique à l'autre. Une simplification de la réglementation la rendrait plus visible et plus facilement applicable.

20 Roy, G. (1991). Op. cit.

21 Les avis soumis au Groupe ou les témoignages entendus ne présentent pas la rigueur des études de type épidémiologique et ne peuvent être traités de la même façon. Ceux-ci, ils traduisent les observations et les préoccupations d'acteurs sensibles et bien informés dans les milieux de vie des enfants et des jeunes.

## Les services sociaux

Le morcellement des services sociaux et des autres services offerts à la famille a fait l'objet d'une analyse sévère tout au long de nos travaux, confirmant en cela les conclusions de la Commission Rochon et les orientations de la réforme des services de santé et des services sociaux. Il est très difficile de mesurer la contribution exacte du manque de concertation aux risques encourus par les enfants et les jeunes. On sait par contre que cette segmentation sert très mal les enfants, les jeunes, leurs parents et les intervenants qui sont d'ailleurs parmi les premiers à présenter des signes d'épuisement et de découragement consécutifs à leur isolement. Il est devenu très clair au fil de nos travaux que l'insularisation des services et les chasses gardées viennent à l'encontre des besoins des enfants et qu'il nous faut réagir avec vigueur contre la tendance à se retrancher derrière des structures et des mandats étroits, comme si on pouvait découper les enfants en autant de tranches qu'il y a de services! Il est ici question de modes d'allocations budgétaires, d'encadrement législatif et administratif, mais surtout de mentalités à changer.

S'il y a des services qui ne se concertent pas suffisamment, il y a aussi des services qui n'existent pas ou qui sont en nombre insuffisant. Ainsi, on sait que des garderies de bonne qualité profitent aux enfants dont les parents sont pauvres et sous-scolarisés. On peut alors penser que le manque d'accessibilité à des services de garde bien structurés, en complémentarité et en harmonie avec la vie de parents travailleurs et pouvant compter sur des ressources suffisantes, pénalise les enfants québécois de familles à très faible revenu[27].

27 À ce sujet, les membres du Groupe s'interrogent sérieusement sur l'à-propos d'abolir la subvention des places en service de garde pour les mères sans emploi à partir du principe que les garderies servaient d'abord un service pouvant compenser l'absence des parents à la maison. Le recours à des budgets séparés pour subventionner des places pour des mères sans travail et éprouvant des difficultés en découragera plusieurs. Cette procédure porte en soi des éléments d'étiquetage stigmatisant contraires à une approche humanitaire.

## Des facteurs de risques sociétaux

**La place des enfants**

Les enfants nous ont dit qu'ils « manquent de place ». Ils nous ont répété sur tous les tons que leur parole ne compte pas, qu'ils n'ont pas de place à eux. C'est comme s'ils avaient cessé d'être au centre de nos préoccupations et de nos avenirs. Sous prétexte de leur jeune âge, on les oublie lorsqu'il s'agit de dessiner leurs environnements; on les ignore tout autant dans des circonstances aussi engageantes pour eux que les questions des services de garde, du divorce, du remariage, des transitions scolaires.

**Manque de rituels**

Avec la Révolution tranquille, les moeurs, les coutumes et les institutions ont profondément changé. Les événements qui autrefois ponctuaient des étapes rassemblaient les adultes et marquaient la vie des enfants d'un caractère de continuité, de stabilité. Par exemple, pour les jeunes enfants de familles catholiques, ces événements étaient souvent reliés aux pratiques religieuses (baptême, première communion, confirmation, communion solennelle). Ils marquaient la vie des enfants d'un caractère de ritualisation important dans leur développement. Ces événements, indépendants de la réussite, de la classe sociale et du sexe des enfants, n'ont pas été remplacés. Ces occasions où les membres des communautés, qu'ils soient parents ou non, pouvaient se tourner tous ensemble pour regarder grandir les enfants nous sont maintenant rarement données.

**Consommation**

Cela n'est sans doute pas étranger non plus à la fébrilité de nos comportements de consommateurs. Occupés comme nous le sommes à acquérir des biens ou des services, nous sommes distraits des besoins fondamentaux des enfants. Faut-il alors se surprendre et déplorer qu'ils adoptent ensuite les mêmes valeurs reliées à l'acquisition et à la consommation? Ces valeurs les éloignent à leur tour de la persévérance dans l'effort, de la participation à la vie communautaire, et les rapprochent du « chacun pour soi ».

**Individualisme**

Nos individualismes compétitifs nuisent aux enfants. Ils empêchent une mise en commun des ressources et des savoirs dont nous disposons. Nous avons adopté une attitude d'autosuffisance individuelle qui condamne les échecs et glorifie les réussites. Cela se traduit souvent par un jugement sévère et extrêmement nuisible à l'égard des parents, des éducateurs ou des enfants en difficulté, comme s'ils étaient les seuls artisans de leur détresse ou de leurs problèmes. Cet égocentrisme n'est certes pas non plus étranger à l'intolérance, aux préjugés ou au racisme dont sont l'objet celles et ceux qui ne nous ressemblent pas.

**Tolérance**

Nous sommes, sans doute aussi à la faveur du chacun pour soi, d'une « remarquable » tolérance en ce qui a trait à la violence. Nos enfants la côtoient tous les jours à la télévision (programmation régulière ou location de vidéos) sans que l'on puisse sentir une désapprobation collective et massive à l'égard de cette tapisserie de brutalité et de crimes. Nos enfants n'ont sans doute pas beaucoup à envier aux jeunes américains qui auront été témoins de 18 000 meurtres et de 800 suicides une fois parvenus à leurs 18 ans...[24]. Les bruits de casse, de bagarres, de tueries, de guerre, d'effroi, de panique émanant du téléviseur constituent pour plusieurs enfants la bande sonore de leur environnement familial. Conjuguée à des scènes de violence dont peuvent être témoins ou victimes certains jeunes à la maison ou à l'école, cette omniprésence de la violence télévisuelle ne prépare certes pas les enfants et les jeunes à résoudre les conflits par des conduites pacifiques et par la négociation.

23 Berry, S. (1988). Le droit de parole de l'enfant dans la séparation parentale. Thèse de doctorat inédite. Université Laval, Québec.

24 Widom Spatz, C. (1989). Does violence beget violence? A critical examination of the literature. Psychological Bulletin, 106, 3-28.

**Sexisme**

Accompagner les enfants dans leur développement demande aux adultes qu'ils acceptent de partager de plus en plus de leurs pouvoirs avec eux, qu'ils favorisent l'accès des jeunes à l'égalité. Cette attitude n'habite pas encore de nombreux parents, notamment les pères et les conjoints qui considèrent que les enfants et les femmes devraient se plier à leurs attentes et s'incliner devant leur statut masculin. Cette forme de népotisme empêche ces hommes de s'enrichir fabuleusement dans le contexte de relations égalitaires, réciproques, tendres et affectueuses. Cela contrevient aussi à l'émergence d'un véritable lien d'attachement entre les hommes et leurs enfants. Il devient donc impérieux de multiplier les contextes où les garçons et les jeunes hommes apprendront à mieux assumer autant leur rôle de bons protecteurs auprès des tout-petits que celui de partenaires soucieux d'égalité auprès de leur conjointe. Le lien d'attachement père-enfant devrait désormais faire l'objet d'une promotion beaucoup plus explicite.

Par ailleurs, les vidéo-clips, très populaires chez les jeunes, continuent de véhiculer l'image de femmes souvent passives, soumises, envoûtées, victimes de la séduction ou de la brutale conquête de quelques « mâles » irrésistibles. Ces stéréotypes alimentent tranquillement mais sans relâche chez les jeunes hommes l'idée que les femmes peuvent être des proies faciles ou consentantes, des objets de satisfaction de leurs besoins. Ils renforcent aussi l'impression que les hommes gagnent l'amour, sinon l'admiration, à imposer leurs besoins et leurs perceptions. C'est également à ce modèle de relations que risquent d'adhérer de nombreux jeunes. Tout cela crée un environnement peu propice au respect et installe les relations entre hommes et femmes dans un contexte culturel perméable aux abus.

## Les enfants de familles immigrantes

Les enfants de familles immigrantes partagent le lot des risques qui menacent les autres enfants du Québec. Par surcroît cependant, ils doivent faire face à la présence d'autres conditions susceptibles de les placer dans des zones de vulnérabilité encore plus grandes. Plusieurs auront connu le dénuement, la faim et la persécution; on songe ici aux enfants de familles réfugiées. Un grand nombre d'entre eux auront dû se séparer d'un de leurs parents; ils auront quitté des amis, des êtres chers, une communauté de soutien. Ils vivent des pertes.

Les exigences de l'intégration à un groupe majoritaire représentent un stress additionnel : pour plusieurs, il faut apprendre une autre langue, se familiariser avec un système scolaire différent, composer avec un climat familial tendu ou fébrile. La référence à des modèles de fonctionnement et de réussite est moins évidente. Les jeunes sont souvent coincés entre les valeurs parentales de leur communauté d'origine et celles de la société québécoise. Leurs parents se confrontent en même temps à des normes sociales qu'ils ont parfois du mal à comprendre, souvent à cause de leur isolement. Les non-francophones ont plus de mal à recourir aux ressources et aux services capables de les soutenir et de les aider dans leur rôle d'accompagnement des enfants. Les enfants et les familles des communautés visibles doivent en surplus composer avec les attitudes discriminatoires ou racistes de certains de nos concitoyens, ce qui les place dans une dynamique d'exclusion et de marginalisation. Bref, les facteurs de risques identifiés pour l'ensemble des enfants et des jeunes québécois s'alourdissent considérablement pour les enfants qui font partie de communautés immigrantes, et plus spécifiquement durant les périodes de transition et d'adaptation à leur nouvelle société.

## Les enfants de familles amérindiennes et inuit

Les enfants des communautés amérindiennes et inuit se retrouvent aussi en situation de très grande vulnérabilité en comparaison avec les autres jeunes québécois. Comme en témoignent les taux de mortalité infantile et de maladies infectieuses en très jeune âge, leur santé physique est plus souvent et gravement compromise. La précocité des grossesses, la taille des familles, le manque de revenus liés à l'emploi comptent aussi parmi les facteurs qui menacent leur sécurité et leur bien-être. La situation de précarité culturelle de plusieurs de ces communautés, la présence de modèles contradictoires et inaccessibles pour bon nombre de jeunes, le manque de perspectives de développement, les problèmes liés à l'abus de l'alcool chez les parents, l'oisiveté sont autant de menaces au développement des jeunes.

Les enfants et les jeunes des familles récemment immigrées et des familles amérindiennes et inuit vivent davantage de situations à risque que l'ensemble des jeunes québécois. C'est pourquoi nous y ferons spécifiquement référence plus loin dans ce rapport.

# PRÉVENIR LES MAUVAIS

# TRAITEMENTS

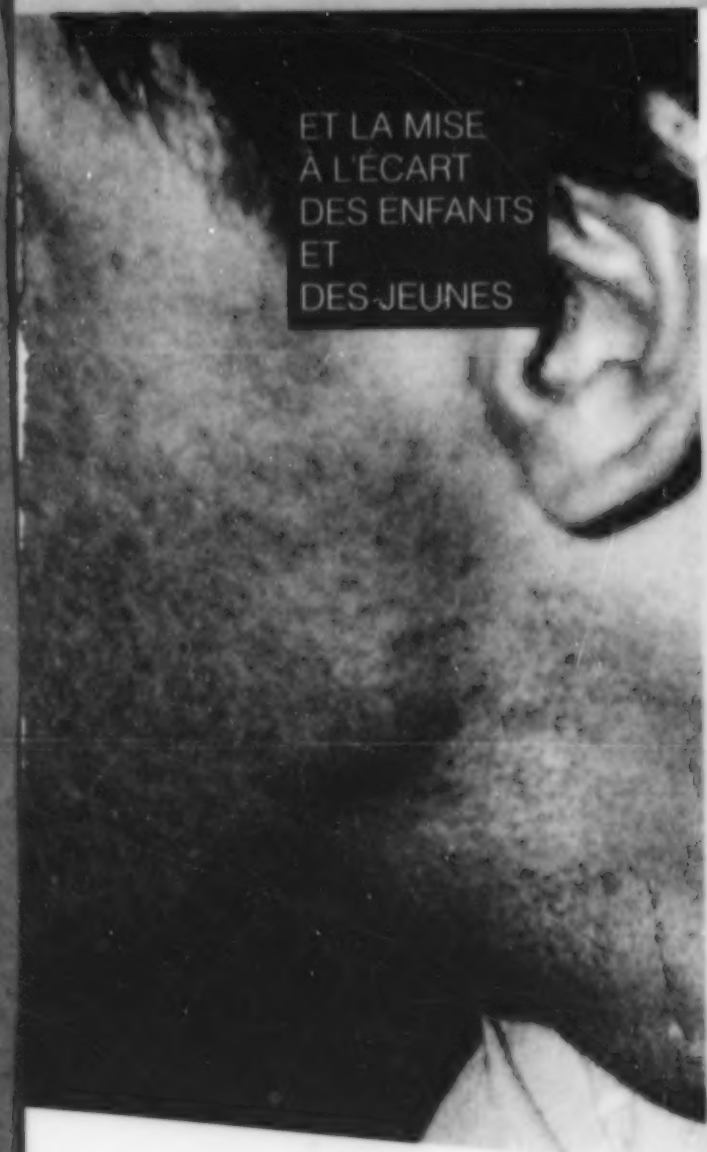


## Deux grands objectifs

**Groupe de travail pour les jeunes invite l'ensemble des citoyens et des citoyennes à relever deux grands défis :**

**1) prévenir, et réduire dans une proportion d'au moins 25 % à 30 % dans le cours des dix prochaines années, la victimisation chez les 0 à 12 ans, notamment les abus physiques, sexuels et émotionnels de même que la négligence;**

**2) prévenir, et réduire dans une proportion d'au moins 25 % à 30 % dans le cours des dix prochaines années, la marginalisation chez les 6 à 18 ans, notamment l'abandon scolaire précoce, la toxicomanie, la violence et les troubles du comportement, la délinquance, l'itinérance et les conduites suicidaires[1].**

1 L'expression « conduites suicidaires » désigne tout les comportements que les suicidés eux-mêmes. Les idéations suicidaires, selon les théories exposées, précèdent généralement ces conduites et pourraient servir d'indicateurs sensibles au changement, ce que les suicidés eux-mêmes ne permettent pas étant donné leur fatale issue.

## Des objectifs qu'on peut atteindre rapidement

Prévenir un problème, c'est éviter qu'il ne se manifeste. L'absence d'un phénomène est toujours plus difficile à mesurer que sa manifestation, surtout si l'on tente d'évaluer l'impact des mesures à la seule lumière d'indicateurs spectaculaires et situés loin dans le temps. Il est cependant possible d'identifier des critères réalistes qui permettent de mesurer rapidement le chemin parcouru. Il s'agit de disposer d'un modèle clair d'explication des phénomènes. Ce modèle fondé sur la connaissance des facteurs de risques et de protection donne accès à une série d'étapes intermédiaires menant à l'objectif fixé. Ces étapes inspirent à leur tour toute une série de critères capables de nous indiquer les progrès enregistrés.

Ainsi, si on se fixe comme objectif ultime de réduire le taux d'abus et de négligence envers les enfants, on peut analyser les effets à court et à moyen terme d'actions entreprises dès la grossesse, non seulement sur les taux eux-mêmes mais, antérieurement, sur une série d'indicateurs capables de démontrer que les facteurs de risques ont été diminués. Il peut s'agir d'indices du taux de jeunes parents mal ou peu informés du développement des enfants de 0-5 ans , du taux de parents isolés et mal soutenus par leur environnement, du taux de jeunes familles et de familles monoparentales aux prises avec des préoccupations financières accablantes, du taux de parents de jeunes enfants présentant un niveau de stress ou d'épuisement parental élevé, du taux de parents percevant des problèmes de conduite graves chez leurs jeunes enfants ou encore du taux de violence mineure ou sévère déclarée par les adultes envers leurs enfants lors d'enquêtes de population. Il est possible d'identifier des indicateurs valides et permettant d'évaluer l'effet des interventions à court et à moyen terme. C'est la seule façon d'assurer la validité des interventions préventives, de mobiliser les décideurs et les pouvoirs publics et de protéger les enfants contre le laxisme et les théories farfelues.

### Un choix d'objectifs paradoxal ?

Dans les premiers paragraphes de ce rapport, nous avons clairement fait état d'une prémisse à l'effet que tout effort de prévention devrait d'abord passer par le développement optimal de chaque enfant. Fixer deux objectifs qui visent à éviter le pire peut sembler en contradiction avec cette affirmation. Il n'en est rien : les stratégies et les moyens proposés pour atteindre ces objectifs traduisent constamment la préoccupation à l'effet que la société devrait donner à chaque enfant la possibilité de se développer, peu importe sa classe sociale, sa langue, son origine ethnique ou son lieu de résidence. L'ensemble des propositions retenues s'inscrit dans l'aménagement d'une société plus attentive aux besoins de ses enfants, plus consciente des besoins des parents, plus impliquée dans une recherche d'équité envers ses membres, plus coopérative dans ses actions, plus engagée à fournir aux jeunes des contextes propices à leur réussite.

### ou inévitable?

Il faut bien reconnaître qu'au-delà de ces nobles intentions, des milliers d'enfants et de jeunes vivent encore des situations et des contextes qui les éloignent de cet idéal. Ce sont eux que l'on retrouve plus tard dans nos services lourds de réadaptation ou de protection. C'est vers eux d'abord que l'on invite la société québécoise à se tourner si l'on veut arriver à réduire l'écart qui nous éloigne de l'équité. Ce sont ces enfants qui vivent dans les milieux présentant les besoins les plus grands et dans des circonstances les rendant plus vulnérables, que l'on doit d'abord soutenir. Notre retard à enrichir les milieux de vie de ces enfants contribue passivement à les rendre encore plus vulnérables et à multiplier les détresses personnelles et les fardeaux sociaux.

## Pourquoi intervenir

**Des marques individuelles présentes...**

Les enfants qui en viennent à vivre des problèmes graves comme les mauvais traitements ou les diverses formes de marginalisation en portent les effets à court et à long terme. L'abus et la négligence, selon leur gravité et leur durée, peuvent avoir des effets dévastateurs sur plusieurs plans : développement physiologique, acquisition du langage, appréciation de soi-même, capacité d'établir et de maintenir des relations gratifiantes avec d'autres enfants et avec des adultes, capacité d'accéder à une expression variée des sentiments, aptitude à connaître du succès dans leur cheminement préscolaire et scolaire, à affronter les défis menant à l'autonomie, capacité de devenir des parents aimants, sensibles, attentifs et protecteurs, et des citoyens responsables.

La marginalisation des jeunes, leur violence de gang, leur décrochage, leur itinérance reposent généralement sur un processus long ou se seront souvent succédé les expériences d'échec, de rejet, de rébellion, d'abandon. Bien que les aboutissements les plus éloquents se manifestent dans la période de l'adolescence, on en voit souvent les sources et les premières manifestations en très bas âge. Les manifestations de marginalisation telles que la toxicomanie, les conduites délinquantes, les troubles du comportement, les fugues ou les ruptures (décrochage) avec leurs milieux de vie sont l'expression d'un malaise profond ressenti par plusieurs de nos enfants.

### ...et futures

Elles traduisent aussi des ratés dans l'acquisition de compétences et d'habiletés nécessaires à une insertion réussie et gratifiante dans les rôles sociaux. Ces échecs et ces peines nous promettent des lendemains très difficiles, où une partie de la force active des jeunes adultes ne sera pas en mesure de supporter l'effort national de soutien envers ses personnes âgées, non plus que d'assumer sa part de responsabilité envers les enfants et les jeunes qu'elle mettra au monde. Par ailleurs, ces expériences de mise à l'écart et de rébellion actuelles précèdent souvent de deux ou trois décennies des drames d'adultes violents envers leur famille ou envers eux-mêmes, drames que l'on commence à collectionner à la une de nos journaux.

### Une perte collective

Les intervenants des services sociaux et judiciaires savent à quel point notre incurie en matière de prévention coûte cher financièrement, socialement et individuellement. On se confronte désormais à des situations à ce point détériorées qu'ils nous en coûte annuellement des centaines de millions de dollars pour tenter de consoler, de protéger, de rééduquer. Si ce plus que demi-milliard de dollars investi chaque année dans les services destinés aux enfants et aux jeunes en détresse est nécessaire, il n'en demeure pas moins que le recours à cette seule stratégie affaiblit les milieux de vie de tous les enfants. D'abord, c'est autant d'efforts et de budgets sur lesquels on ne peut compter pour améliorer le sort de tous les autres enfants. De même, c'est autant de préoccupations, d'inquiétudes, de tiraillements et de drames qui nous empêchent de nous consacrer à des objectifs de développement et d'enrichissement social collectif. On ne peut à la fois combattre le feu et bâtir sa maison.

Par ailleurs, la victimisation des enfants et la marginalisation des jeunes menacent le fonctionnement de nos institutions. Elles soustraient nos communautés de l'apport créateur et évolutif de centaines d'enfants et de jeunes. Elles distraient les institutions d'apprentissage de leur mandat premier et contribuent à créer un climat social de morosité et de démobilisation envers l'ensemble des enfants, des jeunes de plus en plus identifiés à des sources de problèmes plutôt qu'à des atouts de notre société.

### Des interventions tardives dont les effets sont limités

Les interventions tardives réussissent très difficilement à modifier sensiblement le cours de ces problèmes, à moins d'un investissement considérable de temps et d'argent[7]. Souvent à court de moyens, contraints dans des mandats étanches, répondant *in extremis* à des situations depuis longtemps détériorées, les intervenants doivent recourir au placement des enfants. Cette stratégie représente encore la seule issue possible dans la majorité des cas, ce qui entraîne souvent d'autres problèmes pour les enfants et pour leurs parents. *Cette « surchauffe » des services curatifs pourrait être sensiblement « refroidie » par des interventions préventives de qualité.* Des efforts concertés de prévention devraient normalement, selon toutes les études disponibles et dans la mesure d'une implantation appropriée, empêcher l'apparition de ces problèmes. La diminution du nombre d'enfants admis dans les services spécialisés permettrait à son tour, dans le cas des enfants qui vivraient tout de même des difficultés majeures, la mise sur pied d'interventions intensives, continues, flexibles, respectueuses des enfants, des parents et de leur environnement familial, et plus prometteuses de succès. En même temps, la mise en place d'une stratégie de prévention pourra favoriser la contribution des intervenants qui sont en contact quotidien avec les jeunes et qui connaissent à fond les facteurs à la source de leurs souffrances.

7 Gil D. (1980). Confronting Child Abuse: Research for Effective Program Design. The Free Press, New York.

## Comment intervenir

### Des facteurs communs et interreliés

Il arrive très souvent qu'un facteur de risque ne se présente pas seul; les niveaux de facteurs sont interreliés. Ainsi, on retrouve plus de problèmes à la naissance chez les bébés de parents très jeunes, sous-scolarisés, malades, toxicomanes ou démunis. L'agressivité des enfants est souvent le produit du climat d'hostilité et de violence familiale souvent nourri d'une culture sexiste ou belliqueuse. La perte d'estime de soi ne va pas sans expériences d'échec, d'humiliations ou de solitude, plus probables dans des familles où sévit la pauvreté. Les conduites des organisations et des institutions reflètent par ailleurs des valeurs sociales prépondérantes dans notre société, si bien qu'on ne peut imaginer une action nationale sérieuse en matière de prévention si on néglige l'un ou l'autre des niveaux.

### Des effets en séquence

Par ailleurs, nous l'avons déjà mentionné, les effets produits par un même facteur peuvent se succéder en cascades selon l'âge des enfants et des jeunes, et ponctuent les passages d'un stade à un autre. Ainsi, par exemple, on sait que les enfants de parents qui sont aux prises avec des problèmes de surconsommation de drogues ou d'alcool sont plus susceptibles de présenter des anomalies dès la naissance et, plus tard, des problèmes d'hyperactivité et des troubles du comportement. Du fait que ces enfants sont plus difficiles à contrôler, l'attachement parents-enfants et les liens entre éducateurs et enfants deviennent plus problématiques et incertains. Traités plus durement et

présentant des retards de développement dès l'âge de 3 ans, ils se montrent eux-mêmes plus agressifs envers leurs parents et contribuent à l'établissement d'une chaîne de comportements coercitifs avec les adultes.

Souvent agressifs dès la maternelle, ils sont rejetés par les adultes et les autres enfants. Ils accumulent les retards dans l'acquisition du langage et des prérequis à l'école. Une fois au primaire, ils se montrent anxieux et commencent à présenter des problèmes de conduite. On les voit accumuler les retards, doubler leur année. Leur entrée au secondaire les plonge fréquemment dans un état d'anxiété ou de dépression dont ils tentent de se sortir par des conduites délinquantes, y trouvant le soutien de groupes qui partagent leur lot. À ce moment-là, contextes scolaire et familial aidant, l'abandon scolaire n'est plus très loin, non plus que la toxicomanie, les grossesses précoces et les problèmes de santé. Devenus adultes, ils se montrent entreprenants. Ils vont d'un petit emploi à un autre, puis à rien du tout... Ils ont des enfants, de qui ils attendent le bonheur...

Cette séquence n'a rien d'une fabulation : on la retrouve en de multiples exemplaires chez les enfants « accueillis » dans les centres de réadaptation. Ces jeunes sont nombreux à avoir connu plusieurs placements dès leur tout jeune âge, à avoir été abusés physiquement, verbalement ou sexuellement, à avoir fui cette souffrance pour être replacés ailleurs. On retrouve également ce genre de scénario dans un examen exhaustif de plus de 150 recherches[1]. Deux éléments importants ressortent de cet examen : 1) *il y a une très forte continuité* dans les problèmes présentés par les enfants jusqu'à l'âge adulte, l'expression de ces problèmes se modifiant au gré de l'âge des enfants et selon le sexe ; 2) il y a très fréquemment coïncidence actuelle ou différée des problèmes qui se présentent en grappes comme l'impulsivité, l'hyperactivité et les troubles du comportement, les comportements de retrait social, les troubles de conduite, et la dépression, la toxicomanie, les conduites violentes et les crimes envers la propriété.

### Intervenir tout au long du développement...

Cette continuité et cette superposition de problèmes, les interrelations entre les facteurs et la prépondérance de certains éléments nous indiquent une voie à suivre en termes d'efforts préventifs. Cette voie est balisée des principes suivants : 1) *Une intervention dès les premiers jours et les premières années de la vie des enfants peut avoir un effet aussi lointain qu'à l'adolescence et à l'âge adulte*; la manque d'interventions durant les premières années laisse place à des problèmes de plus en plus complexes et difficiles à cerner, et à des investissements de ressources de plus en plus importants. 2) *La continuité des problèmes s'installe le long d'un cheminement ponctué d'étapes*; ces étapes, ou charnières, s'offrent comme des points d'intervention propices. Ce sont : a) la période entourant la naissance, b) la période de 2-4 ans, c) l'entrée au primaire, d) l'entrée au secondaire et e) l'engagement dans les rôles sexuels et sociaux. 3) En tentant de diminuer ou de neutraliser les risques identifiés à chaque étape, et en améliorant les contextes et les éléments clés où s'inscrivent ces étapes, il est possible de réduire considérablement les taux des difficultés graves.

### ...à partir d'un plan généreux, global et précis...

**Ces observations et les objectifs choisis nous invitent à autre chose qu'à des actions ponctuelles, inscrites au seul gré des occasions et de la présence aléatoire de quelques personnes bienveillantes. Ils exigent un engagement de toute une société, de chacune et de chacun de ses concitoyennes et concitoyens dans la mise en œuvre d'un plan intégré, cohérent, global mais précis où les initiatives locales et régionales doivent être matrices et soutenues par l'ensemble de la population.**

1 Loeber, R. (1991). Developmental Interactions between Juvenile Disruptive Behavior, Comorbid Conditions, and Risk Risk Factors. Document inédit, Groupe de travail pour les jeunes, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec.

# PRÉVENIR : ÉLÉMENTS

# DE RÉUSSITE

## Une prévention fragile

C'est certes pas la créativité et l'acharnement qui manquent dans les services et dans les communautés. Des projets de prévention et de promotion de toutes sortes émergent dans les régions et les localités, mais souvent pour s'éteindre après un ou deux ans faute de financement adéquat. Des progrès considérables nous sont rapportés par les promoteurs, mais souvent sans évaluation systématique. On découvre beaucoup et on innove constamment, mais c'est souvent parce qu'on ne connaît pas les précédents déjà nombreux dans le domaine. Les ressources humaines requises pour la mise en œuvre des projets font défaut, mais c'est souvent par manque de coopération entre les services. Les budgets affectés aux interventions préventives sont à la remorque de décisions ponctuelles et sectorielles, souvent par absence d'une volonté politique de protéger une enveloppe à cet effet et par manque de cohésion dans les approches sectorielles.

On sent la ferveur et l'implication de nombreux acteurs sur le terrain, mais souvent aussi le scepticisme et le doute au niveau décisionnel. On exige davantage de garanties et on ignore les gains enregistrés dans les connaissances et les succès en prévention psychosociale plus facilement que l'on ne le fait en prévention de la maladie physique. Pourtant, la littérature scientifique contemporaine regorge d'informations portant sur les facteurs en cause dans la vulnérabilité des enfants et des jeunes. Elle diffuse abondamment les résultats de programmes, de projets et d'approches capables d'infléchir les risques et même de les éliminer. Il nous faut donc chercher ailleurs les raisons de ce scepticisme; il pourrait fort bien couver dans les intérêts corporatistes qui tendent à protéger certains champs d'expertise et d'activités professionnelles. Il y a là des mentalités et des modalités à changer!

# DES ÉLÉMENTS DE RÉUSSITE

L'examen attentif de nombreux documents et études nous amène à reconnaître les caractéristiques essentielles à la réussite de projets préventifs. Ces caractéristiques n'offrent pas une garantie de succès; cependant, elles favorisent ensemble un processus dynamique, fiable et valide.

## Établir et maintenir une relation de confiance

Plusieurs des recommandations formulées dans ce rapport prévoient des interventions qui s'adressent directement et personnellement aux parents ou aux adultes responsables auprès des enfants ou des jeunes. Les intervenants doivent prendre le temps d'établir une relation de confiance avec ces personnes. *L'objectif premier visé est d'asseoir une relation durable et souhaitée par les deux parties; cette relation se bâtit à partir de l'observation mutuelle et de la participation à des activités communes.* Elle repose sur la continuité des efforts, sur l'intensité de la présence, sur la durée et la flexibilité des activités, sur le respect des valeurs et des compétences des personnes visées.

L'organisation des charges de travail des intervenants compte pour beaucoup dans l'établissement d'une relation de confiance. Ainsi, si les intervenants ne se manifestent que dans les situations de crise, au moment où parents et enfants se perçoivent comme incompétents ou vulnérables, il y a de fortes chances pour que cette relation ne puisse s'établir que très difficilement. Plusieurs services l'ont compris; ils planifient le temps et désignent des zones d'intervention de façon à ce que les intervenants puissent s'y manifester régulièrement et se faire connaître avant que ne se produise un problème. Le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, pour un, compte établir ainsi plus de 500 îlots sur le territoire, chacun des îlots étant patrouillé par les mêmes policiers. *Essentiellement, c'est aussi une des forces des membres des groupes communautaires et des enfants naturels que d'être connus personnellement par la population de leur quartier ou village et d'y être enracinés.* Il en va de même des travailleurs de rue ou de corridor qui gagnent la confiance des jeunes : leur disponibilité, leur ouverture et leur tolérance représentent de précieux atouts.

## Assurer la continuité

*La continuité d'un programme est fonction de la stabilité du personnel et de la présence continue des activités du programme sur le territoire choisi.* Elle favorise l'établissement de liens intimes entre les familles et les intervenants; elle facilite aussi grandement le suivi administratif et l'intégration des multiples facettes d'un même programme. Les interruptions de programmes (souvent dues à un soutien financier inadéquat) affaiblissent la composition des équipes : se départir de personnel puis en reembaucher sont des opérations qui contrecarrent l'établissement de relations de confiance et ternissent considérablement la réputation du projet aux yeux de la population et des intervenants. Par ailleurs, le découpage des projets sans égard à la nature des événements que vivent les personnes (ex. : segmentation des projets en pré et post-natal) empêche que soient mises à contribution des ressources significatives présentes auprès de la personne dès le début de l'événement, ou dans ses divers milieux de vie (ex. : école et famille, famille et services).

## Opter pour la souplesse

*Les programmes doivent être bien structurés, mais ils doivent aussi être le plus larges et le plus souples possible.* Les besoins des adultes qui entourent les enfants et ceux des enfants eux-mêmes varient considérablement d'une famille, d'une garderie ou d'une école à l'autre : dépression des mères, conflit du couple, insécurité dans le rôle de mères, manque de connaissances, d'informations requises à propos des ressources communautaires, isolement, manque d'argent, présence irrégulière du père, manque de confiance en soi chez le petit, désarroi du personnel, éloignement de l'école... Les programmes, sans renoncer aux objectifs fixés, doivent s'adapter aux besoins des personnes visées.

## Intervenir avec intensité

On ne peut espérer obtenir de résultats vraiment probants qu'en consentant à investir du temps et des ressources. *Il n'y a pas de solutions à rabais ni de demi-mesures qui puissent éliminer ou atténuer de façon significative des facteurs de risques souvent nombreux et complexes.* Mais, il y a plus que l'efficacité dans l'atteinte des résultats; l'intensité de l'intervention transporte le message très clair de l'engagement et de l'intérêt de la part des intervenants aux yeux des familles, du personnel des services et des jeunes eux-mêmes. Elle permet aussi d'atteindre ou de produire rapidement des changements notables, ce qui a pour effet de renforcer la confiance des participants et de soutenir leur motivation.

L'intensité est donc affaire de présences fréquentes auprès des populations visées. On l'atteint aussi par des stratégies de marketing social qui renforcent, au moyen des médias, les actions entreprises sur le plan des contacts personnels. Elle se bâtit aussi à partir de la densité, de la visibilité que l'on accorde à une question, aussi faut-il adopter des objectifs clairs, peu nombreux, cohérents, et éviter l'éparpillement. Bref, auprès des familles, l'intensité se traduit par une présence fiable; pour ce qui est du territoire, elle se manifeste par la multiplication des actions selon des modalités variées mais qui convergent vers un objectif bien cerné.

## Respecter les valeurs, miser sur les compétences

*Les projets qui réussissent à rejoindre les personnes vulnérables et à les intéresser sont ceux qui respectent les valeurs et les attitudes des personnes visées, ceux qui savent profiter de leurs compétences, de leurs ressources et de leurs expériences.* La présence de personnel recruté au sein des communautés visées et le recours à des non-professionnels peuvent à cet égard aider les intervenants à comprendre davantage leurs propres réactions, leurs biais ou leurs préjugés.

Par ailleurs, on ne parvient pas facilement à engager les parents, souvent démunis et apparemment impuissants, autrement que par une démarche de prise de conscience et d'affirmation collective de leurs forces et de leurs compétences. Cette mise en position de force des personnes vulnérables, parents ou enfants, par la reconnaissance de leurs habiletés et de leurs compétences est également à l'origine d'un vaste mouvement contemporain dit de l'appropriation ou de l'emprise (*empowerment*). On y vise à partager avec l'usager des services le pouvoir d'influencer l'environnement et de participer à des activités d'échange et de réciprocité. C'est sans doute une des façons les plus claires de manifester du respect que de demeurer ouvert à l'enseignement et à la contribution d'un partenaire. C'est aussi une façon éloquente et claire de manifester notre intérêt et notre respect envers les jeunes que de les associer le plus possible à la planification et à la mise en œuvre des projets les concernant.

## Éviter d'étiqueter

*Les projets doivent éviter de stigmatiser les personnes ou les groupes qu'ils prétendent aider.* Les personnes visées par les projets ou les programmes de prévention, si elles sont souvent vulnérables, ne sont jamais que vulnérables. Elles présentent d'autres caractéristiques et des compétences que l'on ne peut déceler si on les place continuellement dans une position et dans un contexte de « personnes aidées ». Une approche qui ne serait bâtie qu'en fonction de ce qu'il est convenu d'appeler les groupes ou les personnes à risque nous apparaît périlleuse sur le plan déontologique et sur le plan de l'efficacité. Les personnes se protègent de l'étiquetage et tiennent à présenter une image positive d'elles-mêmes. Se retrouver dans un groupe ou un programme exclusivement réservé à des personnes en situation précaire leur renvoie une image négative qui peut les affliger et qu'elles ont tendance à fuir.

On peut éviter cette stigmatisation en invitant tout le monde aux activités du programme tout en offrant le programme dans des territoires ou les besoins sont les plus grands. De plus, on peut mettre sur pied des stratégies de recrutement sur mesure (obstinées, systématiques, ingénieuses, effrayantes...!) de façon à s'assurer que les personnes qui présentent des besoins plus importants fréquentent le programme. Des services connexes de garderies, de transport et d'alimentation ou encore la tenue des activités dans le milieu familial même sont des facteurs qui permettent de rejoindre des personnes souvent aux prises avec de multiples contraintes, et de maintenir leur intérêt.

## Profiter des transitions

*Les périodes de transition des familles et des enfants représentent des points d'entrée ou d'ancrage formidables en matière de prévention.* Ces transitions exigent de la part des enfants et des adultes qu'ils composent avec de nouveaux rôles et de nouvelles situations... Si elles apportent leur lot d'éléments perturbateurs, elles offrent aussi des possibilités d'apprendre. Ces périodes charnières peuvent grandement faciliter la planification des programmes. Ordinairement, elles favorisent une plus grande ouverture et une plus grande disponibilité de la part des personnes qui font face à des demandes de changements et qui sont à la recherche de solutions ou de stratégies adaptatives. Il ne faut cependant pas confondre les périodes de crise ou de détresse aiguë et les périodes de transition. Ces dernières ne sont pas caractérisées d'abord par des sentiments de déséquilibre mais plutôt par des changements de rôles qui peuvent exiger des ajustements importants de la part des personnes concernées.

## Adopter une gestion de soutien

Le soutien offert par l'administration aux intervenants est de première importance. La complicité entre cadres et intervenants est éminemment souhaitable. À cet égard, l'implication directe des cadres dans les projets leur permet de mieux connaître les contraintes et d'évaluer les obstacles à surmonter, et confirme le sérieux et l'importance qu'accorde l'organisation aux actions des intervenants. Par ailleurs, l'administration devrait faciliter le regroupement et la mise en commun des expériences et encourager la formation de collectifs ou de groupes de soutien afin de briser l'isolement des intervenants. L'administration peut aussi et doit maintenir des budgets de prévention adéquats dans le but de réduire les dissonances selon lesquelles les intervenants accomplissent le travail préventif qu'on affirme être important... une fois tout le reste assuré.

## Viser la concertation des ressources

*La coopération entre les divers établissements de services et entre ces établissements et les organismes ou les membres de la communauté est indispensable à la réussite de la plupart des programmes de prévention.* Dans ce genre de programme où l'on doit, à partir d'objectifs précis et d'un canevas bien défini, viser la flexibilité, considérer simultanément de multiples facteurs de risques et tenter de répondre à des besoins diversifiés, il apparaît peu réaliste de penser qu'un seul intervenant, un seul service ou un seul organisme communautaire puisse satisfaire à tous les objectifs et mettre en place tous les éléments requis pour la réussite du programme. Une approche fondée sur des échanges entre les services, mais aussi entre les services et les groupes communautaires est nécessaire si l'on veut arriver à une harmonisation des efforts et à une utilisation cohérente et rationnelle des ressources. La présence de groupes ou de personnes de la communauté contribue à valider et à faire accepter le projet aux yeux de la population. L'analyse des situations s'en trouve fréquemment enrichie et les modes d'intervention mieux ajustés, mieux compris et mieux perçus. Ici encore,

1 Les gens n'aiment pas non plus que leur territoire soit étiqueté comme « à risque », ou défavorisé ou encore dangereux... ! La notion de « besoins » semble plus appropriée et respectueuse de l'environnement des personnes.

l'implication des cadres et des décideurs apparaît comme un élément primordial à l'avancement des dossiers de concertation.

Par ailleurs, faut-il le souligner, la concertation suppose que les partenaires puissent s'associer à partir d'un statut autonome. Cette condition donne aux organismes ou aux individus l'assurance qu'ils ne perdront pas leur identité propre et ne seront pas placés dans l'obligation de renoncer à leurs valeurs et aux principes qui font leur force. C'est pourquoi il nous semble important de souligner que les organismes communautaires, déjà très présents dans les activités préventives jeunesse, devraient pouvoir compter sur des ressources leur permettant de participer pleinement aux activités concertées.

## Associer du personnel compétent

*Les projets qui ont marqué le domaine de la prévention ont fait la preuve que la présence de personnes bien formées, bien soutenues, adéquatement rémunérées et supervisées est vitale à l'atteinte des objectifs.* La tendance actuelle à s'associer des personnes à partir du seul critère qu'elles sont disponibles et peu dispendieuses devrait être sérieusement revue. Il n'est pas question ici d'opposer des professionnels à des non-professionnels. Il s'agit plutôt de reconnaître que, peu importe leur statut, les personnes engagées dans une intervention auprès de familles et de groupes vulnérables présentant de grands besoins doivent, plus que toute autre, présenter les connaissances et les habiletés nécessaires. La formation, l'encadrement et la stabilité des personnes engagées sont des composantes majeures d'un projet. Le financement des projets compte pour beaucoup dans l'embauche de ce type de personnes et dans la capacité de les maintenir informées et impliquées dans les projets.

## Oublier l'instantanéité

Bien qu'on ne puisse identifier un critère ou un étalon universel en la matière, il demeure que les projets s'attaquent très souvent à des situations complexes. Ils rejoignent des personnes souvent réticentes ou craintives, mettent en place des éléments nombreux, concilient des intérêts diversifiés, financent des activités variées. *Cela demande du temps.* On évalue à six ans en moyenne le temps requis pour le développement et la mise en œuvre complète d'un programme majeur, y compris une première phase d'évaluation[1]. Les indices ultimes de l'atteinte des objectifs ne se manifestent souvent qu'après de nombreuses années. Aussi, il importe de maintenir les programmes aussi longtemps que nécessaire, à la condition que l'on puisse par ailleurs assurer un suivi systématique de leur implantation, de leur fonctionnement, et que l'on puisse en évaluer les objectifs intermédiaires en cours de route.

1. Ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario (1989). Partir d'un bon pas pour un avenir meilleur : un modèle intégré de prévention primaire des difficultés affectives et comportementales. Imprimeur de la Reine, Toronto, Ontario.

## Évaluer pour apprendre

Prévention et prévention, la différence est bien mince! Les facteurs de risques et de vulnérabilité sont maintenant relativement bien connus, on a aussi une idée assez exacte des composantes principales des programmes à mettre en œuvre. Cependant, les réalités locales et régionales, les particularités culturelles des groupes et des populations, la qualité des ressources en place et de nombreux autres éléments nous obligent à repenser les projets, à les modifier selon les contextes où ils s'inscrivent. Aussi y a-t-il nécessité d'en évaluer la mise en œuvre et les impacts. *La composante évaluative est essentielle à la réussite d'un programme.*

L'évaluation oblige les promoteurs à s'interroger sérieusement sur les objectifs, sur les moyens et les critères de leur atteinte. Elle permet d'améliorer non seulement les programmes, mais aussi la connaissance théorique des situations qui les ont commandés. L'évaluation des programmes permet également la constitution d'un « patrimoine » des pratiques préventives et donne accès à des informations stratégiquement nécessaires sur les effets à court terme.

## Financer adéquatement

Il faut dépasser le financement à la petite semaine relié exclusivement à une approche par projets pilotes de démonstrations. Ces budgets sont nécessaires, surtout lorsqu'on doit évaluer les composantes et les effets d'un projet novateur. Cependant, le financement non récurrent, souvent arraché à des enveloppes budgétaires soumises à de nombreuses pressions, inscrit dès le point de départ la vulnérabilité, la discontinuité et la démobilisation dans les projets de prévention. *Ceux-ci doivent s'appuyer sur un financement de longue durée, suffisant pour répondre aux critères relatifs à la compétence du personnel, à la continuité, à l'intensité, à la flexibilité des programmes.* Bien que l'on puisse et que l'on doive compter sur la concertation et la mise en commun des ressources déjà existantes, il demeure que la stabilité financière des projets est un des critères de réussite parmi les plus importants.

## Viser la concertation entre les ministres

La variété des facteurs de risques et de vulnérabilité, comme celle des facteurs de protection et de bien-être des enfants, dépasse très largement le champ de juridiction d'un seul acteur et donc du seul ministre de la Santé et des Services sociaux. Les domaines du revenu, du logement, des services de garde, de l'éducation, de la politique familiale, de l'immigration, des loisirs, de la justice, des communications, apparaissent comme des composantes essentielles du mieux-être des jeunes. Ils sont indissociables dans la mise en œuvre de plusieurs programmes ou projets de prévention. Aussi, on doit pouvoir *compter sur une volonté politique très ferme d'établir une concertation étroite entre les ministères.* Cette cohésion est source d'efficacité; elle évite les dédoublements et les incohérences, elle facilite l'accès à des budgets convenables et elle harmonise l'utilisation des ressources disponibles aux niveaux local et régional. Elle est aussi une source de crédibilité et donc de motivation auprès des intervenants déjà parvenus à l'heure de la coopération intersectorielle et engagés quotidiennement dans des activités intenses de concertation.

# UNE ABSOLUE NÉCESSITÉ :

# RÉDUIRE LA PAUVRETÉ

## On Améliorer les milieux de vie des enfants

**ne peut compter uniquement sur les programmes sociaux pour atteindre les objectifs d'une diminution significative des taux de victimisation et de marginalisation chez les enfants et les jeunes. Les milieux dans lesquels grandissent nos enfants déterminent en grande partie la qualité des relations qu'ils forgeront et des apprentissages auxquels ils s'adonneront durant les premières années de leur existence. De fait, l'incapacité sociale et économique des parents à assumer leurs fonctions contribue lourdement aux difficultés majeures vécues par les enfants.**

## La base économique

**L***es enfants de familles pauvres partent perdants!* On y recense deux fois plus de bébés de petit poids que chez les enfants de familles aisées[1]; les nourrissons pauvres sont plus sujets à des infections, des intoxications, des maladies du système respiratoire. Les enfants pauvres ont plus d'accidents; ils se retrouvent plus nombreux dans les salles d'urgence et ils font des séjours plus fréquents et plus longs à l'hôpital. Ces éléments peuvent sérieusement entraver la formation de liens d'attachement avec les parents.

## La marginalisation des enfants pauvres

**L**es enfants de familles pauvres se retrouvent plus facilement en difficulté à l'école primaire, puis au secondaire, où leur taux de décrochage est deux fois plus élevé. Ils sont également plus nombreux dans les statistiques d'enfants qui présentent des problèmes graves de conduite. Pour plusieurs de ces enfants, se retrouver à l'école, c'est quasiment devoir changer de code de communication. Par ailleurs, on évalue qu'au moins 25 % des enfants pauvres ne mangent pas à leur faim. Les enfants s'identifient plus difficilement à leur école; leur disponibilité pour les apprentissages et leur niveau de concentration sont plus faibles[2].

Les jeunes de milieux très défavorisés sont largement surreprésentés dans les cas de crimes, de drogue, de prostitution, de suicide et de grossesse à l'adolescence.

*Bref, les enfants et les jeunes de familles pauvres ne font pas partie de la société de l'égalité des chances. Ils sont cantonnés dans « l'autre » société.*

## Les parents pauvres

**A**lors que la population québécoise compte pour le quart de la population canadienne, elle lui fournit le tiers de ses pauvres[3]. Le risque de pauvreté pour un enfant du Québec se situe à 18,8 %. En 1988, selon le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, 15,6 % des familles ayant des enfants de moins de 18 ans déclaraient un revenu inférieur au seuil de pauvreté; 23,1 % des familles de trois enfants et plus se retrouvaient en situation de pauvreté. Les familles dont le chef est jeune et qui, par conséquent, comptent plus d'enfants en bas âge, sont davantage touchées : près d'une famille sur trois dont le chef est âgé de 15 à 24 ans est pauvre. Plus encore, 41 % des familles monoparentales ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté; 66 % de leurs enfants sont pauvres (dont la moitié très pauvres[4]) comparativement aux 13,2 % des enfants de familles biparentales. Les jeunes familles pauvres déclarent un revenu équivalant à seulement 57 % du seuil de pauvreté; le revenu moyen des familles monoparentales n'est guère plus élevé à 64 % de ce seuil[5].

*Ce sont donc les familles jeunes, les familles comptant trois enfants ou plus et les familles monoparentales qui présentent les taux les plus élevés de pauvreté.* Contrairement à la pauvreté chronique, ces familles sont souvent aux prises avec de nouvelles formes de pauvreté. Il peut s'agir de *pauvreté d'insertion* pour les jeunes incapables de se trouver un premier emploi, de *pauvreté d'intermission* pour d'autres jeunes congédiés les premiers

1 Colin, C., Desrosiers, H. (1989). Naître égaux et en santé. Ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec.

2 Conseil scolaire de l'île de Montréal (1991). Les enfants de milieux défavorisés et ceux des communautés culturelles. Mémoire au ministre de l'Éducation sur la situation des écoles des commissions scolaires de l'île de Montréal, Montréal.

3 Langlois, R. (1990). S'appauvrir dans un pays riche. Centrale de l'enseignement du Québec, Sainte-Foy. Le seuil de pauvreté varie en fonction du nombre de membres dans la famille, de la région géographique et... selon l'organisme qui établit les critères. Pour une famille de quatre membres vivant en milieu urbain, le Conseil canadien de développement social situait le seuil de pauvreté à 27 597 $, le Sénat à 26 680 $, Statistique Canada à 26 619 $ et le Dispensaire de Montréal à 15 891 $ (p. 24).

4 Par « très pauvres », on entend les enfants vivant dans des familles dont le revenu est inférieur à 60 % du seuil de pauvreté fixé par Statistique Canada.

5 Provost, M., Deniger, M.-A. (1991). Pour une politique familiale holistique orientée vers la lutte à la pauvreté. Document inédit. Groupe de travail pour les jeunes, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec.

lors de mises à pied ou de ralentissements de l'économie, ou de *pauvreté de séparation* qui touche de nombreuses mères de famille monoparentale.

Il faut ajouter à ce groupe les familles d'immigration récente de certaines ethnies où la sous-scolarisation est très importante. Le taux de chômage y est deux fois plus élevé que dans l'ensemble de la population québécoise[6]. Par ailleurs, le taux de pauvreté parmi les enfants des communautés autochtones est plus de deux fois celui des non-autochtones.

## Les effets de la pauvreté sur la vie familiale

La pauvreté a des effets qui sont maintenant connus sur la qualité des relations entre les membres de la famille, notamment entre les parents et leurs enfants[7]. Les parents de familles pauvres vivent beaucoup plus d'événements négatifs et stressants, sont plus souvent malades et sans cesse préoccupés par leurs difficultés financières. Ils sont plus isolés, ont moins de pouvoir social, se sentent plus à la merci de décisions arbitraires, sont plus vulnérables devant la frustration. Ils éprouvent plus fréquemment des sentiments dépressifs et se montrent davantage méfiants envers la société et les services[8]. Cet *accablement* et cet *isolement* risquent de les éloigner de leurs enfants : ils deviennent plus distants, se montrent moins attentifs, moins disponibles et moins chaleureux, plus sévères dans leur jugement, et plus autoritaires dans leurs conduites[9].

## L'érosion des ressources parentales

On comprend mieux ce phénomène si l'on sait qu'un parent a constamment recours à trois types de ressources dans l'exercice de son rôle : les ressources de l'enfant, ses ressources personnelles et les ressources de l'environnement. Un parent pauvre est souvent surtaxé pour chacune de ces ressources : les enfants sont plus souvent malades, les parents sont plus souvent préoccupés, démobilisés par la maladie et plus fréquemment isolés de par leur incapacité à s'inscrire dans les activités de loisirs et de consommation.

Ces effets pernicieux et discrets de la pauvreté, moins spectaculaires que la faim ou le crime, ont d'autant plus d'impact qu'ils sont vécus dans des espaces de vie souvent inadéquats, trop petits, mal équipés, espaces que les parents n'ont pas ou le choix d'habiter. Dans de tels contextes, les risques d'abus et de négligence sont de six à sept fois supérieurs en comparaison des conditions de vie des mieux nantis[10].

## Pauvreté et risques

On aurait tort de prétendre ou de laisser entendre que tous les enfants placés en situation de pauvreté sont victimes de mauvais traitements ou se retrouveront infailliblement un jour ou l'autre dans les statistiques de délinquance, de criminalité ou de décrochage. Ce serait méconnaître l'extrême dévouement et la compétence de nombreux parents qui protègent et soutiennent énergiquement

6 C'est notamment le cas de l'Île de Montréal. Op. cit.

7 Bouchard, C. (1988) La pauvreté : comme une couche dangereuse. Transitions, septembre.

8 Fortin, D. (1989). La pauvreté et la maladie mentale : est-ce que les pauvres sont plus malades, et si oui pourquoi? Santé mentale au Québec, 14, 104-113.

9 Belle, D. (1982). Op. cit.

10 Chamberland, C., Bouchard, C., Beaudry, J. (1986). Conduites abusives et négligentes envers les enfants : réalités canadiennes et américaines. Revue canadienne des sciences du comportement, 18, 391-412.

leurs enfants dans des contextes par ailleurs tout à fait inappropriés.

Mais il demeure que *la pauvreté est associée à un très grand nombre de facteurs qui augmentent les risques pours les enfants et les jeunes* : problèmes psychologiques des parents, violence familiale, isolement, sentiments d'impuissance et d'incompétence chez les parents et les enfants, gestion autoritaire des conduites, sous-stimulation, maladies et malformations chez les enfants, insalubrité et exiguité des logements, insécurité des quartiers, mobilité excessive et forcée des familles. Ces facteurs apparaissent encore et encore dans les études portant sur les facteurs de risques associés aux problèmes graves des jeunes. Il est très clair qu'ils se présentent avec plus d'acuité chez les familles pauvres.

## Une courbe dangereuse...

Autrement dit, *la pauvreté c'est comme une courbe dangereuse : on ne s'y casse pas nécessairement la figure, mais le nombre d'accidents recensés y est beaucoup plus élevé qu'ailleurs...!* La pauvreté augmente le risque de dérapages et de capotages dans les relations entre parents et enfants. Elle affecte la vigilance et la maîtrise des capacités parentales et elle oriente les enfants et les jeunes dans les ornières de l'échec scolaire, du rejet, de la frustration et de la marginalisation.

## ...à redresser!

Cette reconnaissance de la pauvreté comme facteur de vulnérabilité n'est pas nouvelle. Les énoncés en matière de santé et de bien-être formulés aux niveaux canadien et international durant la dernière décennie en témoignent. Pourtant, peu de solutions ont été sérieusement envisagées pour réduire les inégalités économiques. On s'est plutôt consacré à réduire les inégalités sociales engendrées par les inégalités économiques. En d'autres mots, on a construit plus de cliniques et on a augmenté les services dispensés à proximité de la courbe dangereuse, mais sans pour autant modifier la courbe elle-même! Cette stratégie coûte cher. Admettant, en quelque sorte, la pauvreté comme une fatalité avec laquelle le système de santé et de services sociaux doit composer, on renonce à intervenir sur le facteur même qui place les personnes dans des situations de très grande vulnérabilité.

*Le Groupe de travail pour les jeunes est d'avis qu'il faut agir simultanément sur les deux plans : 1) réduire l'incidence de la pauvreté; 2) contrecarrer les effets de la pauvreté auprès des enfants, des familles et des milieux qui n'auront pas encore eu l'occasion de bénéficier d'un projet d'équité sociale.*

## Des solutions possibles

On peut arriver à réduire significativement l'incidence de la pauvreté. L'exemple des personnes âgées est très éclairant sur ce point. En 1979, 25,1 % des personnes âgées du Québec étaient pauvres; en 1988, ce taux faiblissait à 14,6 %, une baisse de 42 %! Par des mesures de supplément de revenu et par l'amélioration des revenus de pension, on a pu éliminer près de la moitié des situations d'indigence chez nos aînés. Il reste encore beaucoup à faire et les stratégies employées reposaient essentiellement sur des modes de transfert peu valorisants en ce qui concerne la reconnaissance sociale. Cependant, le résultat inspire un certain optimisme en ce qui a trait à l'amélioration du sort des jeunes familles et des familles monoparentales féminines durant la prochaine décennie.

**Nous proposons donc au gouvernement et à la société québécoise de :**

# RECOMMANDATION 1

**tout mettre en oeuvre pour réduire de moitié au moins le taux de pauvreté chez les jeunes familles (de 29,1 % à 14,5 %) et chez les familles monoparentales (de 41 % à 20,5 %) au cours des dix prochaines années en adoptant une politique de plein-emploi et des mesures sociales spécifiquement dirigées vers ces deux groupes.**

La réduction de la pauvreté de moitié chez ces deux groupes contribuera pour une part directe et importante à la baisse des taux de négligence envers les enfants. Elle aura aussi un impact important et direct sur la capacité parentale à accompagner adéquatement les tout-petits. Elle permettra à des milliers d'enfants et de jeunes de recommencer à rêver... avec leurs parents. Cet objectif ne sera atteint que dans la mesure où l'on adoptera des politiques et où l'on entreprendra des actions spécifiquement dessinées à cet égard. Ces actions pourraient s'inspirer des moyens proposés par notre Groupe et construits à partir de nombreuses et rigoureuses consultations.

**Notamment, nous demandons :**

## ACTION 1.1

***au gouvernement d'adopter une politique de plein-emploi capable d'orienter ses décisions à caractère social et économique.***

Le ministère de la Santé et des Services sociaux ne sera bientôt plus en position de tolérer que des politiques économiques ou monétaires de niveau provincial ou fédéral viennent en contradiction flagrante avec ce que commandent la santé et le bien-être des personnes. On ne peut désormais plus ignorer que les écarts en matière de santé et de bien-être s'inscrivent largement dans l'appauvrissement de sous-régions et de sous-groupes du Québec. L'enquête Santé Québec (1987) en a fait largement état. L'engagement formel du gouvernement à définir une politique de plein-emploi et à s'y référer indiquerait une direction claire à l'ensemble des acteurs politiques et économiques. Il y aurait lieu sur ce plan que le gouvernement invite ses propres sociétés, les grandes corporations, les partenaires financiers et les organisations syndicales à une action concertée. Le mouvement créé autour des sommets économiques puis du Forum pour l'emploi et le succès économique de certaines régions du Québec qui se sont mises à l'heure de la concertation témoignent d'une rare vitalité autour de l'objectif de la création d'une société du plein-emploi. Il faut amplifier ce mouvement et le porter au niveau d'un projet de société qui reconnaîtra les besoins plus urgents de certains des siens.

À cet égard, nous proposons que le gouvernement oriente ses politiques de création d'emplois en donnant la préséance aux jeunes chefs de famille et aux mères de famille monoparentale. Nous lui soumettons aussi notre préoccupation à l'effet de protéger les relations privilégiées entre pères, mères et enfants dans ses politiques de création d'emplois, notamment dans la mise en oeuvre des mégaprojets aussi bien chez les travailleurs que chez les populations locales.

## ACTION 1.2

***au gouvernement d'harmoniser les efforts en matière de formation professionnelle et de s'associer promptement aux partenaires des marchés du travail de façon à favoriser la poursuite des études,la formation continue des jeunes travailleurs et l'insertion des mères de famille monoparentale sur le marché de l'emploi.***

La formation professionnelle représente un formidable outil en matière de lutte au chômage et à la pauvreté... et un handicap tout aussi formidable lorsqu'elle ne joue pas son rôle. À partir des nombreuses prises de position publiques récemment entendues à cet égard, ainsi que des interventions faites auprès de notre Groupe, il se dégage que le Québec a un sérieux retard à combler en la matière.

L'harmonisation des efforts investis par de très nombreux acteurs dans le dossier devient une condition essentielle à la mise en oeuvre d'une politique de la formation professionnelle au Québec. Cette politique devrait tout à la fois se préoccuper de maintenir chez les jeunes de moins de 16 ans l'intérêt à poursuivre leurs études et permettre aux jeunes chefs de famille inscrits sur le marché du travail de parfaire leur formation ou de se recycler. Plus précisément, une concertation plus affirmée entre le ministère de l'Éducation et les milieux de travail apparaît importante. L'établissement de formules d'alternance école-travail qui conviennent mieux au style d'apprentissage de nombreux jeunes doit être sérieusement amorcé. De la même manière, on doit développer des stratégies de concertation en matière de poursuite des études.

Les engagements locaux et régionaux récemment suscités par le Forum pour l'emploi avec la publication de sa charte de la formation professionnelle devraient trouver appui auprès du gouvernement. Ce dernier est maintenant placé dans une position idéale du fait de l'implication solide de nombreux partenaires des milieux patronaux, financiers et syndicaux. Les besoins de formation des jeunes chefs de famille comme des mères de famille monoparentale souvent appelées à se réinsérer sur le marché de l'emploi ne sont plus à documenter. On est à l'étape des actions!

## ACTION 1.3

***au ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle de mettre à l'essai des plans incitatifs de partage intergénérationnel des postes de travail de façon à créer des emplois stables pour les jeunes chefs de famille.***

Il est vrai qu'il y a des domaines de l'activité économique où notre société manque d'une main-d'oeuvre spécialisée. Par ailleurs, de nombreux jeunes parents n'arrivent pas à trouver un emploi faute de postes disponibles. Les formules de retraite anticipée, bien qu'elles puissent favoriser la libération de postes pour les plus jeunes, soulèvent des objections et des inquiétudes quant à la capacité de notre société d'assumer des plans incitatifs généreux de pleine retraite anticipée et quant à la dislocation sociale que ce mouvement pourrait entraîner, notamment dans le processus d'une séparation entre les générations et d'une discontinuité dans la transmission des connaissances et dans l'occupation compétente des rôles.

Une formule de partage intergénérationnel des postes de travail qui favoriserait la mise en présence de jeunes travailleurs avec des travailleurs plus expérimentés pourrait permettre une mise à la retraite progressive et valorisante des premiers en même temps que l'accès à un emploi stable pour les seconds. Cette formule aurait l'avantage d'alimenter la solidarité intergénérationnelle plutôt que d'exacerber les tensions que l'on retrouve actuellement entre les « privilégiés » de l'ancienneté et les « reculés » de

l'inexpérience. Elle pourrait contribuer à enrichir des scénarios de formation école-travail ou de formation continue. On pourrait envisager une telle approche dans des domaines où la main d'oeuvre est déjà plus âgée, comme dans le domaine scolaire par exemple, et ainsi contribuer en même temps à prévenir les ruptures dans la formation des jeunes qui commencent à désespérer de trouver un jour un emploi dans le domaine qu'ils auraient préférablement choisi.

De tels programmes devraient favoriser en tout premier lieu le remplacement progressif de postes à temps plein et accueillir en priorité de jeunes parents (30 ans et moins). Ces programmes accorderaient des subventions destinées à couvrir les frais par l'employeur dans l'exécution de son plan et à assurer une compensation à la personne en retrait progressif d'emploi.

## ACTION 1.4

***Le ministre délégué aux Affaires autochtones de soutenir par tous les moyens possibles les communautés autochtones s'engageant dans la prise en main de leur économie locale.***

Le taux de fécondité des familles autochtones est très élevé : les jeunes de moins de 20 ans représentent 43,5 % de la population comparativement à 31,4 % chez les autres Québécois. Près de 40 % de ces enfants vivent dans la pauvreté par rapport à 19 % des enfants non autochtones. Les taux de mortalité infantile et de suicide sont très élevés. La pauvreté, le désoeuvrement, l'abus de l'alcool chez les jeunes et les parents, la délinquence et le suicide sont des éléments intimement liés et présents dans plusieurs communautés amérindiennes et nordiques.

Les communautés autochtones devraient être appuyées dans leurs efforts d'identification et de mise à l'essai de modèles de développement basés sur la participation aux activités économiques nationales et sur l'économie traditionnelle mettant à profit le savoir, les ressources et la connaissance des environnements naturels. Cet examen pourrait comprendre une comparaison de ces modèles avec les pratiques d'enrichissement « spontané » (loteries, casinos, compensations) ou de dépendance sur des revenus de transfert quant à leur impact sur les problèmes graves de toxicomanie, d'abandon scolaire, d'oisiveté, de délinquance et de suicide observés chez les garçons et les filles. La question de la persévérance scolaire des jeunes autochtones nous semble cruciale : l'application de formules pédagogiques plus appropriées aux modes d'apprentissage traditionnels, comme les stages et l'alternance école-travail, repose essentiellement sur la vitalité économique des communautés.

Certaines données à caractère épidémiologique concernant, par exemple, la diminution récente du taux de suicide chez les Cris de la Baie James [11], plus près de la culture traditionnelle et mieux intégrés financièrement par l'exploitation des richesses naturelles locales, viennent renforcer nos observations. On y note un taux de suicide beaucoup plus bas que dans les autres communautés (6,85 vs 39,7 pour 100 000 chez les 0-70 ans).

11 Larose, F. Op. cit.

# ACTION 1.5

***Un gouvernement doit simplifier et rehausser les programmes de soutien financier destinés aux enfants de façon à relever de manière significative le niveau de vie des familles à très faible revenu.***

Le soutien financier offert aux familles représente, même pour le plus futé des actuaires, un véritable casse-tête où mesures fédérales et provinciales adoptées sans vision d'ensemble s'entremêlent... et s'annulent parfois aussi. Par ailleurs, sans doute sous le couvert de cette complexité, ces programmes de soutien ont été depuis les vingt dernières années l'objet d'une érosion très importante [12]. Par exemple, on estime qu'en 1994 les prestations pour enfants ne représenteront guère plus que 0,2 % du budget des familles à revenus supérieurs (à comparer à 1,4 % si les régimes n'avaient pas été érodés) et 1,7 % de ceux des familles à revenus moyens (à comparer à 5,2 %) [13].

Plusieurs scénarios sont actuellement à l'étude dans le but de simplifier et de rehausser les programmes d'aide financière aux enfants [14]. L'adoption d'une mesure permettant la mise en commun des quelque trois milliards de dollars versés par les deux paliers de gouvernement et distribués à travers une trentaine de programmes pourrait venir corriger cette situation. Essentiellement, il s'agirait de rapatrier l'ensemble des sommes en un seul programme plus généreux envers les familles à faible et très faible revenu. Simultanément, un resserrement des exemptions d'impôts dont bénéficient largement les mieux nantis permettrait d'investir des centaines de millions de dollars annuellement dans les allocations versées aux plus démunis [15].

Ces manoeuvres rendraient plus visibles les montants d'argent consentis aux enfants et faciliteraient l'évaluation de ce que notre société consent à verser pour le soutien aux enfants et à leur famille, ce que la multiplicité des programmes actuels ne permet pas. Ce type de programme pourrait empêcher bon nombre de familles de dégringoler vers les programmes de dépendance passive et encouragerait plutôt les individus à se maintenir sur le marché du travail et à déclarer leurs revenus. Appliqués correctement, ils signifieraient à toute fin pratique la fin des programmes d'aide sociale souvent stigmatisants pour les familles qui y ont recours.

12 Rose, R., Aubry, F. (1988). Fiscalité et aide sociale : pour une réforme juste et équitable. Université du Québec à Montréal et Centrale des syndicats nationaux, Montréal. De nombreuses autres analyses, dont celle du Conseil de la famille, font état de cette perte financière enregistrée dans les programmes de soutien aux enfants ou à leur famille.

13 Battle, K. (1990). Réforme des prestations pour enfants. Rapport préparé à l'intention du Comité permanent ministériel des affaires sociales, des sciences et de la technologie. Ottawa. Les estimations avancées traduisent la situation d'une famille de deux adultes et de deux enfants avec un seul soutien financier.

14 Provost, M., Denéger, M. A. (1991). Op. cit.

15 Provost, M., Denéger, M. A. (1991). Op. cit.

# ACTION 1.6

***au ministère des Affaires municipales d'adapter un plan d'accroissement des logements sociaux de type coopératif ou gérés par des organisations sans but lucratif de façon à faciliter une participation minimale des parents à la gestion de leur habitat, à favoriser la stabilité des familles démunies et à leur assurer un environnement résidentiel adéquat".***

La revitalisation des programmes de création de logements sociaux locatifs de type coopératif ou communautaire irait dans le sens des études qui indiquent que les personnes y développent un sentiment d'appartenance plus solide, des relations de voisinage plus amicales, y trouvent des modèles parentaux plus variés, apprécient davantage le quartier où elles sont installées. La stabilité qui s'ensuit favorise la création de réseaux informels de soutien et permet aux enfants de profiter d'une continuité bénéfique à leur développement. L'hétérogénéité des coopérants et la formule de locataire-participant évitent la ghettoïsation et l'étiquetage associés à la vie dans les grandes unités de HLM. La mixité sociale qu'on trouve dans ces types de logement permet la présence de personnes plus à même de contribuer au soutien de familles comptant sur moins de ressources. La formule a bien sûr ses limites, notamment pour les jeunes familles monoparentales qui sont aux prises avec de multiples demandes et moins disponibles pour contribuer adéquatement à la gestion de la coopérative [16]. Cependant, elle représente, comme les formules de HLM de petites dimensions intégrées dans le tissu d'un voisinage, une option valable pour un grand nombre de mères en situation de monoparentalité. Plusieurs formules, plus adaptées aux ressources financières des familles monoparentales et des jeunes familles à faible revenu, peuvent être envisagées, dont les coopératives locatives et les logements administrés par les organismes sans but lucratif [17] qui ne nécessitent pas une mise de fonds importante.

Le gouvernement, suivant en cela une forte tradition québécoise en matière coopérative, devrait accentuer la création de coopératives d'habitation. À l'avant-garde de ce type de logement social dans les années 1980, le Québec, à la suite du changement de politique de la Société canadienne d'hypothèques et de logement en matière de logement coopératif, investit désormais de moins en moins dans les coopératives d'habitation pour confier plutôt le logement social à l'entreprise privée dans des programmes d'allocation au logement. Cette tendance a pour but de réduire les coûts d'aménagement des logements sociaux et d'empêcher les concentrations de logements sociaux sur les mêmes territoires ou espaces (ghettoïsation). Cependant, vu la rareté du logement social, les locataires ont tendance à accaparer le premier logement venu, quitte à y sacrifier leur réseau social, dont ils devront se séparer si le logement est situé loin de leur lieu de résidence habituel. Le système est davantage basé sur la rentabilité économique que sur une préoccupation sociale; le gain spéculatif pourrait en inciter plusieurs à négliger l'entretien de leurs logements [18].

Cette proposition d'action pourrait s'accommoder facilement d'une orientation en faveur de l'expérimentation de nouvelles formes de vie familiale (foyers de jeunes travailleurs, pavillons jardins, habitats groupés autogérés...). Elle pourrait aussi s'accompagner d'autres actions susceptibles de préserver l'unité familiale, par exemple la contribution progressive des jeunes majeurs au coût du logement.

16 Le Conseil de la famille (1991) aboutit aux mêmes conclusions dans l'avis « Agir avec les familles en habitation »; cette convergence de vues est le fruit de deux analyses indépendantes. Le Conseil demande aussi au gouvernement de « prendre en considération l'impact sur les familles de la coupure de la prestation de la sécurité du revenu lorsqu'il y a partage de logement » (p. 111), ce qui rejoint aussi nos vues.

17 Morin, R., Dansereau, F., Rodrigue, D. (1990). L'habitation sociale : synthèse de la littérature. Monographie de recherche remise au CQRS, Montréal.

18 Morin, R., Dansereau, F., Rodrigue, D. (1990). Op. cit.

19 Le nouveau modèle de logements sociaux aura atteint la fin d'un premier cycle de cinq ans en 1992. Les études évaluatives permettront de mieux juger de leur pertinence pour les jeunes familles et les familles monoparentales.

## ACTION 1.7

***au gouvernement et au ministère de la Justice d'instaurer un système de fixation et de perception automatique de la pension alimentaire versée à l'enfant.***

La précarité financière de nombreuses mères de famille monoparentale vient souvent de l'impossibilité qu'elles ont de toucher ces montants reconnus comme essentiels à leur rôle; les démarches nécessaires au recouvrement de ces sommes s'ajoutent à la situation déjà éprouvante que représentent les deux premières années suivant la séparation. Bien qu'un service de perception existe dans toutes les régions du Québec, son utilisation par les moins bien informées et les plus démunies demeure problématique. La durée moyenne des procédures de perception est de sept mois [20].

La mise sur pied d'un système gouvernemental de versement et de recouvrement des pensions alimentaires éviterait un stress supplémentaire aux mères qui ont la garde de leurs enfants. Ce système empêcherait que ne s'enveniment de nombreuses situations déjà suffisamment conflictuelles. Il éviterait également que l'enfant ne devienne le « huissier » désigné dans les cas de litiges financiers entre les parents. Ce système de versement et de recouvrement serait chargé de verser les montants de la pension à l'enfant dès le jugement rendu. Il se porterait ensuite créancier vis-à-vis du débiteur.

Par ailleurs, les versements décrétés par les juges varient considérablement d'un cas à l'autre, ils sont indexés dans seulement 31 % des cas et ne sont guère plus généreux selon que la mère a un enfant à la maison (476 $) ou non (416 $). Les pensions versées dans les cas où le mari ne travaillait pas au moment du divorce sont largement inférieures aux autres (-163 $), ce qui n'avantage pas les mères déjà appauvries. L'adoption de barèmes modulés en fonction de l'ensemble des situations et indexables au coût de la vie viendrait simplifier toute la question de la détermination des montants alloués à la mère et pourrait permettre l'adoption de critères universels, connus et modifiables.

## ACTION 1.8

***au ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle de suspendre l'application de la clause « partage du logement » dans l'attribution des prestations d'aide sociale, notamment aux mères de famille monoparentale.***

Les règlements actuels de la politique de sécurité du revenu réduisent de 85 $ par mois la prestation d'aide sociale pour les personnes qui partagent leur logement avec une autre personne qui aurait un statut de colocataire, de copropriétaire, de chambreur ou de locateur ou qui aurait des liens de parenté.

Ce règlement empêche la mise en commun de ressources entre partenaires adultes et peut contribuer à l'isolement et à la détresse des mères de famille monoparentale, notamment de celles qui sont admissibles au programme APPORT. Bien que l'on soit en mesure de saisir l'ampleur des économies consécutives à l'application d'un tel règlement, il n'en demeure pas moins que sa suspension en ce qui a trait aux mères de famille

20 Pelletier, S. (1987). Pensions alimentaires, 1981-1986. Attribution et perception. Document inédit, Ministère de la Justice.

monoparentale n'entraînerait pas de manque à gagner majeur pour le gouvernement puisque ces mêmes personnes sont actuellement éligibles à une allocation logement qui serait dès lors moins onéreuse à appliquer.

Par ailleurs, le fait de suspendre ce règlement serait reconnaître la fonction imminemment protectrice de la coopération et du soutien informel dans la vie de ces mères.

## ACTION 1.9

***au ministère de la Santé et des Services sociaux et à tous les partenaires de son réseau de considérer la dimension de la pauvreté comme une priorité tant dans la répartition que dans les modes d'utilisation des ressources.***

Tous les acteurs du Ministère et du réseau impliqués dans la gestion des ressources et des services sociaux destinés aux enfants, aux jeunes et à leurs familles sont invités à considérer comme prioritaire la situation de ces personnes en regard de la pauvreté. Ainsi, la répartition budgétaire entre les régions administratives devrait d'abord se faire en fonction d'indicateurs de « défavorisation » et du poids démographique des enfants et des jeunes dans la population. Les territoires défavorisés comptant le plus d'enfants devraient également occuper une place prioritaire dans la mise en œuvre des recommandations du présent rapport.

Par ailleurs, les chefs de service ou d'équipe sont invités à inscrire comme une priorité absolue la question de la pauvreté dans les modes d'action des intervenants. Concrètement, cela signifie que les intervenants sont appelés à considérer le manque de ressources matérielles comme un problème tout aussi valide et légitime à considérer que des problèmes psychosociaux. Les plans d'intervention devraient désormais identifier les partenaires en cause et les moyens mis en œuvre pour aider les familles à satisfaire leurs besoins matériels de base. Il s'agit là d'une action préventive de toute première importance que de nombreux intervenants ont déjà intégrée à leurs approches. Il faut désormais en faire une question de saine pratique institutionnelle et professionnelle.

Enfin, les membres des corporations professionnelles sont appelés, à titre de citoyens sensibles aux besoins des parents et des jeunes, à contribuer à cet effort.

# DE LA GROSSESSE À

# 2 ANS :

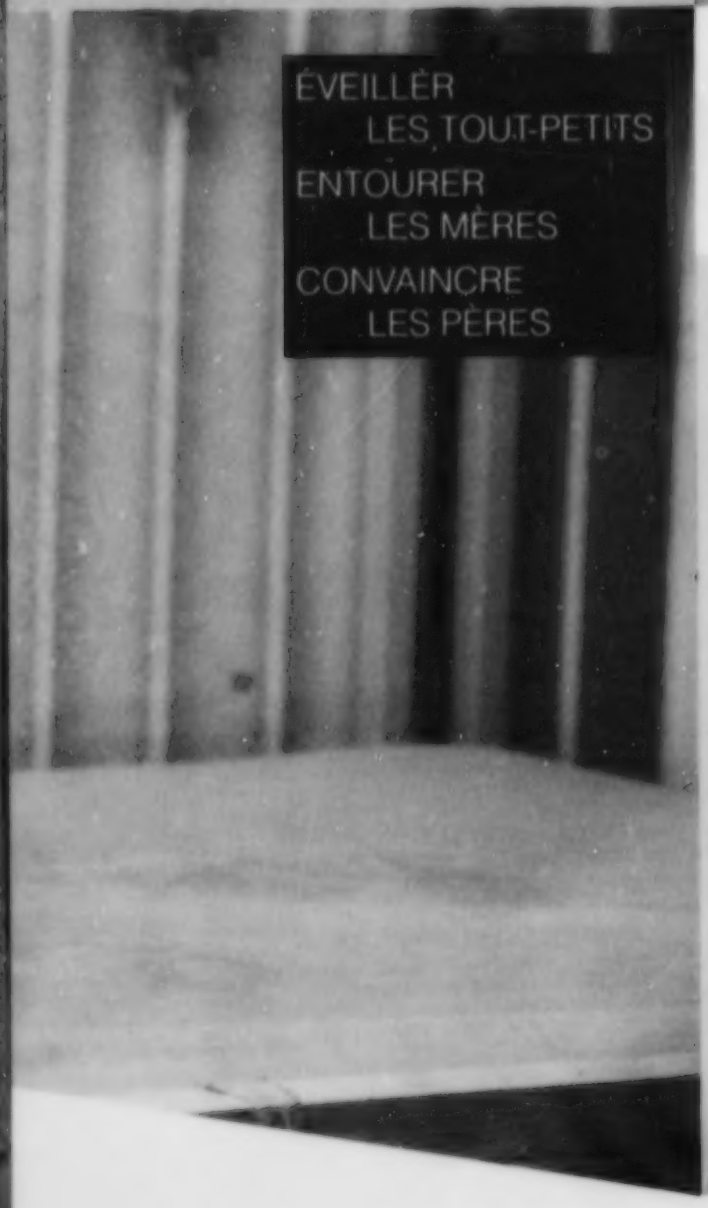


## La grossesse et la naissance

prévention, si elle doit s'inscrire très tôt dans la vie des enfants, doit aussi apparaître rapidement dans la vie des futurs parents. On doit apprendre le « métier » de parent bien avant la grossesse. Bien sûr, on aura acquis un certain nombre de connaissances et d'attitudes auprès de sa mère et de son père, mais... la présence du premier-né à la maison rendra tout à fait évidentes les lacunes de notre formation!

Plus loin dans ce rapport, nous nous attarderons à ce que l'on pourrait faire pour mieux préparer les jeunes à la vie parentale. Dans la section portant sur les jeunes de 12 à 17 ans, nous toucherons aux dimensions de l'éducation sexuelle globale, de la planification des naissances, de l'apprentissage à la parentalité. Pour le moment, nous nous penchons sur les tout-petits.

## Besoins des enfants

Avant même sa naissance, le nouveau-né aura eu besoin de protection et d'un environnement utérin favorable à son développement. Il aura aussi fallu qu'on le désire et qu'on l'attende avec tous les soins appropriés. Une fois au monde, il faudra encore le protéger, le soigner, l'entourer d'affection, le stimuler.

## Besoins des parents

Les futurs parents, surtout les plus jeunes et les plus inexpérimentés, auront besoin d'être rassurés, d'être informés, d'être encouragés et soutenus dans les efforts qu'ils mettront à adopter de saines habitudes de vie et à préparer la naissance du bébé. Une fois franchie cette étape, ils auront besoin qu'on les accompagne dans les moments d'inquiétude ou de détresse, qu'on les rassure, qu'on les informe à propos du développement de leur enfant, de ses capacités. Plusieurs sentiront le besoin de trouver des appuis dans leur communauté; il faudra en encourager d'autres à se rapprocher de telles ressources même s'ils n'en font pas la demande.

## Des mesures préventives

Pour la très vaste majorité des parents, leur tout-petit est une véritable source de plaisirs, de gratifications. Ils en parlent avec enthousiasme, l'observent avec attention et émerveillement, y pensent avec attendrissement, notent ses progrès avec fierté et aiment se reconnaître en lui. Pour d'autres, la présence d'un enfant est problématique. Ces parents ont davantage besoin de soutien.

Certains parents ont besoin qu'on leur vienne en aide au moment de la grossesse et durant les premiers mois de la vie du bébé. Il y a les parents qui vivent dans des conditions difficiles (pauvreté, chômage, isolement physique ou solitude) ou dont le bébé présente des problèmes de santé ou est de tempérament difficile. Il y a aussi les parents mal informés, inexpérimentés, manquant de sécurité, insatisfaits d'eux-mêmes ou malades. Et il y a les très jeunes parents.

La période entourant la naissance de l'enfant consacre l'établissement des liens d'attachement entre les parents et leur enfant; elle conditionne grandement le style des relations ultérieures entre les parents et les enfants. Elle influence aussi les tout-petits dans leur capacité de s'éveiller à leur environnement et d'acquérir les bases du langage.

La prévention de l'abus et de la négligence envers les enfants et la diminution des risques de marginalisation commencent dès avant la naissance. Elles s'appuient sur la mise en place de conditions propres à favoriser l'établissement de liens forts et durables entre parents et enfants.

**Aussi, le Groupe de travail pour les jeunes recommande au ministère de la Santé et des Services sociaux :**

## RECOMMANDATION 2

**de mettre sur pied des services d'accompagnement et de soutien parental durant la période s'étendant de la grossesse au vingt-quatrième mois suivant la naissance.**

Ce plan repose en grande partie sur l'intensification des programmes de soutien en périnatalité. Il demande aussi la collaboration d'une autre instance gouvernementale et la reconnaissance des actions préventives posées par des organismes communautaires.

**Plus spécifiquement, le Groupe demande au Ministre de:**

## ACTION 2.1

***assurer, d'abord sur les territoires où les besoins sont les plus grands, la mise sur pied de services globaux de soutien parental couvrant les mois entourant la naissance.***

**Objectifs**

Ces services visent les objectifs suivants :

1) Donner aux parents l'occasion de reconnaître leurs compétences ou d'en acquérir de nouvelles comme adultes responsables de la protection et du développement de leur enfant.
2) Donner de l'information sur mesure aux parents concernant le développement, non pas des enfants, mais de leur propre enfant.
3) Encourager la formation de liens d'attachement entre la mère et son enfant et, explicitement, entre le père et son enfant.
4) Favoriser l'adoption d'une approche non punitive envers l'enfant.
5) Renforcer les liens entre les parents et leur entourage social ou en créer de nouveaux si nécessaire.
6) Consolider ou établir des liens entre les parents et les diverses ressources de la communauté, notamment pour combler les besoins matériels de base.
7) Raffermir les contacts de suivi entre les parents et les services de santé.
8) Favoriser la coordination et la concertation des ressources offertes aux parents de nouveau-nés.
9) Permettre le dépistage de situations familiales ou personnelles qui menacent le bien-être de l'enfant.

### Conditions d'application

Lorsqu'ils sont appliqués adéquatement, les projets de soutien parental à la naissance peuvent avoir un effet marqué sur plusieurs plans. Par exemple, le programme Prenatal/Early Infancy dans la région appalachienne de l'état de New York, une des régions les plus défavorisées des États-Unis, a engendré les effets suivants : pratiques moins punitives et restrictives des mères envers leur enfant, stimulation plus appropriée de l'enfant à la maison, recours moins fréquent à l'urgence pour des accidents ou des infections, et surtout, écart de près de 80 % dans les abus et la négligence envers les enfants entre le groupe de mères visitées et un groupe témoin de mères non visitées. On enregistrait les effets les plus marqués chez les mamans très vulnérables, jeunes, pauvres et fortes consommatrices de tabac.

De tels projets présentent un rapport coûts/bénéfices très positif; on estime que chaque dollar investi en fait économiser trois en services de protection, de réadaptation ou de santé [1].

Il y a présentement plusieurs projets de soutien parental au Québec. La majorité de ces projets sont de nature expérimentale (voir encadré) et plusieurs possèdent les caractéristiques reconnues comme indispensables à l'efficacité de telles approches. Cependant, leur présence aléatoire d'un territoire à l'autre empêche que ne s'établissent des réflexes de référence chez les médecins qui sont, durant la grossesse, les personnes les plus à même de connecter les parents sur ce type de ressources.

1. Schorr, L.B. (1988). *Within Our Reach : Breaking the Cycle of Disadvantage*. Doubleday, New York.

## NAÎTRE ET GRANDIR ÉGAUX
## UN PROGRAMME INTÉGRÉ DE SERVICES EN PÉRINATALITÉ

Les femmes de milieu défavorisé courent deux fois plus de risques de donner naissance à un enfant de poids insuffisant ou prématuré. Basé sur diverses expériences réalisées au Québec et à l'étranger, et sur les facteurs de réussite identifiés lors d'interventions en milieu défavorisé, *Naître et grandir égaux*, programme intégré de services en périnatalité, vise la réduction des inégalités de santé en période périnatale et la réponse aux besoins de femmes enceintes de milieu défavorisé et de leurs enfants. Conçu d'emblée comme un programme uni et post-natal pour assurer la continuité des soins, il est actuellement en implantation dans sa phase prénatale sous forme de projet pilote : cinq sept CLSC de trois régions du Québec, sous la coordination du [illegible] Maisonneuve-Rosemont.

Ce programme, destiné à améliorer la santé et la qualité de vie des nouveau-nés et de leurs parents, repose sur une stratégie d'intervention à deux composantes : la réorganisation des services de santé dans une approche intégrée et globale d'une part, le développement et le renforcement d'attitudes appropriées chez les intervenants, d'autre part.

L'approche adoptée consiste à réaliser, lors des premières rencontres, une évaluation initiale et continue des besoins de la femme enceinte. Cette évaluation permet d'établir un plan personnalisé de services et de suivi, qui fait l'objet d'une discussion en équipe multidisciplinaire avant d'être proposé à la femme enceinte. Si celle-ci l'accepte, il est alors mis en œuvre par une intervenante privilégiée, qui établit avec la future mère la relation de confiance nécessaire à l'efficacité de l'intervention.

Le programme permet à chaque femme concernée de bénéficier d'un suivi de santé complémentaire au suivi médical réalisé par le médecin de son choix, et d'un soutien alimentaire. Lorsque cela est nécessaire, l'intervenante lui prodigue des conseils sur l'alimentation et lui fournit des aliments. Toutes ces femmes peuvent aussi profiter d'un programme d'éducation variable sur la grossesse, l'accouchement, l'allaitement, les besoins du nouveau-né et le rôle de parent, la relation parents-enfant, les soins et le développement de l'enfant. D'autres services sont offerts en fonction des besoins de chacune : soutien psychosocial ou matériel, aide au changement d'habitudes de vie comme le tabagisme, éducation familiale dispensée à domicile.

Dans tous les cas, le programme vise également le renforcement du réseau naturel et le soutien de la communauté. L'implication du milieu en est une composante essentielle.

Par ailleurs, pour favoriser le développement d'une attitude et d'habiletés appropriées chez les intervenants, on leur offre une formation qui les sensibilise au respect des familles en cause et de leurs valeurs, à l'importance de s'abstenir de les juger. Aux États-Unis, ce modèle d'intervention a permis d'observer, chez les femmes de milieu défavorisé, des effets positifs significatifs sur les taux d'insuffisance de poids (de 30 à 60 % moindres selon les études), de prématurité (de 25 % moindres) et de mortalité périnatale (de 60 % moindres).

## DE LA VISITE

La *Fondation de la visite* a mis sur pied, pour la prévention de la négligence et des abus envers les enfants, un programme qui s'adresse aux parents de nouveau-nés. Il vise à résoudre à la source toute situation qui pourrait menacer le développement physique et affectif de l'enfant. Il a l'avantage supplémentaire de favoriser un environnement familial propice à l'épanouissement de l'enfant.

L'action de la *Fondation* se base essentiellement sur l'intervention des mères visiteuses dans le milieu même des parents. Chacune des mères visiteuses est recrutée dans le milieu où elle pourrait ses activités. Choisie pour ses qualités d'aidante naturelle, sa sérénité, sa connaissance du quartier et son implication dans son entourage, elle est sensibilisée aux techniques d'intervention par une coordonnatrice professionnelle qui restera en contact avec elle tout au long de son action.

La mère visiteuse est habilitée, par son vécu et le caractère non officiel de son travail, à s'insérer dans des milieux peu enclins à accueillir des professionnels. Les problèmes portés à son attention, ou qu'elle identifie elle-même, ont trait à plusieurs dimensions du milieu de vie de l'enfant : l'isolement familial et social, la compétence parentale, les problèmes de santé physique ou mentale, les conflits, la situation économique, l'intérêt pour le développement de l'enfant...

La mère visiteuse écoute, appuie, conseille, dirige, réconforte ou confronte. En somme, elle fait tout ce qu'une bonne amie peut faire et même plus, puisqu'elle bénéficie de l'appui d'un réseau professionnel. Disponible 24 heures sur 24, chaque mère visiteuse peut suivre une cinquantaine de familles par année.

Depuis le début de son expérimentation en 1995, la *Fondation de la visite* a permis de suivre plus de 550 familles, comprenant 900 enfants. Parmi ces familles, 70 % ont réussi à modifier de façon significative et durable des comportements dommageables ou à résoudre des problèmes qui risquaient de s'aggraver. Ce pourcentage passe à 77 % dans le cas des familles les plus vulnérables. On estime que cette initiative a permis d'éviter plus de 45 placements en institution.

Les études actuelles invitent à considérer un certain nombre de conditions d'application si l'on souhaite atteindre des résultats significatifs :

1) La dimension de la *continuité* est extrêmement importante. La présence d'un même intervenant en pré et post-natal est à conseiller fortement.

2) Le saupoudrage ne mène à rien. L'*intensité* de l'intervention est absolument nécessaire (fréquence et assiduité dans les activités).

3) Les programmes où on met à profit la présence d'une même *infirmière visiteuse* avant et après la naissance semblent efficaces à la condition que ces infirmières se voient confier un mandat beaucoup plus large que le seul aspect sanitaire et qu'elles soient formées en conséquence.

4) L'emploi de personnes *non professionnelles* a fait ses preuves (voir encadré) et ajoute des éléments de disponibilité et de familiarité auprès des familles. Il faut cependant être prêt à leur offrir un encadrement soutenu, une formation sur mesure et des conditions de travail capables d'assurer de la stabilité.

5) Les programmes doivent pouvoir s'ajuster aux diverses dimensions et aux besoins variés de la vie familiale. Ils doivent *éviter de se cantonner dans une seule dimension* (par exemple, seulement la santé); ils doivent adopter une approche globale.

6) On doit éviter l'étiquetage des familles. Les parents ne sont ni des clients, ni des bénéficiaires. *Nous suggérons fortement d'offrir ces services à toutes les familles de nouveau-nés.* Comme ils peuvent lourdement taxer les budgets des services ou des groupes qui y sont associés, on peut choisir de les offrir dans des quartiers, voisinages ou territoires où la présence de familles vulnérables est plus importante. On peut aussi alléger ces services pour les familles inscrites qui, de toute évidence, ne présentent pas de grands besoins.

7) Les promoteurs devraient par ailleurs s'acharner à *intéresser les parents présentant les plus grands besoins.* On peut miser sur des ingrédients tels les visites à domiciles dès avant la naissance, les services de transport gratuits pour les visites médicales, les activités de groupe, l'insertion d'activités ludiques.

## ACTION 2.2

***confier aux centres locaux de services communautaires (CLSC) la mise sur pied des services de soutien parental en période périnatale, en collaboration et avec l'implication des autres partenaires du réseau, des ressources communautaires et des médecins en clinique et en cabinet privé.***

Durant les quinze dernières années, les CLSC, souvent appuyés par les départements de santé communautaire (DSC), ont développé une expertise dans le domaine des interventions périnatales. Stratégiquement distribués sur le territoire québécois, ils sont mandatés d'une mission de prévention.

### Objectifs

Notre proposition s'appuie donc sur la compétence et le mandat des CLSC et vise les objectifs suivants :

1) Doter tous les territoires du Québec de tels services d'ici cinq ans.
2) Favoriser la flexibilité nécessaire dans les applications locales de tels programmes.
3) Consolider les orientations des CLSC en matière de prévention des mauvais traitements.
4) Faciliter l'identification des situations exigeant le plus de soutien.
5) Mettre à profit l'expertise de groupes communautaires (ex. : les Relevailles, Grand'Mères Caresses, Fondation de la visite).

### Conditions d'application

1) Les CLSC devront compter sur un *budget adéquat* dans la mise en place des projets de soutien parental en période périnatale.
2) Ces projets doivent reposer sur une *concertation très étroite* entre les médecins de cabinet privé (références en prénatal), les services sociaux, les écoles (grossesses à l'adolescence) et les groupes communautaires (ressources pré et post-natales).
3) *Toutes les familles* des territoires choisis devraient être invitées à s'inscrire à de tels projets; un effort particulier de collaboration entre intervenants devrait être consenti au recrutement des familles les plus en besoin.

## ACTION 2.3

***informer adéquatement tous les parents d'enfants en bas âge des ressources locales et régionales disponibles, en impliquant les municipalités.***

Les familles déménagent ou immigrent. Leurs besoins changent. De nouvelles ressources apparaissent dans les quartiers ou dans la municipalité régionale de comté. La jonction entre les familles et les ressources n'est pas donnée de soi. On pourrait éviter plusieurs moments de panique, de crise ou de détresse si seulement les jeunes parents ou les parents de jeunes enfants pouvaient disposer d'une information de base sur les services et les ressources offerts dans leur environnement.

## PARENTS MAGAZINE

*Parents Magazine* est un bulletin d'information destiné aux parents. Il est offert, à titre expérimental, à 400 familles réparties sur le territoire du Département de santé communautaire de l'Hôpital Général de Montréal.

*Parents Magazine* poursuit deux objectifs : constituer à la fois un outil d'éducation qui renseigne les parents sur le développement de l'enfant, et une source d'information sur les ressources de soutien disponibles pour les familles au sein de la communauté.

Jusqu'à présent le bulletin comprend 26 numéros qui couvrent les trois premières années de vie de l'enfant. Son contenu s'articule autour de trois volets principaux. Le premier, qui s'intitule «Le Monde des petits», regroupe les articles portant sur le développement de l'enfant, sa santé, son alimentation, sa sécurité, les soins dont il a besoin et différentes suggestions de jeux et d'activités pour favoriser la communication parents-enfants. Le deuxième, «L'Univers des grands», met l'accent sur les besoins personnels et relationnels des parents en tant qu'adultes : gestion des problèmes d'éducation, relations de couple, relations avec l'entourage... Le dernier volet, «Les Parents débrouillards», est consacré à l'inventaire des ressources de soutien.

Au terme de la première année de distribution du bulletin, une étude a été réalisée pour évaluer son impact et connaître l'appréciation des lectrices ou lecteurs. Il faut préciser que, dans 95 % des cas, ce sont les mères qui ont répondu au questionnaire qui a été acheminé aux abonnés. Les résultats obtenus indiquent que 95 % des répondantes lisent *Parents Magazine*. Trois répondantes sur quatre font observer que quelqu'un d'autre lit également le bulletin. Il s'agit du conjoint dans 56 % des cas. Pour le tiers des participantes, ce bulletin est leur seule source d'information sur le développement et l'éducation des enfants. Près de 50 % reconnaissent qu'elles en retirent une plus grande confiance en elles.

Plusieurs stratégies de distribution du bulletin à l'éche'le du Québec ont été envisagées. La collaboration des CLSC et de 77 services d'obstétrique est déjà largement acquise. La version nationale de *Parents Magazine* devrait comprendre un premier numéro qui serait remis au moment de l'accouchement, et les autres numéros seraient distribués mensuellement à partir du premier mois du bébé. On prévoit aussi la production, pour chaque CLSC participant, d'un supplément annuel de quatre pages fournissant de l'information sur les ressources de soutien régionales ou locales.

En somme, *Parents Magazine* apparaît « comme un moyen peu coûteux d'assurer une présence régulière et non intrusive » au sein des familles québécoises.

Un bulletin mis à jour périodiquement, recensant les ressources locales et distribué mensuellement en synchronie avec le développement de l'enfant, représente un moyen peu coûteux et efficace d'information. Un tel bulletin a été mis à l'essai au Québec ( voir encadré ) . On constate que les parents qui reçoivent ce genre de bulletin connaissent mieux les ressources de leur environnement. Une évaluation récente indique que les parents améliorent leurs connaissances sur le développement de leur enfant[7].

### Objectifs

1) Mettre à jour les ressources des quartiers ou des municipalités concernant la petite enfance.

2) Rejoindre chaque famille de nouveau-né afin de faire connaître ces ressources.

3) Contrer l'isolement et le sentiment d'impuissance de certains parents.

4) Fournir une information continue et en synchronie avec le développement de l'enfant.

5) Associer les divers acteurs des ressources municipales à un même projet d'information.

### Conditions d'application

1) *Le bulletin est distribué à toutes les familles de nouveau-né* ; pour les familles présentant de plus grands besoins, cette distribution peut être faite de main à main dans le contexte des programmes de soutien parental à domicile. On peut d'abord rejoindre les parents des territoires pour lesquels les besoins sont plus évidents.

2) *Les municipalités soucieuses du bien-être des familles* sont invitées à s'associer à une telle initiative en commanditant la distribution du bulletin et en assumant le leadership de l'entreprise.

3) Le ministère de l'Éducation du Québec, par le biais de la Direction des programmes de formation à distance, pourrait également être mis à contribution. Cette avenue permettrait de rejoindre un nombre considérable de parents tout en conservant l'aspect local ou régional intact.

7 Laurendeau, M.-C., Gagnon, G., Desjardins, N., Perreault, R., Kishchuk, N. (1991). Evaluation of an early, mass media parental support intervention. Journal of Primary Prevention, 11, 207-227.

# ACTION 2.4

***Inviter l'Office des services de garde à l'enfance à développer un réseau de haltes-garderies pouvant accueillir des enfants de 0-24 mois et comprenant des programmes de stimulation pour les tout-petits présentant les plus grands besoins.***

Certains parents, plus démunis et plus vulnérables, ont besoin de reprendre leur souffle, de prendre un moment de répit, et ils ne trouvent pas toujours les ressources nécessaires dans leur environnement. Ils manquent également de contacts avec des personnes qui peuvent leur fournir de l'information sur les besoins et les compétences de leur tout-petit. Les enfants de ces familles peuvent également tirer profit d'environnements capables de les stimuler et de suivre leur développement.

Il y avait en 1986 plus d'une centaine de haltes-garderies au Québec. Elles ont pour mission d'offrir un service de garde occasionnel aux parents mais n'ont pas nécessairement une vocation éducative et développementale. Une telle formule conciliant garde et éducation a été mise à l'essai par le CLSC Centre-Sud. Implanté dans un voisinage où les besoins des familles sont très grands, le projet a été élaboré en collaboration avec l'Office des services de garde à l'enfance[1]. Une telle formule, ou des formules visant les mêmes objectifs mais s'appuyant sur des ressources communautaires, devrait être offerte dans toutes les régions du Québec avant 1996.

## Objectifs

1) Offrir des moments de répit aux familles présentant des besoins plus grands, notamment dans les régions ou les quartiers plus défavorisés.

2) Faire auprès des jeunes enfants le suivi pouvant permettre l'identification précoce de difficultés développementales (voir encadré).

3) Établir et développer une relation positive et solidaire entre les parents eux-mêmes (mères) et entre les parents et les services.

4) Offrir des possibilités de fréquentation sur une base plus régulière pour certains groupes d'enfants plus vulnérables.

## Conditions d'application

1) Le financement d'un tel réseau visant des populations plus défavorisées devrait mettre à contribution des budgets de l'Office des services de garde à l'enfance et du ministère de la Santé et des Services sociaux.

2) Ces haltes-garderies éducatives peuvent accueillir des enfants de 0 - 5 ans, mais une portion des places et des équipements doit être réservée aux 0-24 mois.

3) *La contribution des organismes communautaires* s'avère un atout précieux. Certains organismes sont d'ailleurs à l'origine de tels projets. En plus de constituer une ressource de premier plan pour les enfants eux-mêmes, leur collaboration peut

1) Goudet, J. (1989). Halte-garderie en milieu défavorisé : rapport d'expérimentation. Document inédit, CLSC Centre-Sud, Montréal.

s'avérer extrêmement utile dans le cas de besoins spécifiques qui ne concernent pas l'enfant directement (conflit du couple, recherche d'emploi, besoins alimentaires ou de logement, problèmes psychologiques chez les parents).

4) L'expérience du CLSC Centre-Sud témoigne de la *présence assidue* d'une portion importante des enfants aux activités de la halte. Une telle approche devrait être encouragée, notamment dans le cas d'enfants dont les parents vivent des problèmes de fonctionnement familial ou personnel ou dans les situations qui présentent des risques de retards développementaux pour les enfants.

5) *Une évaluation rigoureuse* de quelques projets implantés en milieu rural et en milieu urbain multiculturel s'avère nécessaire, notamment du côté des impacts qu'ils ont sur le fonctionnement familial, le développement des enfants, l'attachement parents-enfants, et à la limite, la qualité des conduites parentales.

6) *Les services de halte-garderies devraient être gratuits* pour les parents dont les revenus sont inférieurs à 125 % du seuil de pauvreté.

## PROGRAMME D'INTERVENTION AUPRÈS DE LA PETITE ENFANCE

Le projet dont il est question ici a été implanté en 1984 dans le cadre d'une recherche d'évaluation menée par plusieurs années et à laquelle ont participé une centaine de familles ayant des enfants âgés de 4 à 15 mois. Trois objectifs étaient poursuivis : identifier précocement les enfants issus de milieux considérés à risques élevés sur le plan psychosocial; offrir à ces enfants un programme d'intervention axé sur leur développement optimal tout en travaillant parallèlement à l'amélioration des compétences parentales; évaluer l'efficacité à court et à moyen terme d'un tel type de programmes pour prévenir l'inadaptation scolaire et sociale de ces enfants.

Pour atteindre ce dernier objectif, trois groupes d'enfants ont été constitués : un groupe d'enfants vulnérables soumis au programme d'intervention, un groupe d'enfants vulnérables ne faisant pas l'objet d'une intervention mais dont certains pouvaient recevoir des services sociaux gouvernementaux, et un groupe d'enfants non vulnérables.

On retrouvait, parmi les familles d'enfants vulnérables, des facteurs de risques tels les démêlés avec la justice, la violence familiale, le rejet et l'incompétence des parents, la maltraitance...

Les enfants soumis au programme d'intervention ont fréquenté un centre de jour durant deux jours par semaine, de leur première année de vie à leur entrée à la maternelle. Au début, les intervenants ont rencontré régulièrement les parents à leur domicile et par la suite, ils les ont réunis par petits groupes, au centre de jour, pour discuter de projets relatifs à leurs enfants et pour améliorer leur façon d'intervenir.

Les résultats obtenus après une intervention qui dure quatre ans en moyenne indiquent que les enfants bénéficiant du programme d'intervention ont de meilleures performances sur le plan intellectuel que le groupe qui n'en a pas bénéficié. On note également une amélioration significative de la qualité de l'interaction entre les mères et les enfants du groupe qui a participé au programme. Toutefois, on ne remarque pas de différences significatives quant au développement socio-affectif des enfants. On observe que ces mères sont davantage stressées dans l'exercice de leur rôle parental. Après un an de fréquentation en maternelle, les filles qui ont participé au programme adoptent plus de comportements prosociaux et moins de comportements agressifs que les autres.

## ACTION 2.5

***Former les intervenants aux aspects culturels spécifiques qui influencent l'exercice du rôle parental auprès du nouveau-né, particulièrement chez les familles immigrées de date récente.***

La conception que l'on se fait d'un enfant, de son développement, de ses besoins ou encore d'un « bon parent » est largement tributaire des valeurs, des normes et des pratiques adoptées dans une communauté. Les objectifs visés par cette recommandation sont les suivants :

### Objectifs

1) Favoriser une meilleure compréhension des manifestations variées de la parentalité.

2) Mettre à profit les forces et les compétences des parents et des communautés culturelles dans la conception et la mise en oeuvre des projets de soutien parental.

3) Faciliter aux familles immigrantes l'utilisation des services de santé et des services sociaux.

### Conditions d'application

1) On doit pouvoir compter sur des échanges entre les CLSC, les DSC fortement impliqués dans les régions à forte densité d'immigration et les groupes de recherche universitaires, en vue d'assurer une formation sur mesure aux intervenants professionnels et non professionnels impliqués dans ces projets.

2) *La contribution des leaders des communautés culturelles* représente un atout important dans la planification et la mise en oeuvre de ces projets.

3) *L'emploi ou l'insertion d'intervenants des communautés culturelles* dans chacun des projets présente des avantages évidents.

4) Les jeunes parents des communautés culturelles devraient être particulièrement bien informés de la présence de ressources de répit sur leur territoire. Ces ressources pourraient greffer des activités mère-enfant à leur programmation, de façon à faciliter l'apprentissage du français par les mères et la compréhension de leur mode de maternage par les intervenants.

## ACTION 2.6

***Élaborer des modèles d'intervention périnatale spécifiques aux communautés amérindiennes et inuit et dirigés notamment vers les très jeunes mères et vers les parents substituts.***

Selon des informateurs clés invités à témoigner devant notre Groupe, la violence en milieu amérindien ne serait pas plus importante qu'ailleurs, mais la négligence envers des tout-petits représenterait une difficulté majeure. Le manque de préparation adéquate au maternage chez une proportion de mères extrêmement jeunes serait en cause. On invoque aussi le caractère quasi normatif des épisodes communautaires de consommation d'alcool, le surpeuplement de l'habitat et l'absence d'infrastructure de soutien aux jeunes parents. On peut aussi penser que l'effritement d'un mode de vie traditionnel fondé sur le partage et la responsabilité collective affecte la disponibilité des membres de la communauté auprès des enfants.

Chez les Inuit, des données partielles indiquent que 3 % des enfants de moins de 15 ans, dont une fraction non identifiée de tout-petits, sont suivis par les services sociaux en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse. On attribue ce phénomène à la présence de maladies congénitales chez les enfants eux-mêmes, au taux de natalité très élevé, aux grossesses à l'adolescence et à l'absence des pères dans le vécu périnatal[4]. Les pratiques traditionnelles d'adoption présentes dans ces communautés posent un problème particulier pour ce qui est du suivi post-accouchement et de la continuité de l'intervention. Selon les documents relatant les études et les analyses effectuées sur ces

4 Conseil Régional Kativik de la Santé et des Services sociaux (1991). Pour la santé et le bien-être dans la région Kativik : défis et objectifs prioritaires. Kuujjuaq.

territoires, trois priorités s'imposent : 1) l'information et le suivi préventif en matière de pratiques sexuelles ; 2) l'accompagnement, le soutien et l'information en période périnatale ; 3) la reconnaissance communautaire des liens entre l'abus de drogues, d'alcool, et les mauvais traitements envers les enfants.

### Objectifs

La proposition d'action retenue par notre Groupe se base sur la compétence des autochtones à s'occuper de leurs enfants. Mais elle fait simultanément référence aux situations de risques élevés particulières à ces communautés et au peu de ressources ou de programmes spécifiquement consacrés au soutien parental durant la période périnatale. Elle veut assurer l'atteinte des objectifs suivants :

1) Sensibiliser les populations locales à l'importance des dimensions développementales entourant la naissance dans leur communauté.
2) Favoriser la prise en charge communautaire dans la définition et la planification des modes d'intervention périnatale.
3) Développer une meilleure connaissance des situations et des facteurs de vulnérabilité et de protection.
4) Réduire le taux de grossesses à risques et de grossesses non désirées chez les moins de 18 ans.

### Conditions d'application

1) *La présence d'intervenants d'origine amérindienne et inuit* au coeur des projets est indispensable.
2) La mise sur pied de recherches de type ethno épidémiologique capables de mieux documenter et de mieux faire comprendre les réalités entourant les situations de négligence apparaît tout à fait nécessaire.
3) La création de *Conseils locaux de familles* capables de cerner les dimensions de vulnérabilité et de résistance des unités familiales et d'assurer le suivi quant aux conditions affectant la vie des familles paraît souhaitable.

## ACTION 2.7

***mettre en oeuvre une série de moyens capables de diminuer l'exclusion et l'isolement des parents d'enfants handicapés ou gravement malades.***

Les enfants handicapés sont surreprésentés dans les cas de mauvais traitements. Leur vulnérabilité s'explique du fait qu'ils représentent souvent une surcharge pour des parents qui, pour beaucoup, sont également aux prises avec des problèmes budgétaires. Cette surcharge entraîne une fatigue excessive qui mine la patience et l'endurance des parents. Pour plusieurs parents, ces enfants représentent aussi un échec, une grande déception, et provoquent des moments de révolte, d'impuissance, de dépression qui peuvent se traduire par l'agressivité, le rejet, la négligence ou l'abandon. Ces enfants sont plus près des voies d'exclusion ou de marginalisation que tout autre.

Les parents d'enfants handicapés doivent affronter des situations particulières et traverser des périodes de stress qui les rendent particulièrement vulnérables à des sentiments de dépression ou d'hostilité. Les services de dépannage ou de référence capables de répondre à leurs besoins ne sont pas légion. La plupart s'adressent aux parents en général et ont peu à offrir à des parents d'enfants handicapés.

La principale menace au bien-être des familles d'enfants handicapés, de très petit poids ou gravement malades, vient de leur isolement. Centrés sur les besoins de l'enfant, les parents ne trouvent plus les moyens de se développer et de se ressourcer. Les groupes d'entraide pour parents d'enfants handicapés ont fait leurs preuves. Ils peuvent grandement contribuer à la prévention des conduites inappropriées[5].

### Objectifs

1) Contrer l'isolement des parents d'enfants handicapés ou gravement malades à la naissance.

2) Faciliter l'accès à l'information pour les parents de ces enfants, particulièrement pour ceux vivant dans une région éloignée.

### Conditions d'application

1) Les parents d'enfants handicapés devraient pouvoir disposer *d'une ligne de références téléphoniques accessible sept jours par semaine*. Cette ligne téléphonique 1) dirige les parents vers des ressources appropriées; 2) réfère les parents à d'autres parents consentants qui vivent des difficultés semblables (et contribue ainsi à la création d'un réseau d'entraide); 3) collige les besoins exprimés par les parents au cours des exercices annuels et en fait part aux services appropriés; 4) répond aux demandes d'information à propos de l'enfant. Des ressources existantes pourraient être encouragées à développer cet aspect particulier.

2) Le Ministère devrait *encourager la production et la diffusion de documents vulgarisés* destinés aux parents d'enfants handicapés et couvrant les handicaps les plus fréquemment rencontrés. Il devrait en outre y inclure une liste de mise à jour des ressources d'entraide pour parents d'enfants handicapés ou gravement malades.

3) *La question du financement de ces ressources devrait être considérée prioritairement*, de façon à leur permettre de se consacrer entièrement à leur mission plutôt qu'à la recherche de financement.

5 Whittaker, J.K., Garbarino, J. (1983) Social Support Networks : Informal Helping in the Human Services. Aldine, New York.

## Convaincre les pères

On s'attriste, sans y réagir vigoureusement, de ce qu'un grand nombre de pères soient absents, qu'ils assument encore maladroitement leur rôle de parent, qu'ils remplissent peu ou mal leurs obligations dans les cas de séparation ou de divorce, qu'ils ne s'impliquent pas suffisamment dans la vie familiale, qu'ils puissent se montrer violents ou méprisants envers la mère de leur enfant ou qu'ils puissent un jour abuser de leur pouvoir envers leur fils ou leur fille. *La création d'un lien d'attachement fort entre les hommes et leurs enfants dès la naissance est une condition indispensable à l'amélioration des relations entre pères et enfants.*

**Le Groupe de travail pour les jeunes demande donc au ministère de la Santé et des Services sociaux de :**

# RECOMMANDATION 3

**mettre sur pied un important programme national de promotion du rôle paternel en s'adressant directement aux pères, mais aussi aux institutions, et en s'associant des partenaires du monde du travail et des groupes communautaires.**

Aucun des projets évalués et examinés par notre Groupe n'accordait une attention spéciale aux futurs ou aux nouveaux pères. Nous pensons qu'il nous faut désormais combler ce vide et s'y consacrer très sérieusement. La période périnatale se prête bien à une telle démarche. Notre recommandation veut favoriser les objectifs suivants :

## Objectifs

1) Explorer de nouveaux modes d'intervention favorisant le rapprochement père-nourrisson et père-enfant.
2) Sensibiliser les hommes, les pères en particulier, à l'importance de leurs relations avec les enfants.
3) Aider les hommes à s'impliquer davantage dans la vie de leur famille.
4) Faciliter les liens d'attachement père-fils, père-fille.
5) Créer un contexte où les hommes se sentiront à l'aise dans le rôle de parent affectueux protecteur, conciliateur.

## Conditions d'application

Cette recommandation vise à elle seule un ensemble d'objectifs extrêmement diversifiés; elle est le reflet des besoins et des vides très importants à combler dans ce domaine. Les mesures à mettre en œuvre s'adressent donc aux attitudes et aux valeurs des hommes en général à l'égard de la paternité, mais aussi aux comportements et aux conduites des hommes placés en situation de paternité.

1) Il faut favoriser, à l'aide de budgets particuliers, l'expérimentation de projets de démonstration qui tiendraient compte des aspects particuliers de la condition masculine. Ces projets devraient contribuer à notre compréhension des éléments qui suscitent l'adhésion des hommes au rôle paternel. Non exclusifs à la période périnatale, certains de ces projets pourraient s'adresser aux adolescents[6], dans le cadre de cours de formation personnelle et sociale par exemple, afin de les mettre en contact avec des nouveau-nés et de susciter, dès l'âge de 14-15 ans, une réflexion sur le rôle paternel. On peut penser à une diversité de formules, dont des visites de pouponnières, des mini-stages en milieux de garde, le visionnement de films traitant du sujet. Ce volet est d'autant plus important que les variables individuelles (valeurs personnelles, habiletés et aisance avec les enfants, compréhension non stéréotypée des rôles sexuels) semblent être les plus importantes dans l'adoption de pratiques paternelles égalitaires.

6 On rapporte que 97 % des écoles secondaires américaines offrent maintenant des cours de formation à la parentalité.

2) Certains projets devraient favoriser une *collaboration étroite des organisations syndicales et des instances patronales*. Cette collaboration pourrait amener les milieux de travail à revoir leurs ententes collectives à la lumière des exigences du rôle paternel ou encore à mettre sur pied des campagnes de sensibilisation au rôle paternel sur les lieux de travail mêmes.

3) *Les projets et les campagnes médiatiques devraient présenter les aspects positifs et réconfortants du rôle paternel*. Ces interventions massives et répétées devraient miser sur l'attrait et les effets positifs de l'implication paternelle plutôt que sur des stratégies de culpabilisation. On devrait également y présenter des modèles crédibles auxquels les hommes de tous les groupes sociaux pourraient s'identifier. La diffusion de messages propaternels diffusés durant les émissions sportives et portés par des modèles masculins reconnus pourrait être envisagée.

4) Les projets d'intervention périnatale devraient se donner comme mission de *convaincre les hommes* dans une démarche favorisant leur implication dès les premiers mois de la vie de leur enfant.

5) L'un des très rares réseaux d'organismes communautaires québécois identifiés aux hommes, les YMCA, pourrait être mis à contribution. On ne peut que souhaiter que s'y produise un impact équivalent à celui observé chez les YWCA en matière de condition féminine. Un premier projet pilote pourrait être amorcé dans un YMCA plus sensibilisé à cette dimension.

6) Un certain nombre d'interventions devraient avoir pour objectif de *revoir les us et coutumes en matière de contacts entre les services et la famille*. À titre d'exemple, les services de garde, les services préscolaires et scolaires pourraient examiner leurs modes d'opération de façon à favoriser le contact avec les pères plutôt que de s'en remettre quasi automatiquement et exclusivement aux mères.

# ENTRE 2 ET 4 ANS :

# On Prévenir la délinquance à 3 ans!

reille facilement les expériences de marginalisation vécues par les jeunes, comme le décrochage scolaire, la délinquance, la toxicomanie, la violence envers autrui, les idées suicidaires, à la « crise » de l'adolescence. On oublie facilement ou on ignore peut-être que ces problèmes prennent très fréquemment racine dans les expériences vécues par les enfants en très bas âge. Par exemple, on rapporte que 97% des délinquants récidivistes, les « durs à cuire », ont vécu une enfance où les punitions physiques très sévères étaient monnaie courante. On sait aussi que la moitié des familles où l'on intervient pour abus physique ou négligence grave auront un enfant qui plus tard présentera des troubles de comportement ou des problèmes de délinquance. Les enfants sévèrement négligés ou durement traités et qui n'auront pu compter sur la présence bâtive d'un adulte compatissant et soutenant, développent des sentiments de haine, de frustration, d'autodévalorisation et de hostilité; ils aboutissent parfois au suicide ou bien s'adonnent souvent à l'usage des drogues[1].

Ces enfants, outre le fait de partager des expériences de rejet et de violence en bas âge, connaissent également leurs premiers échecs très tôt dans leur vie sociale. À la garderie, ils sont ceux qui font fuir les autres; ils perturbent les activités, agressent les autres enfants et les adultes. On est forcé de les punir ou de les isoler fréquemment. Sur le plan cognitif, ils se montrent moins curieux, plus discrets. Sur le plan affectif, ils éprouvent de la difficulté à exprimer leurs sentiments et font preuve de méfiance envers les autres. C'est donc très tôt qu'il faut intervenir, bien avant que ne se manifestent les premiers élans de folie ou de rébellion adolescente.

1 Carbonneau, J., Grandmaison, M. (1986). Child Abuse, Delinquency and Crime. National Committee for the Prevention of Child Abuse, Chicago.

## Besoins des enfants

La recommandation et les actions qui suivent concernent les enfants de 2 à 4 ans. Elles ont pour but de proposer des conditions qui favorisent l'insertion réussie des enfants au sein de la communauté de leurs pairs et des adultes. Elles ajoutent à la construction d'un environnement sécuritaire et affectueux favorable au développement des enfants. À cet âge, les enfants ont besoin d'explorer, de tester leurs premières compétences, de s'essayer à modifier leur environnement, de nouer de premières amitiés, de passer de temps à autre d'un rôle d'apprenti à un rôle de leader, d'acquérir les habiletés requises à l'écriture et à la lecture, de développer des comportements de coopération avec les autres enfants et avec les adultes.

## Besoins des parents

Comment aider l'enfant à se développer sur le plan cognitif, à lui faire acquérir les comportements appropriés à la vie de groupe, à contrôler ses comportements? Ces questions reviennent quotidiennement chez les parents d'enfants de 2 à 4 ans. Universelles, ces interrogations ne s'expriment cependant pas de la même façon chez tous les parents et ne trouvent pas non plus les mêmes réponses. Cela dépend en grande partie de la conception que l'on a d'un enfant et d'un bon parent, des modèles parentaux que l'on aura soi-même connus, de l'information véhiculée par notre entourage, du niveau de stress que l'on doit affronter, de la disponibilité que l'on peut offrir et des ressources dont on peut disposer dans notre environnement.

Plusieurs parents auront connu une vie familiale perturbée, des parents extrêmement rigides, autoritaires ou décrochés; d'autres sont aux prises avec des problèmes de budget, d'emploi, de santé ou encore ils ont des enfants qui présentent des problèmes particuliers. Certains se retrouvent isolés à la suite d'une immigration ou d'un déménagement récents. Ces parents ont particulièrement besoin d'aide; leurs enfants aussi.

**En conséquence, les membres du Groupe de travail pour les jeunes recommandent au ministère de la Santé et des Services sociaux de :**

# RECOMMANDATION 4

**s'associer au ministère de l'Éducation, à la ministre déléguée à la Condition féminine et responsable de la Famille, et au ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration afin d'offrir aux enfants de 2 à 4 ans des lieux et des programmes favorisant leur développement cognitif, affectif et social et les préparant à leur intégration sociale.**

Il faut le dire clairement : ce sont les enfants les moins vulnérables, les plus choyés qui ont actuellement la possibilité de fréquenter des garderies de manière assidue. Ce sont eux que l'on retrouve dans les jardins d'enfants à apprendre rimes, contines et chansons qui en feront des candidats à la réussite aussitôt le seuil de l'école franchi. Les enfants plus vulnérables des communautés en détresse économique et sociale ne connaissent pas ou très peu ces jardins de rêve. Par manque de sous ou d'informations, parfois par timidité, les parents n'y ont pas recours ou n'y pensent plus... Ils en viennent même à se convaincre que leurs enfants n'en ont pas besoin. Les faits nous indiquent le contraire.

**Nous proposons donc les mesures suivantes où nous demandons :**

## ACTION 4.1

***au ministère de la Santé et des Services sociaux, à la ministre déléguée à la Condition féminine et responsable de la Famille, et au ministère de l'Éducation de mettre sur pied un programme national de stimulation infantile dans les milieux où les besoins des enfants de 2 à 4 ans et de leurs familles le commandent.***

De très nombreuses études indiquent que de telles initiatives peuvent engendrer des effets très positifs à court, moyen et long terme. Par exemple, le Perry Preschool Project, développé dans les années 1970 au Michigan et reproduit depuis à des milliers d'exemplaires, a fait l'objet d'une intense et longue évaluation. Les enfants inscrits à ce programme en profitent grandement. Au minimum, on y prévient la détérioration intellectuelle. C'est déjà énorme! À l'école primaire, on les retrouve en moins grand nombre dans les classes spéciales, parmi les absents ou au nombre des redoubleurs. Plus tard, ces enfants sont plus nombreux à obtenir un diplôme secondaire, à s'inscrire à un programme de formation collégiale ou spécialisée, à occuper un emploi. On les retrouve moins parmi les personnes visées par un mandat d'arrêt ou parmi celles qui ont fait un séjour en prison. Leur taux de fécondité précoce (à l'adolescence) est inférieur, et ils passent beaucoup moins de temps en programme de réadaptation (centres d'accueil). Plusieurs données témoignent aussi de la capacité de ces « diplômés » à mener une vie familiale normale. Pour ce qui est des parents, on note souvent une amélioration de leurs conduites disciplinaires, l'adoption d'un langage plus valorisant envers leur enfant et à propos de lui, des compétences pédagogiques accrues chez les mères, des attentes plus élevées relativement aux performances scolaires de leur enfant et à sa carrière. Bref, des enfants et des parents plus compétents et plus fiers!

Développés pour les enfants de 3 et 4 ans, ces programmes ont aussi trouvé preneurs auprès des enfants de 2 ans. Un projet mené dans la région de Trois-Rivières auprès d'enfants de quartiers où l'on retrouve des taux élevés de pauvreté en témoigne. Les retombées de tels programmes ne sont pas qu'individuelles, on en retrouve aussi au

niveau social, et plus spécifiquement au chapitre des revenus et pertes. Selon l'analyse des coûts et bénéfices effectuée par l'équipe du Perry Preschool Project, c'est près de 30 000 $ par enfant, soit près de sept fois la mise initiale, qu'un tel programme fait épargner aux contribuables!

## Objectifs

Généralement, ces programmes poursuivent les objectifs suivants :

*Pour les enfants :*

1) Développer les capacités d'écoute, de concentration à la tâche.
2) Faciliter l'acquisition de compétences sociales : résolution de problèmes, expression claire des idées et des sentiments, comportements affiliatifs.
3) Leur faire vivre des expériences de succès et de fierté personnelle.
4) Les familiariser doucement à l'environnement scolaire.
5) Dépister les situations menaçant leur développement.

*Pour les parents :*

1) Développer un sentiment de confiance dans les habiletés de leurs enfants.
2) Développer des sentiments de compétence vis-à-vis de l'école et vis-à-vis de leur rôle d'accompagnateur de l'enfant dans ses groupes et activités sociales et éducatives.
3) Les aider dans l'adoption de pratiques disciplinaires qui favorisent le développement de leur enfant.
4) Les encourager à aménager des environnements stimulants pour leur enfant.
5) Dans certaines versions de ce type de programme : les soutenir dans leurs efforts d'insertion ou de réinsertion en milieu de travail[2].
6) À court terme, prévenir la négligence ou la violence par le dépistage précoce et l'intervention préventive.

## Conditions d'application

1) En aucun cas, l'accès gratuit à ces programmes ne devrait être conditionnel à l'occupation d'un emploi par le parent ou encore à sa participation à un programme de formation à l'emploi. Bien au contraire, ces programmes devraient *d'abord viser une fréquentation des enfants de parents les plus vulnérables* dont ceux qui obtiennent une aide sociale de dernier recours.
2) *En aucun cas l'aide monétaire à la fréquentation de ces programmes ne devrait être conditionnelle* à la reconnaissance des déficits, des maladies ou des problèmes psychosociaux des parents; ce serait le meilleur moyen d'éloigner un groupe de parents qui présentent les besoins les plus grands.
3) *Ces programmes devraient être totalement gratuits pour toutes les familles dont le revenu se situerait en deçà de 125 % du seuil de pauvreté* tel que défini par Statistique Canada.

2 On met présentement à l'essai aux États-Unis des programmes, dits « de deuxième génération ». Les parents sont engagés dans un programme d'éducation continue et de recherche d'emploi pendant que les enfants sont dans le programme de stimulation. L'éducation parentale apparaît dans le contenu des programmes de formation à l'emploi. On pense ainsi accroître et augmenter la durée des effets généralement notés dans les programmes d'intervention réservés uniquement aux enfants.

## PRÉVENIR LES COMPORTEMENTS ANTISOCIAUX DÈS L'ENTRÉE À L'ÉCOLE

Il n'est pas rare pour un enfant de 2 ou 3 ans de se mettre en colère lorsqu'il ne peut pas obtenir ce qu'il désire. Dans ces situations, plusieurs vont crier, bousculer et même mordre. Grâce à la réaction des adultes, la majorité des enfants apprennent à ne pas avoir recours aux comportements violents pour en venir à leurs fins. Cependant, certains maintiennent ces comportements après leur entrée à l'école. Il s'agit généralement des enfants qui risquent le plus d'être rejetés par leurs pairs, d'avoir des échecs scolaires et de développer des comportements antisociaux.

Une expérience d'aide effectuée auprès de ces enfants a démontré qu'il est possible de prévenir ces importantes difficultés d'adaptation, si l'on intervient au début de la scolarisation. Le programme fut implanté dans les écoles de milieux défavorisés de la Commission des écoles catholiques de Montréal. Il comprend deux cibles principales, les parents et les enfants.

Les parents ont bénéficié pendant deux ans d'un entraînement aux habiletés parentales par l'entremise d'un professionnel qui se rendait à leur domicile environ une fois par mois. Cet entraînement a été développé spécialement pour des parents d'enfants qui présentent des problèmes d'agressivité. Il poursuit cinq objectifs : apprendre aux parents à bien observer le comportement de leur enfant, à renforcer les comportements positifs, à punir sans abus les comportements négatifs, à résoudre les situations de crise et à généraliser ces apprentissages.

Pour leur part, les enfants ont bénéficié, à l'école, d'une série d'activités dites d'apprentissage aux habiletés sociales animées par les professionnels de l'école, sur l'heure du midi ou après la classe de l'après-midi. Deux séries d'activités étaient implantées, la première orientée vers les habiletés prosociales (comment aider quelqu'un d'autre, comment demander à jouer avec les autres...), la deuxième vers le contrôle de soi (quoi faire quand on nous taquine, quand on est en colère...).

Trois ans après la fin de ce programme, alors que les enfants avaient 12 ans, ceux qui avaient participé au projet présentaient moins d'échecs scolaires et de comportements agressifs et délinquants qu'un groupe équivalent qui n'avait pas bénéficié de l'intervention.

4) Dans le cas où les contributions budgétaires du ministère de la Santé et des Services sociaux, du ministère de l'Éducation et de la ministre déléguée à la Condition féminine et responsable de la famille, ne pourraient assumer ensemble ces trois premières conditions, il faudrait envisager un accès universel en vertu de la Loi sur l'instruction publique et inscrire cette mesure dans le régime scolaire, quitte à ajuster les modes de fonctionnement et les objectifs des pré-maternelles 4 ans.

5) De nombreux parents et enfants n'ont pas besoin de ce type de programmes. Cependant, l'offre de services, si elle doit viser en premier lieu les enfants et les parents les plus vulnérables, ne devrait pas exclure la présence des autres enfants. Le contact entre parents et enfants de conditions diverses prévient la formation d'un ghetto et enrichit l'environnement des enfants et des parents plus vulnérables. On n'insistera jamais assez sur la nécessité que les intervenants de tous les services et les milieux (CSS, CLSC, milieu hospitalier, groupes communautaires, personnel ecclésiastique) déploient des efforts concertés pour amener les enfants et les parents les plus vulnérables à s'inscrire à ces programmes.

6) Chacun des programmes devrait présenter *un contenu bien planifié*, approprié à la situation de chacun des enfants et capable de s'ajuster aux besoins d'apprentissage des enfants sur les plans affectif, cognitif et social.

7) Les programmes qui connaissent du succès reçoivent les enfants pour *un minimum de cinq demi-journées par semaine*; certains offrent des horaires d'été allégés.

8) *La présence des parents dans le programme est parfois essentielle*, par exemple lorsqu'il s'agit d'intervenir dans les pratiques disciplinaires et les problèmes d'agressivité des enfants (voir encadré). Dans ce cas, les visites hebdomadaires à domicile sont des pratiques courantes et permettent l'utilisation des ressources familiales présentes. La présence des parents est également indispensable lorsque les projets comportent un volet vacationnel à leur intention.

9) Dans tous les cas, l'implication des parents est souhaitable. On estime que la présence des parents favorise le maintien des acquis de l'enfant et les retombées du programme sur d'autres enfants de la famille.

10) *Les éléments de soutien au programme sont extrêmement importants* : services de transport, services de gardiennage lorsque les parents sont mis à contribution, services de communication, activités de fête et de vie communautaire.

11) *Préférablement, on logera ces programmes dans une école*, de façon à favoriser des premiers contacts gratifiants entre la famille et l'établissement scolaire.

12) *La concertation entre les partenaires communautaires, scolaires et éducatifs et les services de garde est essentielle* tant dans le recrutement des familles que dans l'organisation des activités elles-mêmes. En particulier, l'accès à des ressources du CLSC capables d'appuyer les éducatrices vis-à-vis des besoins de certains enfants plus vulnérables est absolument essentiel.

13) *L'implantation de ces programmes ne peut attendre*. On devrait s'y adonner dès la première année suivant ce rapport en commençant par les territoires où les taux de défavorisation sont les plus élevés[1].

1 En 1989-1990, il y avait 7089 enfants inscrits en pré-maternelle 4 ans au Québec (écoles privées et publiques). Ces pré-maternelles 4 ans, si elles visent des objectifs en regard du développement des enfants, sont moins orientées vers la prévention de problèmes d'agressivité ou encore de conduites inappropriées des parents. Leur programmation pourrait être modifiée dans le sens des conditions d'application et des objectifs énoncés à notre proposition d'action. Pour ce, elles devraient s'ouvrir à la concertation avec les ressources communautaires et les autres services touchant davantage les parents. Selon notre estimation, c'est au moins 20 000 à 30 000 enfants de 2 à 4 ans qui pourraient profiter de tels programmes annuellement.

# ACTION 4.2

***aux partenaires ministériels concernés (Santé et Services sociaux, Éducation, Condition féminine, Communautés culturelles et Immigration), de porter une attention spéciale aux enfants des familles immigrantes et des communautés autochtones inscrits à ces programmes de stimulation, notamment en y prévoyant des activités en langue maternelle avec l'aide des parents.***

En 1989-1990, selon la déclaration des clientèles scolaires, à peine 214 enfants de familles inuit ou amérindiennes fréquentaient une pré-maternelle 4 ans dans leur langue[4]. C'est très peu quand on connaît la fécondité de ces familles et le nombre très élevé d'enfants de 0-5 ans dans ces communautés.

Bien qu'il soit très difficile d'en faire une démonstration rigoureusement contrôlée, on peut penser que le processus d'acculturation joue un rôle très important dans la genèse de la marginalisation des jeunes autochtones. Le processus d'identification à des modèles leur échappe de même que les processus de production et de consommation autrefois intégrés dans la vie culturelle des bandes. Ce phénomène d'acculturation pourrait aussi, par effet de dislocation des liens ancestraux et communautaires, expliquer en partie les situations de négligence dans lesquelles se retrouvent trop souvent les jeunes enfants. La supervision des enfants, leur encadrement, leur socialisation reposent sur un ensemble de codes culturels plus difficiles à repérer pour les parents et pour les enfants dans des périodes de transitions culturelles.

La fréquentation de programmes de stimulation où une portion importante des activités sont présentées en langue maternelle fournit à toute la communauté une belle occasion de refaire « ses classes » à travers les apprentissages des enfants. Elle permet aux parents et aux enfants de se préparer à la fréquentation scolaire et de développer une relation positive avec le système d'enseignement. Elle favorise surtout l'atténuation des effets du processus d'acculturation et devrait permettre une transition harmonieuse vers l'école primaire.

Il en va de même pour les enfants et les parents de toutes les communautés immigrantes en voie d'intégration. L'implication des parents dans la mise sur pied d'activités en langue maternelle ne peut que contribuer à les rapprocher de la communauté d'accueil, et elle leur donnerait aussi l'occasion d'apprendre le français si un effort particulier était planifié en ce sens. Ce rapprochement est essentiel si l'on veut faciliter la présence des parents auprès de l'enfant dans les autres institutions sociales.

### Objectifs

Les objectifs cités dans l'action 4.1 s'appliquent ici. Il faut de plus considérer les objectifs spécifiques suivants :

1) Identifier rapidement les enfants qui présentent des problèmes d'apprentissage et des problèmes de santé physique susceptibles de contrarier les apprentissages[5].

2) Fournir aux très jeunes parents, nombreux dans les communautés autochtones et immigrantes, un milieu non menaçant de références et d'accompagnement aux autres ressources, s'il y a lieu.

### Conditions d'application

Plusieurs des conditions d'application citées en 4.1 demeurent pertinentes. Il faut, de plus, considérer les points suivants :

1) *La participation des intervenants autochtones et des communautés culturelles* dans la définition des contenus d'apprentissage s'impose de soi.

4 Ces statistiques ne comprennent évidemment pas les enfants inscrits en pré-maternelle 4 ans en langue française ou anglaise.

5 Larose (1991, Op. cit.) rapporte que 86 % des enfants autochtones de 1 à 3 ans avaient fait l'objet d'un diagnostic d'otite moyenne ou purulente en 1990. Il existe de très forts liens entre la présence de telles infections et les problèmes d'apprentissage en matière de linguistique et de mathématiques.

2) Le *recrutement acharné des enfants* devient une priorité.

3) Il est sans doute préférable d'aménager *un programme destiné spécifiquement aux très jeunes mères*; la contribution des grands-parents et des personnes apparentées dans les activités est sans doute à favoriser.

4) *L'implication des pères ou des pères substituts* [6] dans les activités des garderies devrait représenter une priorité; le taux d'adoption étant très élevé, chez les Inuit en particulier, le nombre de pères non biologiques représente un défi particulier à relever.

## ACTION 4.3

***au ministère de la Santé et des Services sociaux et au ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration d'appuyer la création de lieux et de services gérés par les parents eux-mêmes, notamment sur les territoires qui présentent les plus grands besoins.***

Plusieurs parents se sous-estiment. Ils ne se sentent pas compétents, deviennent anxieux devant les exigences de leur rôle et oublient qu'ils ont effectivement des compétences. Certains deviennent surprotecteurs et nuisent au développement de leur enfant. D'autres abandonnent la partie. Le sentiment que l'on peut avoir d'être un bon parent dépend d'une foule de facteurs. On pense qu'il se nourrit d'échanges avec les autres parents, de l'accès à des ressources que l'on apprécie, du contrôle que l'on peut exercer sur ce qui nous arrive et des réussites que les autres nous reconnaissent. Au cours des années récentes, on a vu s'implanter de nombreux projets qui ont eu pour but de rehausser le sentiment de compétence des parents. Ces projets, sous forme de réunions de quartiers, de rencontres de groupes ou de lieux d'échanges plus spécifiques, ont un impact positif sur la vie des parents et de leurs enfants.

Depuis quelques années, les « Maisons » de parents ont fait leur apparition au Québec [voir encadré]. Ces Maisons, gérées par les parents, ouvertes à toutes celles et tous ceux qui ont des enfants et qui éprouvent le besoin d'échanger ou de se connecter à d'autres parents, ont fait la preuve de leur vitalité, de leur utilité et de l'attrait qu'elles exercent sur les parents des quartiers où elles sont implantées. Localisées au coeur des agglomérations présentant les plus grands besoins (en termes de défavorisation, de taux de natalité, de présence de jeunes mères et de jeunes enfants), elles représentent une précieuse ressource. Elles fonctionnent à partir de prémisses compatibles avec une approche promotionnelle et préventive. On y reconnaît que toutes les familles, monoparentales comme biparentales, noires comme blanches, pauvres comme riches, allophones comme francophones, ont des forces. On croit que les connaissances les plus pertinentes et les plus utiles concernant l'éducation et la socialisation des enfants se trouvent dans la communauté elle-même, auprès des voisins, des générations antérieures, dans les traditions culturelles. La participation des pères y est fortement encouragée.

Les études évaluatives de telles Maisons ne sont pas légion! Toutefois, des projets fondés sur les mêmes principes et évalués dans la région de Syracuse dans l'état de New York[7] indiquent que les parents d'enfants d'âge préscolaire gagnent en confiance vis-à-vis d'eux-mêmes, qu'ils deviennent des porte-parole efficaces de leurs enfants, qu'ils participent davantage aux activités de la pré-maternelle, qu'ils se gagnent le respect des éducatrices et qu'ils s'associent à des réseaux sociaux de soutien. On peut penser qu'il s'agit de gains importants dans la perspective d'une implication active des parents dans le processus d'intégration sociale des enfants.

6 Les « beaux-pères » (pères substituts) sont surreprésentés dans les statistiques d'abus sexuels. « L'attachement père-fille à travers l'éducation du père dans l'éducation aurait pour effet... de réduire la possibilité que l'enfant devienne un objet de désir sexuel.» (Courtois, 1991, Op. cit.)

7 Cochran, M., Dean, C. (1991). Home-school relations and the empowerment process. The Elementary School Journal, 91, 261-263.

On connaît mal l'impact spécifique d'une telle approche sur les taux d'abus et de négligence, la mise sur pied de ces projets ayant d'abord été orientée vers la prise en charge par les parents eux-mêmes de leurs propres compétences, vers la création de liens entre parents et vers la valorisation de leurs compétences. Cependant, les données dont nous disposons permettent de croire qu'elles ont un impact préventif important, *surtout en matière de prévention de l'isolement et de l'autodévalorisation des mères, éléments de risques associés à la victimisation des enfants.*

### Objectifs

1) Permettre un accès à des ressources conviviales, aménagées selon les us et coutumes des familles impliquées.
2) Favoriser l'appropriation de leurs compétences et la reconnaissance de ces compétences par les parents eux-mêmes.
3) Faciliter la création de liens informels entre les parents vivant dans un même milieu dans le but d'enrichir le bassin de ressources dont ils disposent, de briser leur isolement et de prévenir les situations à risques.
4) Mettre à profit la présence de parents plus expérimentés et plus confiants auprès de jeunes parents de façon à leur fournir une variété de modèles compatibles avec leur culture et leur mode de vie.
5) Encourager les parents à prendre action au nom de leurs enfants tant au niveau communautaire qu'aux niveaux décisionnels.

## ODILE EST REVENUE À LA *MAISON DES PARENTS*

Odile est là quand la *Maison des Parents* fait son ouverture en 1983. Par la suite, elle y vient souvent avec son fils Jocelyn et sa fille Nancy. Elle s'y implique beaucoup. Et un été, avec Suzanne et Gaston, elle travaille à rédiger un livre qui parle de la *Maison*. Puis elle va vivre à Sherbrooke, tout en gardant contact avec les bonnes années qu'elle s'est faites à la *Maison*, sur la rue Saint-Hubert à Montréal.

La « belle, belle nouvelle » qu'on aime se dire *aujourd'hui* à la *Maison* c'est : « Odile est revenue ». Ses amies trouvent qu'elle est restée la même. Il y a cependant deux petits changements : elle est devenue deux fois grand-mère. Sa fille Nancy est maintenant mère d'Émilie et de Jacob. Quant à Odile, elle trouve que la *Maison* n'a pas changé. Il y a bien une petite différence cependant : Nancy, qui l'a fréquentée beaucoup comme adolescente, est maintenant prête à s'y impliquer comme jeune parent.

S'agit-il d'une coïncidence? Toujours est-il qu'au moment même du retour d'Odile, le Conseil d'administration de la *Maison* prend la décision d'organiser, à l'occasion de la Semaine de la famille, une activité destinée aux parents de jeunes enfants. Pour la réaliser, le Conseil met à contribution, outre Nancy, d'autres jeunes parents, des amis, des gens de la parenté, des connaissances, mais aussi d'autres parents qui comme Odile sont devenus grands-parents. Le Conseil avait organisé auparavant des activités du même genre destinées aux parents d'enfants plus âgés et d'adolescents.

Le retour d'Odile, celui d'autres parents, cette initiative du Conseil, comme d'autres genres de collaboration posés par des parents soucieux de s'impliquer, révèlent le cœur même de la *Maison* : des gens qu'on découvre, avec qui on fait connaissance pour partager des informations ou pour s'entraider; des gens avec lesquels on fait un bout de chemin; des gens qu'on n'oublie pas; de belles amitiés qu'on peut développer... Une *Maison* avec ses gens qui sont là pour aider les parents qui vivent des moments difficiles. Une *Maison* où on va pour chercher des moyens d'en sortir, mais à d'autres moments aussi, quand les choses vont mieux et qu'on reprend goût à « rencontrer du monde ». Ou encore quand on a simplement besoin de souffler un peu, de se retrouver dans une autre ambiance.

Bref, la *Maison*, c'est la joie de tous ces parents devant les ressources inépuisables qu'elle comporte, devant toute la richesse de son bénévolat. Ils ont tous besoin d'une bonne bouffée d'air frais au milieu de leurs soucis quotidiens. Ils ont le goût d'y aller.

## LES CUISINES COLLECTIVES

**Cuisiner à plusieurs pour économiser temps, effort et argent, et pour le *plaisir d'avoir de la compagnie*, est vieux comme le monde. Au Brésil, au Chili, au Pérou, les cuisines collectives existent depuis au moins dix ans. En 1985, à Lima au Pérou, on estimait à 50 000 le nombre de personnes en bénéficiant. Au Québec, les cuisines collectives ont commencé à fonctionner dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve à Montréal. Elles sont nées du besoin, ressenti par quelques familles, de se réunir pour cuisiner ensemble de manière à faire face aux fins de mois difficiles.**

**Ces cuisines s'adressent à toute personne ayant de la difficulté à se nourrir convenablement, dont les familles monoparentales, les parents travailleurs à faible revenu, les familles immigrantes. Trois à cinq personnes mettent leur argent en commun, planifient les menus, font les achats et préparent les plats qu'elles apportent ensuite à leurs familles. Ces cuisines empruntent des formes d'organisation variées, respectant en cela les aspects spécifiques des milieux.**

**On aurait tort de penser que le seul objectif de ces cuisines a trait à l'amélioration de l'alimentation. On économise de cette façon de l'argent et du temps, mais surtout on brise l'isolement, on réduit les sentiments d'anxiété et d'impuissance acquise souvent associés à la pauvreté. On tente de créer des environnements qui favorisent le maximum de soutien émotif; on encourage la formation de liens d'amitié, l'apprentissage dans l'action, le travail valorisant. Ce sont des lieux d'échange, d'information, qui s'appuient sur la collaboration avec les ressources du milieu, les groupes communautaires et les institutions. Ces cuisines, on en compte plus de deux cents au Québec, installées tantôt dans un HLM, tantôt dans un CLSC, un presbytère, un club social ou une école. On y fabrique des repas complets pour 0,50 $ à 1,00 $ la portion. Mais on y fabrique surtout de la dignité et de l'entraide, deux facteurs qui contribuent à la qualité de la vie familiale.**

### Conditions d'application

1) Ces activités peuvent prendre toutes sortes de formes et adopter des modes de fonctionnement variés [voir encadré]. Elles répondent toutefois à un ensemble d'objectifs faciles à repérer et qui orientent leurs actions vers la reconnaissance des compétences parentales, le respect des valeurs familiales, le développement des enfants et des parents et l'affirmation par les parents de leurs capacités de se doter d'un milieu de soutien à la vie familiale. *Le financement de ces lieux et activités devrait préserver cette orientation d'autogestion. Il faut résister à la tentation de les « programmer » à partir d'un modèle appliqué universellement.*

2) Bien qu'elles soient présentées dans une section portant sur les 2-4 ans, ces activités accueillent des enfants et des parents de toutes les étapes développementales. Cela représente un formidable atout qu'il faut aussi préserver.

3) Comme tous les organismes familiaux, ce type de ressources a besoin qu'on lui assure une base de *financement compatible avec une gestion à moyen terme.*

4) On bénéficierait d'études permettant de mieux saisir l'impact préventif de telles ressources sur les problématiques d'abus et de négligence envers les jeunes enfants comme sur l'amélioration du climat familial. Des analyses qui viendraient documenter la part des éléments actifs dans ces deux dimensions aideraient à mieux comprendre les effets de l'appropriation de leurs ressources par les parents eux-mêmes.

5) *Une concertation entre ces ressources autogérées et les services formels (dont les programmes de stimulation) ou les autres services communautaires apparaît essentielle* dans la démarche préventive des abus et de la négligence envers les enfants. Les parents participant à ces ressources ont un bagage de connaissances très riches à propos de leur communauté, des conditions facilitantes dans la vie des parents, des ressources de leur environnement, connaissances dont pourraient grandement profiter les intervenants professionnels et non professionnels.

6) La mise sur pied de telles ressources en milieu rural ou semi-urbain pose des défis, notamment en ce qui a trait à l'accès et à la fréquentation; cela mérite une attention spéciale.

7) La composante culturelle ou ethnique de telles ressources n'a pas non plus été analysée. On devrait porter un soin particulier à cette dimension, surtout en milieu montréalais. La nature même de ces ressources en fait un moyen particulièrement bien ajusté à l'expression des modes culturels et à leur respect.

## ACTION 4.4

***au ministère de la Santé et des Services sociaux de réserver des budgets de soutien nécessaires à la création et au maintien de ressources familiales et communautaires dédiées à la prévention des abus et de la négligence envers les enfants.***

Les changements profonds dans les modes de vie des familles, tels la participation des deux parents au marché du travail, l'augmentation des divorces et des séparations, la perte de clarté dans les modèles parentaux, la précarisation des emplois chez les jeunes parents, l'appauvrissement plus grand des familles les moins fortunées, tout cela contribue à augmenter le fardeau et le stress des parents. Plusieurs de ces

## PARENTS ANONYMES

Le centre d'écoute téléphonique *Parents anonymes* reçoit chaque année près de 8000 appels de parents en difficulté. Ce service est accessible gratuitement partout à travers le Québec. Il est de plus en plus connu et adopté par des parents qui ont des problèmes liés à la compétence parentale, au manque de ressources et de soutien ou à l'isolement social. Son objectif est la prévention de la violence familiale.

Selon le rapport statistique annuel 1990-1991, 56 % des appels proviennent de familles biparentales, 36 % de familles monoparentales, 9 % de familles recomposées et 1 % de familles d'accueil. Le nombre moyen d'enfants par famille est de 1,95. Dans 85 % des cas, ce sont des mères qui téléphonent et 80 % des appels ont trait à des problèmes de relations parents-enfants. Dans 9 % des cas, l'enfant en cause peut être considéré comme maltraité (abus physique ou sexuel, ou négligence) alors que dans 63 % des cas, il s'agit d'un problème de relation moins grave (conflit et sentiment d'agressivité).

Les appels reçus durant l'année 1990-1991, en provenance de 5189 familles, se rapportaient à 5767 enfants dont 28 % avaient de 0 à 5 ans, 25 % de 6 à 12 ans, 35 % de 13 à 17 ans et 12 % plus de 17 ans.

Les services offerts aux parents qui téléphonent sont dispensés par des équipes de bénévoles sélectionnées, formées et supervisées. Leur tâche consiste à accueillir le parent en créant un climat de confiance, à cerner le problème qui a déclenché l'appel, à réconforter, à dédramatiser, à orienter le parent vers une ressource appropriée.

Environ une personne sur cinq (21 %) s'est vu diriger vers un groupe d'entraide *Parentraide*, ressource disponible dans 34 endroits au Québec. Les parents qui participent aux rencontres apprennent à briser l'isolement, à se créer un groupe d'appartenance. On leur montre également comment cerner les abus ou les pertes de contrôle envers leur enfant et comment améliorer leur compétence parentale.

Le but préventif de ces deux services rejoint des parents provenant de milieux socio-économiquement fort différents mais qui ont en commun certains besoins fondamentaux comme celui d'être écouté, de ne pas se sentir jugé et d'améliorer leur relation avec leur enfant en s'entourant de ressources et de personnes soutenantes.

parents, jeunes, sans expérience, sans ressources vers lesquelles se tourner, passent à travers des périodes difficiles où ils risquent de craquer. L'accès à des ressources-conseils, à des personnes prêtes à les écouter, à les guider vers d'autres ressources, représente alors un facteur important de protection.

De tels organismes existent déjà au Québec. Ils opèrent sous divers vocables dont, par exemple, Éducation Coup de Fil, ou encore Parents anonymes (voir encadré). Des études d'évaluation américaines rapportent des impacts très positifs auprès de la clientèle qui fait usage des services tels l'accueil téléphonique ou les groupes de discussions. Ces parents se montrent satisfaits des services, moins agressifs verbalement et physiquement, s'estiment davantage et se sentent moins isolés[8]. Parents anonymes a récemment mis sur pied une ligne téléphonique destinée à l'usage des jeunes. En sept mois, ce service a été utilisé plus de 10 000 fois par les jeunes.

### Objectifs

1) Assurer à ces organismes un financement de base de trois à cinq ans de façon à faciliter la gestion administrative et la planification des programmes.
2) Soutenir les efforts d'évaluation de ces organismes quant à leurs effets spécifiques sur la prévention des abus, du rejet des enfants et de la détresse parentale.
3) Associer ces organismes à un plan national d'implication des hommes dans la prévention de la violence familiale, notamment de la violence envers les enfants.
4) Développer des modèles d'implantation visant les mêmes objectifs mais appliqués aux milieux ruraux et autochtones, et à la réalité multiculturelle.

### Conditions d'application

1) De tels organismes existent pour la population de souche québécoise. *On aurait intérêt à développer en priorité de tels services auprès des communautés culturelles, notamment par le biais des organismes et des radios communautaires.*
2) Le soutien à ces organismes devrait d'abord être dirigé vers l'établissement ou la consolidation des ressources sur *les territoires les plus défavorisés.*

8 Mock, R. (1991) Op. cit.

3) La jonction entre les services téléphoniques nationaux (les numéros 800) et les ressources des régions devrait être sérieusement soutenue; ces services sont très utilisés et les personnes qui téléphonent sont souvent dirigées vers des ressources de leur communauté.

4) L'anonymat des groupes urbains d'entraide peut être difficilement recréé en milieu rural et autochtone et dans certaines communautés culturelles. Des formules ajustées aux divers environnements doivent être mises à l'essai.

# DE 5 À 11 ANS :

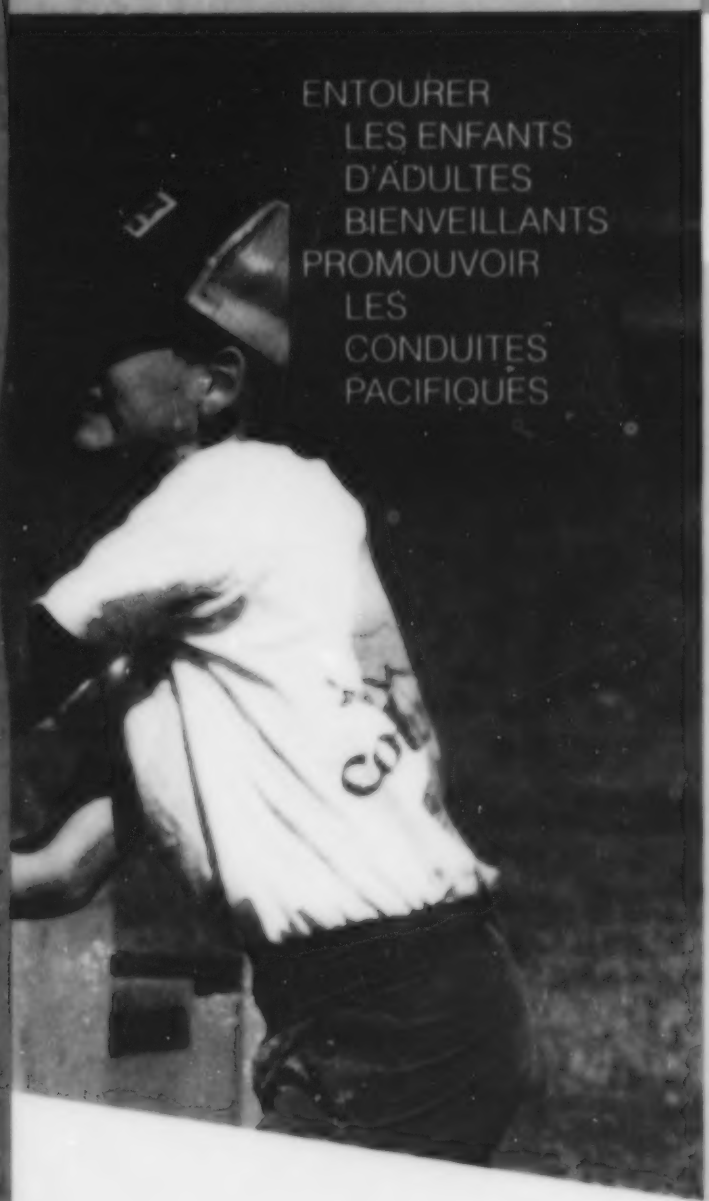


## L'école... un milieu de vie

**1989-1990, 651 281 enfants fréquentaient nos écoles primaires. De tous milieux, de toutes races, ces enfants sont appelés à s'insérer dans une démarche formelle d'apprentissage dont, dans l'idéal, ils devraient tirer une fierté personnelle, un sentiment de réussite, une formation capable de les conduire à une autre étape de leur développement.**

**Cependant, ce n'est pas le cas pour tous. Plusieurs de ces enfants présentent des troubles de conduite et d'apprentissage; on en dénombrait près de 8000 en 1989-1990 (1,5 % de la population des enfants). Encore plus nombreux sont ceux qui éprouvent des troubles graves d'apprentissage (aux environs de 14 200) et des difficultés sévères (43 300). C'est tout près de 12 % de nos enfants qui éprouvent des problèmes à s'adapter à l'école ou à y compléter les apprentissages prévus au sein des programmes. On estime que 28 % des garçons et 18 % des filles accusent un retard dans leur cheminement à l'école primaire.**

On aurait tort de faire porter tout le poids de ces difficultés à l'école. L'école doit composer avec les grands changements sociaux; elle doit compenser pour les effets de la pauvreté de plus en plus accablante dans laquelle se retrouvent plusieurs enfants. Elle doit intégrer les enfants de cultures de plus en plus variées. Elle accueille des enfants de foyers violents ou brisés... et elle manque souvent de ressources pour répondre aux défis qu'on lui pose. Mais parce qu'elle est, après la maisonnée, le lieu de développement le plus important de l'enfant, elle se présente aussi comme une scène privilégiée pour observer les effets de la société et de son système scolaire sur le cheminement des enfants et des jeunes. On l'identifie aussi, à raison, comme un des contextes qui peuvent améliorer le sort de nombreux enfants.

## L'école avec les parents...

Il y a les professeurs et les amis, mais c'est surtout auprès de leurs parents que les enfants de 5 à 11 ans viennent encore chercher les éléments quotidiens de soutien dont ils ont besoin. Les liens entre l'école et la maison occupent une place très importante. L'accompagnement des parents fait souvent la différence entre le découragement et la fierté, entre l'absence et l'implication. La force des liens entre l'école et la maison se manifeste d'abord du côté de l'implication des parents dans les efforts scolaires des enfants, mais aussi dans la continuité des valeurs, des normes et plus prosaïquement, des horaires, entre ces deux milieux de vie des enfants. Un manquement à ces égards augmente les risques d'échec ou d'accident. On pense ici aux enfants qui se retrouvent seuls devant leurs leçons et leurs devoirs, qui doivent composer avec des parents hostiles envers l'école ou encore avec des enseignants qui entretiennent des préjugés envers certains types de famille. On pense aussi aux enfants qui font les frais d'horaires incompatibles et se retrouvent seuls durant de longues heures à la maison, à la bibliothèque, aux arcades, à attendre le retour de leurs parents travailleurs.

Les recommandations et les actions qui suivent concernent les enfants de 5 à 11 ans. Encore à cet âge, il faut nous préoccuper de prévenir les mauvais traitements envers les enfants. Notre succès à prévenir ces expériences aura un effet direct dans la réduction de la marginalisation. Mais, à cet âge, il devient aussi nécessaire d'accentuer la prévention directe de la marginalisation. On y parvient en créant des contextes capables de faire vivre des succès à nos enfants, en soutenant les parents et les éducateurs, en garantissant aux enfants des lieux d'écoute, de réconfort et d'apprentissage des premiers éléments de l'autonomie.

**C'est pourquoi le Groupe de travail pour les jeunes recommande :**

## RECOMMANDATION 5

**au ministre de l'Éducation et à ses partenaires de la Santé et des Services sociaux, des Communications, des Affaires municipales d'adopter des mesures visant à faciliter la communication entre les parents et les enseignants, à appuyer les enseignants, à faciliter la réussite des enfants de familles immigrantes, à créer un climat pacifique dans les écoles et des environnements accueillants et intéressants après les heures de classe.**

Au moment où notre Groupe mettait la dernière main à ce rapport, le ministre de l'Éducation faisait connaître les orientations de son ministère pour les années 1991-1993. On y trouve une analyse des causes du décrochage et de la marginalisation des jeunes qui confirme les conclusions auxquelles nous sommes arrivés. Nous y retrouvons également des voies d'action qui s'apparentent aux mesures que nous avons identifiées. Le Ministre reconnaît aussi que la prévention du décrochage concerne le préscolaire, la famille et l'ensemble de la société. Il a misé sur la décentralisation et compte sur les équipes-écoles pour mettre en oeuvre des projets pouvant contrer l'échec et le décrochage.

Nous sommes aussi d'avis que la prise en main des problèmes que peuvent vivre les enfants à l'école passe par les solidarités locales. Cependant, le danger existe que les communautés locales les moins bien soutenues en ressources matérielles et humaines ne parviennent pas à rencontrer ce défi et que l'écart continue de s'amplifier entre elles et les communautés les plus riches. Il nous a donc semblé important de mettre de l'avant un certain nombre de mesures de type universel aptes à contribuer dès le premier cycle de l'école primaire à la prévention de la marginalisation des enfants et des jeunes.

**Aussi, nous demandons au ministère de l'Éducation de considérer la possibilité d'introduire ou d'intensifier les mesures suivantes dans l'ensemble des écoles localisées en milieu défavorisé :**

### ACTION 5.1

***embaucher des agents de liaison communautaires de manière à rapprocher les parents et les enseignants des enfants de 6 à 8 ans.***

Les écoles du Québec sont dotées de structures de participation auxquelles adhèrent les parents actifs déjà fortement impliqués et dont les enfants, pour la plupart, ne vivent pas de difficultés graves à l'école primaire. Ces parents consacrent énormément d'énergie à construire et à mettre en place des projets éducatifs qui contribuent au bon fonctionnement des écoles. Cependant, pour beaucoup de parents, l'école représente encore « l'institution des autres »; ces parents sont loin de participer à des comités d'école. Et ce n'est certes pas là qu'il nous faut viser; il faut avant tout souhaiter qu'ils se manifestent plutôt comme des accompagnateurs de leur propre enfant.

## MA FAMILLE, L'ÉCOLE ET MOI

**Ce programme vise essentiellement à créer un contexte facilitant la communication et la coopération entre les parents et l'école. Il comporte une série de rencontres organisée pour les p.. .nts (six rencontres de deux heures et demie chacune), une autre offerte aux professeurs (équivalant à deux journées pédagogiques) et une troisième aux administrateurs scolaires (équivalant à une journée de travail). Ces rencontres ont lieu simultanément mais indépendamment, c'est-à-dire dans des endroits distincts et avec des animateurs différents.**

**Les rencontres avec les parents comprennent une série d'ateliers qui visent à faire prendre conscience aux parents de certaines réalités : ils jouent un rôle primordial dans l'éducation de leur enfant; ils peuvent contribuer à définir un meilleur cadre pédagogique pour lui; il est souhaitable que parents et professeurs se soutiennent réciproquement; l'implication des parents à l'école est nécessaire au bon fonctionnement de celle-ci.**

**L'avant-dernière rencontre met en présence les administrateurs scolaires et les parents, afin de permettre à ces derniers d'exposer les problèmes vécus à l'école. La dernière rencontre est consacrée à l'élaboration d'amorces de solution et de collaboration entre parents, professeurs et administrateurs scolaires.**

**Durant la première journée, la formation des professeurs est axée sur une meilleure connaissance des conditions et des méthodes permettant une communication efficace avec les parents (prise de conscience des valeurs mutuelles). La deuxième journée veut faire réaliser aux professeurs l'importance de bien connaître l'univers social de l'enfant et de sa famille. On les initie alors à la pratique de techniques de communication : développement de l'empathie, résolution créative de problèmes et de conflits... Cette formation se termine par un atelier «remue-méninges» au cours duquel les professeurs et les administrateurs scolaires tentent de déterminer les changements nécessaires pour favoriser des relations fondées sur la collaboration entre la famille et l'école.**

**Ce programme a été mis à l'essai et évalué dans quelques écoles de la Commission scolaire protestante du Grand Montréal, notamment dans des milieux à forte densité de familles immigrantes. Son évaluation démontre que les participants ont vu profiter de ce type d'intervention. Plusieurs écoles sont en voie de l'appliquer.**

Plusieurs de ces parents auront eux-mêmes connu l'échec ou ils n'auront pas eu l'occasion de fréquenter longuement l'école. Ils peuvent aussi venir d'autres pays et cultures et se sentir perdus à l'école de leurs enfants. D'autres seront intimidés ou carrément indifférents. Ce sont ces parents qui représentent, bien malgré eux, un handicap pour leurs enfants à l'école. Ce sont eux qu'il nous faut désormais encourager à fréquenter l'école, à parler aux enseignants de leur enfant, à contribuer de leur attention aux travaux scolaires. La tâche n'est pas donnée, d'autant plus que ces parents ne partagent pas nécessairement le même univers de valeurs et de normes que ces enseignants, ce qui a pour effet de les éloigner les uns des autres.

De nombreux projets destinés à rapprocher les parents de l'école ont été mis à l'essai en Amérique du Nord. Un des ces projets (voir encadré), emprunté à une équipe de l'Université de Cornell aux États-Unis, a récemment été implanté par la Commission scolaire protestante du Grand Montréal. L'évaluation de ce type de programmes, où les groupes communautaires occupent une place très importante, révèle des effets positifs sur l'estime que les parents se portent à eux-mêmes, sur leur implication dans les efforts scolaires de leur enfant et sur les résultats de ce dernier. Cela confirme le rôle très important des parents dans les succès et l'intégration scolaire de leur enfant.

La proposition d'action vise donc les objectifs suivants :

### Objectifs

1) Amener les parents à se reconnaître des compétences dans l'éducation formelle de leurs enfants dès les premiers mois de scolarisation.
2) Aider les parents à se voir comme un des multiples partenaires de leur enfant dans ses apprentissages.
3) Faciliter une perception positive mutuelle entre parents, enseignants et administrateurs scolaires.
4) Favoriser l'adoption de solutions basées sur la coopération entre parents, enfants et enseignants.
5) Permettre l'émergence ou l'activation d'un réseau de personnes significatives autour de l'enfant, réseau capable de le soutenir ou de le protéger au besoin.

### Conditions d'application

1) Les programmes ou mesures favorisant le *rapprochement parents-enseignants-administration scolaire doivent rejoindre directement les trois catégories d'acteurs.*
2) Il ne s'agit pas que de former des personnes à la communication; il faut également intervenir de façon à *modifier les horaires, les aménagements, les équipements qui font obstacle aux liens entre les personnes.* Commissions scolaires et syndicats sont appelés à s'entendre là-dessus.
3) La prise en charge des mesures de rapprochement doit être assumée en grande partie par les parents eux-mêmes.
4) *Ces programmes ont été mis à l'essai auprès des communautés culturelles et ont porté fruit* auprès des parents et enseignants entourant ces jeunes enfants; ici encore le leadership communautaire est très important.

5) *Il y aurait intérêt à élargir la communication à d'autres personnes significatives dans la vie des enfants;* bien sûr, les pères, mais aussi maintenant les beaux-parents, les gardiens, les grands-parents...

## ACTION 5.2

***ajouter des ressources de soutien professionnelles et communautaires pour aider les enfants dans leurs leçons et devoirs et pour appuyer les enseignants dans des projets spéciaux.***

On demande énormément aux enseignants. On exige de chacun d'eux qu'il corresponde au « maître idéal pour son propre enfant ». À la limite, il nous faudrait 28 enseignants par classe, le maître idéal étant défini selon les besoins de chacun de nos enfants. Durant les dernières années, on a également demandé aux professeurs d'intégrer les enfants « à défi particulier » dans leur classe. On leur demande en même temps d'assumer pleinement leur tâche première qui est d'enseigner à nos enfants, de leur faire acquérir des connaissances académiques, mais aussi une connaissance d'eux-mêmes et de leurs compétences. Ce cumul de demandes, associé à la gravité des problèmes que vivent plusieurs de nos enfants, amène les enseignants à se sentir dépassés, impuissants et seuls devant la tâche à accomplir. Ils ne peuvent, dans ces conditions, réussir à soutenir ou à protéger les enfants vulnérables.

Il nous faut désormais faire sentir au personnel enseignant que la communauté le soutient. Aussi, l'action proposée vise les objectifs suivants :

### Objectifs

1) Donner un appui quotidien aux enseignants en améliorant les services auprès des enfants.

2) Intégrer les enseignants dans un effort d'équipe dans le but de briser l'isolement ressenti par plusieurs.

3) Donner aux enseignants la capacité de suivre l'évolution de chacun des enfants et d'investir davantage auprès des enfants les plus à risques d'échec et de marginalisation.

### Conditions d'application

On peut envisager plusieurs mesures de soutien auprès des enseignants. Les conditions d'application qui suivent en sont l'expression partielle :

1) Procéder à l'engagement de ressources dont les fonctions seraient a) *d'appuyer les enseignants dans des projets qui s'adressent aux enfants éprouvant des difficultés particulières* et b) *d'aider les enfants dans leurs leçons et devoirs en impliquant les parents si possible.* Plusieurs jeunes diplômés de nos collèges et universités, des enseignants à la retraite ou des étudiants de niveaux secondaire et collégial à qui on offrirait pour ces activités de soutien des crédits académiques peuvent offrir de tels services[1].

1 Cela rejoindrait également un objectif d'éducation civique chez les plus grands, comme le préconise le ministère de l'Éducation du Québec.

2) Procéder à l'embauche de *professionnels du domaine psychosocial* dans le cadre de la formation d'équipes-écoles capables de formuler des approches et de participer à des projets de soutien pour les enfants mais aussi pour les enseignants.

3) Il nous semble également que la surspécialisation des fonctions professionnelles à l'intérieur de l'école ne favorise pas une interaction dynamique de toutes les ressources en place. *Chaque école devrait compter au moins un projet où l'ensemble des intervenants professionnels serait mis à contribution.*

4) Lancer un programme de *soutien communautaire envers l'école* à l'intention des groupes communautaires désireux d'accorder leur appui aux écoles locales et à leur personnel. Des projets de contribution aux programmes académiques et à la vie scolaire, bâtis en coopération avec les équipes-écoles et identifiant des objectifs préventifs ou promotionnels en matière d'intégration sociale des enfants, y seraient subventionnés.

## ACTION 5.3

***accroître les efforts de recherche et d'intervention concernant les difficultés éprouvées par les jeunes enfants immigrés à s'intégrer dans le programme scolaire régulier.***

On constatait jusqu'à tout récemment que l'ensemble des enfants immigrés s'intégre sans trop de problèmes dans le programme régulier des écoles primaires[2]. Cependant, comme le souligne le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration du Québec dans son avis à notre Groupe, les immigrants de date plus récente proviennent davantage de pays en guerre ou économiquement faibles. Leurs enfants vivent des difficultés supplémentaires, comme les retards scolaires et les difficultés d'intégration. Beaucoup ont connu la persécution et la guerre. Ceux des minorités visibles sont en plus l'objet d'exclusions et de discriminations plus aiguës encore. Le Conseil souligne les difficultés particulières des jeunes élèves de race noire dont le taux d'échec au primaire dépasse largement les 50 à 60 % dans certaines écoles. Les jeunes, filles comme garçons, des communautés immigrantes et visibles sont lourdement surreprésentés dans les centres de réadaptation.

On peut émettre un certain nombre d'hypothèses concernant les facteurs qui contribuent à ces problèmes d'intégration vécus par les jeunes enfants immigrants : écarts entre les programmes et les besoins des enfants, distance culturelle très grande entre les pays d'origine et leur pays d'accueil, problèmes de pauvreté, tensions familiales exacerbées par les exigences de l'adaptation des conduites parentales aux valeurs et aux normes de la communauté d'accueil, difficultés à s'identifier à des modèles crédibles et pertinents, manque de préparation des institutions, manque de liens entre les institutions et les parents, présence de discriminations diverses. Cependant, on n'arrive pas encore à comprendre les interactions entre ces éléments et à saisir le poids de chacun dans le développement des difficultés sérieuses chez ces enfants. On connaît encore moins bien les facteurs de protection qui favorisent leur insertion harmonieuse dans leurs milieux de vie, école comme voisinage.

2 Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (1990). *Au Québec pour bâtir ensemble*, Québec.

Il nous faut de toute urgence développer nos connaissances et nos moyens d'action auprès des tout jeunes immigrants que nous accueillons à l'école primaire, si l'on veut éviter la formation d'une sous-classe d'enfants qui manqueraient de fierté, d'estime de soi, de formation, de possibilités d'intégration dans la société québécoise.

### Objectifs

1) Mettre à jour les difficultés vécues par les enfants des familles immigrantes dans leurs milieux de vie.

2) Dégager les facteurs qui menacent le développement et l'intégration de ces enfants dans le milieu scolaire.

3) Identifier les éléments qui protègent les enfants de la marginalisation aussi bien dans leur famille, à l'école, dans le voisinage que dans les liens entre ces milieux de vie.

4) Mettre sur pied des projets et adopter des mesures capables de faciliter l'intégration de ces jeunes enfants dans les activités régulières de leurs milieux de vie, dont l'école.

### Conditions d'application

1) *Les recherches doivent être liées avec les actions.* Il faut mettre à profit l'expertise de plusieurs intervenants du milieu scolaire et les associer à des projets de recherche directement connectés à l'action dans leurs milieux. Par exemple, on pourrait, dans un quartier donné et à la faveur d'une intervention auprès d'enfants de classes de post-accueil, tenter de cerner les facteurs qui les différencient des enfants qui passent directement au programme régulier.

2) *La participation des membres des communautés concernées apparaît indispensable* tant du point de vue du contenu que du point de vue des stratégies d'intervention à développer.

3) Une attention toute particulière devrait être portée *aux enfants de familles réfugiées, aux enfants de familles pauvres et récemment immigrées et aux enfants de race noire.*

4) Des budgets consacrés à l'établissement de *liens entre familles de souche québécoise et familles immigrées dont les enfants fréquentent la même école* devraient être mis à la disposition des groupes communautaires capables de façonner et de soutenir ces liens. Cela pourrait favoriser l'intégration des familles et des enfants et permettre une ouverture plus grande des membres du milieu scolaire aux aspects qui sont spécifiques à la culture de leurs élèves. Une formule portée à notre attention semble tout à fait à propos ici : il s'agit de créer un réseau de familles qui tour à tour accueillent, à la fin de la journée scolaire, 4 à 5 enfants accompagnés d'un tuteur assigné aux devoirs et aux leçons.

5) Comme dans le cas des enfants de souche québécoise, *il faut éviter à tout prix de stigmatiser ces enfants et leurs familles.* On doit prendre les moyens pour les approcher dans leur globalité et non seulement à partir des difficultés qu'ils éprouvent. Ainsi, par exemple, une recherche récente démontre que, malgré le stress migratoire, la très grande pauvreté de plusieurs de leurs familles, la

discrimination dont ils font l'objet, les brisures et cassures imposées à leur réseau familial et amical, les familles haïtiennes ne sont pas davantage impliquées dans des cas de mauvais traitements que les familles québécoises de souche[3]. Des aspects particuliers de la vie de ces familles, de leurs valeurs et de leur vie communautaire représentent des forces et des compétences inspirantes pour toutes les familles du Québec.

## ACTION 5.4

***multiplier les milieux de vie accueillants et sécuritaires pour les jeunes de 5 à 11 ans[4], notamment en favorisant leur implantation dans les communautés.***

L'école ferme ses portes à 15 heures 30. Les parents, souvent les deux, fréquemment la mère seule, entrent du boulot à 17, 18 ou 19 heures. Où sont nos enfants durant ce temps? Que font-ils? Des données américaines nous informent de la vulnérabilité des enfants laissés à eux-mêmes durant ces périodes de flou horaire. Ils peuvent être des victimes faciles d'abus physiques et sexuels (par d'autres membres de la famille ou par des non-apparentés), se complaire dans l'oisiveté ou devant les programmes de télévision qui ne leur sont pas adressés, souffrir de solitude ou de peur, s'alimenter de façon inappropriée, négliger leurs devoirs et leurs leçons, s'associer à des bandes en mal d'aventure pour combler leur mise à l'écart.

Cependant, de nombreux enfants vivent des problèmes d'ajustement dans leur fonctionnement scolaire. Ils connaissent des conditions particulières qui menacent leur bien-être dans leurs quartiers ou leurs familles. D'autres se montrent réfractaires à demeurer plus longtemps dans les locaux de l'école ou ont de la difficulté à s'intégrer dans des activités régulières de loisirs organisés. Certains, moins démonstratifs, ont besoin d'un milieu qui leur permet de s'exprimer, de se confier, d'établir des relations apaisantes. D'autres enfin se sentent prêts à développer des compétences et à les mettre à profit dans un lieu où on leur laisse de la place, où on les écoute et où ils peuvent « gérer » leur environnement. Tous ces enfants peuvent profiter de programmes ou d'espaces bien à eux dans leur communauté, à proximité de leur maison et avec leurs amis du quartier. Nos communautés ont encore cependant fort peu à leur offrir.

Il existe d'éloquents exemples de ce que l'on peut aménager à l'intention des enfants... entre 15 heures 30 et 18 heures [voir encadrés]. Ces initiatives non seulement veulent combler les vides horaires dans la vie des enfants, mais elles se posent aussi comme des partenaires respectueux de la responsabilité des parents. Elles créent des contextes soucieux de mobiliser les enfants dans leur propre développement. On ne connaît pas les effets spécifiques de ces programmes quant à leur capacité de prévenir l'abus, la négligence et la marginalisation chez les enfants de 5 à 11 ans. Cependant, plusieurs aspects sont pertinents et prometteurs à cet égard : diminution de l'isolement, développement de la responsabilité personnelle envers autrui, accès à une image de soi positive, allégement du stress parental, points d'appui et lieux de confidence pour les enfants, les enseignants et les parents, catalyseurs de l'implication des membres de la communauté locale et du voisinage.

3 Tourigny, M., Bouchard, C. (1991). Incidence et nature des mauvais traitements envers les enfants : une comparaison interculturelle. *Child Abuse and Neglect*. Soumis pour publication.

4 Le ministère de l'Éducation a proposé de développer des maternelles 5 ans à plein temps dans les milieux défavorisés de Montréal et de Québec. De telles maternelles pourraient également voir aussi être développées d'urgence dans les autres territoires défavorisés de la province. Les taux de décrochage scolaire partiellement dus à des échecs répétés en bas âge sont plus élevés en région...

## LE *CENTRE MARIEBOURG*

Par son action, le *Centre Mariebourg* poursuit l'objectif de prévenir l'émergence et le développement de problèmes psychosociaux chez les enfants de 6 à 12 ans. Il utilise pour ce faire les stratégies suivantes : participer, en concertation avec les citoyens et organismes de la communauté, au développement de conditions socioéconomiques et familiales appropriées au développement sain des enfants; apporter un soutien aux parents, qui sont les personnes les plus importantes pour les enfants; offrir aux enfants des possibilités de développer leurs forces, d'acquérir des compétences personnelles et sociales ainsi que d'être entendus et soutenus quand ils en ont besoin.

Pour le *Centre Mariebourg*, être présent auprès des enfants, c'est organiser, en dehors des heures scolaires, des activités manuelles et sportives et de l'aide pour les devoirs; c'est jouer avec eux, dans les cours d'école et les parcs, les écouter et les aider à résoudre pacifiquement leurs conflits; c'est aussi porter attention, en tout temps et partout, à leurs signaux de détresse et d'inconfort et apporter des réponses adaptées à leurs besoins; enfin, c'est établir des liens, continus mais qui varient en intensité, entre les familles et *Mariebourg*. On informe les enfants de ces liens afin qu'ils puissent ressentir toute l'attention qui leur est portée par leur entourage.

En ce qui concerne les parents, on établit avec eux des collaborations afin que les messages transmis aux enfants soient davantage cohérents, on leur propose des activités spécifiques pour qu'ils puissent se développer dans leur rôle parental et on leur offre un soutien personnalisé au besoin.

Le *Centre Mariebourg* est également très présent dans la communauté. Il met sur pied des projets de prévention avec les écoles, la municipalité et divers groupes. Par exemple, il s'est impliqué récemment dans la prévention de la marginalisation des enfants en difficulté durant la période des vacances d'été. La prévention de l'échec scolaire et social des enfants de première année a aussi fait l'objet d'une intervention. On fait tout pour que ce soit un lieu ouvert à l'implication des citoyens, des adolescents, des jeunes adultes, des travailleurs, des parents.

Son équipe, très diversifiée, est composée de citoyens bénévoles qui aiment les enfants et qui sont convaincus de l'importance de l'action sociale et communautaire, de stagiaires motivés à apprendre au contact des enfants, des parents et des autres membres de l'équipe, et enfin d'un noyau de professionnels compétents.

Tous et toutes sont à la recherche de réponses toujours plus adaptées aux besoins des enfants.

## LA *MAISON DES ENFANTS*

Située à Montréal, la *Maison des enfants* est un lieu qui accueille les enfants, les écoute. Ses responsables visent à sensibiliser la population au besoin d'amour et de sécurité des enfants. Elle regroupe des bénévoles et des professionnels qui cherchent à développer des moyens de préserver les liens familiaux, si importants pour le développement des enfants.

C'est à partir des ressources et des forces mêmes des enfants que l'on veut leur faire vivre des réussites et des expériences constructives, qui les aideront à entretenir une image positive d'eux-mêmes et la motivation de réussir. Les enfants qui fréquentent la *Maison* sont appelés à développer des habiletés pour communiquer leurs véritables sentiments. Ils peuvent ainsi résoudre les conflits sans avoir recours à la violence et à l'agressivité.

La *Maison* vise aussi à créer des rapports personnalisés entre adultes et enfants dans un milieu non institutionnalisé. Elle veut également engendrer des rapports d'entraide entre les enfants.

La *Maison des enfants* est ouverte cinq jours par semaine, de 9 heures à 18 heures. Tous les enfants qui s'y présentent (environ 30 enfants par jour) reçoivent une attention particulière. Elle accueille également des groupes-classes deux fois par semaine. Quelques projets d'aide en période de séparation des parents y sont en cours, pour aider les enfants à mieux comprendre et partager ce qui leur arrive au cours de cette période de transition difficile. On a également mis sur pied un projet pour aider les jeunes de 11-12 ans à apprendre à vivre en harmonie avec le développement de leur sexualité.

Enfin, un service de courrier, « La parole aux enfants », leur permet de confier leurs secrets les plus intimes. Les réponses qu'ils reçoivent les invitent à croire en leur propre capacité de trouver du réconfort en eux-mêmes et auprès de leur entourage immédiat.

**Objectifs**

1) Doter les territoires à forte densité d'enfants de 5 à 11 ans de Maisons d'enfants ou de Centres à vocation développementale, promotionnelle et d'accueil.

2) Encourager la création de ces lieux surtout là où les parents ne peuvent se payer le luxe d'une ressource d'appoint et où les risques associés à la violence et à la négligence sont plus élevés.

3) Donner aux enfants l'occasion de se confier, de prendre la parole et de trouver du réconfort auprès d'adultes bienveillants et expérimentés.

4) Analyser l'impact de ces Maisons ou Centres pour 5-11 ans sur les plans du développement moral et social des enfants, du climat familial, des liens entre les familles et la communauté, des comportements scolaires et atténuement de la prévention des mauvais traitements et de la marginalisation.

## Conditions d'application

1) *Ces initiatives doivent être laissées aux soins des groupes communautaires* capables de s'associer des partenaires dans le milieu scolaire, des services sociaux, des loisirs, de la consommation.

2) *Les exigences et les modes culturels varient énormément en ce qui a trait à la latitude des parents vis-à-vis des activités sociales des enfants* de cet âge; ces variations doivent être prises en compte en intégrant des personnes de ces communautés dans la planification de ces Maisons ou Centres.

3) *Ces lieux ne doivent pas être uniquement considérés comme des points de services préventifs*; ils peuvent contribuer et engendrer de tels effets, mais leur vocation est d'abord développementale et promotionnelle, ce qui n'est en rien incompatible avec des visées préventives. On aurait tort toutefois de ne les soutenir financièrement que sur la seule base de critères préventifs. À titre d'exemple, la simple mise sur pied de telles Maisons et leur fonctionnement dans une communauté peuvent engendrer des effets de prévention des mauvais traitements en suscitant l'implication nécessaire des résidents ou encore en situant les jeunes au centre des préoccupations locales. Ces Maisons contribuent dès lors à créer un contexte favorable au bien-être des enfants et à leur intégration communautaire.

4) *Le financement de telles ressources doit éviter les brisures dans les relations adultes-enfants ou l'insécurité qui découle d'un mode d'allocation à court terme.* Il doit aussi permettre l'engagement d'un personnel compétent et stable. Des termes de 3 ans, étant donné l'âge des enfants, apparaissent raisonnables.

5) *Ces Maisons ou Centres sont bâtis autour des projets des enfants.* Leurs activités permettent aux enfants de démontrer, à eux-mêmes ou à leur entourage, ce dont ils sont capables. Cette orientation est fondamentale.

6) Ces projets n'empêchent pas la mise sur pied d'activités après l'école, comme le suggèrent les orientations du ministère de l'Éducation du Québec pour 1991-1993. Cependant, ce dernier type d'activités ne poursuit pas nécessairement les mêmes objectifs et ne vise pas les mêmes enfants.

7) Plusieurs communautés ne verront pas la nécessité de se doter formellement d'une Maison des enfants; d'autres formules peuvent être envisagées dans la poursuite d'objectifs reliés à la prévention de la victimisation et de la marginalisation. Par exemple, *la création d'un réseau d'accueil familial après l'école ou leçons et devoirs seraient à l'horaire est peu coûteuse et très utile.* Il faudrait y greffer des ressources de tutorat, de manière à laisser aux familles le soin d'accueillir les enfants et de veiller à leur confort.

# ACTION 5.5

***mettre en place, en collaboration avec le ministère des Communications et avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, un vaste programme national encourageant les conduites pacifiques chez les enfants.***

Nous proposons la création de PEP : Projets d'Ecoles Pacifiques. Les statistiques déjà énoncées dans le présent rapport concernant l'utilisation de la violence entre les enfants dès l'âge primaire incitent à intervenir rapidement dans le domaine. Ces statistiques sont de sombres éléments de prédiction de la violence de groupes (gangs) et de la violence individuelle à l'adolescence.

Il s'agit essentiellement de créer un contexte d'émulation et un intérêt national autour de la question. L'apprentissage des valeurs et habiletés nécessaires pour se bâtir des environnements pacifiques doit s'inscrire dans la famille et ce dès le plus jeune âge; l'affection, des mesures disciplinaires fermes mais chaleureuses, font partie des éléments clés de ces apprentissage[5]. Plusieurs de nos enfants n'ont pas accès à de tels modèles ou enseignement[6]. En même temps ils sont soumis, selon la programmation de certains diffuseurs et le degré d'encadrement parental, à un ensemble de modèles qui viennent plutôt ouvrir des valeurs et des fantasmes belliqueux.

On peut arriver à contrecarrer ces tendances. Par exemple, un programme développé en Norvège[7] et visant à réduire le nombre d'agressions dans 715 écoles primaires aboutit à des réductions spectaculaires du nombre de victimes et d'agresseurs dans ces écoles. Nous pensons que ces programmes peuvent être implantés facilement dans le cours des activités d'enseignement. Ils peuvent être enrichis d'une collaboration massive des diffuseurs télé.

### Objectifs

1) A très court terme, diminuer le nombre d'actes agressifs entre les enfants et ainsi améliorer le climat social des écoles; à moyen terme, diminuer le nombre d'actes violents à l'adolescence.

2) Enrichir les enseignements d'activités concrètes liées à l'apprentissage du sens civique et de la non violence.

3) Encourager, dès les premières années de l'école primaire, une culture de la non violence et de la tolérance.

### Conditions d'application

1) L'expérience norvégienne nous apprend que l'on doit impliquer l'administration de chaque école, les professeurs, les élèves et les parents. Les activités sont prévues à cet effet.

2) Les résultats des plus récentes études démontrent que plus le contact avec la violence télévisée est fréquent, plus les enfants retirent du plaisir de la violence et plus elle leur paraît acceptable[8]. Les jeunes enfants québécois regardent la télévision 21 heures par semaine. *Les diffuseurs devraient être invités à s'associer à une campagne de la non violence dans les écoles. Ils devraient s'engager aussi à ne pas diffuser de films violents durant les heures d'écoute familiale, peu importe les*

5 Olweus, D. (1987). Bully/Victim Problems Among School Children: Basic Facts and Effects of a School Based Intervention Program, Oslo.

6 Caron, A. H. Proulx, M. Croteau, S. C. (1991). Document de réflexion sur les jeunes et la télévision. Document inédit, Groupe de travail pour les jeunes, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec.

*canaux américains... Enfin, ils devraient, comme tous les producteurs de bandes vidéo mises en location, insérer dans les productions à contenu violent au moins deux avertissements stipulant que la violence augmente avec l'usage. Le ministère des Communications du Québec devrait utiliser son pouvoir de juridiction et d'influence envers les diffuseurs et envers les instances fédérales concernées.*

3) Des activités destinées à « démonter » les actes de violence télévisuelle et à les comparer à ce qui se passe dans la cour de récréation, dans les corridors ou après l'école, pourraient s'ajouter à l'agenda.

4) Les projets devraient comprendre une évaluation constante permettant aux enfants, aux professeurs, aux Directions et aux parents de suivre les effets de leurs efforts. Ces effets peuvent apparaître rapidement et constituent un élément motivationnel important.

5) *Les parents devraient être fortement impliqués dans ces projets.* Ici encore, la présence d'agents de liaisons apparaît cruciale.

## ACTION 5.6

***s'associer plus étroitement avec le ministère des Affaires municipales et le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche de façon à offrir aux enfants un accès à des loisirs peu coûteux et orientés vers l'apprentissage de stratégies pacifiques de résolution de problèmes.***

L'accessibilité à des loisirs gratuits ou peu coûteux, offerts sur une base régulière et dirigés par des personnes sensibilisées à la dimension de l'apprentissage des stratégies pacifiques de résolution de conflits, peut aussi jouer un rôle très important auprès des 5 à 11 ans[7]. Les loisirs accessibles et offerts aux enfants peuvent contribuer considérablement à la prévention des actes antisociaux. Une recherche menée à St-Louis[8] auprès de jeunes perturbateurs et antisociaux, a permis de constater que la fréquentation de leaders avertis et de compagnons de jeux pacifiques a un impact majeur sur la diminution des actes d'agression envers les autres.

La participation à des loisirs variés permet aux enfants d'apprendre à coopérer, à respecter les différences, à s'accommoder de contraintes et de règlements, à savourer le succès modestement et à relativiser leurs frustrations. Ils y apprennent aussi à développer leur esprit critique, leur créativité, leurs habiletés à négocier, à diriger, à contrôler et à évaluer des activités; en un mot, ils peuvent apprendre à gérer leur environnement de façon respectueuse.

### Objectifs

1) Permettre l'accès à des loisirs peu coûteux, inscrits dans l'environnement quotidien des enfants, à l'école ou à proximité de l'école.

2) Offrir aux enfants des endroits et des moments de sécurité durant les périodes non scolaires, y compris durant la période estivale.

3) Offrir des contextes qui favorisent l'acquisition d'habiletés prosociales.

4) Mettre les enfants en contact avec des modèles adolescents ou adultes pacifiques et responsables.

7 Cet objectif prévenir s'est évidemment pas exclusif aux 5 à 11 ans.

8 Feldman, R.A. (1983). The St-Louis Experiment : Effective Treatment of Antisocial Youths in Prosocial Peer groups. Document inédit. École de service social, Université Columbia, New York.

5) Donner aux plus grands l'occasion de jouer un rôle social significatif et apprécié auprès des enfants de leur milieu.

### Conditions d'application

1) *Les municipalités et les commissions scolaires devraient coordonner leurs efforts pour offrir à l'école et autour de l'école des programmes d'activités de loisirs structurées et semi-structurées pour tous les jeunes.* Quelques expériences amorcées par la Ville de Montréal en collaboration avec la CECM démontrent qu'il est possible, par exemple, de réduire considérablement les coûts pour les parents en concertant les programmes de la municipalité et ceux des écoles.

2) Que ce soit comme participant, ou, pour les plus vieux, comme organisateur, officiel, entraîneur, *toutes ces fonctions pourraient être reconnues dans l'évaluation scolaire des enfants et des jeunes.*

3) En plus d'impliquer les grands adolescents du quartier dans des projets de tutorat ou de monitorat, cette programmation de loisirs à partir de l'école pourrait être l'occasion de recréer des solidarités avec les enseignants et les parents par leur implication soutenue dans l'organisation de ces activités.

4) Cette programmation devrait laisser place à toutes les formes d'expression des enfants et à tous les niveaux de compétence.

5) *Il nous faut arriver à ce que la capacité financière des familles ne soit plus un frein* à l'actualisation des compétences de leur enfant dans le domaine des loisirs.

6) Une table de concertation « loisirs » où siégeraient le conseiller municipal responsable du dossier Jeunesse, les organisations de loisirs, les représentants des écoles,des parents et des jeunes, pourrait se charger d'établir et de soutenir les collaborations.

7) Les distances représentant un formidable obstacle à l'organisation des loisirs avec et autour des écoles, *il nous semble important que les habitudes contractuelles en matière de transport soient revues de façon à intégrer les activités de loisirs.*

## Prévenir les abus sexuels

Les abus sexuels n'occupent pas une place prépondérante dans les statistiques officielles. Celles-ci ne révèlent que la partie déclarée des abus. Ils n'en représentent pas moins une menace au développement d » enfants et témoignent du peu de cas que l'on fait de leur intégrité morale et physique. Ils sont aussi le signe d'un déréglement dans l'usage du pouvoir adulte et d'une confusion dans les normes régissant la vie intime entre adultes et enfants. Les données indiquent que les victimes en subissent des conséquences négatives à long terme sur les plans de l'estime de soi, de leur statut d'identité et de la qualité des relations interpersonnelles, notamment des relations avec leur conjoint. Dans certains cas, ces abus conduisent les victimes à la prostitution ou au suicide.

**Le Groupe de travail pour les jeunes recommande :**

# RECOMMANDATION 6

**au ministère de la Santé et des Services sociaux d'accentuer l'implantation et l'évaluation des programmes de prévention des abus sexuels.**

Les filles de 5 à 11 ans sont particulièrement présentes dans les statistiques d'abus sexuels commis par un membre de la famille. Les recompositions familiales y sont pour quelque chose : on retrouve davantage de pères substituts dans les cas d'abus sexuel. L'absence d'un lien d'attachement fort entre père et filles en bas âge apparaît aussi très souvent comme une composante de vulnérabilité ultérieure à des relations abusives. Nous en avons déjà fait état dans une recommandation antérieure.

L'analyse des programmes de prévention en matière d'abus sexuels révèlent les grandes tendances suivantes : a) la plupart de ces programmes sont offerts aux enfants et dans leur milieu scolaire; 2) les effets des programmes directement et exclusivement destinés aux enfants sont mitigés : les enfants y acquièrent des connaissances mais on doute de leur efficacité en situation réelle et on note certains effets négatifs surtout s'ils ne sont pas intégrés dans un programme global d'éducation sexuelle; 3) il y a très peu de programmes où les adultes entourant l'enfant sont directement interpellés [voir encadré ***ESPACE***]. La mise en place de ces programmes doit comporter trois messages importants : 1) les enfants ne sont pas responsables des abus; 2) il y a des adultes en qui les enfants peuvent avoir confiance; 3) les adultes, non seulement les enfants, doivent prévenir les abus et doivent changer.

**Objectifs**

1) Soutenir la mise sur pied et l'évaluation rigoureuse de programmes destinés aux enfants dans le contexte d'une éducation globale à la sexualité.

2) Introduire dans la vie des jeunes garçons davantage d'occasions où ils pourraient apprendre à reconnaître et à exprimer une variété d'émotions; plusieurs auteurs relient l'incapacité des hommes qui abusent à reconnaître les émotions des autres au fait qu'ils ne l'auraient pas appris étant jeunes.

3) Expérimenter et évaluer de nouvelles formes d'intervention qui mettent davantage en cause les questions plus larges de gestion de l'intimité familiale [voir encadré ***AFFAIRES SECRÈTES***] dans le cadre d'activités communautaires.

4) Multiplier les interventions auprès des jeunes adultes ou des adolescents reliées à la question de l'exercice du pouvoir dans les relations interpersonnelles, notamment en matière de fréquentations garçons-filles.

5) Promouvoir au niveau social l'adoption de comportements masculins incompatibles avec l'abus de pouvoir et notamment l'abus sexuel des enfants.

6) Rendre explicite la désapprobation de l'exploitation sexuelle des enfants sous toutes ses formes, notamment dans la pornographie.

## *ESPACE*
### POUR LA PRÉVENTION DES ABUS COMMIS ENVERS LES ENFANTS

Au Québec, c'est depuis 1985 que les équipes d'*Espace* travaillent à la prévention de toutes les formes d'abus commis envers les enfants. Au 31 mars 1991, 70 000 enfants et 10 000 adultes avaient participé à ses ateliers de prévention offerts en milieu scolaire (primaire) et en garderie (2 ans 1/2 à 5 ans).

*Espace* s'adresse directement aux enfants. Compte tenu que l'enfant peut se retrouver seul face à un agresseur, *Espace* vise à lui donner des outils adaptés à son âge. Mais si l'intervention auprès de l'enfant est primordiale, les adultes vivant dans son entourage n'en constituent pas moins pour *Espace* un maillon essentiel à une prévention efficace des abus. Une fois sensibilisés et bien informés, les adultes peuvent prendre la relève pour renforcer les stratégies de prévention apprises lors des ateliers. De plus, des adultes qui se responsabilisent peuvent jouer un rôle déterminant pour reconnaître rapidement une situation d'abus et pour venir en aide à l'enfant qui en a besoin.

Dans le milieu de l'enfant, *Espace* agit donc comme un déclencheur. Mais c'est aussi une force qui rassemble et mobilise les énergies des parents, du personnel scolaire et des intervenants scolaires, sociaux et communautaires pour soutenir les enfants afin de prévenir les abus ou d'y mettre fin.

**Conditions d'application**

1) Il y a plusieurs groupes communautaires actifs dans le domaine de la prévention des abus sexuels; ces groupes se sont implantés fermement dans certaines régions et procèdent à partir de prémisses variées. *Il devient important désormais d'évaluer rigoureusement les effets engendrés par leurs actions.*

2) *Les approches devraient miser sur l'acquisition de compétences et sur la diffusion de modèles masculins responsables, affectueux et affirmatifs.* Par exemple, la diffusion de messages publi-sociétaux, en partie défrayés par les syndicats, les organismes patronaux et le Ministère, devrait permettre le visionnement de modèles masculins familiaux et paternels crédibles pour l'auditoire, c'est-à-dire avec lesquels les hommes de tous les groupes sociaux pourraient s'identifier.

3) La mise en place d'une surtaxe portant sur les produits de consommation imprimés ou vidéographiés reconnus comme violents ou dégradants devrait être très sérieusement envisagée. La disponibilité et la facilité d'accès de tels produits envoient le message qu'il est normal d'avoir recours à la violence envers les enfants ou d'exploiter leur naïveté. De plus, les revues ou productions vidéo destinées aux 18 ans et plus devraient comporter une mise en garde contre la consommation de produits violents ou dégradants.

4) *L'abus d'alcool est étroitement relié à la désinhibition et facilite le recours à la violence.* On devrait désormais rendre ce lien aussi évident que celui qui existe entre l'usage de l'alcool et les accidents routiers. L'aspect « criminel » de l'abus de l'alcool dans les « conduites » parentales pourrait faire l'objet d'une campagne de promotion sociale intensive.

5) *Les hommes devraient être directement rejoints sur leur lieu de travail et les concertations entre syndicats et patrons encouragées.* On pourrait y aborder des thématiques plus larges que celle des abus sexuels pour déboucher sur des notions de rôles paternels et d'utilisation et de partage du pouvoir.

6) *La mise en oeuvre des programmes de prévention des abus sexuels doit s'insérer dans un contexte où les adultes entourant l'enfant sont impliqués dans la définition et l'application des activités.* À ce titre, les parents de toutes les communautés, y compris ceux des communautés culturelles, amérindiennes et inuit, doivent être étroitement associés aux approches et aux projets destinés à leurs communautés.

## *AFFAIRES SECRÈTES*
### LA NAISSANCE D'UN THÉÂTRE D'INTERVENTION

La pièce de théâtre *Affaires secrètes* est née de la volonté d'un groupe d'intervenants du secteur enfance-famille du CLSC Centre-Sud à Montréal de mettre en place un programme de prévention des abus sexuels chez les enfants et les adolescents. Le groupe a fait appel aux divers acteurs sociaux : protection de la jeunesse, services sociaux, intervenants du secteur communautaire, parents. Il a constitué une table de concertation pour élaborer un plan d'action destiné à prévenir les abus sexuels dans les familles du quartier.

Cette action s'est traduite, dans un premier temps, par un programme de formation visant le dépistage et l'intervention auprès des jeunes. Cette formation a été dispensée aux ressources communautaires et scolaires du quartier. Mais une seconde action s'impose, celle qui interpellera directement les parents.

En optant pour une production théâtrale, qui traite non pas des abus sexuels mais de la gestion de l'intimité dans la famille, les instigateurs du projet voient une occasion pour les parents et les enfants de prendre conscience des limites de leur intimité et de la nécessité de préserver des valeurs familiales saines.

Il s'agit d'un théâtre qui veut informer les membres de la famille sur leur droit à l'intimité et amener les parents à réfléchir sur leur rôle, un théâtre qui met en lumière la nécessité de se construire un espace personnel afin de vivre en toute sécurité et sans peur. *Affaires secrètes* présente diverses facettes du rôle de parents, propose à ceux-ci des moyens de gérer les interdits et d'intégrer à la vie familiale la notion du respect des frontières qui démarquent le monde des adultes de celui des enfants et des adolescents.

# DE 12 À 17 ANS :

## Passer seul...

adolescence marque le passage, pas toujours facile, de l'école primaire à l'école secondaire puis au collégial. Les jeunes doivent changer de groupe; ils perdent des amis et tentent de s'en faire d'autres. Les groupes de référence ne sont plus donnés de soi : dans la plupart des écoles, les élèves n'ont plus de titulaire formel, à qui l'on peut se confier ou de qui on peut dire qu'il est « mon prof ».

S'identifier à la structure, à l'organisation devient plus ardu. L'intimité de la petite école disparaît pour faire place à l'anonymat de grands ensembles[1]. On aura dû aussi, dans plusieurs cas, quitter le voisinage ou le village pour fréquenter un de ces établissements; ce sera parfois dès la première année du secondaire, mais aussi au début de la troisième, dans un environnement où les alliances auront déjà été créées. Cet éloignement et cet anonymat risquent d'embêter non seulement les jeunes, mais aussi les parents.

## Passer chez les adultes

Changer de milieu, changer de corps et prendre connaissance de l'ampleur des problèmes des adultes, dont on souhaite se distancier en même temps qu'on convoite leur autonomie et leurs pouvoirs. Pouvoir de décider, mais aussi, et sans doute surtout, pouvoir et plaisir de consommer[2], d'avoir accès aux symboles de l'autonomie et de la réussite.

1 On compte au Québec 146 écoles secondaires de 1000 élèves et plus et 267 écoles de moins de 1500 élèves (38 %). Il n'y a qu'une seule école primaire de plus de 1000 élèves.

2 Gauthier, M. (1991). Les jeunes : une analyse des tendances. Communication faite au Groupe de travail pour les jeunes, Québec.

## Des plans et des émotions...

L'adolescence, c'est aussi la période des plans, des projections sur l'avenir prochain. On se prépare à une entrée pas si lointaine dans la vie adulte. Le travail occasionnel fournit l'occasion de gagner des sous, de gruger un brin de pouvoir à l'autorité parentale, de se faire la main à la consommation, [illegible] ce rêver sa débrouillardise et « d'être avec les [illegible] ». Les premières fréquentations viennent révéler à plusieurs adolescents la puissante exaltation de la sexualité et de l'amour. Elles viennent pour plusieurs confirmer leur souhait de se retrouver un jour dans une famille qui ressemblerait à celle qu'ils ont connue... ou souhaitée.

## ...des alliances...

L'adolescence, c'est aussi le temps des alliances, des bandes de copains et de copines qui rassurent et qui donnent des points d'appui culturels indispensables pour se démarquer du monde adulte. Mais à ce chapitre, on aurait tort de voir l'adolescence comme une période de rupture. Les adolescents d'aujourd'hui continuent d'identifier les parents comme leurs premiers confidents. La petite taille des familles, la précarité dans les emplois et la capacité financière d'une certaine catégorie de familles encourage d'ailleurs une résidence prolongée en milieu familial.

## ...mais aussi des cauchemars familiaux!

Mais le cocon familial rassurant, c'est souvent pour d'autres! Pour certains ce sera la fugue devant l'incompréhension et la brutalité; pour d'autres ce sera la grossesse précoce pour échapper à l'hostilité familiale ou pour s'échapper à soi-même, à sa solitude. Près de 20 % de nos adolescents traverseront cette période de leur vie dans des conditions de pauvreté humiliantes et frustrantes. Certains d'entre eux auront connu le dénuement et la série noire d'échecs et d'humiliations qui lui sont associés. De surcroît, une minorité grandissante se verra coincée entre deux allégeances : celle d'une nouvelle communauté d'accueil et celle de sa famille nouvellement immigrée au Québec.

2 Selon Gauthier (1991), 43 % des 16-19 ans combinent études et emploi.

## Des conditions et des contextes à modifier

Pauvreté, accumulation des échecs scolaires, dislocations, recompositions et violences familiales apparaissent fréquemment au tableau des conditions qui augmentent le risque de l'abandon scolaire, ou encore des troubles du comportement, de la délinquance, de la toxicomanie, quand ce n'est pas carrément du suicide.

Mais il n'y a pas que les conditions antérieures; il y a aussi les contextes dans lesquels sont placés les jeunes au moment même de leur adolescence. Contextes 1) de compétition et de promotion de l'excellence qui fait peu de place à la notion de développement optimal du potentiel de chacun et aux différences dans les styles et les capacités d'apprentissage; 2) d'insécurité et d'incertitude vis-à-vis des chances de se trouver un jour un emploi stable; 3) de dévalorisation des programmes de formation professionnelle qui se cherchent toujours une manière pertinente de préparer les élèves à l'occupation des métiers et des techniques; 4) de préparation insuffisante à la sexualité et à parentalité, précoces chez plusieurs jeunes; 5) d'insularisation, où les ressources de soutien ou les endroits et les occasions d'écoute et d'expression de soi ne sont pas assez nombreux; 6) d'exclusion et de discrimination possible pour celles et ceux que l'émigration aura amenés chez nous; 7) de désespoir chez les jeunes qui auront vu s'écrouler leur rêve personnel d'une famille aimante ou d'une communauté accueillante.

Les recommandations et mesures qui suivent visent à la fois l'amélioration des conditions et des contextes dans lesquels on retrouve les jeunes, leurs enseignants, leurs parents et les adultes qui se sentent concernés par les filles et les garçons de 12 à 17 ans. Plusieurs de ces mesures, si elles semblent viser explicitement la prévention de l'abandon scolaire, touchent également aux problèmes de la délinquance, de l'itinérance et du suicide. Elles viennent compléter toute une série de mesures qui, si elles sont appliquées adéquatement durant le parcours développemental des enfants, devraient protéger les jeunes contre l'abandon de l'école, et l'abandon de l'espoir.

**Aussi, afin de prévenir la marginalisation des jeunes, le Groupe de travail pour les jeunes encourage le ministère de l'Éducation et tous les partenaires concernés par le bien-être des jeunes à :**

## RECOMMANDATION 7

**ouvrir à toute la communauté un débat portant sur l'école secondaire en tant que milieu de vie pour nos jeunes[4].**

Le diagnostic dégagé de l'ensemble des opinions émises par les intervenants et les organismes consultés nous contraint à cette recommandation. Nous avons besoin de revoir l'école secondaire à la lumière de ce qu'elle a de bon et de moins bon lorsque nous l'évaluons sous l'angle d'un milieu de vie et de développement pour nos jeunes. Les avis acheminés au Groupe de travail sont unanimes : plus de cinquante propositions y visent l'amélioration de l'école comme milieu de vie des enfants. L'école préoccupe les parents et les organismes sensibles aux besoins des enfants; un large consensus se dégage à l'effet que les communautés doivent désormais reprendre leur école en main, que la société québécoise doit désormais s'intéresser de nouveau à l'école et y investir efforts, ressources et créativité.

Nous avons tout entendu : démoralisation des enseignants, anonymat des structures, démotivation des élèves, démobilisation de la communauté vis-à-vis de l'école secondaire, absence d'un sentiment de fierté et d'appartenance à son école, rigidité des règles, étroitesse de la conception de l'intelligence et des modes d'apprentissage des enfants, exclusion des élèves érigée en système. Plusieurs écoles sont décrites comme des lieux de transition dont on espère, professeurs et élèves, sortir le plus rapidement possible. On souligne en particulier la difficulté des jeunes d'y retrouver des adultes attentifs à leurs besoins, prêts à les écouter et à tisser des liens affectifs avec eux.

4. Au moment où l'on mettait la dernière main à ce rapport, le Ministre annonçait une vaste consultation qui allait s'amorcer dans toutes les régions du Québec. Nous nous réjouissons de cette initiative et espérons qu'elle amènera sa consultera les solidarités locales autour des écoles secondaires.

À travers ces constats, pas de blâmes, ni de doigts pointés; plutôt une volonté très ferme de la part de beaucoup de nos interlocuteurs de donner à tous les jeunes un milieu de vie qui leur permette de vivre des succès, des moments de fierté, d'atteindre des objectifs et de sortir vraiment grandis de l'adolescence. L'école secondaire n'est certes pas le seul milieu de vie capable de contribuer au développement des adolescents. Nous avons fait abondamment état jusqu'ici du rôle des parents et de la communauté. Mais l'importance de l'école dans la vie quotidienne des adolescents est telle que le malaise enregistré à son égard dans le cours de nos consultations inquiète. Il y a un sentiment d'urgence autour de cette question que les membres du Groupe ont pu sentir tout au long de leur mandat.

Les statistiques sur l'abandon et les retards des élèves, celles sur la fatigue et l'épuisement des enseignants, préoccupent. Elles ont inspiré un certain nombre de propositions qui, pour être efficaces, doivent s'inscrire dans un contexte où l'on ne se préoccupe pas seulement de celles et de ceux qui, de plus en plus nombreux, éprouvent des problèmes, mais de toutes les personnes qui fréquentent l'école. Une amélioration du milieu augmente les chances de succès des interventions auprès des plus vulnérables, mais diminue aussi la nécessité d'intervenir : un milieu amélioré engendre moins de risques.

Il est temps que toutes les personnes qui entourent nos jeunes s'associent dans une démarche sereine et constructive où les questions suivantes seront à l'ordre du jour : *Lorsqu'on considère les jeunes comme devant être les premiers servis, quels sont les acquis de l'école? Que faut-il y préserver? Que faut-il par ailleurs y modifier?*

### Objectifs

1) Prendre du recul vis-à-vis de l'organisation de nos écoles secondaires.

2) Évaluer les forces et les faiblesses des écoles secondaires au égard à leurs capacités d'y accueillir des jeunes de tout horizon social et de toute communauté et d'offrir un milieu de vie développemental.

3) Mobiliser la société québécoise dans un projet de développement humain sans précédent en ce qui concerne sa jeunesse.

4) Créer des unités d'apprentissage capables de s'adapter facilement aux changements sociaux et aux exigences des rôles sociaux nouveaux.

### Conditions d'application

1) Plusieurs organismes, entreprises, individus s'intéressent à l'école et y consacrent beaucoup de temps et de réflexion. *On devrait associer ces individus à une analyse élargie de nos écoles secondaires comme milieu de vie.*

2) *La réflexion devrait porter sur des enjeux fondamentaux et englober l'école dans son fonctionnement total.* Ainsi, les aspects pédagogiques, mais aussi la conception que l'on se fait des 12 à 17 ans vivant au Québec, devraient faire partie des domaines étudiés. Les thèmes de réflexion sont nombreux : l'organisation physique, l'organisation sociale, le système de prise de décision, les stratégies d'encadrement, de soutien et de services aux étudiants, le renouveau dans le corps professoral, les ressources de soutien aux professeurs, la relation de l'école secondaire avec la communauté, la place des parents et celle des enfants dans l'école, dans les apprentissages, dans la vie parascolaire, les liens entre l'école secondaire, l'entreprise privée, la municipalité ou les groupes communautaires.

3) Repenser l'école secondaire, c'est se montrer prêt à la modifier. L'exercice de réflexion devrait être suffisamment courageux pour *reconnaître les faiblesses de l'école et aboutir rapidement à des changements où les premiers servis seront les jeunes.*

4) Plusieurs mesures sont venues changer la dynamique des écoles secondaires durant les dernières années : hausse de la note de passage de 50 % à 60 % en 1986, implantation des cheminements particuliers, instauration des services complémentaires et particuliers, droit des adultes à la gratuité des services de formation, projets expérimentaux, périodes de récupération dans certaines écoles. On a peine à évaluer les retombées de ces diverses mesures et leur impact global (synergétique) sur le fonctionnement des écoles. *Une analyse exhaustive de ces changements aiderait à mieux saisir les réponses apportées par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) et les commissions scolaires aux problèmes posés durant les dernières années.*

5) Cette recommandation comporte le risque de voir se briser de beaux élans lucides qui seraient paralysés par une autre opération d'analyse et de diagnostic. Tel n'est pas l'esprit de la recommandation. *Elle vise plutôt à créer une action nationale à partir des communautés,* action exclusivement dirigée vers une amélioration de l'école de nos 12 à 17 ans.

**Par ailleurs, certaines mesures n'ont pas besoin d'attendre la fin de l'analyse pour faire l'objet de considérations immédiates. Aussi, le Groupe de travail encourage le ministère de l'Éducation à :**

# RECOMMANDATION 8

**mettre en place des actions énergiques pour contrer l'abandon scolaire et les autres difficultés majeures des 12-17 ans.**

Certaines des mesures envisagées dans les recommandations concernant la base économique des familles, les 2 à 4 ans et les enfants de 5 à 11 ans devraient avoir un impact positif sur la diminution de l'abandon scolaire, de même que sur plusieurs autres difficultés majeures vécues plus tard par les jeunes. Cependant, ces effets ne toucheront pas celles et ceux qui sont tout près maintenant de s'engager dans l'adolescence. On doit aménager des interventions capables d'atteindre immédiatement les jeunes les plus vulnérables. Il faut les aider à surmonter leur sentiment négatif envers l'école, amener leurs parents à s'inscrire plus activement dans les efforts pour les maintenir à l'école, encourager les professeurs et les Directions d'école à investir dans ces jeunes.

Les propositions qui suivent n'ont rien d'exhaustif. Elles veulent donner le ton de ce qui est possible et de ce qui a déjà démontré un impact préventif au Québec ou ailleurs. **Nous proposons donc au ministère de l'Éducation de :**

## ACTION 8.1

***mettre sur pied des programmes de prévention auprès des élèves à potentiel d'abandon dès la première année du secondaire.***

Il y a encore bien peu d'expériences québécoises systématiques en vue de prévenir l'abandon scolaire chez les élèves les plus à risque. Les programmes ont été orientés d'abord vers ceux et celles qui ont déjà abandonné l'école. Cependant certains efforts, non encore évalués de façon exhaustive, ont été mis en place, dont un projet à l'école Joseph-Hermas-Leclerc de Granby (voir encadré page 126). Ce type de projet repose en grande partie sur la volonté et l'implication de quelques professeurs et de la direction qui introduisent dans l'école un système de tutorat permettant d'interpeller personnellement et rapidement chacun des élèves et qui fournit aux élèves l'occasion de se référer à un professeur. Les quelques données disponibles permettent de penser que des programmes semblables pourraient infléchir le taux de décrochage.

**Objectifs**

1) Identifier précocement les jeunes qui présentent des indices sérieux d'abandon éventuel.

2) Identifier les conditions qui pourraient les aider à se raccrocher aux apprentissages requis.

3) Mettre en place des programmes capables d'associer les parents, la communauté et la société aux efforts de l'école.

## PRÉVENTION DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE

*La polyvalente Joseph-Herman-Leclerc, de Granby, a développé au cours des dix dernières années un système d'encadrement et d'aide destiné à apporter aux élèves le soutien nécessaire à leur persévérance scolaire. Pour prévenir le décrochage scolaire, on y utilise le test PAS, qui mesure la prédisposition d'un élève à l'abandon scolaire. Cet outil recueille des informations pertinentes sur la motivation de l'élève et sur ses intentions scolaires.*

*L'intervention préventive consiste à informer les adolescents et adolescentes à propos de leurs problèmes, à les écouter, à identifier leurs difficultés, ce qui permet de déterminer l'aide requise, les ressources qui pourront être mises à contribution et les démarches à entreprendre pour persévérer et obtenir un diplôme de fin d'études.*

*La personne responsable de ce service doit identifier la clientèle cible non seulement à l'aide du test PAS mais en utilisant d'autres moyens complémentaires comme l'analyse des bulletins, les observations des enseignants, de la Direction et des autres services, et les contacts avec les parents. Ce processus permet de situer l'intervention à différents paliers : professeur, professeur-conseil titulaire, professeur-conseil spécialisé, équipe de soutien.*

*Comme toute action concertée, la mise en place d'un tel service n'est possible qu'en s'appuyant sur la présence d'une volonté d'agir de la part de la Direction, la vision d'un développement à moyen terme (trois à cinq ans), la diffusion d'une information pertinente aux diverses catégories de personnel concernées, la formation de ces mêmes personnes et un soutien aux intervenants.*

*Ces principes, appliqués à la polyvalente Joseph-Herman-Leclerc, permettent d'accompagner chaque année près de 600 jeunes en voie d'abandon. On observe une plus grande implication du personnel et une diminution progressive du taux de décrochage.*

4) Évaluer rigoureusement les impacts de tels programmes, tant sur les décrocheurs potentiels que sur le climat général de l'école, sur l'état de santé et de bien-être des professeurs et sur le leadership pédagogique de l'école.

### Conditions d'application

1) À moins de contextes très particuliers, la communication entre écoles primaires et secondaires semble très tenue. Il y aurait lieu d'investir dans les échanges entre ces deux niveaux. Le premier pourrait déjà identifier ceux et celles qui parmi leurs élèves finissants présenteront des difficultés sérieuses de persévérance à l'école secondaire. Pour des raisons qui nous échappent, nous constatons que la plupart des efforts mis en place pour identifier les décrocheurs sont inscrits en troisième année du secondaire, ce qui nous semble très tardif.

2) Bien que l'on puisse compter sur la motivation et la bonne volonté des professeurs qui se font les promoteurs locaux de la prévention du décrochage, *il faut arriver à les soutenir en créant des postes de responsables en prévention de l'abandon scolaire et à leur fournir les services professionnels requis pour les fins du programme et de son évaluation.*

3) *Le décrochage n'est pas seulement l'affaire de l'école. C'est aussi l'affaire des parents.* Les programmes doivent impliquer les parents afin d'utiliser leur pouvoir d'influence auprès des enfants et de les associer aux efforts de l'école. Cet aspect n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes importants dont celui d'engager des parents qui ne partagent pas nécessairement les mêmes valeurs que l'école.

4) *Affaire de l'école, des parents, mais aussi de la communauté.* Quelques régions ont mis sur pied des tables de concertation (Beauce) ou des fondations locales (Rimouski) [voir encadré page 127] qui ont pour but de sensibiliser et de réunir

## LA *FONDATION PRO-JEUNES-EST RIMOUSKI-NEIGETTE*

La *Fondation Pro-Jeunes-Est Rimouski-Neigette* est un centre de décision local qui regroupe à une même table les responsables d'établissements et d'organismes des réseaux de l'éducation, de la santé, des services sociaux, des services communautaires et de l'entreprise privée. Cette table veut se donner des moyens de répondre aux besoins des jeunes en difficulté et de leurs familles.

Il s'agit d'une corporation sans but lucratif qui préconise des activités concertées pour prévenir la victimisation, la marginalisation et plus spécifiquement les échecs scolaires et le décrochage chez trois clientèles cibles, soit la petite enfance de 0 à 5 ans, les jeunes de 6 à 13 ans et les jeunes de 14 à 17 ans.

Son objectif général est de soutenir les jeunes en difficulté et leurs parents par une démarche préventive, continue et concertée afin d'assurer leur développement global et maximal dans diverses facettes de leur vie : la santé physique et mentale, la sécurité physique et affective, le développement du potentiel intellectuel et de la créativité, la croissance spirituelle, l'intégration et l'adaptation sociale et enfin l'identité psychologique et culturelle.

Les objets de la charte de la *Fondation* sont les suivants : promouvoir le dépistage des difficultés d'adaptation chez les jeunes auprès des organismes privés, communautaires et publics; promouvoir la recherche et l'expérimentation de nouveaux concepts d'intervention afin de mieux répondre aux besoins des jeunes en difficulté et de leurs familles; promouvoir la formation et le ressourcement à l'intention des familles et des intervenants qui oeuvrent auprès de ces jeunes; promouvoir la concertation des organismes privés, communautaires et publics pour mieux venir en aide à ces jeunes et à leurs familles; susciter, planifier, coordonner et réaliser des activités de promotion et de protection à leur intention.

La *Fondation* vise la création et l'adaptation des moyens d'intervention répondant aux besoins des jeunes victimes de négligence ou d'abus, qui présentent des troubles du comportement, ou des problématiques reliées à la violence, à la délinquance, à la drogue, à l'alcoolisme et au suicide.

citoyens, services et entrepreneurs privés autour de stratégies préventives. Le parrainage d'écoles par de grandes sociétés industrielles ou financières peut engendrer des effets positifs éloquents[5].

5) Les programmes devraient tenir compte du fait reconnu que bon nombre de décrocheurs quittent l'école pour gagner des sous. Ils sont souvent de milieux défavorisés ou très défavorisés. *L'encouragement financier à la persévérance scolaire devrait être disponible au moyen d'un système d'emplois d'été garantis pour les élèves persévérants.* Certains programmes américains intègrent l'accès à des emplois d'été ou à des emplois à temps partiel[6]. D'autres comprennent des ententes avec les compagnies et sociétés installées dans leur région de façon à prioriser les candidatures de « diplômés » des programmes de prévention au décrochage.

6) On ne peut prendre pour acquis que chaque abandon est en soi un échec. Certains jeunes optent pour un parcours qui les conduit plus rapidement vers une situation qui répond à leurs aspirations et dont ils tirent profit. Cependant, plusieurs jeunes quittent l'école parce qu'ils ne peuvent y vivre du succès dans leur apprentissage. Ils sont promis à un taux plus élevé de chômage, à des emplois moins bien rémunérés et à une dégradation de leur niveau de vie d'environ 30 %[7]. La majorité de ces jeunes proviennent de milieux où l'expérience plus que les connaissances abstraites construisent leurs compétences. Cette manière d'aborder la formation est cohérente avec celle de leurs parents et de leur milieu social. *Les programmes de prévention*

5 Selon Orr (1987) de tels programmes intégrant à la fois la formation de base, l'entraînement occupationnel, l'éducation physique et les services de consultation psychologique aboutissent à 85 % de succès. On constate des améliorations dans la fréquentation scolaire, les maths, la lecture et la langue.
Orr, M.T. (1987). What to do about youth dropouts? Monographie de la Structured Employment Economic Development Corporation, New York.

6 Dans le Job Readiness Program offert à Chicago, on garantit un emploi d'été aux élèves qui maintiennent une fréquentation de 95 % et qui réussissent tous leurs cours. De plus, ceux qui obtiennent une bonne évaluation de la part de leur employeur d'été se voient offrir les meilleurs emplois à temps partiel durant l'année.

7 Orr, M.T. (1987). Op. cit.

*du décrochage qui ne seraient que des greffes superficielles à un système et qui ne tiendraient pas compte de cette continuité fondamentale entre l'école et les familles paraissent voués à l'échec*[8]. Les approches d'alternance école-travail reconnaissent cette continuité. Une telle « option » est en voie d'implantation dans les commissions scolaires du Québec au moyen d'un programme de subventions du gouvernement fédéral[9]. Il s'agit de projets de stages de 200 heures destinés aux élèves inscrits en formation professionnelle ou secondaire ou aux 16 ans et plus inscrits dans des cheminements particuliers. Cela représente un pas, encore timide et d'accès limité, dans une direction souhaitable.

Par ailleurs, le MEQ s'est récemment engagé dans une vaste refonte de ses programmes de formation professionnelle ou secondaire. Près d'une centaine de nouveaux programmes ou de programmes révisés figurent dans le plan quinquennal[10]; cela représente une tentative sérieuse de rapprocher les jeunes des possibilités réelles offertes par le marché du travail. Cependant, les analyses des projets subventionnés en matière de relations entre l'école et le monde du travail montrent que seulement 16,1 % de ces projets s'adressaient aux jeunes en 1988-1989[11].

7) *Affaire de l'école, des parents, de la communauté, mais également de la société.* Dans la mesure où les emplois ne seront pas disponibles et que les techniques et métiers seront dévalorisés, il manquera toujours une pièce majeure dans les scénarios de prévention du décrochage. *Le développement économique régional, le plein-emploi national, la valorisation sociale des métiers* sont des conditions nécessaires à l'atteinte d'objectifs significatifs en matière de décrochage. La publicité sociétale ne devrait pas se contenter de faire peur aux jeunes. Elle devrait aussi contribuer à revaloriser les métiers.

8) Les programmes qui portent des fruits s'inscrivent dans un engagement local et national de contrer le décrochage dans une proportion prédéterminée et réaliste. Par exemple, le Boston Compact, en échange d'une ouverture et d'une collaboration plus grandes des sociétés industrielles de la région, s'est engagé à diminuer de 5 % annuellement le taux de décrochage. Le MEQ faisait récemment référence à un objectif annuel de 3 %. Il ne fait nul doute qu'un tel engagement contraint à des efforts majeurs.

9) *Tout près de 78 % des jeunes qui parlent une langue amérindienne n'arrivent pas à compléter leur secondaire. Devant de telles statistiques, on ne peut cyniquement recommander des programmes d'appoint.* L'échec et la désertion systématique du programme de l'école secondaire traduisent un manque de préparation à sa fréquentation et une carence évidente de tout le système. On ne s'en sortira pas autrement qu'en révisant non seulement les programmes, mais également l'univers économique et social dans lequel ils s'inscrivent. Ces résultats, les statistiques concernant le suicide (six fois plus élevé chez les 15-24 autochtones que la moyenne nationale) et la surconsommation d'alcool et de drogues chez les jeunes amérindiens commandent des actions énergiques et une concertation entre les bandes elles-mêmes, les ressources et services et les gouvernements en matière d'éducation, de travail[12] et de loisirs.

8 Gerlis, J., Westheimer, M. (1988). Dropout prevention : Trinkets and gimmicks or Deweyan reconstruction? Teachers College Record, 90, 41-60. In Roy, G. (1991). Op. cit.

9 Il s'agit du programme Alternance travail-études, d'Emploi et Immigration Canada. Nous ne connaissons pas le niveau d'adhésion des commissions scolaires à ce programme.

10 Ministère de l'Éducation (1989). Plan quinquennal d'élaboration et de révision des programmes 1990-1995. Québec.

11 Ministère de l'Éducation (1989). Relations école-monde du travail. Les projets subventionnés en 1988-1989 par le MEQ : Analyse descriptive, répertoire. Québec.

12 En 1985, 38 % des enfants autochtones de moins de 18 ans vivaient sous le seuil de pauvreté selon Maude, G., Gauvin, L. (1991). Op. cit.

# ACTION 8.2

***multiplier les services d'assistance aux leçons et aux devoirs, notamment par l'entremise de tuteurs-élèves auprès des élèves de secondaire I et II.***

La plupart des parents n'y comprennent plus grand chose. L'algèbre des uns n'a jamais existé, celle des autres a été vitement et heureusement oubliée. Bien que les parents puissent, dans la majorité des situations, aménager les horaires et les lieux de manière à favoriser le travail scolaire de leurs enfants à la maison, nombreux sont ceux qui confessent leur incompétence pour servir de tuteur à leur enfant. D'autres n'habitent même pas des lieux suffisamment spacieux pour lui offrir un coin de tranquillité ou de réflexion. Ces parents se sentent responsables des retards et des échecs de leurs enfants et ont le choix entre la culpabilité ou le retrait.

Des services d'assistance aux leçons et aux devoirs peuvent venir en aide aux élèves de secondaire I et II, favoriser leur réussite et soutenir leur motivation. Ces services ne remplacent pas les parents; ils viennent cependant répondre à un besoin exprimé par de nombreux parents qui se sentent incompétents pour guider leurs enfants dans les questions strictement académiques. La formule de tutorat pédagogique a l'avantage de ne pas surcharger les professeurs en même temps qu'elle peut engendrer des effets positifs dans plusieurs dimensions de la vie de l'école.

## Objectifs

1) Favoriser l'expérience du succès et du travail complété chez les élèves de secondaire I et II.
2) Créer un climat de coopération dans l'école en impliquant des étudiants de niveaux plus avancés.
3) Faciliter l'accès à des ressources de soutien pédagogique pour les élèves éprouvant des difficultés mineures ou vivant des problèmes de motivation.
4) Fournir à des élèves compétents mais peu fortunés des occasions de travailler dans le milieu scolaire et de gagner des sous.
5) Multiplier les contacts entre des modèles crédibles et des élèves éprouvant des difficultés.
6) Diminuer l'isolement et le sentiment de solitude chez certains élèves.

## Conditions d'application

1) *L'engagement de tuteurs parmi les élèves mêmes de l'école parvenus à des niveaux plus avancés* permet de mettre les étudiants en contact avec des modèles provenant de mêmes milieux; on devrait envisager de donner priorité aux élèves de familles démunies de façon à leur permettre un revenu d'appoint et à favoriser une compatibilité culturelle entre les tuteurs et les utilisateurs.
2) Les utilisateurs pourraient aussi bénéficier d'une reconnaissance de leur implication et de la prise en charge personnelle de leurs responsabilités académiques.
3) Les tuteurs ont besoin de soutien et d'encadrement. On pourrait trouver ces ressources chez les collégiens ou les universitaires. Une présence intense et assidue de ces étudiants-superviseurs permettrait de créer des liens essentiels, mais

éloquemment absents, entre le niveau de l'école secondaire et les autres niveaux du système d'éducation.

4) Les élèves se donnent déjà de tels services informels par petits groupes à l'heure du lunch ou avant la sonnerie du matin. *Les services de tuteurs peuvent renforcer ces activités d'entraide spontanées* mais aussi accueillir des élèves qui ne s'associent pas facilement à de telles activités.

## ACTION 8.3

***aménager des projets spécifiquement adressés aux filles et destinés à les diriger vers des choix de formation professionnelle qui leur garantissent une plus grande sécurité économique.***

Le secrétariat, la couture et l'habillement, les soins esthétiques, les services de santé et les arts appliqués demeurent les secteurs d'activités où l'on retrouve une large majorité de filles. Elles sont beaucoup moins nombreuses à choisir l'agrotechnique, la foresterie, la fabrication des meubles et la construction, l'électrotechnique, l'hydrothermie et autres services[13] où les salaires et les conditions d'emploi sont reconnus comme bien meilleurs. Ces choix contiennent les femmes dans des secteurs de l'activité économique qui les protègent mal des effets économiques de la séparation et du divorce ou de la dépendance économique envers le conjoint. Ces choix les protègent mal aussi contre la pauvreté et celle de leurs enfants.

Cela perpétue aussi des modèles et des valeurs sociales où les femmes occupent des emplois de « services aux autres » et sont moins présentes dans des emplois d'autonomie et d'initiative. Ces choix reflètent et contribuent à maintenir l'inégalité de traitement et de statut entre hommes et femmes. Cette image d'inégalité n'est certes pas étrangère aux statistiques d'abus sexuels envers les filles. Elle contribue sans doute aussi à l'abandon scolaire par les filles qui attendent un enfant ou choisissent de se marier précocement en espérant le mieux de leur conjoint.

13 Ministère de l'Éducation(1990). Statistiques de l'éducation. Direction générale de la recherche et du développement et Direction des études économiques et démographiques, Québec.

Des projets d'intervention s'adressant aux filles avant leur entrée au secondaire ont déjà été mis en œuvre au Québec (voir encadré). Les données préliminaires dont on dispose indiquent qu'ils ont des retombées significatives, notamment auprès des filles de milieux ouvriers ou défavorisés.

### Objectifs

1) Intéresser les filles à des vocations professionnelles davantage diversifiées, dans les domaines technologiques et mieux rémunérés.
2) Augmenter la fréquentation de ces programmes par les filles dans les cinq prochaines années.
3) Accroître nos connaissances dans le domaine de l'orientation non traditionnelle des filles dans leurs choix vocationnels.

### Conditions d'application

1) Les programmes de recherche et de formation universitaires en matière d'études féminines et de socialisation des filles pourraient être mis à contribution dans l'implantation de tels projets.
2) Ces projets devraient d'abord *viser les clientèles scolaires de milieux défavorisés et les filles des communautés immigrantes.*

## LES *SCIENTIFINES*

Ce projet vise à prévenir la détérioration des conditions de vie et du développement personnel de fillettes âgées de 8 à 12 ans vivant dans un milieu défavorisé. Les facteurs de risques considérés s'articulent autour des contextes de négligence particuliers aux filles et reliés également à la classe sociale ainsi qu'à l'absence de supervision à l'école. Par l'entremise d'une ressource de type « Club scientifique » se déroulant en dehors des heures de classe et faisant le pont entre l'école, la famille et la communauté, les fillettes sont encouragées à réaliser des activités leur permettant d'aborder les réalités économique, scientifique et technologique des années futures.

Les objectifs sont d'ordre promotionnel et préventif. D'une part, le programme cherche à développer chez les fillettes des compétences scientifiques dans des domaines vers lesquels elles sont très peu portées. D'autre part, les interventions psychosociales des animatrices visent à leur faire acquérir des habiletés pour résoudre les problèmes, à diversifier leurs sources d'intérêt, à encourager les comportements d'approche et de manipulation d'objets et de phénomènes reliés à leur environnement physique, à les rendre plus persévérantes en augmentant leur capacité de tolérer des délais et de résister devant les obstacles, et enfin à prévenir un certain nombre d'événements indésirables, notamment le désengagement face à leurs projets scolaires.

Sur une population potentielle de 189 jeunes filles inscrites au deuxième cycle de deux écoles primaires d'un quartier défavorisé de la ville de Montréal, 94 % ont participé. Le programme s'est déroulé entre 1988 et 1991 à raison de trois sessions par année. Les activités avaient lieu quatre fois par semaine, après la journée scolaire (15 heures à 17 heures 30). Chaque semaine était associée à l'atteinte d'un objectif de compétence de base. Les différentes activités couvraient une variété de domaines scientifiques : électricité, chaleur, optique, sciences naturelles... Des liens avec le monde de l'emploi ont été établis tout au long de leur déroulement, et l'on y a discuté régulièrement du rôle et de la place des femmes. À partir des résultats préliminaires disponibles, on observe l'acquisition d'une plus grande habileté à faire des hypothèses sur le « comment des choses » et à identifier les moyens pour résoudre un problème. La motivation scolaire et l'absentéisme varient selon le niveau de participation.

3) La participation à de tels projets devrait être reconnue dans le curriculum académique des étudiantes. Ces projets devraient faire partie de l'horaire régulier de secondaire I et ne pas représenter un surcroît de travail.

4) On doit pouvoir compter sur du personnel régulier, fortement impliqué et sensible aux expressions de diverses cultures.

5) Le MEQ, dans son plan de révision des programmes 1990-1995, indique son intention d'informer les étudiants de la saturation du marché du travail dans plusieurs des sphères traditionnellement fréquentées par les filles. Il serait souhaitable qu'il insiste davantage auprès de la clientèle des filles pour qu'elle diversifie ses choix et fréquente des programmes plus techniques et de pointe.

6) De telles initiatives ne peuvent se passer d'une collaboration étroite entre écoles, syndicats et patrons.

## ACTION 8.4

***créer un service de liaisons entre les écoles secondaires, les parents et la communauté, notamment dans les écoles de 1000 élèves et plus.***

Les écoles secondaires, spécialement les plus grandes, demeurent une énigme difficile à déchiffrer pour bon nombre de parents. S'y retrouver physiquement, c'est déjà quelque chose, mais savoir comment entrer en contact avec l'un des professeurs de son enfant peut, dans certains cas, relever de l'exploit.

Les parents de milieux démunis ou sous-scolarisés peuvent être intimidés par l'école, sa complexité, son système de Direction et de Direction adjointe hiérarchique et spécialisé. Ce sont ces parents mêmes qui, en première instance, représentent les acteurs principaux de la prévention de l'abandon scolaire ou les partenaires indispensables dans les actions en matière de prévention du suicide, de toxicomanie et de délinquance. On ne devrait ménager aucun effort pour les approcher, les inviter, leur rendre l'accès à l'école facile et sympathique. Pour ce, il faut entrer en communication avec eux avant que ne se présentent les problèmes graves et, idéalement, pour souligner d'abord les aspects positifs et les compétences de leur jeune.

Par ailleurs, l'amélioration de l'école comme milieu de vie ne peut pas se faire autrement que par son insertion plus manifeste dans la communauté. Alors seulement, les ressources et la vitalité des voisinages, des quartiers et des paroisses pourront contribuer à la qualité des programmes et des activités de l'école. L'école secondaire a tout à gagner à se faire connaître dans son milieu, à commencer par des amis et des alliés.

### Objectifs

1) Favoriser l'implication des parents, notamment ceux de condition modeste, dans le cheminement académique de leur enfant.

2) Reconnaître l'importance des liens familles-école dans le succès des élèves, notamment en créant un service de liaisons à cet effet.

3) Favoriser le rapprochement entre l'école et la communauté en diffusant des informations auprès de la population locale et régionale.

4) Impliquer davantage les ressources parentales et communautaires dans la mise sur pied de projets locaux novateurs en matière d'amélioration de la qualité du milieu de vie scolaire et dans la mise en oeuvre de projets de prévention.

### Conditions d'application

1) *Le mandat principal du service serait de rapprocher les parents et l'école.* Il devrait s'adresser en priorité aux parents dont le profil présente les obstacles les plus sérieux à leur fréquentation de l'école de l'enfant.

2) *L'implication des élèves dans un tel service est possible et souhaitable.* Ils pourraient y trouver matière à exercer leurs compétences en matière de relations avec les adultes. Ils ajouteraient également de la crédibilité et de la validité aux informations.

3) Le service des liaisons serait chargé de l'animation des liens entre l'école et la communauté. Il lui reviendrait de planifier et d'organiser des activités propres à ce mandat.

4) Ce type de services n'est pas, en soi, une composante préventive. Cependant, il peut grandement améliorer les efforts préventifs en s'assurant la participation, ou minimalement, l'intérêt des parents. Le service de liaisons peut et doit être associé à des efforts spécifiques de prévention.

5) Un tel service adapte ses pratiques et s'allie du personnel de manière à *favoriser les liens entre les parents d'enfants récemment immigrés et l'école.*

6) Il arrive très fréquemment que des parents pourtant habités par un sentiment de compétence avouent leur désarroi lorsque leur enfant amorce l'adolescence. C'est à cette période que les parents nous disent avoir le plus besoin d'aide[14]. *La création de groupes d'entraide de parents par les services de liaisons de l'école pourrait contribuer à la prévention de nombreuses crises en permettant aux parents de jeunes adolescents de partager leurs questions et leurs ressources.*

## ACTION 8.5

***outils, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, les services d'aide aux étudiants, notamment en soutenant la création de groupes d'entraide par les pairs.***

L'école n'est pas une clinique. Elle doit d'abord tenter de remplir convenablement sa mission pédagogique. Mais elle est aussi un milieu de vie où les joies, les peines et les angoisses s'expriment ou se cachent. Les jeunes qui abandonnent l'école partagent avec d'autres jeunes un certain nombre de problèmes. La violence envers les autres, la toxicomanie, les idées suicidaires, tout cela fait partie de l'univers des jeunes. Plusieurs les vivent du dedans; d'autres en sont effrayés du dehors.

14 Sondage Multi-Réso (1991). Sondage « omnibus » réalisé pour le compte du Groupe de travail pour les jeunes, Québec.

Mais il y a aussi des ressources parmi les jeunes. Les groupes de pairs, formés d'élèves intéressés à écouter, à partager leurs expériences et à guider d'autres jeunes vers des ressources plus spécialisées le cas échéant, ont fait leurs preuves[15]. Soutenus et supervisés par des professionnels de l'intervention ou par des professeurs formés aux relations humaines, ces jeunes aidants arrivent souvent à rejoindre et à accompagner celles et ceux qui autrement ne se seraient pas confiés à un adulte.

### Objectifs

1) Multiplier les lieux d'écoute et de soutien pour les jeunes de 12 à 17 ans.
2) Sortir des jeunes de leur isolement et de leur solitude.
3) Favoriser la prise en charge par les jeunes eux-mêmes de la gestion des problèmes mineurs posés par d'autres jeunes.
4) Créer un climat positif et de compétence parmi les jeunes en leur donnant des instruments de développement.
5) Faciliter les démarches de consultation chez les jeunes qui présentent des problèmes sérieux, telles les idéations suicidaires et la toxicomanie.
6) Établir des liens entre les aidants naturels et les ressources professionnelles de façon à y diriger pertinemment les jeunes qui vivent des difficultés majeures.
7) Encourager les jeunes à aller chercher du soutien auprès de leur famille lorsque possible.

### Conditions d'application

1) Les groupes de pairs peuvent engendrer des effets positifs pour ceux qui les fréquentent mais aussi pour celles et ceux qui les animent, à condition d'un soutien et d'un encadrement professionnel rigoureux et respectueux. Il faut donc prévoir investir suffisamment en ce qui concerne la supervision professionnelle.
2) Cette formule n'est pas une panacée qui nous délivrerait d'offrir par ailleurs des services professionnels suffisants aux élèves en difficulté.
3) La concertation entre les professeurs, les étudiants, les ressources professionnelles institutionnelles et les ressources communautaires (CLSC, groupes communautaires, services de loisirs ) est une condition essentielle à la réussite de l'aide par les pairs.

15 Lauzon-Audet M.-C., Perreault, R., Allard, M. (1991) Les jeunes et l'entraide : Guide d'implantation d'un programme de soutien entre pairs chez les jeunes de 12 à 16 ans. Ministère de la Santé et des Services sociaux et Département de santé communautaire de l'Hôpital Général de Montréal.

## ACTION 8.6

***encourager et faciliter la création de services de soutien aux enseignants.***

Il en va des professeurs comme des parents. Ils tirent leurs gratifications du succès des enfants qu'ils côtoient, du travail bien accompli, des interactions harmonieuses avec les étudiants. Pour ce, ils doivent compter sur les ressources des élèves eux-mêmes, sur leurs propres compétences et sur les ressources de leur environnement.

Les statistiques concernant la santé et le bien-être des professeurs n'ont rien de rassurant. Selon la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ)[16], 14 % des personnes interrompent leur carrière pour cause de maladie, et près de la moitié des congés de maladie de longue durée sont dus à une maladie d'origine nerveuse. Près de 74 % des personnes considèrent qu'elles mènent une vie stressante et près de 20 % souhaitent changer d'emploi dans les prochaines années. Par ailleurs, 42 % présenteraient un indice de détresse psychologique élevé. La surcharge de travail, la sévérité des difficultés vécues par les jeunes, l'éloignement des prises de décisions à caractère pédagogique, le manque de ressources, de possibilités d'avancement, d'idéaux, conduisent 37 % des enseignants à avouer la diminution de leur intérêt au travail selon les données colligées par la CEQ.

### Objectifs

1) Diminuer le niveau de stress ressenti par le personnel enseignant.

2) Mettre sur pied un système d'appui auprès des professeurs, notamment ceux qui œuvrent dans les grands ensembles et dans les milieux défavorisés.

3) Mettre des ressources supplémentaires à la disposition des professeurs qui sont en contact avec les jeunes de familles immigrantes.

4) Favoriser les liens entre les professeurs expérimentés et les nouveaux professeurs.

### Conditions d'application

1) Près de 71 % des enseignants sont âgés de 40 ans et plus; 17 % ont 50 ans et plus. On peut penser que certains opteraient pour un programme de retraite progressive si les conditions étaient avantageuses[17]. *Parmi ceux-ci, certains pourraient investir du temps à soutenir les nouveaux professeurs dans l'aménagement de leurs cours ou dans des projets spécifiques.* Enseignants-ressources, ces personnes engagées dans une retraite graduelle et motivées pour améliorer l'environnement de l'enseignement, permettraient le transfert de leur expérience dans un milieu qui leur est familier.

2) *L'engagement de personnes-ressources des communautés culturelles* devrait représenter une priorité dans la région de Montréal.

3) On devrait *multiplier les occasions de ressourcement professionnel*, surtout pour le personnel des écoles impliquées dans des programmes de prévention du décrochage. L'intégration de ces efforts dans la vie pédagogique en bénéficierait grandement.

4) On devrait *favoriser la création de groupes de soutien et d'entraide* facilitant l'expression des préoccupations des professeurs et orientés vers la recherche collective de solutions. L'accès à une personne-ressource irait dans ce sens.

16 Centrale de l'enseignement du Québec (1991). Réussir à l'école, réussir l'école, Québec.
17 Voir la proposition d'action 1.3 portant sur le partage intergénérationnel des tâches.

# ACTION 8.7

***réaliser une étude évaluative concernant l'implantation des cours de sexualité globale et de parentalité dans le cadre de la Formation personnelle et sociale dispensée dans les écoles secondaires.***

À 14 ans, un adolescent sur cinq a déjà eu des relations sexuelles ou moins une fois. Il en coûte de 6 à 7 millions de dollars annuellement pour fournir des services sociaux aux jeunes mères en difficulté. Ces coûts sont négligeables en comparaison des coûts humains et sociaux que les grossesses d'adolescentes peuvent entraîner : bébés de petit poids, négligence ou mauvais traitements y sont plus élevés que chez les autres groupes d'âge, sans compter le stress et les incertitudes entourant un avortement pour plus de 60 % d'entre elles.

Le contenu des cours de Formation personnelle et sociale inscrits au programme du secondaire prévoit des éléments fondamentaux d'apprentissage de la sexualité et de la parentalité. Cette occasion est sans doute parmi les dernières données aux adolescents leur permettant de se préparer aux exigences du rôle de parent. C'est aussi une période appropriée à l'apprentissage de l'affirmation et du respect de soi chez les filles, à l'établissement de rapports égalitaires entre filles et garçons et à la prise de conscience de leurs responsabilités face à la sexualité.

Il nous a été impossible d'évaluer si le contenu prévu est bel et bien enseigné partout, s'il est dispensé par des enseignants compétents en la matière et si les jeunes de toutes les communautés, y compris des communautés culturelles et des minorités visibles, en retirent des apprentissages significatifs.

## Objectifs

1) Évaluer l'implantation et l'impact des cours de Formation personnelle et sociale consacrés à la sexualité et à la parentalité.
2) Dégager de cette évaluation les éléments essentiels à une éducation globale et intégrée à la sexualité et à la parentalité.
3) Identifier des modes d'apprentissage appropriés aux jeunes qui leur permettent de jouer un rôle social utile (ex. : Gardiens et gardiennes avertis, assistance dans une garderie pour les sorties ou les activités de fin de journée, accompagnement des enfants dans les activités extérieures à la garderie...) et qui favorisent l'acquisition de connaissances concernant les enfants et les responsabilités des adultes à leur égard.

## Conditions d'application

1) Le taux de grossesses d'adolescentes n'a cessé d'augmenter durant les dernières années. *Cette mesure est urgente.*
2) Il y a intérêt à associer les partenaires de la communauté, notamment les garderies et les intervenants des communautés culturelles, à de telles initiatives.
3) *L'insertion de tels enseignements dans le cadre plus large de « services à la communauté »* crédités comme activités d'apprentissage permettrait des apprentissages où la vie sexuelle et les responsabilités parentales ne seraient pas « décrochées » de leur contenu social (voir encadré).

## *SEXPRIMER* POUR UNE SEXUALITÉ RESPONSABLE
### UN PROJET DE PRÉVENTION DES GROSSESSES À L'ADOLESCENCE

**Un projet pilote de prévention des grossesses à l'adolescence a été mis à l'essai dans deux quartiers défavorisés de l'Est montréalais où le taux de grossesses chez les moins de 18 ans est le double de la moyenne provinciale. On y vise à rejoindre tout à la fois les jeunes en milieu scolaire, les intervenants des cliniques de jeunes des CLSC avoisinants et les familles, au moyen d'un bulletin de liaison.**

**Ce projet tente de faire réaliser aux jeunes qu'ils ont le choix de retarder le moment des premières relations sexuelles. Il vise aussi à leur faire adopter et maintenir une contraception efficace en accroissant leurs connaissances et en privilégiant des comportements qui traduisent une sexualité responsable. Basé sur l'approche éducative de l'auto-efficacité, il propose une session de dix cours intégrés au programme de Formation personnelle et sociale des écoles et axés sur l'éducation sexuelle et le développement personnel. Il offre également un soutien clinique adapté en continuité avec le volet éducatif et un programme de soutien et de stimulation de la communication parents-adolescents.**

**Le projet *Sexprimer* a été retenu comme une priorité de développement au Département de santé communautaire Maisonneuve-Rosemont. Il a été planifié en partenariat étroit avec la communauté, et celle-ci l'assume entièrement. L'évaluation de sa mise en œuvre a démontré sa faisabilité et mis en relief ses facteurs de succès de même que les modifications susceptibles d'en accroître les effets.**

**L'évaluation des résultats a permis d'établir que le projet *Sexprimer* améliore l'environnement familial, notamment au chapitre de l'attention parentale et de la communication parents-adolescents sur la sexualité et la contraception. Son efficacité a également été prouvée sur le plan clinique. On a réussi à accroître la connaissance et l'utilisation des ressources cliniques et à réduire le délai entre le début de l'activité sexuelle et la consultation. Enfin, l'aspect éducatif de *Sexprimer*, axé sur le développement des habiletés personnelles, conduit à une amélioration de la prise en charge personnelle de la contraception, condition fortement reliée aux comportements efficaces de contraception.**

## Une place pour les jeunes

Les jeunes nous ont répété sur tous les tons que les adultes, professeurs comme parents comme directeurs, ne les écoutent pas. Ils ont la très forte conviction de ne pas être entendus. L'apprentissage de l'autonomie requiert que les jeunes puissent s'insérer dans les processus de décisions, surtout dans les domaines qui les concernent directement. Il exige aussi que les jeunes puissent avoir une place, puissent occuper des espaces où leurs comportements ne sont pas constamment remis en cause et où ils peuvent négocier à statut égal. C'est une condition de leur identification à un milieu et de leur participation à son amélioration.

**C'est pourquoi, outre les considérations concernant l'accès à des loisirs peu coûteux et diversifiés tel que préconisé chez les 5-11 ans et applicables aux 12-17 ans, le Groupe de travail pour les jeunes recommande au ministère de la Santé et des Services sociaux de :**

# RECOMMANDATION 9

**maintenir son soutien aux Maisons de jeunes, où les ressources des jeunes eux-mêmes sont mises à contribution et où des jeunes de toute provenance peuvent interagir.**

Le Québec est déjà doté d'un réseau de Maisons de Jeunes qui rejoignent des milliers de jeunes chaque année[1]. Cependant, bien que les objectifs de ces Maisons soient connus et explicités, on connaît mal leur impact en matière préventive. Cette méconnaissance tient sans doute de la très grande diversité des programmes et des activités, et des populations qui fréquentent ces maisons.

Toutefois, les principes qui régissent l'ensemble de ces Maisons, la place que les jeunes y occupent, les caractéristiques des jeunes qui les fréquentent, le dynamisme des participants et des responsables représentent un potentiel sérieux en matière de promotion et de prévention. Le soutien de tels lieux, qui viennent combler les besoins de plusieurs jeunes et qui s'inscrivent en complémentarité avec les espaces quotidiens de vie des jeunes, nous semble souhaitable.

### Objectifs

1) Permettre aux jeunes d'exprimer leurs points de vue et de se compter parmi les acteurs influençant leur propre environnement.
2) Faciliter l'apprentissage de l'autonomie, de la responsabilité chez les jeunes et particulièrement chez ceux qui sont en marge des systèmes normatifs.
3) Aider les jeunes à faire une analyse critique de leurs comportements dans une ambiance de confiance et dans un contexte d'engagement personnel.
4) Contrer l'oisiveté et la marginalisation des jeunes qui s'insèrent moins bien, pour de multiples raisons dont des facteurs monétaires, dans les loisirs organisés ou dans le milieu du travail.
5) Planifier et mettre en place des processus d'évaluation des Maisons de jeunes capables de démontrer leur impact sur les jeunes qui les fréquentent en matière de prévention de la marginalisation, et d'identifier les éléments préventifs actifs dans leurs activités.
6) Faciliter les collaborations entre les écoles, les milieux de travail et ces Maisons.
7) Favoriser le rapprochement des jeunes de cultures diverses par la tenue d'activités conviviales.

### Conditions d'application

1) Les Maisons de jeunes ne disposent pas d'évaluation de leurs interventions. *L'originalité de la démarche, la validité conceptuelle du modèle qui les sous-tend commandent que l'on puisse en examiner les retombées.*

[1] Regroupement des Maisons de jeunes du Québec (1991). Avis soumis au Groupe de travail pour les jeunes, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec.

## L'ESCALIER

**L'*Escalier*, c'est une succession de marches, c'est une chanson de Paul Piché, c'est le thème d'un projet réalisé par des adolescents sous la direction de deux professeurs grandement impliqués dans la vie étudiante. Issu d'un sondage effectué au sein de la polyvalente Des Monts, le projet l'*Escalier* est une pièce de théâtre en 23 tableaux qui a mis à contribution plus de 150 jeunes de 11 à 18 ans, du plus « boisé » au plus délinquant. Inceste, décrochage, mort d'un proche, alcoolisme, suicide, voilà autant de réalités interprétées par des adolescents en un cri de détresse troublant.**

**Mais l'*Escalier* est beaucoup plus qu'un spectacle. Pour certains étudiants, ce fut une source de motivation qui leur donna la raison qui manquait pour demeurer à l'école. Pour d'autres, ce fut une thérapie de groupe qui leur a permis de satisfaire leur besoin d'expression, une sorte d'école buissonnière où ils se sont découvert des talents. Cette expérience théâtrale parascolaire visait aussi l'intégration du français et des maths. Les organisateurs du projet ont cherché à provoquer un impact sur le plus grand nombre de personnes possible et à déclencher des initiatives locales.**

**Les étudiants joueront de nouveau, pour d'autres jeunes et pour le grand public. On annonce bientôt un deuxième escalier : *Escalier II*. De ce projet pourraient en découler d'autres partout à travers le Québec, car les jeunes n'ont pas peur d'investir dans des activités qui leur rapportent, comme en témoigne le projet l'*Escalier*. Les étudiants y ont appris, entre autres, le travail d'équipe, la persévérance, la tolérance et le respect. Ne voilà-t-il pas de belles retombées?**

**Monter un escalier, cela peut vouloir dire monter vers le succès. Cependant pour certains, cela veut dire monter plus haut dans sa détresse. On a tous aussi besoin de quelqu'un quand ça va mal, pour redescendre.**

2) Les milieux sociaux de vie où les jeunes ont accès aux processus décisionnels ne sont pas légion. *Il apparaît intéressant de savoir qui sont les jeunes qui fréquentent ces endroits, et quelles sont les conditions qui facilitent leur adhésion à une telle démarche.* On devrait encourager les recherches à l'égard d'un modèle de prévention autogérée tel que véhiculé par la philosophie des promoteurs de telles Maisons.

3) Les recherches portant sur les Maisons de jeunes devraient en tout temps associer adultes et jeunes dans les phases de planification et d'interprétation des données.

4) L'association entre les Maisons de jeunes, les écoles et les autres milieux de vie des jeunes ne nous est pas apparue toujours évidente. Il y aurait lieu d'étudier l'existence de tels liens et d'examiner les retombées possibles de ces liens en termes de prévention, mais aussi en termes d'impacts que cela pourrait entraîner pour ces Maisons.

5) La spécificité des modèles ruraux et urbains, destinés à des populations de souche ou à des jeunes de familles immigrées, reste à identifier. Par exemple, les distances en milieu rural posent des problèmes que l'on ne connaît pas ailleurs. Autre exemple : nous ne connaissons pas encore bien l'accueil réservé par les diverses communautés culturelles à de telles initiatives.

## Les jeunes et les services communautaires

Les jeunes attendent trop longtemps avant que ne leur soit reconnu un rôle valorisant dans nos communautés. Se sentir utile compte parmi les facteurs de protection contre les éléments de risques rencontrés par les jeunes. Le développement des adolescents s'enrichit de leur participation à des rôles reconnus par leur communauté. Outre les services rendus, qui peuvent être considérables, ces occasions de participation permettent aux adolescents de découvrir nombre de métiers et de professions d'un angle nouveau. Et les occasions ne manquent pas : service aux soupes populaires, tutorat auprès des élèves plus jeunes ou en difficulté, visites aux personnes âgées, aux jeunes en centre d'accueil, aux personnes emprisonnées ou malades, nettoyage des voisinages ou autres activités reliées à la protection de l'environnement, organisation d'activités de loisirs ou de services pour les parents des tout-petits... Toutes ces activités viennent enrichir le répertoire des jeunes de conduites incompatibles avec la cruauté, la violence, l'indifférence, le désespoir ou les comportements délinquants [ voir encadré ].

**Aussi, suivant en cela l'exemple de plusieurs sociétés, le Groupe de travail pour les jeunes recommande au ministère de la Santé et des Services sociaux et au ministère de l'Éducation de :**

# RECOMMANDATION 10

**reconnaître l'importance de la contribution des jeunes dans la vie de nos communautés en ouvrant un Bureau de services communautaires-jeunesse dans chaque municipalité régionale de comté (MRC) et en offrant des crédits académiques aux jeunes qui s'y inscrivent.**

## Objectifs

1) Contribuer à la prévention de la marginalisation des jeunes en permettant une forme utile et gratifiante d'intégration sociale.
2) Reconnaître une mission importante et spécifique déjà remplie par plusieurs jeunes.
3) Rendre concrets et actuels les apprentissages inscrits dans les cours de Formation personnelle et sociale.

## Conditions d'application

1) Le MSSS offre aux groupes ou organismes communautaires de chaque MRC d'accueillir le Bureau des services communautaires-jeunesse. Il accorde un soutien technique et des budgets appropriés aux organismes qui se portent garants de la fonction.
2) *Le MEQ reconnaît la valeur éducative de ces activités lorsqu'elles sont organisées et accréditées avec et par les écoles.* Les crédits sont portés à la Formation personnelle et sociale de l'élève ou dans tout autre cours pertinent.
3) Vu la nouveauté du concept, il nous apparaît important que l'évaluation de l'impact de ces Bureaux soit prévue dès leur implantation.

# À N'IMPORTE QUEL Â

# GE :

Les

recommandations dont nous avons fait état jusqu'à maintenant s'inscrivent, pour la plupart, dans les stades du développement des enfants et selon leur cheminement dans les institutions sociales. Ces étapes sont prévisibles et se présentent comme des périodes charnières dans la vie d'un enfant. Mais, en dehors de ces étapes, plusieurs enfants vivent des expériences qui les placent dans des situations de vulnérabilité et qui les mènent, si on ne s'en préoccupe pas, à des problèmes plus graves ou chroniques. D'autres, partie de la masse des jeunes « branchés », sont soumis à des modèles violents ou sexistes qui viennent habiter leurs univers relationnels et sociaux.

# Les enfants et la télévision

La famille nord-américaine est désormais composée d'une mère, parfois d'un père, d'un enfant et... d'un téléviseur[1]. Les enfants et les jeunes sont « branchés » pour une moyenne de 20 à 21 heures par semaine. C'est sans doute autant, sinon plus, que le temps qu'ils passent en interaction avec chacun de leurs parents! La majorité des émissions qu'ils regardent sont produites au Québec et leur sont destinées.

Ce que les enfants en retirent dépend énormément des adultes qui les entourent. On sait cependant que peu de parents prennent le temps de jouer un rôle critique de médiateur et de décodeur entre la télé et leur enfant. Ils se comportent davantage en consommateurs et ont, selon toute vraisemblance, perdu le contrôle de ce que leur enfant consomme en bandes vidéo louées. Selon les auteurs d'une étude déposée à l'intention de notre Groupe[2], l'école ne s'en préoccupe pas davantage. On apprend aux jeunes à écrire, à lire, mais pas à « lire » la télévision, à la décoder et à en faire une analyse critique. Cela est d'autant plus surprenant, étant donné la fascination qu'exerce la télévision sur les enfants et leur engouement pour les personnages et les modèles qu'ils y trouvent.

Cette indifférence des adultes envers l'impact de la télévision sur les enfants occulte les effets négatifs [illegible] l'on lui connaît lorsqu'on la laisse à la merci du mercantilisme et qu'on y abandonne les enfants à eux-mêmes. Les recherches les plus récentes font état de ce que nous ne sommes pas encore à l'abri des stéréotypes sexuels et des biais culturels ou ethniques[3]. Nous avons par ailleurs déjà fait état du climat de violence qu'on y retrouve, plus abondamment chez les producteurs privés et chez les diffuseurs américains qui nous atteignent par le câble. Notamment, les enfants peuvent régulièrement visionner des émissions de dessins animés strictement voués à la vente de figurines qui se détruisent à qui mieux mieux durant une demi-heure entière. L'exposition répétée à des actes violents reproduits à la télévision peut rendre les enfants insensibles aux aspects négatifs des gestes agressifs, renforcer les tendances belliqueuses de certains et contribuer à la construction d'un imaginaire menaçant chez les enfants. Elle envahit aussi, nous l'avons déjà souligné, l'univers sonore et visuel des familles qui exercent un contrôle moins serré des heures de visionnement. On peut également soupçonner que la télévision contribue, avec la complicité de certains parents, à la négligence envers plusieurs enfants, stationnés seuls et sans interactions durant de longues heures devant l'écran.

La télévision a une responsabilité sociale et un rôle d'éducation auxquels elle ne peut échapper de par l'influence qu'elle exerce sur les enfants, les jeunes et les adultes qui les entourent. Elle ne peut invoquer un statut de commerce ou d'industrie et prétendre à la neutralité. Elle doit répondre à un code d'éthique et à un code moral que sa présence intime dans la vie des enfants lui impose. Elle doit désormais faire partie de la solution et contribuer à titre de partenaire important à la prévention des mauvais traitements envers les enfants et de la marginalisation des jeunes. On connaît son immense pouvoir éducatif et préventif lorsqu'elle est utilisée en concertation avec les personnes chargées de promouvoir la santé et le mieux-être[4].

**C'est pourquoi le Groupe de travail pour les jeunes recommande au ministère des Communications du Québec de :**

1 C'est Urie Bronfenbrenner, psychologue du développement de l'enfant, qui l'affirme...[illegible]

2 Caron, A.-H., Frenette, M., Croteau, S. C. (1991). Document de réflexion sur les jeunes et la télévision. Document de travail inédit, Groupe de travail pour les jeunes, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec.

3 Communication verbale du Conseil du statut de la femme au Groupe de travail pour les jeunes, le 2 octobre 1991.

4 Il suffit pour cela de se rappeler l'impact apparemment très fort des publicités destinées à prévenir la violence conjugale diffusées il y a deux ans au Québec. On peut aussi se référer à la qualité de certaines séries produites pour les enfants et les jeunes dans un contexte éducatif.

## RECOMMANDATION 11

**établir des normes concernant la présence de la violence à l'écran, définir le rôle et l'implication de la télévision dans les efforts préventifs en matière de violence et de marginalisation à l'égard des jeunes et encourager l'utilisation éducative de la télévision à l'école et dans la famille.**

Notamment, les membres du Groupe de travail demandent au ministère des Communications de :

1) Édicter des normes applicables à la diffusion de scènes ou de contenus violents aux heures d'écoute des enfants.

2) Définir des mesures ou des règles attenantes au respect de ces normes par les diffuseurs.

3) Établir un code d'éthique en matière de sexisme et de discrimination raciale.

4) Faire l'inventaire des possibilités quant à l'utilisation du temps d'antenne à des fins de promotion ou de prévention : temps d'antenne réservé, offert ou à frais partagés (ex. : messages aux pères durant le hockey...).

5) Établir les responsabilités des diffuseurs en matière d'éducation des parents et des enfants afin de les aider à faire un visionnement critique des produits télévisuels offerts.

6) Procéder à une étude de la place des 12-17 ans et des représentations qu'on en fait à la télévision, notre impression étant qu'on en parle surtout lorsqu'ils présentent des problèmes.

7) Mettre à jour et faire connaître les technologies disponibles aux éducateurs en matière d'apprentissage, notamment les nouvelles technologies interactives.

8) Apporter un appui financier important aux regroupements de parents et de jeunes qui se donnent comme mission de veiller à la qualité des productions télévisuelles auxquelles les enfants sont exposés.

## Les enfants dont les parents divorcent

Le divorce des parents est rarement une expérience facile pour les enfants, bien que l'on reconnaisse maintenant que les enfants de familles hostiles ou violentes puissent tirer profit d'un tel dénouement. Pour la plupart des enfants, le divorce est une expérience éprouvante, mais pas nécessairement pathogène. On estime à environ deux ans le temps d'ajustement nécessaire par suite d'une rupture des parents. Certains enfants s'en sortent fort bien; d'autres cependant en portent les conséquences durant de très nombreuses années. On connaît maintenant les facteurs qui peuvent aider les enfants à mieux s'adapter au divorce. Parmi ceux-ci, le maintien de contacts fréquents avec les deux parents, une relation harmonieuse entre les ex-conjoints dans leur rôle de parents et le rétablissement d'habitudes de vie stables prennent une place très importante.

Le système légal pourrait contribuer à prévenir la détérioration des relations entre les conjoints en proposant des formules de négociation qui s'éloigneraient des stratégies de type adversarial que l'on connaît encore aujourd'hui. Le développement et l'actualisation d'une approche vraiment centrée sur la nécessité d'assurer une continuité et une harmonie dans la vie familiale de l'enfant s'imposent.

**Aussi, nous demandons au ministère de la Justice de :**

# RECOMMANDATION 12

**rendre obligatoire, dans les plus brefs délais, l'utilisation d'un service de médiation chez les couples de parents en litige avant toute comparution en Cour.**

Les scénarios actuels de résolution des litiges en matière de divorce contribuent à exacerber les conflits. Le mode adversarial où chacun des partenaires est représenté par un avocat oblige à l'adoption de comportements de revendication ou belligueux. Cela est incompatible avec la nécessité d'établir une collaboration harmonieuse entre les deux ex-conjoints dans leur rôle de parents.

La médiation entre les conjoints en présence d'une personne neutre habilitée à les soutenir dans leurs efforts d'en venir à une entente à l'amiable, a fait l'objet de nombreuses expériences tant américaines que canadiennes. L'évaluation de quatre programmes canadiens (Montréal, Saint-Jean, Saskatoon et Winnipeg[5]) aboutit aux conclusions suivantes : 1) les pensions alimentaires sont plus généreuses dans les conventions de médiation; 2) il y a un plus grand respect des versements des pensions (notamment dans le projet de Montréal); 3) les ententes nécessitent moins de renégociations devant les tribunaux (toujours à Montréal); 4) on y adopte plus fréquemment une convention de garde partagée; 5) les droits de visite y sont plus souvent spécifiés, moins laissés à la discrétion des ex-conjoints; 6) on ne note pas de différence en ce qui a trait aux conflits post-divorce mais une plus grande implication des pères (dans le projet de Montréal). Globalement, les résultats indiquent que le recours à la médiation se fait dans le meilleur intérêt des enfants, du moins en ce qui a trait aux couples qui choisissent d'utiliser un tel service. Le Conseil de la famille a déjà exprimé un avis favorable à l'instauration d'une telle procédure en cas de divorce.

**Aussi nous demandons que :**

1) Le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de la Justice en viennent rapidement à une entente quant à leurs responsabilités respectives dans le dossier.

2) L'essai de la médiation devienne obligatoire pour tous les parents en litige et que soit comparé l'impact des services auprès des clientèles volontaires et assignées.

3) Cette médiation soit globale, c'est-à-dire qu'elle porte sur les finances, les propriétés, la garde de l'enfant et le droit de visite.

4) La mise en disponibilité de ces services soit accompagnée d'une vaste campagne promotionnelle invitant tous les conjoints à sauvegarder une relation parentale harmonieuse et les sensibilisant à l'importance de contacts fréquents et sereins entre les parents et l'enfant.

5) Soit encouragée la mise sur pied d'un organisme communautaire spécifiquement voué à la défense des intérêts des enfants impliqués dans un divorce ou une séparation de leurs parents.

6) Les parents soient encouragés, lors de la médiation ou par messages publics, à informer les personnes significatives (notamment l'enseignant) de la situation que vit l'enfant afin de favoriser une interprétation adéquate de ses comportements et de lui offrir de l'aide s'il y a lieu.

7) Les services impliqués dans les décisions au sujet de la garde des enfants rencontrent les enfants, recueillent leurs avis et en tiennent compte.

5 Ministère de la Justice du Canada (1988). La médiation des divorces rattachée aux tribunaux dans quatre villes canadiennes : un aperçu des résultats de recherche. Ottawa.

## Les mots qui tuent...

Des milliers d'enfants sont psychologiquement aplatis mais n'apparaissent nulle part dans les statistiques. Ils subissent les sarcasmes de leurs parents ou d'autres adultes significatifs, endurent les pires humiliations verbales, sont littéralement coupés de toute parole affectueuse et de toute expérience sociale valorisante avec un adulte significatif. D'autres sont quotidiennement terrorisés par les menaces répétées et en viennent à croire que l'univers est peuplé de personnes hostiles. Ces enfants vivent fréquemment avec un ou des parents alcooliques; ils ne crient pas, ne portent pas plainte et, très souvent, aiment profondément leurs parents. Ils pensent qu'ils ne méritent pas leur affection. Ils perdent le sens de leur propre valeur, deviennent nerveux et irritables en présence d'autres adultes. Ils arrivent à la conviction profonde que les adultes ne les comprennent pas et ne les aimeront jamais[6].

Ces enfants ne portent pas de marques au corps. Ils en ont de profondes au coeur et se retrouvent parmi nos jeunes désespérés, rebelles ou suicidaires. On ne peut les dénombrer facilement, mais les enquêtes épidémiologiques canadiennes et américaines[7] montrent que les parents avouent assez candidement l'usage de mots durs, blessants et dégradants envers leurs enfants. Comme si les mots ne comptaient pas...

Les membres du Groupe de travail s'inquiètent de cette souffrance silencieuse de milliers d'enfants et pensent qu'il est grandement temps de la dévoiler. Ils s'inquiètent aussi de ce que l'on ne fasse pas plus abondamment état de la relation qui existe entre la surconsommation d'alcool chez les adultes et les comportements abusifs ou dégradants envers les enfants. Ils veulent encourager ces parents et ces adultes qui comptent pour les enfants à adopter un langage plus valorisant envers leurs enfants.

**Aussi, ils recommandent au ministère de la Santé et des Services sociaux de :**

## RECOMMANDATION 13

**mettre sur pied un important programme de sensibilisation et d'intervention concernant les effets de l'abus de langage envers les enfants.**

**À cet effet, ils demandent que :**

1) Le ministère élabore un important programme d'éducation populaire concernant les méfaits de l'abus de langage envers les enfants.

2) Ce programme prenne la forme d'une campagne médiatique majeure portant sur les « mots qui tuent » les enfants.

3) Des activités communautaires soient également organisées afin de sensibiliser les parents aux méfaits de la surconsommation de l'alcool dans leurs relations avec les enfants et qu'à cet effet le réseau des garderies soit mis à contribution.

4) Le Ministère entreprenne ces campagnes avec autant de vigueur et d'intensité que l'on a pu en consentir dans les stratégies visant à réduire l'usage du tabac ou à interdire la conduite automobile en état d'ébriété.

6 Garbarino, J., Guttman, E., Seeley, J.W. (1986). The psychologically battered child. Jossey Bass, New York.

7 Straus, M.A., Gelles, R.J. Steinmetz, S.K. (1980). Behind Closed Doors : Violence in the American Families., Anchor/Doubleday, New York.

# PRÉVENIR LE SUR-PLA

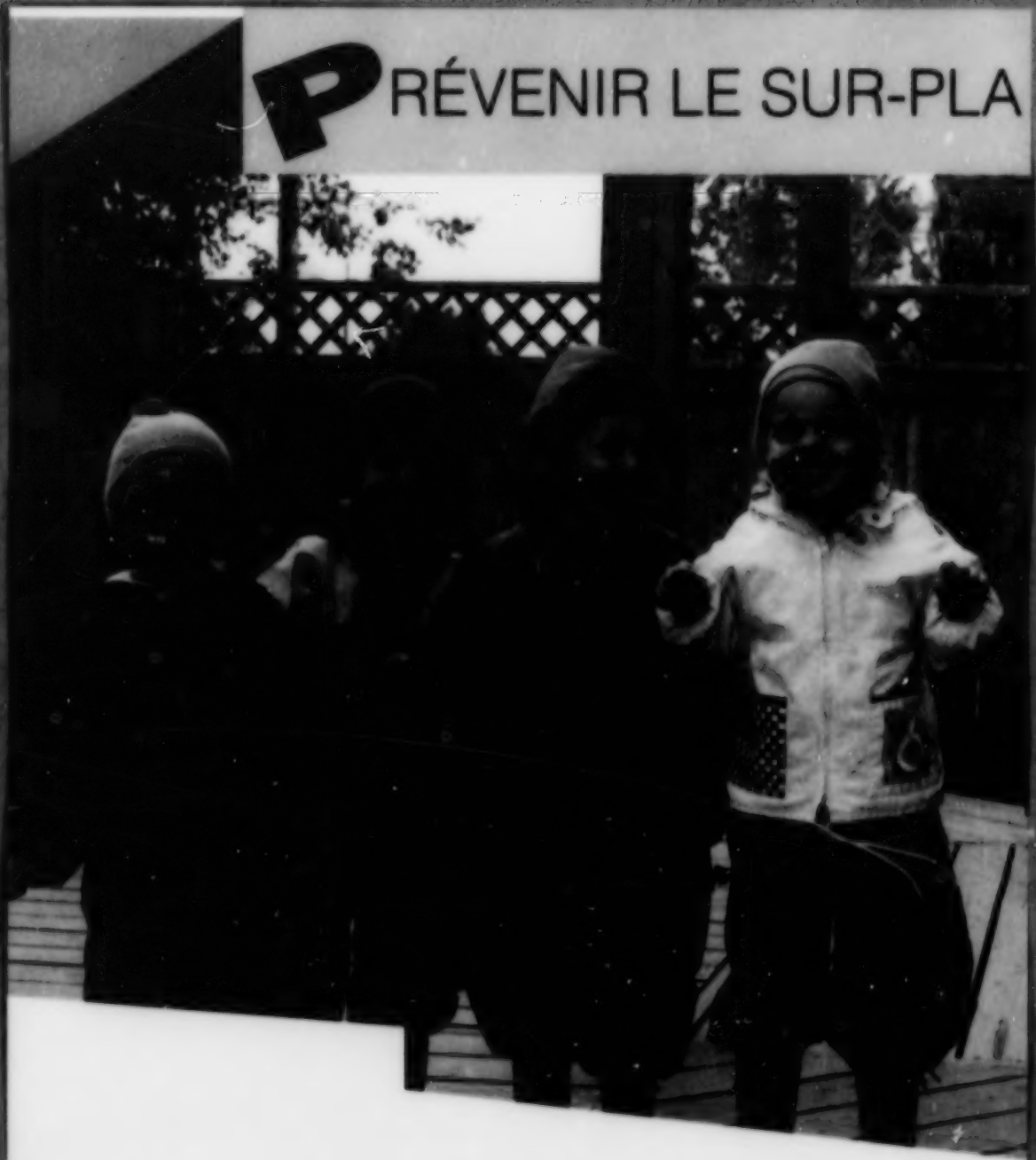

CE

## La

## Des actions interministérielles pour promouvoir la concertation

prévention des mauvais traitements et de la marginalisation des enfants et des jeunes interpelle l'ensemble des acteurs sociaux et doit s'appuyer sur la contribution de toute la communauté. La raison en est fort simple : nous l'avons vu, les facteurs de risques et de protection se logent partout où l'on retrouve les jeunes. Les environnements familial, scolaire, social, géographique, économique, politique et culturel ont tous été mis en cause dans ce document. De plus, les enfants comme les adultes vivent dans des systèmes ouverts qui s'influencent mutuellement; leur vie scolaire est affectée par leur vie familiale, leur vie sociale se répercute sur leur vie familiale. Les problèmes de leurs parents au travail ou au bureau de l'aide sociale rebondissent à la maison; les tensions familiales perturbent leur rendement à l'école. Tout se tient... jusqu'au moment où, pour des fins administratives, on commence à découper la vie des enfants en autant de morceaux qu'il y a de services ou d'organisations.

Les intervenants de certaines régions du Québec ont compris cela. Ils ont mis sur pied des tables de concertation, des fonds régionaux, des regroupements qui œuvrent à mobiliser des ressources diverses telles les ressources scolaires, sociales, municipales, communautaires, d'ailleurs... De tels efforts qui se situent dans une perspective globale, sociale et communautaire tissent des liens essentiels respectent mieux l'intégrité de la vie des enfants. Mais il reste beaucoup à faire à ce chapitre.

Par ailleurs, *les nombreux intervenants qui ont témoigné devant notre Groupe ont clairement indiqué leur enthousiasme devant la volonté du ministère de la Santé et des Services sociaux d'adopter une approche préventive fondée sur la concertation dans ses actions.* Il y a actuellement une belle ferveur entourant ce projet d'un accompagnement bâtif des enfants et des jeunes dans les transitions ou les occasions plus périlleuses et dans le soutien à leurs milieux de vie. Mais nos interlocuteurs ont aussi manifesté leur inquiétude vis-à-vis de la capacité du gouvernement et de ses partenaires d'assumer ce nouveau défi. Une des principales menaces au projet a trait au manque d'une *tradition* de prévention et de concertation dans nos activités reliées à la santé et au bien-être. Nous n'avons pas de culture de prévention et de concertation, ni sur le terrain des intervenants, ni sur celui des décideurs!

Il y a pas mal de chemin à parcourir si nous voulons arriver à installer cette culture et à atteindre des résultats significatifs vis-à-vis des deux objectifs que nous nous sommes fixés. *C'est au ministre de la Santé et des Services sociaux de faire le premier pas, à donner le rythme.*

**Aussi, nous formulons le voeu que :**

## Une structure souple...

**ACTION 1**

***Le ministre de la Santé et des Services sociaux fasse siennes les recommandations de ce rapport et associe ses collègues de l'Éducation, de la Main-d'oeuvre, Sécurité du revenu et Formation professionnelle, et de la Famille dans leur mise en oeuvre.***

Les membres du Groupe ont voulu éviter de créer une autre structure ministérielle qui serait venue s'ajouter aux nombreuses structures existantes et alourdir le processus d'implantation des recommandations du rapport. Le Ministre et ses collègues possèdent toute la latitude voulue pour se donner un cadre de travail souple et capable de les placer dans une situation de concertation efficiente dans la poursuite des objectifs. Ils choisiront sans doute de désigner dans chacun de leurs ministères une fonction administrative sous-ministérielle responsable de la prévention et qui aurait mandat de faire rapport des réalisations accomplies aux dates anniversaires de la publication de ces recommandations.

En adoptant rapidement l'ensemble des recommandations de ce rapport et en y associant ses collègues des ministères les plus lourdement interpellés par notre Groupe, le ministre de la Santé et des Services sociaux indiquera sa volonté de transposer sur le terrain gouvernemental une approche fondée sur l'harmonisation et la mise à contribution des efforts de secteurs d'activités qui ont une profonde influence sur la qualité des milieux de vie des enfants et qui ont une incidence très importante sur la diminution des difficultés sérieuses qu'ils vivent. Ce faisant, les décideurs ministériels transmettront aussi un message très clair de concertation aux gestionnaires régionaux et locaux.

Par ailleurs, le gouvernement s'est doté de structures administratives qui répondent aux exigences intersectorielles que pose la vie des familles et des jeunes.

**Le Groupe de travail demande donc :**

## ...appuyée sur une expérience de la concertation

### ACTION 2

***au Secrétariat à la famille d'assumer une fonction de coordination interministérielle des actions préventives, et au Conseil de la famille de même qu'au Conseil permanent de la jeunesse de veiller à ce que ces actions répondent aux besoins des enfants et des jeunes.***

Il nous est apparu important de confier la fonction de coordination à une entité déjà engagée dans cette mission et dont les préoccupations se situent dans un champ touchant directement la vie des enfants et des jeunes : leur famille. Les liens déjà existants entre ce Secrétariat et les autres ministères, son expertise en matière familiale en matière d'implantation d'un plan d'action et la priorité qu'il accorde à la prévention dans les orientations de son prochain plan d'action en matière de politique familiale le désignent pour une telle mission.

Le Conseil de la famille et le Conseil permanent de la jeunesse doivent également être mis à contribution. Ils peuvent veiller à ce que la nature des actions posées réponde adéquatement aux besoins des enfants et des jeunes, et à ce que les besoins exprimés par la population, les organismes communautaires et les services, puissent être considérés dans l'élaboration des plans d'action. La désignation des ces trois unités évite de créer d'autres structures et vient renforcer un modèle de gestion interministérielle qui nous apparaît tout à fait indispensable dans l'application des recommandations de notre Groupe.

Cette transposition rapide de l'approche préventive et de la concertation au niveau gouvernemental devrait être accompagnée d'un signe très clair de la part des ministres concernés de leur intention de soutenir les intervenants dans la mise en place d'une telle approche aux niveaux local et régional.

**Aussi, nous souhaitons qu'une des premières actions du ministre de la Santé et des Services sociaux et de ses collègues soit de :**

### ACTION 3

***mettre à la disposition des régions engagées dans la concertation un budget d'aide aux actions concertées et ce, dès la première année suivant le dépôt de ce rapport.***

Ce soutien s'avère particulièrement important en région périphérique où les dépenses liées aux communications et aux déplacements sont importantes.

Les montants de soutien accordés devraient tenir compte de la nature des groupes en présence. Les groupes communautaires comptent sur des ressources financières souvent très limitées et ne peuvent assumer les frais engendrés par la tenue des activités de concertation sans que leurs activités d'intervention directe en soient affectées. Enfin, une action de soutien rapide permettrait aux concertations régionales d'établir promptement leurs agendas et leurs priorités sur le plan de la prévention de la victimisation et de la marginalisation des enfants et des jeunes.

Un tel geste témoignera de la volonté ministérielle de voir démarrer promptement ces actions ou de soutenir des projets déjà en émergence. Il viendra aussi indiquer une orientation désormais fondamentale : celle de la mise en commun des efforts de toutes les personnes qui s'identifient à la poursuite des deux objectifs de prévention indiqués dans ce rapport. *En effet, nous pensons que les fonctions administratives gouvernementales devraient désormais adopter un critère relatif à la concertation dans l'attribution de budgets destinés à soutenir les programmes ou les projets de prévention.*

La clarté administrative à cet égard rendrait évidents les avantages de la concertation mais viendrait aussi reconnaître les besoins budgétaires particuliers qu'elle engendre.

## Des actions ministérielles pour promouvoir la prévention

La lecture de la section portant sur l'ampleur des problèmes majeurs vécus par nos enfants a dû en convaincre plus d'un que nous sommes loin de détenir actuellement les outils d'information nécessaires à la mesure exacte des phénomènes et à la mobilisation des régions et de la population en général. L'urgence de mettre sur pied un tel système d'information est d'autant plus grande qu'il est indispensable à la présence d'un point d'ancrage ou de comparaison dès la première année de l'application des recommandations de ce rapport. Ce point de comparaison est essentiel à la mesure de nos progrès vers l'atteinte des objectifs que nous nous sommes fixés.

L'information rigoureuse et régulière sur l'état des situations aux niveaux local et national représente un atout très puissant en matière de prévention. Non seulement elle permet d'évaluer le chemin parcouru mais elle permet aussi d'identifier rapidement les écarts locaux par rapport à la moyenne nationale, de cerner les impacts les plus significatifs et les échecs les plus révélateurs. Le retour d'information au niveau local permet également de saisir les services, les groupes communautaires et les entités administratives d'objectifs tangibles capables de susciter l'adhésion des membres de la communauté.

**Aussi, nous recommandons au ministre de la Santé et des Services sociaux de :**

### ACTION 4

***confier immédiatement à Santé Québec le mandat de créer une banque intégrée des données permettant l'appréciation nationale, régionale et locale de l'ampleur des difficultés graves vécues par les jeunes.***

La tâche à accomplir n'est pas simple. Les systèmes de cueillette et de traitement des informations dans les institutions et les services ne sont pas nécessairement compatibles et ne répondent pas non plus aux mêmes objectifs. C'est pourquoi il est de première importance qu'un organisme soit mandaté pour harmoniser et centraliser les principaux indicateurs.

Toutefois, les seules données institutionnelles ou de services ne sont pas suffisantes pour donner une image juste et nuancée des situations. Il faut aussi pouvoir s'appuyer sur des recherches de type épidémiologique qui, répétées à intervalles réguliers, nous informent du taux des problèmes dans la population et des facteurs de contexte qui y sont associés. Santé Québec possède une vaste expertise dans ce domaine et pourrait consacrer une partie de ses études à la mesure des problèmes vécus par les jeunes.

Un seul service de recherche n'arrivera cependant pas à combler à lui seul tous les besoins engendrés par l'adoption d'une approche préventive jeunesse. Telle n'est pas sa fonction. Il nous faut un organisme spécifiquement chargé d'assurer le suivi et la promotion des efforts de prévention en matière de mauvais traitements et de marginalisation des enfants et des jeunes. Cet organisme permettrait de tenir à jour les connaissances dans les domaines pertinents et faciliterait l'évaluation de l'implantation et des impacts des diverses mesures ou programmes préventifs. Il se préoccuperait aussi d'informer la population québécoise et les personnes plus spécifiquement engagées dans la prévention des mauvais traitements et de la marginalisation, de l'évolution du phénomène aux niveaux national et régional. Il se verrait aussi confier des domaines telles la consultation en matière d'évaluation et la formation des intervenants.

**Aussi, le Groupe de travail pour les jeunes recommande au ministère de la Santé et des Services sociaux de :**

## ACTION 5

***créer un Institut de la prévention pour les enfants et les jeunes (IPEJ).***

L'IPEJ est un organisme de services. Il a pour mandat :

1) De mettre à jour les informations relatives à l'intervention préventive en matière de mauvais traitements et de marginalisation des enfants et des jeunes.
2) De diffuser cette information.
3) D'offrir des services de consultation en matière d'implantation et d'évaluation de programmes.
4) D'offrir des services et des activités permanentes de formation dans le domaine de la prévention de la victimisation et de la marginalisation.
5) De collaborer avec Santé Québec dans la mise au point d'indicateurs nationaux relativement aux manifestations diverses et/ou collatérales de la victimisation et de la marginalisation.
6) De conseiller le Conseil québécois de la recherche sociale et le Fonds de recherche en santé du Québec en matière de programmation de recherche eu égard aux priorités identifiées.
7) De faciliter ou d'encourager la mise au point et l'évaluation de certains programmes novateurs en concertation avec un ou des organismes d'intervention oeuvrant sur les territoires.

Les départements de santé communautaire ont traditionnellement assumé une partie de ce rôle en mettant sur pied des projets de démonstration et, plus récemment, en créant le Comité provincial Famille-Enfance-Jeunesse des DSC du Québec. Ce comité a déjà à son actif la création de trois groupes de travail (prévention des bébés de petit poids à la naissance, de la négligence envers les enfants, de la grossesse à l'adolescence). Il pourrait contribuer de façon significative à un tel Institut.

L'Institut est constitué en corporation privée soutenue financièrement par le gouvernement et des sources privées. À moyen terme, il vise l'autonomie financière.

Cette structure que nous proposons est légère et ne vient pas dédoubler une fonction déjà existante dans le système actuel. L'Institut n'a pas de fonction « conseil » auprès du ou des ministres concernés mais il peut à leur demande faire état de la situation en ce qui a trait à l'évolution des programmes préventifs et de leurs effets. Sa fonction première est d'appuyer les intervenants qui sur le terrain se préoccupent de mettre en oeuvre des programmes de prévention. Pour ce, il offre des services d'information, de consultation, de soutien technique à l'implantation et à l'évaluation de programmes et collabore avec des services ou des équipes de recherche.

## Des actions pour assurer une formation adéquate

L'accent préventif qu'adopte désormais le ministère de la Santé et des Services sociaux dans ses politiques, dans les actions communautaires qu'il soutient et dans ses interventions multisectorielles doit reposer, en partie du moins, sur une culture des services qui soit prête à traduire cette position en actions. Une telle culture se manifeste par la présence de responsables capables d'analyser les situations et de planifier des actions, mais aussi par une densité critique d'intervenants aptes à s'associer au processus et à créer un mouvement de par leurs connaissances et leurs habiletés. Les données dont nous disposons actuellement portent à croire que la formation collégiale et universitaire en prévention est encore peu importante et non systématique. Les contenus s'adressent rarement aux difficultés majeures vécues par les jeunes.

**Aussi, le Groupe de travail pour les jeunes invite le ministre de la Santé et des Services sociaux et son collègue de l'Enseignement supérieur et de la Science à :**

1 Gadbois, M. (1991). Étude sur la formation dans le domaine de la prévention. Document inédit. Groupe de travail pour les jeunes, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec.

## ACTION 6

***s'assurer que la clientèle collégiale et universitaire des disciplines concernées reçoive une formation minimale en prévention.***

Le Groupe ne dispose pas d'une étude détaillée et exhaustive de tous les programmes de formation, non plus que d'une appréciation des tendances à court et à moyen terme en matière de formation à la prévention. Cependant, le dossier de recherche qu'on nous a remis incite à inviter les instances appropriées à contribuer au virage préventif annoncé dans la Réforme. En particulier, les points suivants devraient être examinés : 1) identifier les disciplines dont le contenu académique mériterait d'être enrichi de la formation en prévention; 2) harmoniser les programmes de façon à garantir une formation minimale des candidats en matière préventive; 3) inciter les disciplines non traditionnellement engagées dans le champ du psychosocial à s'y ouvrir (communications de masse, économie, formation des maîtres, justice, administration, sciences politiques, urbanisme, développement régional); 4) s'assurer que la prévention des difficultés majeures vécues par les enfants et les jeunes et la promotion de leur bien-être figurent à l'agenda des agences de subvention et des chercheurs.

**Par ailleurs, le Groupe de travail pour les jeunes demande au ministère de la Santé et des Services sociaux de :**

## ACTION 7

***accorder la priorité à la prévention dans les programmes de formation du Ministère et les rendre accessibles aux intervenants des organismes communautaires.***

Que ce soit dans ses activités régulières de formation du personnel du réseau ou des groupes communautaires, le Ministère devrait accorder une priorité à la prévention durant les cinq prochaines années. Dans ce cadre, il faudrait s'assurer que les intervenants des régions périphériques et des territoires présentent les besoins les plus grands en matière de prévention y participent, et surtout que leurs ressources et leur créativité soient mises à contribution.

En effet, en prévention comme dans beaucoup d'autres domaines, les régions éloignées ont conçu (besoins, débrouillardise et créativité aidant) des programmes et des approches dont les intervenants des grands centres et des autres régions pourraient tirer parti. Il est important de reconnaître cette expertise. La tenue d'ateliers nationaux en région et l'utilisation de technologies de communication interactive permettrait de décentraliser les activités, de renforcer la dynamique des actions régionales, d'offrir aux « stagiaires » un cadre d'apprentissage approprié et de créer des activités économiques sur ces territoires.

## Des actions pour garantir l'évaluation

Comprendre comment les enfants et les jeunes deviennent les objets de mauvais traitements et de marginalisation sociale repose sur deux grandes stratégies : les études en épidémiologie sociale et les études évaluatives. Les premières ont pour but d'identifier les liens entre les variables de divers niveaux environnementaux et personnels et le développement des difficultés chez les enfants. Elles fournissent les données nécessaires à la formulation de théories ou de modèles explicatifs souvent complexes et la plupart du temps approximatifs.

L'évaluation des programmes sert plusieurs objectifs : mesure de l'implantation des programmes, mesure des effets à court terme, mesure des impacts à long terme. Ces évaluations servent aussi à confronter les modèles aux résultats obtenus. On mesure ainsi la validité conceptuelle des explications avancées par les modèles ou les théories[2].

2 Par exemple, on peut prétendre que la violence envers les enfants passe par la détérioration de l'estime de soi chez les parents. On peut par la suite élaborer un programme qui, parmi d'autres objectifs, vise à rehausser l'estime de soi des parents. L'évaluation démontre que la violence se manifeste moins chez les familles visées par le programme sans que pour autant l'estime de soi des parents en ait été particulièrement affectée. On conclura alors que le modèle était faux, ou moins particulièrement.

Cette vérification empirique de notre compréhension des phénomènes force à la rigueur et prémunit contre la fugacité de certaines idées vitement reçues et appliquées. Elle fait partie d'une démarche où l'éthique occupe une place de premier plan dans les préoccupations des intervenants. Elle enrichit nos connaissances en même temps qu'elle nous indique l'arbitraire de certains choix opérés dans la planification des actions. Cette approche systématique, insérée dans le processus normal de la planification des programmes préventifs, devrait désormais figurer parmi les exigences minimales que l'on pose en matière de qualité des interventions.

**À cet égard, le Groupe recommande au ministère de la Santé et des Services sociaux de :**

## ACTION 8

***assujettir le financement des projets ou des programmes de prévention à l'évaluation des activités proposées et de leurs effets.***

Il existe une très grande variété de schèmes de recherche disponibles aux chercheurs et intervenants en matière d'évaluation des programmes. Certains, de type expérimental, exigent de gros investissements; on les réserve à des projets dont l'objectif principal est de vérifier le bien-fondé d'un modèle, d'examiner l'apport spécifique de certains ingrédients de l'intervention, d'évaluer les effets à long terme de programmes d'envergure. D'autres, de nature quasi expérimentale, sont davantage utilisés dans des contextes où il est impossible de constituer des groupes de comparaison au hasard. Certains relèvent de la recherche-intervention lorsqu'on poursuit le but de saisir des aspects encore méconnus d'une problématique ou d'une intervention; ils reposent davantage sur une approche qualitative. *C'est aux équipes d'intervenants en collaboration avec les gestionnaires budgétaires de procéder aux choix les plus appropriés; cela demande rigueur et souplesse, l'objectif visé demeurant constamment l'amélioration des programmes par l'amélioration des connaissances.*

Les équipes d'intervention ne disposent ni du temps ni des moyens nécessaires pour soumettre systématiquement des projets de recherche évaluative aux organismes subventionnaires ou gestionnaires. La plupart des services et des groupes communautaires ne disposent pas de postes de recherche sur lesquels s'appuyer le temps venu de planifier l'évaluation. L'accès à des consultants capables de traduire les préoccupations évaluatives dans un cadre de recherche intégré à l'intervention ou d'orienter les équipes vers les ressources appropriées viendrait faciliter leur tâche.

Cette formule aurait aussi l'avantage de réserver une place importante aux intervenants dans le processus d'évaluation. Les recherches démontrent que la collaboration des intervenants en matière d'évaluation repose sur les possibilités qu'ils ont d'influencer le choix des objectifs et des questions de la démarche, des modes de cueillette de données, des critères d'atteinte des objectifs et des modes d'utilisation des résultats. En contrepartie, la collaboration des intervenants est absolument requise si l'on veut s'assurer de la validité des données recueillies. L'IPEJ pourrait jouer un rôle important de soutien technique à l'évaluation auprès des services et des organismes.

**Par ailleurs, il faut aussi réussir à mettre à profit le bassin de plus en plus important et compétent de chercheurs capables de produire ces recherches évaluatives. Aussi, le Groupe de travail recommande au ministère de la Santé et des Services sociaux de :**

## ACTION 9

***confier au Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS) le mandat de gérer un programme national d'études évaluatives, notamment d'études longitudinales.***

L'implantation des recommandations du rapport nécessitera, étant donné les sommes et les ressources requises, une mise en œuvre séquentielle des programmes. Les territoires ne s'inscriront pas tous dès la première ou la deuxième année dans un programme de prévention intégré en périnatalité ou encore dans un programme d'intervention précoce auprès des 3-4 ans. Il en sera sans doute de même en ce qui a trait aux programmes de soutien scolaire ou de développement de Maisons d'enfants ou de parents. Cette mise en œuvre séquentielle permettra de comparer des cohortes d'enfants qui auront et n'auront pas été rejoints par les programmes. C'est ce qu'on appelle une « expérience selon nature », les groupes de comparaison nous étant accessibles de par l'impossibilité d'offrir les programmes à tous dès la première phase d'un plan. Elle permettra aussi d'étudier l'impact de programmes cumulatifs (naissance, 3-4 ans, 6-7 ans et 11-12 ans) sur les membres de mêmes cohortes.

De telles études majeures permettront d'ajouter aux recensements de Santé Québec des données plus fines et plus évolutives à propos de programmes ou de projets majeurs implantés dans diverses régions du Québec. Elles auraient pour fonction d'assurer le suivi des cohortes d'enfants jusqu'au seuil de leur autonomie et de nous informer ainsi des effets à moyen et long terme des programmes mis en place. Elles permettront également de mieux saisir le rôle de certains facteurs de protection et d'en documenter les effets.

Les universités québécoises comptent maintenant suffisamment d'équipes de recherche expérimentées capables de mener à bien de telles études. Cependant, il est important de souligner ici que ce type de recherche n'est pas approprié à toutes les circonstances. Certains projets se prêtent mieux à des évaluations ponctuelles d'implantation ou encore à des études de type plus qualitatif. Le CQRS peut, à l'intérieur de ces programmes actuels, accueillir de tels projets.

## Des actions pour assurer un financement adéquat et visible

Les interventions préventives ne sont pas des interventions à rabais : elles peuvent coûter cher... et les perspectives de financement public dans le domaine de la santé et des services sociaux ne sont guère encourageantes. Le resserrement de la croissance des dépenses autour de l'indice des prix à la consommation + 1 % et la maximisation de la gestion des ressources sont à l'ordre du jour[1]. Plusieurs des recommandations qui suivent concernant l'évaluation des programmes, la mobilisation des citoyens et citoyennes, la concertation dans la planification et la distribution des services contribueront à cette discipline budgétaire. Mais l'adoption de plusieurs des recommandations formulées antérieurement exige des investissements supplémentaires.

1) Bisaillon, D. (1991). Les perspectives budgétaires du gouvernement du Québec, dans le contexte de la réforme des services de santé et des services sociaux. Conférence prononcée au Colloque de l'Association des Centres de services sociaux du Québec, Longueuil.

**Aussi, nous recommandons au ministère de la Santé et des Services sociaux de :**

## ACTION 10

***Identifier une enveloppe budgétaire en matière de prévention enfance-jeunesse.***

L'identification de cette enveloppe en matière de prévention permettra de suivre l'évolution de la cote part réservée à cette activité dans les budgets du Ministère. Elle permettra aussi de stabiliser les efforts et de les consolider. Elle mettra les projets à l'abri des dernières urgences et obligera l'administration à une plus grande précision dans l'énonciation des efforts budgétaires spécifiquement consacrés à la prévention [4]. Une telle approche administrative permettra de mieux mesurer les efforts budgétaires consentis en regard des effets obtenus et facilitera l'ajustement des stratégies de soutien financier en conséquence.

## ACTION 11

***surhausser l'enveloppe budgétaire identifiée en prévention enfance-jeunesse de manière à atteindre un niveau budgétaire adéquat.***

Il y a un net rattrapage à faire en matière de prévention auprès des jeunes et des enfants. Bien qu'on ne puisse déterminer avec toute l'exactitude requise l'importance de ce retard à combler, il y a unanimité à l'effet que les budgets actuels sont très nettement insuffisants. L'indexation annuelle devrait donc être supérieure à celle consentie sur l'*ensemble* du budget enfance-jeunesse; elle pourrait être fixée à un minimum correspondant à l'IPC + 3 à 4 % ou au double de l'indexation moyenne enregistré sur l'*ensemble*. *Le rattrapage devrait garnir une enveloppe capable d'accueillir des projets provenant du réseau des services actuels et des groupes communautaires et, surtout, de les soutenir suffisamment longtemps.*

L'approche préventive n'est pas l'apanage d'un seul groupe ni la chasse gardée d'un seul niveau d'intervention. Au contraire, elle doit fréquemment compter sur une mobilisation la plus large possible de tous les acteurs et intervenants. À cet égard, *notre Groupe reconnaît la contribution nécessaire et vitalisante des groupes communautaires. Il souligne l'impact majeur de ces groupes dans la redéfinition (recadrage) de certains problèmes et dans l'aménagement de solutions préventives novatrices à ces problèmes.* Cette reconnaissance désormais acquise dans la loi même, il convient également d'assurer une base de financement qui leur permette d'échapper à la précarité et à l'instabilité. Ceci est particulièrement vrai des organismes qui se consacrent à la prévention de problèmes qui n'ont pas une grande visibilité et des organismes familiaux qui consacrent leurs énergies à la prévention des problèmes des enfants et de leurs parents. L'accès à des budgets permettant une forme de stabilité à moyen terme (3 ans) permet aux groupes de se consolider, de faire leurs preuves mais surtout d'établir des liens de collaboration durables dans la communauté.

Par ailleurs, on devrait accorder une priorité administrative à la prévention de la victimisation et de la marginalisation des enfants et des jeunes de manière à assurer une mise en œuvre solide des recommandations au cours des dix prochaines années à l'intérieur même des responsabilités du MSSS.

**Aussi, le Groupe propose au Ministère de :**

4 Il s'avère actuellement très difficile d'évaluer correctement les montants et la portion budgétaire investis en prévention auprès des jeunes et des enfants. Les descriptifs des postes ne sont pas définis en ce sens.

## ACTION 12

***désigner dans ses structures et dans les structures régionales une entité administrative responsable de la prévention.***

Les budgets de prévention, lorqu'ils existent et qu'on les connait, ne résistent pas à l'assaut de la dernière crise ou de la dernière urgence prioritaire. Cette situation est en partie due au fait que les gestionnaires chargés de la programmation préventive, que ce soit au niveau régional ou local, doivent aussi répondre aux besoins ponctuels et quotidiens des autres services ou programmes. Dans ce contexte, ils sont constamment soumis à la pression du plus urgent et ont tendance à répondre aux demandes du moment : les urgences deviennent un élément de stratégie budgétaire efficace pour les services en cause mais incompatibles avec la survie des programmes de prévention. La désignation d'une entité administrative uniquement responsable de la prévention nous semble indispensable si l'on souhaite établir solidement les bases d'une approche préventive.

À cet égard, le Ministère devrait profiter de la restructuration interne de ses fonctions administratives et de la mise sur pied des Régies régionales, deux opérations découlant de la Réforme, pour identifier les fonctions administratives appropriées. *En particulier, nous croyons nécessaire qu'il désigne un responsable de la prévention au plus haut niveau administratif ministériel et qu'il charge ce responsable de la création d'une Direction de la prévention jeunesse. On devrait pouvoir identifier une fonction semblable au niveau des Régies régionales.*

Mais, il y a encore plus à faire au niveau administratif si l'on veut arriver à dépenser de sommes importantes en matière de prévention. Ce plus à faire passe par des méthodes de gestion budgétaire souples qui permettraient aux établissements soucieux de prévenir les difficultés majeures des enfants de participer financièrement à cet effort.

**Aussi, nous formulons le souhait que :**

## ACTION 13

***les centres de services sociaux, les centres de réadaptation et les centres locaux de services communautaires puissent dégager à partir de leurs budgets de fonctionnement des sommes leur permettant de contribuer à des approches préventives, sans que ces dégagements ne soient retirés des budgets de fonctionnement les années subséquentes.***

Un tel assouplissement permettrait à la fois une implication plus grande du réseau en matière préventive et contribuerait à la croissance graduelle des budgets de prévention. Plusieurs des interlocuteurs rencontrés par notre Groupe ont évoqué la rigidité administrative et l'impossibilité qu'ils ont de manoeuvrer de façon créative dans l'allocation de leurs budgets. Le système actuel semble pénaliser les administrateurs innovateurs motivés pour transformer les systèmes de services en programmes mieux adaptés aux besoins des enfants et des jeunes. Nous avons établi qu'une grande partie de ces besoins passent par des actions préventives. Il ne faudrait pas que la rigidité de gestion budgétaire vienne empêcher les établissements de collaborer avec les groupes communautaires ou de contribuer à l'essor du préventif.

Il faut bien admettre toutefois que le seul recours aux budgets réguliers du Ministère ne pourra à lui seul suffire à rencontrer tous les besoins associés à l'implantation d'une nouvelle culture d'intervention préventive. Et de fait, les membres du Groupe croient que même dans l'hypothèse peu probable où une telle possibilité existerait, elle ne serait pas nécessairement souhaitable. La promotion et la prévention en matière de bien-être comme en matière de santé passent par l'amélioration de nos milieux de vie. Les citoyens et les citoyennes ont une responsabilité à cet égard et ne

peuvent, sous peine de tomber dans la moins développementale des dépendances, confier à l'État le pouvoir de définir totalement ces environnements. On s'éloigne alors d'une emprise essentielle à la construction d'un sentiment de compétence qui contribue très largement à notre bien-être.

**Aussi, le Groupe de travail pour les jeunes propose au ministre de la Santé et des Services sociaux de :**

## ACTION 14

***promouvoir la création d'une Caisse québécoise d'aide à l'enfance et à la jeunesse exclusivement consacrée à la prévention des mauvais traitements et de la marginalisation des enfants et des jeunes.***

La création d'une Caisse québécoise d'aide à l'enfance et à la jeunesse répond à plusieurs objectifs : 1) contribuer au rattrapage budgétaire en matière de prévention enfance-jeunesse; 2) *susciter la mobilisation des contribuables autour d'un grand projet collectif*; 3) permettre aux personnes qui investissent dans cette caisse d'identifier une contribution sociale à un projet spécifique; 4) encourager la mise sur pied de projets novateurs en matière de prévention des mauvais traitements et de la marginalisation des jeunes.

Cette Caisse a pour mandat : 1) de susciter et de recueillir des investissements en matière de prévention enfance-jeunesse; 2) de constituer un fonds de dotation national; 3) de subventionner les projets préventifs novateurs selon les critères de qualité reconnus dans le domaine et selon des critères de péréquation envers les territoires les plus défavorisés; 4) de financer les opérations de l'IPEJ.

Cette Caisse constitue ses avoirs à partir de quatre sources. Outre les contributions des particuliers et des sociétés, elle reçoit du gouvernement un montant initial versé en entier au fonds de dotation de l'ordre de 25 millions dès sa première année. Elle reçoit également les montants annuels de surtaxe prélevés sur les produits à caractère dégradant et violent. Enfin la Caisse reçoit un montant annuel de 30 millions de dollars tirés des revenus de Loto-Québec [5] pour les dix prochaines années de façon à poser les bases d'une dotation importante capable de générer ses propres revenus.

La Caisse recueille les contributions des particuliers [6]. Elle a un statut juridique qui permet un dégrèvement d'impôt calculé sur une base de 150 % du montant versé tant au provincial qu'au fédéral, levier très efficace et déjà accessible au Fonds de recherche en santé du Québec. Cette dimension de la Caisse est très importante. Elle assure une visibilité annuelle des objectifs de prévention auprès de la population et élargit considérablement la mobilisation des contribuables autour de la question de la prévention des mauvais traitements et de la marginalisation des jeunes.

5 Les membres du Groupe de travail pour les jeunes sont parfaitement conscients des nombreuses sollicitations adressées à Loto-Québec en matière de financement. Cependant, les revenus perçus par Loto-Québec sont pour une partie significative constitués des contributions des familles à revenu modeste, très modeste ou à revenu insuffisant. Les administrateurs de Loto-Québec comprennent bien la dynamique qui amène ces familles à investir dans les loteries. Ils devraient aussi savoir que ce sont les enfants des familles à faible revenu qui sont principalement visés par nos recommandations.

6 Des discussions préalables avec Centraide nous ont permis de constater que cette organisation, comme beaucoup d'autres, subventionne des projets de prévention jeunesse parmi ses activités. Cependant, de telles organisations ne s'identifient pas à la seule approche préventive. Par ailleurs, l'existence de tels organismes recommande que la Caisse harmonise ses activités et ses critères de contribution à des projets de même que ses calendriers de subvention avec ceux des autres sources de subvention.

# CONCLUSION : PAR OÙ

# COMMENCER?

La société québécoise constate que plusieurs de ses enfants et de ses jeunes éprouvent des difficultés majeures dans leur développement et qu'ils ne parviennent pas à trouver l'affection, la sécurité, l'appui et les contextes appropriés à leur développement.

Ces problèmes ne sont pas étrangers aux difficultés que nous éprouvons à rétrécir l'écart entre les mieux nantis et les plus démunis. Ces écarts engendrent toute une série de situations qui menacent le bien-être des familles. Ils sont également reliés aux obstacles que rencontrent les parents d'aujourd'hui à assumer leur rôle dans une société de plus en plus influencée par des valeurs de réussite personnelle, de production et de consommation déconnectées d'autres valeurs davantage reliées à la compassion, à la collaboration, au développement et à la réussite de la vie familiale et communautaire.

Ces contextes renvoient à eux-mêmes les parents qui rencontrent des difficultés. Ils influencent grandement les programmes et actions de nos services sociaux et communautaires qui ont tendance à voir leur mission davantage comme un exercice de sauvetage que comme une fonction de soutien et d'appui avant que la cassure ne se produise. Même si à plusieurs égards les enfants et les jeunes québécois n'ont rien à envier aux enfants et aux jeunes de nombreux pays (dont les plus riches), plusieurs sont placés dans des contextes qui augmentent leur vulnérabilité et qui placent des obstacles au développement de leur potentiel affectif, cognitif, comportemental et social.

Le Groupe de travail pour les jeunes a fait état des principaux facteurs de risques rencontrés par les enfants. Il a tenté d'évaluer l'ampleur des problèmes majeurs vécus par les enfants et les jeunes du Québec. Il a également fait état de nombreuses mesures et actions qu'il juge indispensables, du moins si on veut arriver à améliorer les milieux de vie d'un groupe important d'enfants et de jeunes du Québec et si on veut éviter que ces enfants ne soient placés dans des rôles de victimes ou de marginalité. Ces recommandations et actions ne s'adressent pas particulièrement à l'une ou l'autre des difficultés majeures vécues par les enfants. Elles concernent davantage les éléments de risques qui sont communs à la plupart des problèmes graves. Le lecteur qui aura tenté d'en dégager un mode d'emploi spécifique à la toxicomanie, au suicide ou à la délinquance sera forcément déçu. Notre Groupe a plutôt opté pour une approche qui mise sur une intervention très précoce dans la vie des enfants et qui investit dans la mise en place de contextes capables de les orienter le plus tôt possible sur des voies où l'affection, la réussite et l'acquisition d'un sentiment d'identité et de confiance personnelle deviennent les meilleurs instruments de protection. Il faut investir dans l'amélioration des milieux de vie des enfants (la famille, les garderies, l'école, le voisinage) si on veut qu'ils y développent les compétences qui les éloigneront des services de santé et de réadaptation.

Mais par où commencer? Quels sont les éléments de nos recommandations qui demandent une action immédiate? Quelle séquence devrions-nous privilégier dans la mise en place de ces actions? Autrement dit, quelles sont les conditions d'application du rapport de notre Groupe qui augmenteront les chances d'atteindre les objectifs minimaux que nous nous sommes fixés en matière de prévention de la victimisation et de la marginalisation des enfants et des jeunes?

*Il sera très difficile d'atteindre les objectifs prévus par le seul moyen des programmes préventifs.* On peut aboutir, ce que nous ne souhaitons pas, à créer une industrie de la prévention aussi importante sinon plus lourde que les ressources actuellement consenties à la réadaptation si l'on néglige de soutenir les régions dans leurs efforts de développement économique. On arrivera immanquablement à créer des groupes de plus en plus volumineux d'enfants vulnérables si on admet comme une fatalité que nous devons laisser un certain nombre de parents dans des contextes à risque pour faire fonctionner le reste de notre système. Les programmes de prévention se multiplieront, mais jamais au rythme d'accroissement des problèmes engendrés par l'insuffisance de revenus et par l'insécurité qui l'accompagne. **La lutte à la pauvreté devrait donc occuper une place prioritaire dans les décisions politiques et économiques.**

**Une fois cela admis, il reste encore un formidable agenda à entamer. Cinq principes devraient guider nos choix dans la séquence de la mise en œuvre des recommandations :**

## PRINCIPE 1

**Une mise en oeuvre des actions repose sur un leadership gouvernemental engagé rapidement dans l'action.**

Nous proposons que le ministre de la Santé et des Services sociaux applique les recommandations qui le concernent comme acteur et partenaire dès la première année suivant le dépôt de ce rapport. *Parmi les actions les plus importantes qu'il peut poser, l'invitation à ses collègues ministres de l'accompagner dans l'application des recommandations nous apparaît la plus significative à court terme.* Le leadership gouvernemental s'exprimera aussi dans sa décision de débloquer rapidement les fonds nécessaires à la mise en place des actions prioritaires à entreprendre sur le terrain, notamment en ce qui a trait à la formation des intervenants et au soutien des actions concertées dans les régions. Enfin, la volonté politique du gouvernement se traduira dans le court terme par l'adoption de certaines des recommandations visant à réduire le taux de pauvreté chez les familles monoparentales et chez les jeunes familles. La modification des règlements concernant l'aide sociale et le logement, la fixation normative des montants des pensions alimentaires, la mise en place progressive d'un système de perception automatique de ces pensions et la mise en place d'une structure permettant l'harmonisation de la formation professionnelle de nos jeunes apparaissent à portée de la première année.

## PRINCIPE 2

**La séquence d'implantation devrait d'abord servir les territoires où se présentent les besoins les plus grands.**

La tentation est forte, lorsqu'arrive un projet comme le nôtre, de l'implanter là où se trouvent déjà les ressources, l'expertise et les investissements. Vu du point de vue administratif, cela fait du sens. Vu sous l'angle des groupes d'enfants les plus vulnérables, cela n'en fait plus.

Nous souhaitons donc que les investissements des deux premières années soient d'abord consentis dans les 40 territoires (MRC ou CLSC urbains) qui présentent les taux de défavorisation les plus élevés et les taux d'expression des problèmes les plus importants. Viendraient ensuite les 20 à 25 territoires suivants jusqu'à ce que l'ensemble des territoires québécois aient été couverts à la fin d'une période de 10 ans. Les membres du Groupe sont conscients que cette approche présente des problèmes majeurs si on l'interprète comme un plan d'investissement sélectif exclusif. Cependant, il faut voir que les territoires les mieux pourvus comptent déjà sur des ressources plus abondantes qui n'arrêteront pas leurs actions du fait d'une « péréquation séquentielle » dans la mise en oeuvre du rapport. Le ministère de la Santé et des Services sociaux et celui de l'Éducation possèdent déjà les outils qui leur permettent d'identifier les territoires qui présentent les plus grands besoins. Nous exprimons le souhait qu'ils puissent tenir compte de la cartographie des Municipalités régionales de comté de façon à pouvoir compter sur les actions des élus municipaux nécessaires à la concertation dans nombre des mesures proposées.

Ce choix devrait être entériné par l'ensemble des ministères grandement impliqués dans les recommandations du présent rapport. Cette coordination est nécessaire si on veut obtenir des effets significatifs qui reposeraient sur une stratégie d'immersion des territoires désignés. Le principe sous-jacent à cette stratégie est celui de l'intensité de l'intervention.

## PRINCIPE 3

**Le soutien à la concertation aux niveaux local et régional devrait apparaître le plus rapidement possible.**

Les mesures visant à soutenir les efforts de concertation, notamment les mesures budgétaires et les actions d'information quant à l'ampleur des problèmes dans chacune des régions visées devraient apparaître tôt dans l'agenda des actions à mettre en place. À cet égard, chaque région de MRC désignée pour les fins de la première phase de l'implantation devrait être invitée à former un Consortium de la prévention des mauvais traitements et de la marginalisation des jeunes. Ce Consortium serait appelé à définir les priorités régionales. Une fois le Consortium formé (de services, de groupes communautaires, de gens d'affaires, etc.), une subvention pour fins d'analyse et d'identification des priorités en matière de prévention serait octroyée. Les services de l'IPEJ et les données disponibles à Santé Québec et dans les départements de santé communautaire viendraient appuyer les efforts régionaux dans cette étape. La dernière étape, envisageable sur une période ne dépassant pas deux ans après le dépôt du rapport, comprendrait l'implantation des programmes majeurs de prévention. Cette formule permet la flexibilité nécessaire si on veut respecter la composition des populations locales et l'ampleur relative de problèmes spécifiques à certaines régions.

## PRINCIPE 4

**À tout prendre, vaut mieux intervenir d'abord massivement et rigoureusement dans les milieux des tout-petits.**

Les cinq premières années, si elles ne déterminent pas complètement le parcours du développement des enfants, n'en sont pas moins une période cruciale à leur évolution. Aussi, dans le cas où une action simultanée chez tous le groupes d'âge paraissait financièrement impossible, nous proposons d'implanter les actions prévues pour les enfants de 0 à 5 ans avant les autres, à moins que la composition démographique et les besoins particuliers d'une région ne viennent imposer d'autres priorités. Cela signifie que les budgets et ressources devraient d'abord permettre d'atteindre le plus grand nombre de petits enfants pour ensuite venir graduellement enrichir les programmes vers les autres groupes d'âge.

Le saupoudrage des budgets nuit à l'efficacité des interventions. Aussi, vaut-il mieux implanter les programmes, avec toutes les ressources requises, auprès d'un plus petit nombre d'enfants que de succomber à la tentation d'en faire peu pour plusieurs. Par ailleurs, l'implantation des programmes auprès d'une partie seulement des populations visées permet l'établissement de schèmes de recherche évaluative dessinés de façon à suivre les cohortes d'enfants au cours de leur développement et à comparer les groupes d'enfants entre eux.

Nous sommes cependant conscients que les enfants des autres groupes d'âge ne devraient pas être laissés pour compte. Aussi, nous souhaitons que des partenaires ministériels puissent investir de leurs ressources, dans le domaine des loisirs par exemple ou encore dans l'implantation mobilisante de Bureaux de services communautaires-jeunesse destinés aux jeunes de 12 à 17 ans. Nous comptons également sur l'application concertée du Plan d'orientation annoncé par le M.E.Q. et destiné aux enfants du primaire et aux jeunes du secondaire. Enfin, le lancement rapide de la Caisse nationale d'aide à l'enfance et à la jeunesse permettrait l'enrichissement des programmes et indiquerait la volonté des Québécois de servir la cause de tous les enfants.

## PRINCIPE 5

**On ne part pas de zéro; il faut fonder l'action sur la reconnaissance des acquis.**

Ce mandat aura permis à tous les membres du Groupe de rencontrer des promoteurs enthousiastes et compétents, des intervenants lucides et dévoués, des gestionnaires ouverts et sensibles. Il nous aura aussi permis de faire connaître aux lecteurs de ce rapport quelques-uns des projets de prévention développés sur le territoire et qui n'attendent que la mise en place d'une politique de prévention pour se consolider et s'étendre. Nous avons été aussi à même de constater les attentes énormes suscitées par l'approche préventive adoptée par la Réforme des services de santé et des services sociaux et par la priorité accordée aux enfants et aux jeunes dans cette réforme.

Plusieurs intervenants des CLSC, des CR et des CSS nous ont fait part de leur motivation à participer à ce nouveau défi. Ils y trouveront le ressourcement et la diversité capables de les soutenir dans les actions auprès des enfants déjà aux prises avec de graves problèmes. Mais en retour, ces personnes pourront faire profiter les ressources davantage investies en prévention de leurs expériences et de leurs connaissances. Si bien qu'il nous semble prioritaire que le Ministère examine avec tous les soins requis et l'ouverture voulue les modes de gestion qui permettraient une plus grande perméabilité des mandats et des actions à l'intérieur même de ses services.

### UNE SEULE VALEUR...

### Replacer les enfants au centre de nos vies!

Tout au long de ce texte, nous avons voulu partager avec le ministre de la Santé et des Services sociaux, avec ses collègues et avec toute la population du Québec le plaisir d'une rencontre avec la vitalité, la force, l'intensité de la vie des enfants et des jeunes. Nous avons voulu en même temps décrire leur fragilité, leur dépendance et leur vulnérabilité mais aussi l'espoir de leurs succès et de leur quête d'autonomie. Nous avons mis à jour les contextes qui les menacent et les actions à prendre pour les améliorer. Nous avons aussi exprimé le désir que tous les parents puissent trouver support et encouragement dans leur communauté. Nous avons dès le point de départ indiqué que les enfants et les jeunes évoluaient en s'appuyant sur un vaste réseau et que ce réseau tenait sa force d'une concertation entre tous ses membres.

Cette concertation, les recommandations, les propositions, les actions et les mesures que nous avons identifiées en vue de réduire le taux des enfants victimes ou mis à l'écart prendront toute leur place et tout leur sens seulement si nous plaçons constamment les enfants et les jeunes au centre de nos décisions, au centre de nos vies.

**Un Québec fou de ses enfants!** C'est de notre juridiction...!

# APRÈS COUP : NE PAS

# LÂCHER!

## Les

## De la prévention ... tardive

recommandations et les propositions d'action dont nous avons fait état dans ce rapport visent à diminuer l'apparition des difficultés majeures chez les enfants. Elles s'inscrivent toutes « avant le coup », avant que le problème ne se manifeste. Elles s'adressent à l'amélioration des conditions des milieux de vie des enfants ou à l'acquisition de compétences chez les enfants eux-mêmes ou encore chez les adultes qui les entourent. Nous avons privilégié une approche de prévention fondée sur l'élimination des facteurs de risques, ou sur la diminution de leurs impacts. Les recommandations et les mesures s'appliquent universellement et non pas exclusivement aux seuls enfants ou parents vulnérables. Toutefois, nous avons maintes fois exprimé le vœu qu'elles atteignent en priorité ces populations et notamment les familles et les institutions dans les milieux où les besoins sont les plus grands.

Les membres du Groupe de travail ont respecté les termes du mandat qui leur était confié. Cependant, ils n'ont pu se résoudre à limiter leurs réflexions aux seules perspectives de la prévention précoce et ont tenu à se pencher sur la situation de jeunes déjà impliqués dans des problèmes graves ou des contextes à très hauts risques. Ils se préoccupent du sort des enfants déjà signalés pour mauvais traitements, déjà engagés dans le circuit des familles d'accueil et des centres de réadaptation, déjà témoins de violence familiale ou déjà responsables d'une famille à l'adolescence.

## Des facteurs de protection

*Il y a des enfants incassables, des enfants qui, placés dans des situations à très haut risque, tiennent le coup et s'en sortent.* Les observations cliniques des dernières années ont abouti à un portrait type de ces enfants. C'est ce portrait qui doit inspirer les actions à poser auprès des enfants soumis à des conditions extrêmement menaçantes.

On sait d'eux qu'ils ont des caractéristiques personnelles qui leur permettent de développer un réseau d'aide parmi les adultes qui les entourent : ils sont de bonne humeur, affables, actifs et débrouillards. Ils ont un sens élevé de leurs compétences. Ils ont développé à partir des situations périlleuses qu'ils ont connues une capacité de s'impliquer auprès des autres qui les sert bien par la suite.

La plupart de ces enfants et de ces jeunes ont pu compter, durant une période importante de leur vie, sur la présence d'un parent ou un d'adulte non apparenté qui assurait la stabilité dans leur vie et, surtout, qui les acceptait tels qu'ils étaient, indépendamment de leur apparence physique ou de leur intelligence. Ces adultes, attentifs aux besoins affectifs des enfants, sont aussi capables de les soutenir dans leurs efforts scolaires.

Mais le facteur le plus important est sans doute celui de la « deuxième chance ». Pour plusieurs de ces enfants, l'occasion qu'ils auront eue de poursuivre leurs études dans des programmes bien adaptés, de trouver un groupe de référence capable de leur imposer des conduites appropriées, de les aider à donner un sens à leur vie, de les placer dans des situations où leurs habiletés et leurs talents sont reconnus, représente l'élément le plus crucial dans leur capacité de s'en sortir.

La capacité de ces enfants et de ces jeunes de se développer et de devenir un jour des adultes responsables et autonomes est très inspirante. Elle nous convainc que ni leurs expériences de victimisation ou de marginalisation pas plus que leur inscription dans les services de protection de l'État ne les condamnent nécessairement à une vie de désespoir ou de déviance. Il faut cependant consentir à fabriquer parfois de toutes pièces les contextes et les situations où ces enfants et ces jeunes pourront consacrer leurs ressources personnelles à s'en sortir.

## Les enfants protégés

La Loi sur la protection de la jeunesse est en place depuis douze ans. De nombreux progrès ont été réalisés dans le but de protéger les enfants victimes de mauvais traitements. Cependant, le système souffre encore de nombreuses carences dont la principale concerne l'intensité des interventions auprès de ces enfants.

L'application des mesures s'est cantonnée jusqu'à maintenant dans le champ de la protection. On s'est surtout préoccupé de sortir les enfants des situations à risque ou des contextes menaçant leur développement. On a fait moins de cas des effets ultérieurs de l'expérience des mauvais traitements; de même, on a peu analysé l'impact des interventions sur leur développement. Le maintien ou la réinsertion de l'enfant dans un milieu naturel amélioré et plus apte à l'accompagner dans son développement n'a pas non plus fait l'objet d'une préoccupation majeure.

Le souci de protection qui a domine l'application de la loi jusqu'à maintenant s'est fréquemment traduit par des placements de longue durée d'enfants dans des familles d'accueil ou des centres de réadaptation. Faute de moyens, on parvient trop rarement à soutenir adéquatement le milieu naturel des enfants de manière à favoriser l'amélioration de leurs conditions de vie ou de leurs compétences. On n'a pas non plus établi de services d'appui solides envers les familles d'accueil chargées du développement de ces enfants souvent traumatisés et extrêmement exigeants envers les parents substituts. Cela ne favorise pas la présence d'un adulte capable de s'investir avec dévouement et compétence auprès de l'enfant.

Plusieurs jeunes, victimes ou en besoin de protection, se retrouvent dans les centres de réadaptation pour jeunes. Ces centres en sont actuellement à se tourner résolument vers l'implication des parents dans la résolution des problèmes. Ils établissent aussi de plus en plus d'ententes

avec les ressources de la communauté. C'est une direction que l'on ne peut qu'encourager dans la mesure où les enfants et les jeunes peuvent y trouver des adultes qui croient et investissent en eux. Cependant, il nous faut désormais consentir des efforts beaucoup plus importants de mobilisation des services et de la communauté si l'on veut arriver à prévenir que la situation de ces enfants et de ces jeunes ne se détériore davantage.

**Aussi, le Groupe de travail pour les jeunes propose au ministère de la Santé et des Services sociaux de :**

## PROPOSITION 1

**adopter rapidement une série de mesures concrètes destinées à améliorer le sort des enfants et des jeunes déjà signalés ou pris en charge.**

Cette proposition s'articule autour de mesures qui visent toutes, au minimum, à assurer que la situation de l'enfant ne se détériore pas davantage. À l'optimum, ces mesures veulent améliorer les chances que ces enfants puissent s'approcher le plus possible du développement normal.

### MESURE 1.1

***Installer et étendre les pratiques de concertation entre les membres du réseau de services et ceux des groupes communautaires entourant les enfants et leurs familles.***

Cette mesure concerne le recours à un plan d'intervention où les ressources susceptibles d'aider l'enfant concertent leurs efforts autour d'objectifs connus de tous et de moyens identifiés par tous. Dans le jargon du métier, on parle de plans de services individualisés. Ces plans n'ont pas encore retenu la faveur des intervenants en protection de la jeunesse. Cela tient à une foule de facteurs dont le manque de temps, la méconnaissance de l'approche, les débats entourant la concertation dans la prise en charge et la crainte de voir les autres intervenants venir complexifier la tâche.

Les avantages de ces plans sont, en théorie du moins, nombreux. Ils créent un contexte d'échanges qui sort les intervenants de leur isolement et enrichit le répertoire des ressources disponibles pour venir en aide à l'enfant. Ils favorisent une approche plus cohérente, ce dont les enfants, particulièrement ceux victimes d'abus, ont grandement besoin. La mise en présence des personnes significatives dans la prise en charge du dossier permet aussi un dévoilement des préoccupations et des inconforts de chaque intervenant.

L'utilisation d'une telle approche demande toutefois que les intervenants puissent disposer de suffisamment de temps et puissent avoir rapidement accès aux principaux acteurs impliqués dans le dossier. Son impact sera grandement conditionné par les ressources que l'on aura identifiées ou développées sur les territoires.

## MESURE 1.2

***développer des mesures de rechange au placement.***

Le manque de ressources alternatives pour intervenir rapidement et avec intensité auprès des membres du milieu naturel de l'enfant a sans doute contribué à une utilisation plus abondante des placements d'enfants. Ces placements, s'ils protègent l'enfant des sévices ou du manque de soins de son environnement familial, n'en constituent pas moins des événements extrêmement stressants pour tous les acteurs, intervenants y compris, et une rebuffade ultime pour la majorité des parents. Ils coupent souvent les enfants de leur réseau de soutien et du contact avec des personnes significatives, ajoutant une lourde perte à une situation déjà très affligeante. Ils obligent à développer des interventions parallèles dans la famille naturelle, dans la famille d'accueil et auprès des enfants eux-mêmes. Les placements risquent aussi de transformer en situations chroniques des épisodes de crises.

Des projets de démonstration de la prévention du placement bien planifiés, évalués et contrôlés doivent être mis à l'essai sans délai en milieux urbain et rural. Des projets novateurs de partenariat entre centres de services sociaux et centres de réadaptation sont déjà en marche. On souhaite que ceux-ci, et d'autres formules qui font appel à la contribution de groupes communautaires, soient examinés de façon à identifier les éléments qui à la fois protègent les enfants, assurent un soutien aux parents impliqués et favorisent le maintien des liens familiaux.

## MESURE 1.3

***assurer des interventions de grande intensité auprès des enfants dont le dossier est pris en charge.***

Les études évaluatives vont toutes dans le même sens : les demi-mesures n'aboutissent qu'à des demi-résultats. On ne peut espérer rien de bien d'une intervention distribuée au compte-gouttes. Ce type d'intervention se transforme rapidement aux yeux des parents en exercice de surveillance, et aboutit à la méfiance. Il ne permet pas l'établissement de liens de collaboration entre la famille et les intervenants.

Les études américaines recommandent une intervention hebdomadaire en face-à-face durant les premiers mois. L'organisation actuelle du travail des intervenants ne permet certes pas une telle densité et une telle assiduité dans les contacts; elle doit être revue à la lumière de l'objectif premier de l'intervention : le mieux-être de l'enfant. C'est une tâche exigeante qui demande qu'on associe davantage de ressources notamment sur le plan de la formation et sur le plan de la collaboration avec des services communautaires capables de contribuer à une présence intense et non menaçante auprès des enfants, des jeunes et de leurs familles [voir encadré].

Cet effort doit être accompagné d'un souci constant d'évaluation. Toute initiative dans le champ du développement de nouvelles pratiques commande que l'on soit en mesure d'en documenter les bienfaits et les limites, tant dans son application que dans ses effets à court et à moyen terme.

## MESURE 1.4

***assurer le suivi auprès de certains enfants dont les dossiers n'ont pas été retenus ou pris en charge.***

La gravité, l'urgence ou, au contraire, le caractère nettement épisodique de certaines situations contribuent à ne retenir ou à ne prendre en charge qu'une partie des signalements. On connaît peu de choses de ce que deviennent les enfants dont la situation est jugée non périlleuse. La situation d'un certain nombre rebondit ultérieurement dans les dossiers de la protection de la jeunesse, ce qui indique le besoin d'intervenir dans ces cas d'une façon plus soutenue.

## INTERVENTION AUPRÈS DES FAMILLES VULNÉRABLES

**Il s'agit d'un projet développé conjointement par des travailleuses sociales et des éducatrices familiales travaillant actuellement dans des CLSC de Montréal. Ces intervenantes œuvraient auparavant au Centre de services sociaux du Montréal-Métropolitain.**

**Leur mandat est d'intervenir auprès des familles dans lesquelles on a identifié des situations à risques. Deux aspects caractérisent ce mode de travail : la complémentarité des rôles des deux catégories d'intervenantes et le caractère relationnel et concret du rôle de l'éducatrice. La travailleuse sociale est responsable du plan d'intervention psychosociale relatif à ces familles, alors que l'éducatrice applique ce plan avec les parents dans leur milieu de vie. La qualité de la relation se construit autour des activités de la vie quotidienne qui offrent de multiples occasions d'apprentissage et de changement. L'accent est mis sur les compétences,les forces et les ressources plutôt que sur les carences ou les difficultés. L'environnement de l'enfant et de la famille fait l'objet de l'intervention au même titre que la relation entre les parents et l'enfant.**

**À partir de janvier 1990, le groupe des éducatrices familiales a travaillé en collaboration avec un pédopsychiatre à développer un modèle d'intervention. Ce modèle explicatif des troubles de parentalité met l'accent sur l'histoire des parents et la répétition covers leurs propres enfants de conflits et de drames vécus dans le passé. Le travail des éducatrices favorise le changement en aidant le parent à se souvenir, à parler, à identifier et éventuellement à liquider ces conflits, de façon à laisser place à l'expression des compétences acquises.**

**L'intervention à domicile dure de trois mois à deux ans, avec une moyenne d'un an. Elle se fait à raison d'une demi-journée par semaine, parfois davantage. L'éducatrice familiale a des connaissances formelles sur les rôles parentaux, sur le fonctionnement familial et sur le développement de l'enfant. L'ensemble des interventions répond à l'objectif du plan de services : l'amélioration des compétences parentales, qui permet d'éviter le placement des enfants ayant besoin de protection.**

**Sans qu'une étude systématique ait été faite sur cette question du placement, on a des raisons de penser qu'il a été évité dans 60 % des cas traités. On peut aussi croire, par anticipation, que les changements d'attitude et les nouvelles habitudes de vie acquises deviennent des modes de vie plus satisfaisants et plus solides pour les parents, malgré la possibilité de nouvelles crises.**

Il semble opportun que les CLSC et d'autres ressources puissent s'impliquer encore davantage auprès de ces enfants connus mais dont les signalements ne sont pas retenus ou pris en charge. Le suivi de ces enfants est cependant complexifié du fait que la loi oblige à la confidentialité. Cette contrainte empêche que ne soient menées des études prospectives témoignant de l'évolution de ces enfants et de leurs familles à la suite d'un premier signalement non retenu. Un amendement à la loi devrait être envisagé.

## Les enfants et les jeunes non protégés

Il existe très peu de ressources pour ces jeunes qui, à la faveur d'une grande peine, d'un échec, d'une querelle familiale, de copains invitants se retrouvent en période de flottement, prêts à rompre avec leur milieu. Pour peu que ces jeunes puissent rencontrer une ressource d'appoint disponible et compatissante, ils peuvent traverser cette période sans trop de séquelles. Mais il faut pouvoir les rejoindre là où ils sont...!

Par ailleurs, plusieurs enfants qui n'apparaissent pas non plus dans les statistiques de signalements sont terrorisés et souffrent en silence. Nous pensons en particulier aux enfants qui sont témoins de violence grave dans leur famille.

**Aussi, le Groupe de travail pour les jeunes recommande au ministère de la Santé et des Services sociaux de :**

## PROPOSITION 2

**mettre un accent particulier sur le développement d'approches de rechange et de services qui s'adressent aux jeunes en voie de marginalisation et aux enfants témoins de violence grave.**

# Les jeunes en voie de marginalisation

À chaque année, des centaines de jeunes quittent leur foyer. Plusieurs n'y auront pas connu autre chose que la violence ou le mépris. D'autres sont aux prises avec des situations passagères mais très préoccupantes. D'autres enfin auront fait le circuit des familles d'accueil et des centres de réadaptation pour se retrouver finalement sans racines, devant rien, sinon la rue.

Pour certains jeunes, un gîte provisoire, au gré et au su de leurs parents, leur permet de prendre du recul et d'aménager des solutions plus permanentes aux crises familiales qu'ils traversent. Certains n'auront pas eu le choix et auront quitté définitivement la maison ou le centre de réadaptation. Un gîte de plus longue durée leur permettra d'acquérir ce sentiment d'appartenance communautaire indispensable à tout jeune qui résiste encore contre l'itinérance et la marginalisation chronique. La rencontre d'une ressource qui puisse les comprendre, parler leur langage et les mettre en contact avec d'autres points d'appui devient à ce moment particulièrement importante.

**En conséquence, nous souhaitons que le ministère de la Santé et des Services sociaux :**

## MESURE 2.1

***favorise le développement de réseaux de travailleurs de rue, de projets qui rejoignent les jeunes là où ils se retrouvent et de Maisons d'hébergement jeunesse.***

Les Maisons d'hébergement jeunesse répondent, nous semble-t-il, aux besoins des jeunes en transition ou en « réflexion ». Cette formule apparaît, dans le cas de plusieurs jeunes, comme le dernier rempart avant l'abandon total. Les analyses que nous avons commandées sur le sujet confirment que très peu de modèles ont été mis à l'essai ou évalués en matière de prévention spécifique de l'itinérance[1].

Aussi, il nous semble important de soutenir la mise en place de ces Maisons et d'en étudier le fonctionnement, les processus et les impacts. Le MSSS pourrait également encourager l'établissement d'ententes entre les centres de réadaptation, les services de police et les Maisons d'hébergement de façon à éviter que les jeunes ne soient continuellement signalés ou reconduits dans les services lourds.

La présence de travailleurs de rue plus nombreux et mieux répartis sur les territoires urbains nous semble également indispensable pour raccrocher ces jeunes qui, pour plusieurs, n'attendent qu'une occasion de se réinsérer dans un réseau d'appui. Il faut s'ingénier à rejoindre les jeunes là où ils se tiennent, à les fréquenter et à gagner leur confiance. De tels projets existent déjà [voir encadrés]. On doit arriver à les soutenir et à les évaluer de manière à développer nos connaissances à propos de ces jeunes et à propos des façons les plus pertinentes de leur venir en aide.

1 Côté, M.-M. (1991). Les jeunes de la rue à Montréal : état de la question et mesures préventives. Document inédit, Groupe de travail pour les jeunes, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec.

## PROJET D'INTERVENTION AUPRÈS DES MINEUR-E-S PROSTITUÉ-E-S (PIaMP)

Ce projet est issu d'une recommandation d'un groupe de travail sur la prostitution créé par le Comité de ... protection de la jeunesse en 1979. Le travail de rue a débuté dès l'année suivante. Cette même année 1980 a vu la création d'une table de concertation sur la prostitution homosexuelle des mineurs. En 1982, on a pu assister à l'incorporation du *PIaMP* et au début du travail orienté vers la prostitution des filles. Au cours des années subséquentes, le *PIaMP* a élargi progressivement l'éventail de ses activités.

Ses mandats prioritaires sont de donner une aide directe aux jeunes prostitués des deux sexes par le travail de rue, de développer des ressources communautaires pour répondre aux besoins de ces jeunes (drop-in, références, hébergement, loisirs, animation socio-culturelle, accompagnement sur les plans juridique, familial, de la santé mentale et physique, des toxicomanies, des MTS...), et enfin de sensibiliser les communautés locales, d'informer et de former les intervenants du milieu et les intervenants professionnels.

La clientèle du *PIaMP* est constituée de garçons et filles de 12 à 25 ans économiquement démunis, exclus de la société et en rupture avec les institutions. Ils vivent des problématiques reliées à la prostitution, à l'itinérance, à la toxicomanie et à la santé mentale.

Le travail de rue permet aux intervenants du *PIaMP* de rencontrer des jeunes de façon régulière ou occasionnelle dans différents lieux de prostitution. Les modes d'intervention ont été modifiés en raison de l'évolution des mentalités vers la fin des années 80, due entre autres à la montée du sida. Les intervenants travaillent aussi sur les plans juridique et scolaire, sur les plans de la médiation sociale et familiale, de l'éducation sexuelle et de la toxicomanie.

Un autre service important est dispensé par cet organisme : *Repère*, drop-in à l'intention des jeunes de la rue, milieu de vie géré collectivement par eux et ouvert sur des projets quotidiens. Il s'agit d'un espace de socialisation, d'apprentissage et d'acquisition de connaissances. Environ soixante jeunes le fréquentent régulièrement. Il y apprennent à respecter les différences, à gérer des projets collectifs et à s'organiser. *Repère* offre aussi des activités socio-culturelles et de loisirs, des discussions libres et thématiques.

Le *PIaMP* offre également de l'hébergement-dépannage dans des appartements supervisés et dans d'autres ressources de la communauté. En 1989-1990, 36 jeunes en ont bénéficié. De plus, il organise à l'intention des jeunes des ateliers de formation sur différents thèmes dont la recherche d'emploi, la sexualité, la toxicomanie, le sida et les autres MTS, la famille, l'école. Enfin, il intervient auprès de jeunes de minorités ethniques et de divers sous-groupes comme les skinheads ou les rockers.

## CAFÉ L'ARCHIPEL D'ENTRAIDE

Le Groupe d'expérimentation et de support à l'intervention de Québec (GESIQ), situé dans le quartier Saint-Jean-Baptiste, pratique depuis deux ans une approche de concertation entre les différents éléments de la communauté (commerçants, propriétaires, citoyens, police, autorités municipales...) pour mieux faire face aux problèmes sociaux vécus par les jeunes, tels le décrochage, l'itinérance, la délinquance ou les problèmes de santé mentale. Cet organisme fait la promotion d'une série de projets d'entraide dont celui du *Café l'Archipel d'Entraide*.

Les principales problématiques du *Café l'Archipel d'Entraide* sont le décrochage et l'itinérance chez les jeunes. Certains ne se sentent plus désirés et acceptés dans un monde qu'ils perçoivent froid et insensible, axé sur la production. Ainsi, durant tout l'été 1991, le Carré d'Youville, à Québec, a été littéralement « squatté » par des jeunes de diverses provenances, tous aux prises avec de graves problèmes d'itinérance, d'alimentation et de toxicomanie.

Quelques travailleurs de rue sont restés en contact très étroit avec ces jeunes. À la suite de rencontres, notamment avec la municipalité, la police et les commerçants, des ressources supplémentaires ont été affectées à la solution de leurs problèmes. C'est ainsi que l'on travaille actuellement à mettre sur pied une banque de « jobines » et une « soupe du midi » pour les aider à passer l'hiver. Il est primordial de demeurer disponibles auprès de ces jeunes, qui veulent, pour la plupart, s'en sortir un jour.

Le *Café l'Archipel d'Entraide* applique le principe de l'aide naturelle. On procède à l'embauche de plusieurs de ces jeunes en voie de réinsertion, qui sont invités fortement à participer aux autres projets du GESIQ. On les encourage à se prendre en main et à regagner confiance en eux.

En outre, on continue à offrir à certains jeunes aux prises avec des problèmes familiaux, la table d'allocation de services. Cette table est une forme de thérapie familiale qui aide les parents et le jeune à reprendre contact. Un suivi est assuré afin d'aider ces familles à garder une communication interne, fragile mais importante.

Rien dans tout cela n'est magique. Il faut beaucoup de patience. La tolérance et la vigilance sont de mise face aux problèmes actuels. Il est grand temps que notre société révise en profondeur son approche à l'égard d'une jeunesse qui est laissée à son propre sort.

## Des enfants témoins de violence

Des centaines d'enfants sont hébergés chaque année dans des centres pour femmes battues ou violentées. Plusieurs d'entre eux auront été soumis à des scènes d'une grande violence ou en auront fait l'objet directement. D'autres, impliqués moins directement, sont soudainement séparés d'un parent, et se retrouvent souvent avec une mère traumatisée, incapable de leur assurer l'accompagnement requis dans de telles circonstances. Certains côtoient quotidiennement un homme (père) inscrit en thérapie mais encore violent. Ces enfants ont besoin d'aide. **Nous demandons au ministère de la Santé et des Services sociaux de :**

### MESURE 2.2

***assurer les services nécessaires auprès des enfants témoins de violence conjugale.***

Les enfants peuvent réagir très fortement à cette situation et peuvent, par exemple, adopter des conduites agressives envers les adultes qui accueillent leur mère. Ces enfants ont fréquemment appris à résoudre les problèmes en empruntant au répertoire de leur(s) parent(s) violent(s). D'autres montrent des signes de dépression ou de retrait social marqués. Ces enfants requièrent une aide spéciale.

Nous souhaitons que des ententes de services puissent être conclues entre les centres d'hébergement et les groupes de thérapie pour hommes violents, d'une part, et des services de pédopsychiatrie ou des services communautaires d'autre part selon les besoins des enfants. Ces ententes devraient prévoir les types de services appropriés, la disponibilité d'un personnel compétent et des modalités d'évaluation de l'intervention auprès de ces enfants. Il nous semble important que le Ministère accorde une aide financière appropriée à la mise en place de ces ententes. *Nous invitons également les corporations professionnelles à souscrire, dans une action concertée, à la mise en place d'un réseau d'aide bénévole rattaché aux centres d'hébergement et capable d'offrir des services de consultation au personnel de ces centres.*

## Être un parent adolescent

Un des pires handicaps que doit surmonter une jeune mère adolescente a trait à la certitude des gens qui l'entourent et de la société en général qu'elle est automatiquement condamnée à la misère pour le reste de sa vie. De fait, selon des études américaines portant sur le devenir des mères et s'étendant sur de très nombreuses années, 75 % de ces mères en viennent à occuper un emploi régulier; 25 % aboutissent à l'aide sociale. Plusieurs réussissent à former des familles saines[2].

Un certain nombre, et plus spécifiquement les filles de familles défavorisées, rencontrent plus de difficultés. Elles s'en sortent souvent à l'encontre du développement même de leur enfant, qu'elles doivent négliger bien malgré elles pour arriver à rencontrer les besoins les plus élémentaires. On doit offrir une assistance matérielle à ces jeunes mères mais aussi leur proposer une gamme variée d'activités et de services capables de répondre à leurs immenses besoins et de maintenir leur motivation.

**Nous demandons donc aux ministères de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation ainsi que de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle de :**

2 Furstenberg et coll. (1987) Op. cit.

## PROPOSITION 3

**offrir des environnements et des services appropriés aux jeunes parents adolescents, plus spécifiquement en ce qui a trait à la poursuite de leurs études.**

Le maintien d'un intérêt scolaire et l'obtention d'un diplôme de niveau secondaire sont des éléments indispensables au devenir des très jeunes parents. Les jeunes mères qui maintiennent leur engagement scolaire évitent une deuxième naissance rapprochée et amélioreront considérablement leur sort économique. Comme plusieurs de ces jeunes mères accusent déjà un retard académique avant même de devenir enceintes, l'accessibilité à des programmes scolaires sur mesure dans un environnement soucieux du bien-être de l'enfant (services de garde, services de consultation, de dépannage, arrimage avec les programmes d'aide sociale et de formation à l'emploi) fait souvent la différence entre le bien-être et le malheur du parent et de l'enfant.

Cependant, plusieurs jeunes, angoissés, mal informés ou intimidés ne connaissent pas ou n'utilisent pas les ressources capables de les aider dès le moment où ils apprennent la nouvelle d'une grossesse. *Il faut en premier lieu s'assurer que les jeunes soient informés des possibilités offertes et qu'ils soient adéquatement accompagnés dans les démarches à suivre concernant la décision de poursuivre ou d'interrompre la grossesse.*

Il nous faut également mettre à profit l'expertise des centres de réadaptation pour mères en difficulté d'adaptation et de certains CLSC dans l'analyse des besoins de ces jeunes mères (santé, budget familial, soins et éducation des enfants). Ces centres et ces CLSC pourraient grandement contribuer à rendre accessibles des services de consultation dans les milieux mêmes des jeunes parents, et plus spécifiquement dans leur école.

Enfin, il nous faut désormais dépasser le constat fataliste du manque d'implication des jeunes pères. On fait très peu pour eux, comme si leur abandon n'était pas aussi le signe d'un profond malaise et, pour certains, d'une grande culpabilité. Le Ministère pourrait encourager à cet égard la mise sur pied de projets visant à impliquer les jeunes pères et à leur faire découvrir des rôles valorisants à travers cette expérience.

# Des contributions indispensables

Il nous est impossible d'énumérer les noms de toutes les personnes ou de tous les organismes qui nous ont apporté leur concours à l'une ou l'autre des étapes de notre parcours. Que l'on pense seulement aux nombreux jeunes qui ont pris la peine de nous écrire pour nous indiquer de quelle façon ils s'y prendraient pour régler les problèmes qui les touchent! Toutefois nous nous en voudrions de ne pas souligner ici la collaboration des personnes venues nous rencontrer pour nous exposer leur point de vue ou celui de l'organisme qu'elles représentaient, ou encore de celles qui nous ont fait part de leurs commentaires lors des audiences que nous avons tenues l'automne dernier. Les avis écrits que nous ont fait parvenir une cinquantaine d'organismes et les études que nous avons fait effectuer par des chercheurs reconnus nous ont également beaucoup aidés à progresser dans notre projet.

Si, par mégarde, nous avions omis de mentionner certaines personnes, nous nous en excusons auprès d'elles.

### L'ÉQUIPE DE SOUTIEN AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Les membres du Groupe de travail expriment leurs remerciements et leur très grande reconnaissance à :

Line Beauregard
Nathalie Bouchard
Jules H. Gourgues
Guylaine Langelier
Jocelyne Martel
Lise Samson
Henri Tremblay
Josée Turcotte

### LES PERSONNES ET LES ORGANISMES RENCONTRÉS EN SÉANCE DE TRAVAIL

CLSC Centre-Sud de Montréal : Francine April et Patricia Murphy (Y a personne de parfait), Jean Gauthier (Groupe pour enfants de parents séparés) et Gisèle Lafrance (Affaires secrètes)

Club Disons Non : Martine Beauseigle

Comité consultatif sur les services à l'enfance, gouvernement de l'Ontario : Colin Maloney

Commission des écoles catholiques de Montréal : Irène Poissant

Communauté urbaine de Montréal, Service de police : Jean-Pierre Corbeil

Conseil canadien de développement social : Marc-André Deniger et Monique Provost

CSS Centre du Québec : Christine Tremblay

CSS de Québec : Denise Coulonval, Françoise Gagné, Gilles Gonthier et André Guay (Intervention face aux abus sexuels)

DSC Hôpital Général de Montréal : Robert Perreault

DSC Maisonneuve-Rosemont : Christine Colin (Programme intégré en périnatalité)

Espace : Francine Gagnon et Josée Gosselin

Fondation de la visite : Gabrielle Lamontagne, Denise Landry et Roger Moreau

Fondation Pro-Jeunes-Est Rimouski-Neigette : Danielle Bouchard, Mariette Chabot, Thérèse Gagné et Jean-François Lelièvre

Garderie Jardin de l'avenir : France Capuano

Hockey-Plus : Gaétan Ménard

Institut québécois de recherche sur la culture : Madeleine Gauthier

La Maison des enfants : Pierrette Gélineau, Marie-France Legault, Pierre Noreau et Josée Ouellet

Ministère de l'Éducation du Québec : Michelle Violette (recherches sur le décrochage)

Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle : Geneviève Bouchard et Suzanne Lévesque

Ministère de la Santé et des Services sociaux : Hélène Morais, Ginette Paquet et Danielle St-Laurent (Direction générale de la planification et de l'évaluation) et Claudia Voitchovska (Direction générale du recouvrement de la santé)

Parents anonymes et Tel-Jeunes : Céline Mulain

Polyvalente Joseph-Hermas-Leclerc de Granby : Michelin Lavoie (projet de prévention du décrochage scolaire)

Projet Apprenti-Sage : Germain Couture et Bertrand Roy

Université du Québec à Montréal : Doris Hanigan (recherches sur le suicide)

Université Laval : Richard Cloutier et Sylvie Drapeau

Ville-Joie St-Dominique : Gérard Bélanger, Yvon Comeau et Jean-Guy Doucet

### LES PERSONNES ET LES ORGANISMES RENCONTRÉS LORS DES AUDIENCES

Association des Centres d'accueil du Québec : Louise Bibeau, Louisette Breton, André Brunelle, Jocelyne Forget et Gaston Robert

Association des Centres de services sociaux du Québec : Jean Boudreau, Lise Denis, Florent Gaudreault, Lisette Harde et Anne-Marie Thibaudeau

Association des directions d'école : Jean-Paul Émard, Francine Henrichon et Lise Robitaille

Association des orthopédagogues du Québec : Lise Bastien, Mageline Gagnon et Suzanne Roy

Association nationale des téléspectateurs : Claude Fortin et Brigitte Lacasse

Centraide : Jean-Guy Bissonnette et Michel Giroux

Centrale de l'enseignement du Québec : François Beauregard, Lise Boudreau, Rosette Côté et Micheline Jourdain

Centrale des syndicats nationaux : Hélène Choquette, Serge Labrie, Céline Lamontagne et Claude St-Georges

Collectif Hommes et Gars : Jean-Pierre Simoneau

Comité de la santé mentale du Québec : Francine Dorion, Roger Paquet et Jean-François Saucier

Comité provincial Famille-Enfance-Jeunesse des DSC du Québec : Louise Brunet et Christine Colin

Commission des écoles catholiques de Montréal : Micheline Pothier et Marcel St-Jacques

Commission des écoles protestantes du grand Montréal : Louise Côté-Richard

Communauté urbaine de Montréal, Service de police : Jean-Pierre Corbeil et Pierre Cyr

Conférence des CRSSS : Thierry Boyer, Roger Painchaud, Marc Plamondon et Louis-Philippe Thibault

Conseil de la famille : Colette Lanthier, Lise Côté-Lemieux et Jean-Pierre Lamoureux

Conseil des communautés culturelles et de l'immigration du Québec : Raymonde Folco, Marc Le Blanc et René St-Léger

Conseil du statut de la femme : Monique Desrivières, Marie Lavigne, Hélène Tremblay et Lise Voyer

Conseil permanent de la jeunesse : Serge Fleury et Alain Perreault

Conseil québécois pour l'enfance et la jeunesse : Jean-Claude Boisvert

Conseil scolaire de l'île de Montréal : Jules Levasseur, Marcel St-Jacques et Pierre Tougas

Corporation professionnelle des conseillers et conseillères d'orientation du Québec : Ghyslaine Champagne, Louise Landry et Auguste Mollica

Corporation professionnelle des psychologues du Québec : Danielle Marchand et Mario Pariser

Corporation professionnelle des travailleurs sociaux : Louise Boulanger, Renée Dauphinais et Jean-Pierre Landriault

Fédération des associations de familles monoparentales du Québec : Madeleine Bouvier et Céline Signori

Fédération des CLSC du Québec : Lucille Rocheleau et Marcel Sénéchal

Fédération des ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec : France Labelle

Fédération des unions de familles : Linda Brunelle et Agathe Lafortune

Office des services de garde à l'enfance : Ginette Galarneau et Nicole Marcotte

Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec : Jeannine Pelland

Regroupement des maisons d'hébergement jeunesse du Québec : André Archambault, Jean Elsliger, François Girouard, Martin Jeondonnet, Josée Jutras et Robert Rodrigue

Regroupement des Maisons de jeunes du Québec : Pierre Baron, Jean Bathalon, Marcelle Dubé et Josée Marcogliese

Secrétariat à la famille : Denise Archambault, Diane Barré, Diane Gagnon et Aubert Ouellet

Secrétariat à la jeunesse : Michel Laporte, Francine Larue et Élisabeth Powers

Ville de Montréal : Claude Belzil, Luciano Contenta, Marjolaine Morin et Alexis Rampin

## LES ORGANISMES QUI NOUS ONT FAIT PARVENIR DES AVIS

### Réseau communautaire

Alliance des garderies

Bureau de référence et d'intervention Jeunesse Estrie

Centraide

Coalition pour le développement des organismes communautaires des Laurentides inc.

Comité consultatif sur la collaboration entre les services sociaux et les garderies

Entraide-Parents

Fédération des associations de familles monoparentales du Québec

Fédération des unions de familles

Office de la famille de Montréal

Parents anonymes

Pastorale-Jeunesse

Regroupement des équipes régionales Espace

Regroupement des maisons d'hébergement jeunesse du Québec

Regroupement des Maisons de jeunes du Québec

Regroupement des organismes orienteurs du Québec

Regroupement des professionnels en service social scolaire Montréal-Métro

Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale

Les Relevailles

Table de concertation des infirmières en santé des jeunes 5-12 ans - région 03

Travail milieu-jeunesse du sud-ouest de Montréal

YMCA de Québec

### Réseau de la santé et des services sociaux

Association des Centres de services sociaux du Québec

Centre d'orientation et de réadaptation de Montréal

Centre de réadaptation La Clairière

Comité provincial Famille-Enfance-Jeunesse des DSC du Québec

Commission des centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation (ACAQ)

Commission des centres de réadaptation pour les mères en difficulté d'adaptation (ACAQ)

CRSSS de la Côte-Nord

CRSSS de la Montérégie

CRSSS du Montréal Métropolitain

CRSSS de l'Outaouais

CSS de l'Estrie

CSS Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine

CSS Montréal Métropolitain

CSS Ville-Marie

DSC du Centre hospitalier de Rimouski

Fédération des CLSC du Québec

Partenaires de la région Mauricie — Bois-Francs (04)

**Organismes gouvernementaux**

Conseil des communautés culturelles et de l'immigration du Québec

Conseil de la famille

Conseil du statut de la femme

Conseil permanent de la jeunesse

Office des services de garde à l'enfance

Secrétariat à la jeunesse

**Corporations professionnelles**

Corporation professionnelle des psychologues du Québec

Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec

Ordre des infirmières du Québec

**Secteur de l'éducation**

Commission des écoles protestantes du Grand Montréal

**Syndicat**

Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ)

**Secteur de la sécurité publique**

Communauté urbaine de Montréal, Service de police

Sûreté du Québec

**Individus**

Sylvie Desellers (éducatrice spécialisée)

Jocelyne Labelle (infirmière, CLSC Bordeaux-Cartierville)

## LES RÉGIONS QUI NOUS ONT ACCUEILLIS

Le président, accompagné de certains membres du Groupe, a pu rencontrer de nombreuses personnes lors de tournées organisées en région. Il remercie les CRSSS qui l'ont accueilli : Bas-Saint-Laurent, Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine, Québec, Trois-Rivières, Estrie, Lanaudière, Laurentides, Outaouais, Côte-Nord, Abitibi-Témiscamingue et Kativik.

## LES CHERCHEURS QUI ONT PRODUIT DES ÉTUDES

Elena Alvarado, *Rapport sur les jeunes des communautés culturelles*

Louise Beaudin et Pierrette Verlaan, *Inventaire des projets de prévention non déjà répertoriés concernant la délinquance, la violence sociale, les troubles de comportement et les toxicomanies*

André H. Caron, Micheline Frenette et Sylvie C. Croteau, *Document de réflexion sur les jeunes et la télévision*

Marguerite-Michelle Côté, *Les jeunes de la rue à Montréal: état de la question et mesures préventives*

Patricia L. Dobkin, *Prevalence vs. Risk Factors and Prevention of Adolescent Substance Abuse*

Claude Gagnon, *Violence envers autrui chez l'enfant et l'adolescent : définition, prévalence, facteurs de risque et prévention*

Michel Godin, *Étude sur la formation dans le domaine de la prévention*

François Larose, *La situation de la jeunesse autochtone au Québec*

Marc LeBlanc, *La prévention de la délinquance chez les adolescents, une approche globale, intégrée et différentielle*

Rolf Loeber, *Developmental Interaction between Juvenile Disruptive Behavior, Comorbid Conditions, and their Risk Factors*

Raymond Massé, *L'enfance négligée et abusée physiquement : facteurs de risque et prévention*

Monique Provost et Marc André Deniger, *Pour une politique familiale holistique orientée vers la lutte à la pauvreté*

Gilles Roy, *L'abandon scolaire : État de la situation, facteurs de risque et solutions de nature préventive*

Cathy Spatz Widom, *Physical Abuse, Sexual Abuse, and Neglect of Children*

Marc Tourigny, *Rapport concernant la littérature scientifique sur l'incidence, les facteurs de risque et les programmes de prévention des abus sexuels envers les enfants*

Frank Vitaro, *Les troubles de conduite chez l'enfant et l'adolescent : définition, prévalence, facteurs de risque et prévention*

«Quand je joue au hockey, mon père vient aux matchs, mais il regarde de loin... c'est comme s'il ne me regardait pas du tout... Il sait même pas que je suis sur la glace et ce que je fais... ; j'aimerais ce qu'il me dise comment il me trouve au hockey, pas tout ça, mais il n'est jamais là, il ne peut pas dire c'est quoi mes défauts, pas tout ça... Je me sens triste parce que mon père n'est pas là.»

*Benoît, 9 ans*
*écolier*

«Il est plus facile d'apprendre et de se développer si on partage des activités de plus en plus complexes avec une personne envers qui on a développé un attachement profond et durable...»

*Urie Bronfenbrenner, 74 ans*
*psychologue*

Gouvernement du Québec
Ministère de la Santé et des Services sociaux
**Direction des communications**